This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

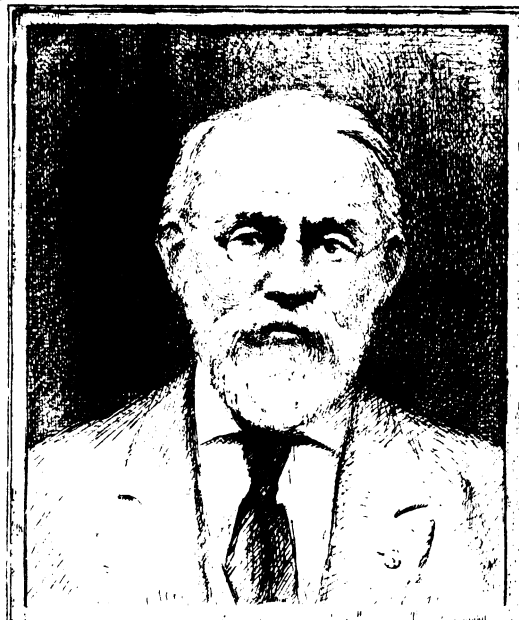

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

I
E
S
/

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE

DE SAVOIE.

Extraits de l'Article 34 des Règlemens de la Société.

« La Société remet un exemplaire de ses » Mémoires imprimés à chacun de ses Membres » effectifs.

» Elle en remet également un exemplaire à » ceux de ses Agrégés ou de ses Correspondans » qui lui ont fait parvenir quelques Mémoires ou » Articles conformes au but de son institution et » de nature à être accueillis avec intérêt. »

Extrait de l'Article 39.

« La Société n'entend ni adopter, ni garantir » toutes les opinions émises dans les Mémoires » dont elle aura autorisé l'impression ou la lec- » ture publique. »

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE

DE SAVOIE.

TOME TROISIÈME.

CHAMBÉRY, IMPRIMERIE DE F.-R. PLATTET.

1828.

Dunning
Nijhoff
10-23-28
16125

TABLE

DES MATIÈRES.

Pages.

NOTICE HISTORIQUE *des travaux de la Société, depuis le mois d'août* 1826, *jusqu'au même mois de* 1827, *inclusivement;* par M. G.-M. RAYMOND, Secrétaire Perpétuel. i

Agriculture. v

Arts industriels. . . . . viij

Sciences physiques, Art militaire. . . . . xj

Histoire et Géographie. . . . . id.

Antiquités. . . . . xij

Biographie. . . . . xiij

LETTRES-PATENTES ROYALES *délivrées par S. M. en faveur de la Société, en date du* 23 *juillet* 1827. xv

MÉMOIRES. xix

NOTICE *sur la constitution agricole et médicale de l'année* 1826, *etc.;* par M. le Docteur GOUVERT. 1

PREMIÈRE PARTIE. 2

TABLEAU *des hauteurs moyennes du baromètre et du thermomètre à Chambéry, pendant l'année* 1826. 16

TABLEAU *des* maxima *et des* minima *des hauteurs barométriques à Chambéry pendant l'année* 1826. 17

TABLEAU *des* maxima *et des* minima *des hauteurs du thermomètre à Chambéry, pendant l'année* 1826. 18

Pages.

SECONDE PARTIE. 19

OBSERVATIONS *sur les causes de la dégradation des terrains inclinés, particulièrement dans le bassin de Chambéry, et sur les dangers qui menacent ce bassin;* par M. le Docteur GOUVERT. . 37

NOTE *relative à l'objet du Mémoire précédent.* 62

OBSERVATIONS *tendantes à prouver que la cristallisation de tous les corps est un phénomène électrique;* par M. l'Abbé RENDU. 69

ARTICLE I^er^. . . . . *id.*

ARTICLE II. *Analogie entre les lois que suivent les deux phénomènes.* 71

ARTICLE III. *De la simultanéité qui se rencontre dans les deux phénomènes.* 84

ARTICLE IV. *Application de la précédente théorie à quelques cas particuliers.* 93

ARTICLE V. *Conclusion.* 98

EXTRAIT *d'une lettre de M. l'abbé* RENDU *à M.* BIOT, *Prof.^r^ de Physique mathématique au Collége de France, etc., sur quelques phénomènes magnétiques.* 100

RÉPONSE *de M.* BIOT *à M.* RENDU. 104

Seconde lettre de M. l'Abbé RENDU *à M.* BIOT. 106

NOTE *sur les causes de la mobilité apparente du regard dans les yeux d'un portrait;* par M. G.-M. RAYMOND, Secrétaire Perpétuel. 109

MÉMOIRE *sur un nouveau calcul des latitudes de Mont-Jouy et de Barcelone, pour servir de supplément au Traité de la base du système métrique;* par M. J.-N. NICOLLET, Astronome-Adjoint *au Bureau des Longitudes de France.* 127

MÉMOIRE *sur la Musique religieuse, à l'occasion de l'établissement d'un Bas-Chœur et d'une Maîtrise de Chapelle dans l'église métropolitaine*

Pages.

de Chambéry ; par M. G.-M. RAYMOND, Secrétaire Perpétuel. 167

NOTICE HISTORIQUE *sur Saint* BERNARD DE MENTHON ; par M. l'Abbé DÉPOMMIER. 202

LETTRE *de Mgr.* BILLIET, *Evêque de Maurienne, à M. le* Président *de la Société, au sujet des tombeaux et des monumens découverts en* 1827, *près du col de la Magdeleine, en Maurienne.* 234

NOTE *relative à l'objet de la Lettre précédente.* 241

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE *sur un antique baudrier de bronze ;* par M. le Général Comte DE LOCHE. . . 246

NOTE *sur quelques pièces d'anciennes monnaies trouvées en* 1828, *dans la Commune des Clefs, Mandement de Thônes,* par M. G.-M. RAYMOND, Secrétaire Perpétuel. 253

MÉMOIRE *sur* HUMBERT *aux* Blanches-Mains ; par M. le Comte Xavier DE VIGNET. 259

§ I.er *Du Prince* BURCHARD *de Savoie.* . . 267

§ II. *De l'époque à laquelle a paru* HUMBERT. 278

§ III. *De l'étendue des domaines d'*HUMBERT. 286

§ IV. *Les opinions émises jusqu'à ce jour sur l'origine d'*HUMBERT *aux* Blanches-Mains *peuvent-elles se concilier avec l'époque réelle de sa naissance ?* 323

§ V. *Examen de l'ancienne tradition savoyarde sur l'origine d'*HUMBERT *aux* Blanches-Mains. — *Un prince Saxon a-t-il pu vraisemblablement s'établir en Savoie dans le* 10e *siècle ?* . . 350

§ VI. *Peut-on reconnaître le personnage d'*HUGUES DE SAXE *dans quelque personnage historique contemporain ?* 366

§ VII. *L'existence de* BÉROLD DE SAXE *est-*

Pages.

elle appuyée sur d'autres témoignages que celui des Chroniques de Savoie ! 370

§ VIII. *Bérold a-t-il pu être* neveu de l'empereur *Othon !* 378

Notes *du précédent Mémoire.* 388

Recherches historiques *sur les Monumens romains d'Aix en Savoie ;* par M. le Général Comte de Loche. 399

Première partie. *Des anciens Bains d'Aix.* *ibid.*

Seconde partie. *Des autres monumens d'Aix.* 417

1° *Le Temple.* . . . . . *ibid.*

2° *L'Arc de Campanus* 424

De quelques usages antiques ; par M. le Général Comte de Loche. 446

Note *sur la hauteur de Chambéry au-dessus du niveau de la* Mer ; par M. G.-M. Raymond. 485

Suite *de l'Etat des dons faits à la Société.* . . 461

FIN DE LA TABLE.

NOTICE HISTORIQUE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE

DE SAVOIE,

Depuis le mois d'août 1826, jusqu'au même mois de 1827, inclusivement.

PAR M. G.-M. RAYMOND,

Secrétaire Perpétuel de la Société (1).

LA Société Académique de Savoie, depuis la publication du second volume de ses Mémoires, a reçu du Souverain des faveurs signalées que nous nous faisons un devoir de consigner ici. Déjà, par Billet royal du 1er octobre 1824, S. M., comme nous l'avons dit dans la Notice

(1) Membre de l'Académie Royale des sciences de Turin, de la Société Royale des Sciences de Goëttingue, de la Société pour l'avancement des Arts de Genève, de l'Académie des Philharmoniques de Bologne, de la Société Philotechnique de Paris, des Académies de Dijon, de

préliminaire sur l'établissement de cette Société, lui avait donné une première marque de sa bienveillance, en lui assignant sur le trésor royal un revenu annuel pour satisfaire à ses dépenses. Le 23 juillet 1827, sur le rapport de M. le Comte Roget de Cholex, Premier Secrétaire d'Etat pour les affaires de l'intérieur, le Roi a rendu des Lettres-Patentes par lesquelles, en prenant la Société sous sa souveraine protection, il l'érige en *Société Royale*, sanctionne ses Règlemens, approuve le don généreux que lui a fait M. le Général Comte de Boigne, l'un de ses Membres, l'autorise à accepter tout don qui pourrait lui être fait à titre gratuit, et enfin porte à mille liv. le revenu annuel qu'il lui avait auparavant accordé.

Le préambule de ces Lettres-Patentes, dont on trouvera le texte à la fin de la présente Notice, fait mieux que nous ne saurions l'entreprendre l'éloge de la haute sagesse et des nobles vues d'un Prince qui favorise toutes les institutions utiles au bien de ses peuples, qui accorde de puissans encouragemens au progrès des véritables

---

Nismes, de Lyon, de Grenoble, de Soissons et d'Arras, ancien Officier de l'Université de France, ancien Professeur d'Histoire, Professeur actuel de Mathématiques, Préfet honoraire du Collége Royal de Chambéry et Conseiller de Ville.

lumières, en protégeant, par les moyens les plus efficaces, la culture des arts et des sciences et le développement de tous les genres de talent.

La Société, sensible comme elle a dû l'être, à la généreuse bienveillance de son Souverain, s'est empressée de faire porter au pied du Trône le respectueux hommage de sa reconnaissance et l'assurance de tout le zèle qu'elle mettra à se rendre digne de la haute protection qu'elle vient d'obtenir, en redoublant d'efforts pour remplir l'utile objet de son institution.

La Société a voté des remercîmens au Ministre actif et éclairé qu'elle se glorifie de compter au nombre de ses Membres, pour le constant intérêt qu'il a mis à la seconder dans ses vues et à consolider son existence.

M. le Général Comte de Boigne, qui mérite d'appartenir à toutes les institutions honorables et utiles à son pays, par le haut rang auquel son mérite personnel l'a élevé, par les titres glorieux dont il est revêtu, par les généreux bienfaits de tout genre qu'il a répandus et qu'il répand sur sa patrie, M. de Boigne avait été élu à l'unanimité Membre de la Société Académique de Savoie, le 26 décembre 1824. Après avoir fondé des hospices en faveur de la vieillesse et de l'indigence, après les dons qu'il a consacrés au bien de la Religion, au soulagement de l'humanité souffrante et à l'embellissement de sa ville natale,

M. de Boigne a voulu faire participer les sciences et les lettres aux nobles vues qui l'animent, en accordant un utile encouragement aux travaux qui ont pour objet le progrès des arts et de l'industrie nationale et les recherches avantageuses à son pays. Dans ces généreuses intentions, il a fait don à la Société Académique, par acte du 18 mai 1827, d'une rente annuelle de mille liv., destinée à concourir aux dépenses de la Société et à lui fournir les moyens de proposer des prix pour exciter ou récompenser les entreprises et les efforts dirigés vers l'intérêt public.

La Société s'est empressée de témoigner sa reconnaissance à M. le Général de Boigne, par le seul moyen qui était en son pouvoir, en lui décernant le titre de son *Président Honoraire et Perpétuel.*

La Société, ainsi affermie sur ses bases, et en possession de moyens qui lui permettent de donner quelque utile développement à ses vues, a reconnu les obligations qui lui sont désormais imposées dans l'intérêt du pays. Aussi, jalouse de satisfaire à l'honorable responsabilité dont elle se trouve chargée, elle s'est hâtée de prendre, par sa délibération du 30 juillet 1827, les mesures convenables pour diriger avec ordre tous les détails de ses travaux, pour en assurer les résultats, et pour imprimer à son ensemble le caractère d'une institution régulièrement organisée.

Et pour faire une première application des fonds dont elle peut disposer, à l'utile objet auquel ils sont en partie destinés, elle a décidé qu'un premier concours serait ouvert en 1828 sur une question d'utilité pratique pour ce Duché, relative à l'agriculture, à l'économie rurale, ou aux arts industriels (1).

Nous allons reprendre maintenant l'exposé de la suite des travaux de la Société, depuis l'époque où nous nous sommes arrêté dans la Notice préliminaire du second volume de ses Mémoires.

Agriculture.

M. le docteur Gouvert s'est occupé, comme l'année précédente, de rédiger une Notice sur la constitution agricole et médicale de l'année 1827. Nous avons lieu de croire que la Notice relative à l'année 1826, insérée dans le second volume de nos Mémoires, a justifié dans l'opinion publique le sentiment que nous avons émis sur l'importance et l'utilité de pareilles Notices rédigées à

(1) Par délibération du 22 février 1828, la Société a arrêté le Programme d'un concours public, par lequel elle a proposé un prix de 600 livres et un *Accessit* de 300 livres, pour les deux meilleurs Mémoires sur la statistique agricole de quelqu'une des provinces du Duché de Savoie.

la fin de chaque année, et destinées à conserver la mémoire des circonstances météorologiques et de l'influence qu'elles ont exercée tant sur les produits de l'agriculture que sur la santé des hommes.

M. l'Intendant général du Duché avait fait distribuer une espèce particulière de fèves, envoyée par l'établissement expérimental d'agriculture de la Société Royale Agraire de Turin. Les avantages annoncés de la culture de cette fève sont 1° un produit considérable et la faculté de résister pendant l'hiver à l'action de la gelée et de la neige; 2° d'amender puissamment le terrain, de manière à assurer une abondante récolte de froment ou autres céréales qui lui succéderont. La Société Académique s'est occupée avec intérêt des moyens de concourir à répandre dans ce pays la culture de cette fève. L'un de ses Membres a été invité à rédiger une courte Notice à ce sujet, pour être insérée dans le *Journal de Savoie*. Cette Notice se trouve dans le N° 37 de la IX^e^ Année de ce Journal (du 24 septembre 1824). Nous allons en extraire ce qu'elle contient de plus essentiel.

Les résultats que promet la fève dont il s'agit sont dus en partie au mode de culture qu'elle exige. Le sol auquel on veut la confier ne doit pas être argileux, ni trop humide. Le terrain qui lui convient le mieux est, en général, celui que

l'on désigne comme propre à la culture du froment. La racine de la fêve est pivotante : si le sol qui la reçoit se prête par sa nature à être pénétré par des labours profonds, on conçoit combien la force végétative sera favorisée et quelle abondante production il en doit résulter.

Le sol préparé pour recevoir la fêve dont nous parlons, ne doit point avoir reçu d'engrais. Chaque graine doit être placée à cinq ou six pouces de profondeur, et à la distance l'une de l'autre d'environ neuf pouces. L'époque la plus convenable pour semer est la fin du mois d'août, ce qui a fait donner à cette variété le nom de *favouste*. On prescrit de la semer de bonne heure, afin que la jeune plante ait acquis avant l'hiver assez de force pour résister au froid.

La meilleure méthode de cultiver cette fêve paraît être par voie de plantation au cordeau; procédé expéditif, lorsque les deux extrémités du cordeau sont tenues par deux personnes qui le transportent successivement à la distance convenable; la plantation s'exécute ainsi avec célérité. On peut aussi semer les grains de fêve dans le sillon que vient de tracer la charrue, afin qu'ils soient recouverts de cinq à six pouces de terre. La méthode vulgaire de les répandre à la volée est évidemment défectueuse, soit parce qu'il n'en est qu'une partie qui parvienne au fond du sillon, soit parce que les graines sont plus ou moins in-

galement espacées, et que le binage n'a lieu qu'imparfaitement, les plantes n'étant pas disposées en lignes régulières.

Dans la séance de la Société du 27 décembre 1826, M. Saint-Martin, l'un de ses Membres, a fait part d'une lettre de son frère, M. Antoine Saint-Martin, propriétaire à Albens, adressée à M. l'Intendant de la province de Genevois, dans laquelle l'auteur expose les produits abondans qu'il a successivement recueillis de l'espèce particulière de fèves dont nous nous occupons. La Société a fait inviter l'auteur de la lettre à faire parvenir à la Chambre d'Agriculture et de Commerce tous les détails qu'il pouvait donner à ce sujet.

Arts industriels.

M. le Comte de Loche avait appelé l'attention de la Société sur l'utilité qu'il y aurait à rechercher les moyens de multiplier et de perfectionner la fabrication des briques dans ce Duché, ce genre de matériaux pouvant offrir de grands avantages dans plusieurs genres de construction, et devenir susceptible d'un emploi fréquent dans les travaux nombreux en maçonnerie dont les entreprises se multiplient de toutes parts.

A cette occasion, M. Marin a fait remarquer, d'un autre côté, qu'il ne serait pas moins utile d'encourager les moyens de perfectionner les tui-

les, dont la bonne qualité et l'abondance permettraient de substituer aux toits de chaume, dans les campagnes, un genre de toiture qui préviendrait, ou qui du moins diminuerait beaucoup les ravages causés par les incendies dont les édifices ruraux sont si souvent la proie.

M. le Comte de Loche, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture et de Commerce du Duché, et M. Marin, Secrétaire de la même Chambre, ont fait part à celle-ci des vues dont la Société s'était occupée touchant les deux objets dont nous venons de parler. La Chambre, convaincue de l'importance du perfectionnement dont il s'agit, s'est occupée d'un projet de concours à proposer, et a consulté la Société Académique sur l'utilité de ce concours.

La Société a, en conséquence, chargé une Commission de lui faire un rapport sur les avantages qu'il pourrait y avoir à provoquer la fabrication des meilleures briques et des meilleures tuiles, avec l'emploi exclusif de combustibles fossiles.

M. Raymond aîné, Capitaine Ingénieur-Géographe en retraite, Rapporteur de cette Commission, après avoir discuté plusieurs questions préliminaires sur l'emploi de la somme qui serait affectée à ce concours, a observé qu'avant tout il serait à propos que la Chambre d'Agriculture et de Commerce adressât 1° une circulaire à

MM. les Intendans des provinces du Duché, pour avoir des renseignemens détaillés sur les établissemens qui peuvent exister dans leurs arrondissemens respectifs pour la fabrication des briques et des tuiles; 2° une lettre à M. le Directeur des Mines, pour le prier de faire connaître, avec tous les détails convenables, les carrières de combustibles fossiles qui se trouvent dans le Duché.

La Commission a signalé les principaux avantages que présenterait l'emploi des matériaux dont il s'agit. Elle a observé que la confection des tuiles avec le charbon fossile pourrait en faire baisser le prix, l'usage de ce combustible entraînant moins de dépense que les combustibles ordinaires, ce qui permettrait de substituer les tuiles au chaume sans augmentation de frais.

Quant aux briques, elles pourraient être employées avantageusement 1° dans la construction des fours de tout genre; car étant un meilleur conducteur du calorique que l'espèce de grès vulgairement appelé *mollasse*, et conservant plus long-temps la chaleur, elles exigeraient une moindre quantité de combustibles;

2° Pour les arcs et les voûtes, où à l'avantage de la légèreté, se joindrait une économie de temps et de main d'œuvre;

3° Pour la construction des cheminées, en remplacement du tuf, dont les nombreuses ca-

vités sont autant de foyers d'incendie, par la suie qui s'y loge; 4° enfin, pour les cloisons des appartemens, qui, attendu l'espèce de matériaux employés dans leur construction, se dégradent fréquemment par la chute du platras qui s'en détache à la moindre secousse.

La Commission, en reconnaissant l'utilité du concours proposé, a pensé que le programme ne devrait en être discuté et arrêté qu'après la réception des renseignemens demandés.

Sciences physiques, Art militaire.

M. Raymond, Secrétaire Perpétuel, a fait lecture d'un Mémoire sur les causes de la mobilité apparente du regard dans un portrait; ce Mémoire est inséré dans le présent Volume.

M. le Capitaine Raymond a lu l'avant-propos d'un travail sur les reconnaissances militaires.

Histoire et Géographie.

M. le Chanoine Chuit a donné lecture, en plusieurs séances, de la première partie d'un Mémoire ayant pour titre : *Notice historique sur l'ancienne Savoie*, dont nos lecteurs sauront apprécier le mérite lors de la publication des deux parties qui le composent. Un autre Membre, M. le Sénateur Comte de Vignet, a communiqué un

travail qui n'offre pas moins d'intérêt pour notre pays, sur l'origine, le degré d'illustration et de puissance des premiers Princes de la Maison Royale de Savoie, et sur l'étendue des États soumis à leur autorité souveraine. Ce Mémoire, remarquable par les recherches profondes de l'auteur et par la savante critique qu'il a déployée, est inséré en entier dans le présent Volume.

M. le Capitaine Raymond a lu un travail sur l'étude de la Géographie considérée dans tout son ensemble. A la suite d'une introduction, où il présente des vues générales sur les objets qu'embrasse cette science, sur la manière de les coordonner pour en tirer le plus grand fruit, et sur la méthode à suivre dans l'étude, l'auteur a exposé le Programme d'un cours complet de Géographie générale, dont on aperçoit l'ordre, l'ensemble et les détails, par les titres principaux sous lesquels il a classé les nombreux objets qui entrent dans son plan. Chaque titre est subdivisé en autant de chapitres que le comportent les diverses matières qu'il embrasse ; et à la fin de chaque livre, l'auteur indique les divers tableaux sommaires à former, pour faciliter les rapprochemens et aider la mémoire.

Antiquités.

M. le Comte De Loche a donné lecture de la

première partie d'un Mémoire sur l'époque de la construction des anciens Bains d'Aix en Savoie, que l'on trouvera dans ce Volume.

Le même Membre a lu une Notice sur un baudrier en cuivre, trouvé dans un cercueil, avec un squelette, au village de *Vers-les-fours*, commune de Jarrier, en Maurienne. Ce curieux monument, adressé à M. le Président par M.gr Billiet, Evêque de Maurienne, a été mis en même temps sous les yeux de la Société, dont il ne pouvait manquer d'exciter l'intérêt.

Ce baudrier, dont le dessin lithographié est joint au présent Volume, a été déposé au Musée de la ville de Chambéry.

Biographie.

M. Raymond, Secrétaire Perpétuel, a lu une Notice biographique sur la vie et les travaux de M.gr Bigex, Archevêque de Chambéry.

L'auteur de cette Notice a tâché d'exprimer les douloureux et justes regrets de la Société sur la mort de l'illustre Membre qu'elle venait de perdre, et de tracer le tableau des vertus et des travaux de ce pieux et savant Prélat, en se resserrant toutefois dans les bornes qu'il a dû se prescrire.

M. l'abbé Dépommier a fait lecture d'une Notice sur Saint Bernard de Menthon, fondateur

des hospices du *Grand* et du *Petit Saint-Bernard*, surnommé à si juste titre le *Héros des Alpes*. La Société a écouté avec le plus vif intérêt cette Notice, qui, en exposant des particularités peu connues de la vie de cet illustre bienfaiteur de l'humanité, présente un tableau attendrissant de l'héroïque dévouement des Religieux hospitaliers qui, dans le séjour des glaces et des neiges éternelles, se consacrent si généreusement au salut et au service des voyageurs.

LETTRES-PATENTES ROYALES

DÉLIVRÉES

Par S. M. en faveur de la SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAVOIE, *en date du 23 juillet* 1827.

CHARLES-FÉLIX,

PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE SARDAIGNE, DE CHYPRE ET DE JÉRUSALEM, DUC DE SAVOIE, DE GÊNES, ETC., PRINCE DE PIÉMONT, ETC., ETC.

Nos augustes ancêtres ont toujours reconnu que la culture des arts et des lettres contribue à la gloire des Etats et mérite ainsi la plus honorable protection, qu'il importe surtout d'accorder des encouragemens aux Institutions sagement ordonnées qui, à des travaux littéraires empreints de saines doctrines, joignent des recherches dirigées immédiatement vers le bien public, et dont les vues tendent au progrès des arts industriels, de l'agriculture et des sciences les plus utiles.

Une Société Economique d'agriculture, qui s'était établie dans notre Duché de Savoie, et dont

les vicissitudes des événemens ont entraîné la dissolution, avait obtenu, à raison des utiles objets qu'elle s'était proposés, des marques de la munificence royale de notre auguste Père.

Depuis la restauration, quelques habitans de Chambéry, amis zélés du bien de leur pays, ayant formé une Société dont les vues nous ont paru tournées vers l'intérêt général et à l'avantage particulier de notre Duché de Savoie, Nous avons daigné accorder à cette Société un premier encouragement, en lui assignant un revenu annuel, par notre Billet Royal du 1.er octobre 1824; et la Ville de Chambéry, reconnaissant l'inappréciable utilité de ses travaux, s'est empressée de seconder son zèle, en lui assurant un local pour la tenue de ses assemblées.

Depuis lors, la Société Académique de Savoie, à la faveur d'une existence affermie, a pu régulariser ses opérations et donner à ses travaux une telle activité, qu'elle a déjà publié deux volumes de Mémoires, auxquels ont applaudi des savans de plusieurs pays.

Ces diverses considérations Nous ont déterminé à donner maintenant à cette Société, non-seulement une existence légale, mais encore de nouvelles preuves de notre satisfaction, et particulièrement à confirmer une fondation qu'a déjà faite en sa faveur le Général Comte De Boigne, l'un de ses Membres.

C'est pourquoi, de notre science certaine et autorité royale, eu sur ce l'avis de notre Conseil, Nous avons approuvé et approuvons la Société Académique établie à Chambéry, ainsi que les Statuts par elle faits, et qui seront annexés aux présentes, après avoir été visés, de notre ordre, par notre Premier Secrétaire d'Etat pour les affaires internes; et en la prenant sous notre spéciale protection, Nous lui accordons le titre de *Société Royale Académique de Savoie.*

Pour la mettre toujours plus à même de répondre au but de son institution, et lui donner en même temps un nouveau témoignage de notre royale munificence, Nous avons approuvé et approuvons, en la convalidant en tant que de besoin, la fondation faite en sa faveur par le Général Comte De Boigne, par acte du 18 mai dernier, Morand Notaire; déclarant au surplus ladite Société habile à recevoir et accepter à l'avenir toutes dispositions à titre gratuit, soit par actes entre-vifs, soit par actes de dernière volonté, aux termes des Patentes Royales du 9 février 1816; enfin, Nous lui avons assigné et assignons de notre côté l'annualité de mille livres nouvelles, à partir du 1.er janvier prochain, laquelle lui sera payée par le Trésorier de notre Administration Economique de l'intérieur, par quartiers et à leur échéance; étant néanmoins comprise dans cette annualité, celle dont il Nous avait plu la gratifier

par notre Billet Royal du 1.er octobre 1824, qui cessera à ladite époque.

Mandons à notre Sénat de Savoie d'enregistrer les Présentes, ainsi que les Statuts y annexés, et à quiconque il appartiendra, de les observer suivant leur forme et teneur; car ainsi Nous plaît. Données à Govon, le vingt-trois de juillet, l'an de grâce mil huit cent vingt-sept, et de notre Règne le septième.

Signé CHARLES-FÉLIX.

Et plus bas, ROGET DE CHOLEX.

Suivent les autres signatures.

N. B. Ces Lettres-Patentes ont été enregistrées au Sénat de Savoie, le 14 août 1827.

MÉMOIRES.

NOTICE

SUR LA CONSTITUTION

AGRICOLE ET MÉDICALE

DE L'ANNÉE 1826,

Contenant des observations particulièrement relatives à l'arrondissement de Chambéry.

PAR M. LE DOCTEUR GOUVERT (1).

DANS l'exposé de la constitution agricole de 1825, que je présentai, pour la première fois, à la Société, dans ses séances de janvier, j'ai fait pressentir la nécessité de commencer l'histoire de l'année par le résumé de celle de l'automne précédente. Cette saison étant, en effet, celle des semailles principales, son état doit nécessaire-

(1) Médecin du Séminaire métropolitain, du Pensionnat du Collége royal des RR. PP. Jésuites, de l'Hospice de Saint-Benoît et des Maisons religieuses du Sacré-Cœur-de-Jésus et de la Visitation, Conseiller de la ville de Chambéry.

un temps favorable : la qualité des vins a été bonne et leur quantité médiocre. Le seigle, par lequel commencent les semailles d'automne, eut un labour avantageux et une belle levée, parce que le temps était sec et chaud, ainsi qu'il le demande. Le froment ne craint pas d'être ensemencé dans un terrain humide; ses semailles, quoique retardées à cause du temps, ou faites par les pluies de la fin d'octobre et de tout novembre, favorisées par les beaux jours de la fin de l'automne et du commencement de l'hiver, ont parfaitement réussi; la levée en a été belle et assez avancée pour résister au froid long et rigoureux de l'hiver de 1826. De plus amples détails se trouvent dans l'exposé de la constitution de 1825. (Voyez le 1^er^ vol. des Mémoires de la Soc. Acad.).

2.° L'hiver ne s'est fait sentir que vers la fin de décembre. La première neige générale est tombée les 27, 28 et 29, par le vent nord-ouest; la terre en fut partout couverte de cinq à six pouces; le froid, jusqu'au 4 janvier, devint vif, variant de 5 à 8 degrés. Dès le 4, vent du sud, dégel et fonte de la neige, au point que, le 8, elle avait disparu de la plaine, et même en grande partie des montagnes, où avait soufflé le même vent. Dès-lors, le froid s'est fait sentir de nouveau, la terre s'est desséchée par la gelée et le vent tourné au nord et nord-ouest; le ciel est resté couvert, un brouillard froid et épais a cons-

lamment enveloppé les montagnes ; la terre s'est couverte d'une légère couche de neige fine, qui, par le froid vif et soutenu, s'est conservée jusqu'à la fin de janvier. Le ciel et l'horizon sont cependant devenus sereins par intervalles; mais la sécheresse et l'intensité du froid ont conservé, malgré l'action du soleil, cette pellicule de neige, qui n'a pas laissé de protéger les blés et les plantes contre la rigueur de la gelée, qui s'est prolongée jusqu'au 8 février. Dès-lors le temps s'est adouci et s'est soutenu beau presque pendant tout le mois; ce n'est que vers le milieu que nous avons eu deux jours pluvieux dans la plaine et nébuleux en montagnes.

Le mois de mars a été beau : vent nord et nord-ouest, chaleur durant le jour, nuits et matinées froides, gelées blanches fréquentes, neige le 13, qui disparut aussitôt; tonnerre le 19 et un peu de pluie vers le soir. Ce mois a été sec et froid.

Il est à remarquer que pendant tout l'hiver, le baromètre s'est maintenu à une hauteur extraordinaire; ses oscillations ont été rares; il est descendu parfois, mais jamais jusqu'au variable, d'où il remontait de suite. Le temps a changé vers l'équinoxe; le baromètre, pour la première fois de tout l'hiver; est descendu au-dessous de 26 pouces; le vent du sud s'est levé un moment, le nord-ouest lui a succédé, et par suite le froid, la pluie dans la plaine et la neige sur les mon-

tagnes. Le temps est resté sombre et nuageux jusqu'au 27; le baromètre est remonté peu-à-peu; le nord a dominé, le froid s'est soutenu, et le ciel est resté couvert jusqu'au 30.

3.° Les premiers jours d'avril ont été secs et froids; chaque matin on trouvait de la glace; sous l'influence du vent du nord, le temps est resté tel jusqu'au 12. Alors le vent a tourné au nord-ouest, le ciel s'est couvert et la pluie, dont la terre avait le plus grand besoin, est tombée depuis le 12 à midi, jusqu'au soir du 13 sans interruption; les montagnes se sont en même temps couronnées de neige, l'atmosphère s'est refroidie, le baromètre est descendu à 27 pouces. Du 15 au 23, le temps, par le vent du nord, s'est prolongé beau, sec et froid. Le 24 et le 25, vent du sud, pluie froide par intervalles, ciel habituellement couvert, brouillard jusqu'au pied des montagnes, baromètre fixe au variable. Du 25 au 28, le temps est resté sombre, froid et brumeux, pluie froide dans la plaine, neige en montagnes, chute du baromètre, vent nord-ouest, même assez fort; le 28, même état du ciel, même vent, même température, de fréquentes giboulées, tous les coteaux blanchis par la neige, qu'on a vu tomber dans la plaine sous forme de grésil et même en flocons. Le 29, la terre en était partout couverte d'une couche superficielle; vent tourné au nord, ciel nuageux, fréquentes giboulées dans le

jour, alternativement suivies de quelques rayons du soleil; ascension du baromètre, temps vif, calme et serein vers le soir; tout annonçait la gelée blanche pour le lendemain.

Comme déjà je l'ai fait remarquer ailleurs (cette remarque doit retrouver ici une place), la nuit du 29 au 30 avril fut, en effet, une nuit bien menaçante. Le ciel fut calme et serein jusqu'à minuit, on y apercevait seulement quelques nuages isolés poussés par le nord. Dès minuit, il s'en dépouilla en entier ; l'atmosphère devint tranquille et le froid très-vif. On avait d'autant plus lieu de craindre la glace et la gelée blanche, que la terre et les plantes se trouvaient mouillées par les giboulées de la veille, et même encore couvertes d'une légère couche de neige qu'on apercevait surtout sur les parties élevées de nos vignobles.

De toutes parts on chercha à prévenir le mal en allumant des feux disposés de manière à fournir le plus de fumée possible. Dès les deux heures du matin, tous les paysans sur pied, offraient le spectacle le plus touchant; flottant entre la crainte et l'espérance, chacun à la tête de sa propriété disposait ses moyens de défense; et dans peu de temps la couche inférieure de l'atmosphère fut, sur tout l'horizon, chargée d'un épais brouillard.

Il ne paraît pas douteux que ce moyen employé

à temps et d'une manière générale ne puisse avoir un heureux résultat; mais dans la circonstance qui nous occupe, si l'on a pu prévenir la formation de la gelée blanche, on n'a pu s'opposer à celle de la glace observée en divers endroits, surtout sur les points où se trouvait encore un peu de neige changée en glaçons par le froid effectif de la nuit, ce qui a fait que les vignes élevées ont beaucoup plus souffert que les basses.

Le 30 a été comme les jours précédens : vent nord-ouest, fréquentes giboulées de véritable neige à flocons volumineux, le soleil se montrant par intervalles, ciel plus calme et froid moins sensible. Tous les jours suivans jusqu'au 8 mai ont été mauvais, sombres et brumeux, pluvieux dans la plaine et nébuleux en montagnes.

Sans parler des effets directs du froid, qui s'est étendu au loin, car le midi de la France, le Piémont, Gênes, etc., les ont vivement ressentis, l'humidité continuelle jointe au froid tenait tout en retard et en souffrance; les vignes échappées à l'action de la gelée restaient languissantes, les fromens se rouillaient de toutes parts, les seigles en épis et prêts à fleurir souffraient beaucoup; enfin, tout demandait à être vivifié par la chaleur. Cependant la température ne se fixa point encore d'une manière conforme à la saison; le reste du printemps devait s'écouler dans une suite d'intempéries peu communes à cette époque de l'an-

née, circonstance qui m'autorise à le suivre jour par jour jusqu'au solstice, et à entrer dans des détails qui paraîtront sans doute minutieux.

Le 8 et surtout le 9 furent beaux et chauds, sans cependant avoir fait de beaucoup reculer la neige qui couvrait encore toutes les montagnes voisines, même les moins élevées. Le 9 qui, jusqu'à 5 heures du soir, avait été beau, serein et chaud, changea subitement : le ciel se couvre de nuages orageux, et la pluie succède aux éclairs et aux tonnerres. Aussitôt la température change et l'air devient très-froid. Le 10, temps sombre et pluvieux; le 11, brouillard épais avant midi, beau le reste du jour. Jusqu'au 16, beau et chaud, vent sud-ouest, baromètre au variable. Le 16, vent nord frais, ascension du baromètre, temps frais et beau jusqu'au 22. Pendant le 23 et le 24, pluie douce par intervalles, soit le jour, soit la nuit; baromètre au variable. Dès-lors jusqu'au 10 juin, le temps est resté brumeux, humide et frais, sous la direction de plusieurs vents régnans à la fois dans les diverses régions de l'atmosphère. Vers le 10, après deux jours chauds et venteux présageant des orages, qui en effet éclatèrent en divers endroits chez nos voisins, comme nous l'apprirent les journaux, le nord vint dominer avec violence et un froid très-sensible a ainsi régné jusqu'au jour du solstice, où il fut le plus fort et le plus froid.

La première partie du printemps a été froide, brumeuse, peu humide, et la fin sèche et froide. La terre qui, depuis l'automne, n'avait pas été profondément trempée, s'est trouvée alors desséchée à l'excès; cependant ses productions, surtout les céréales, s'étaient relevées et se présentaient sous d'assez belles apparences, à l'exception du maïs, très en retard et très-altéré par le froid.

4.° Les fortes chaleurs se sont brusquement développées avec l'été : dès le 21 juin, le temps a été chaud et orageux jusqu'au 1^er^ juillet, où l'on éprouva une averse de courte durée, dont l'eau coula sur la terre desséchée, sans l'humecter de quelques lignes. Jusqu'au 23, les chaleurs furent soutenues et excessives; l'atmosphère toujours chargée d'électricité, le ciel, sur le matin, se couvrait de nuages menaçans, qui, vers la fin du jour, annonçaient la grêle et se bornaient à donner quelques pluies d'orage partielles et par-là même de courte durée, plus nuisibles qu'utiles aux productions de la terre. Les vents du nord et du sud se succédaient alternativement : le premier soufflait la nuit et le matin, et le second, le reste de la journée.

La chaleur a été si forte et si constante que la maturité des bleds a été, cette année, d'une précocité extraordinaire, puisqu'au 20 juillet, il n'en restait plus d'aucune espèce à moissonner

dans la plaine. Les raisins, si retardés jusqu'à la fin du printemps, étaient arrivés à un degré de développement auquel il est rare de les trouver à cette époque de la saison. Toutes les productions du printemps commençaient à beaucoup souffrir de la sécheresse, et surtout les fourrages de seconde coupe. Les torrens desséchés, les fontaines taries pour la plupart, faisaient éprouver en divers endroits, même pour l'usage domestique, une pénurie d'eau bien pénible.

Le 23 et le 24 juillet, une pluie douce et soutenue vint calmer les inquiétudes en vivifiant les plantes, la plupart desséchées et près de périr. Si la terre ne put s'en saturer au gré de ses besoins, la végétation du moins fut restaurée, et put se soutenir à l'aide de ce secours, contre les chaleurs qu'elle avait encore à supporter. Du 24 juillet au 5 août, le temps a été constamment beau; ciel pur et sans nuages, jour et nuit; vent du nord constant, chaleurs extrêmes et presque inconnues dans ce climat. Le 6, vent du sud, ciel couvert annonçant vainement la pluie; vers le soir, le nord balaye l'atmosphère; chaleurs toujours constantes. Le 9, vent du sud, ciel couvert, chaleur suffoquante, chute lente du baromètre. Le 10, même état, annonçant la pluie, qui n'est tombée en abondance que vers le soir avec éclairs et tonnerres jusqu'à 9 heures. Le 14, ciel couvert dès le matin; vend du sud,

pluie douce par intervalles pendant toute la journée, baromètre fixe au beau. Le 21, par une chaleur extraordinaire, sous le vent du sud, le ciel devint orageux; l'après-midi, depuis sept jusqu'à 10 heures du soir, éclairs et tonnerres sans interruption, qui ne furent suivis que d'une pluie passagère et locale. Après quelques jours de chaleurs insupportables et toujours par le sud, le ciel se couvrit orageusement dès les 4 heures du soir du 25; jamais le temps ne fut plus menaçant, et cependant il se borna à verser un peu de pluie sur les gorges des montagnes, après plusieurs coups de tonnerre. Le 26, ciel toujours couvert de nuages très-élevés, dépassant de beaucoup toutes les montagnes qui bornent notre horizon; vent du sud dans toutes les régions de l'atmosphère, chaleur extrême et engourdissante, baromètre fixe entre le beau et le variable.

Les 27 et 28, pluie assez générale et presque continuelle, au point que la terre en fut humectée à 4 pouces de profondeur. Le 29 et le 30, vent du nord, temps beau et moins chaud, baromètre au variable.

Les premiers jours de septembre furent chauds et venteux, et parfois, de légères pluies partielles, qui se sont décidément établies d'une manière générale, le 4 vers le soir, et ont continué jusqu'au 8.

Après ces jours d'une pluie soutenue, douce

et fécondante, dont tout avait un pressant besoin, et dont la terre s'est trouvée suffisamment imprégnée, le nord a remplacé le sud, le baromètre s'est élevé au beau, et le temps a paru se fixer d'une manière d'autant plus favorable à la végétation et à la maturité des diverses productions, qu'il était suffisamment tombé d'eau pour les y conduire, quoique les sources taries ne se fussent encore montrées nulle part. Jusqu'au 18, le temps est resté beau, toujours par le vent du sud dans la région supérieure de l'atmosphère, et le nord dans l'inférieure. L'après-midi du 18 fut remarquable par un coup de vent du nord-ouest très-violent, suivi d'une pluie d'orage la nuit suivante.

5.° La fin de l'été et le commencement de l'automne ont été venteux, chauds et humides plutôt que secs; les 23, 24, 25 et 26 septembre ont été brumeux, humides et pluvieux. Le nord succédant au sud et le baromètre très-élevé ont donné un temps beau et chaud les 27, 28, 29, 30 et 1er octobre. Le 2, ciel couvert, brouillard et humidité, chute du baromètre du beau au variable, nord-ouest et refroidissement de l'atmosphère. Le 3, pluie constante tout le jour, les montagnes couvertes d'épais nuages, pluie sans interruption pendant la nuit. Le 4, neige au sommet de Grenier, de Galopaz et de Nivolet. Jusqu'au 10, temps variable, alternative de froid et de chaud, de sec et d'humide, brouillard, ciel

nuageux, inconstance dans les vents, grande mobilité du baromètre, sans cesse oscillant entre le beau et le variable. Du 10 au 25, le temps s'est maintenu beau et chaud, le baromètre élevé et le nord dominant. Le 25, vent du sud; pluie pendant la nuit, mais douce et chaude, chute rapide du baromètre descendu du beau à la pluie en moins de 36 heures. Le 27, vent du nord, assez fort dans toutes les régions de l'atmosphère, froid et beau temps; une couche de neige a blanchi le sommet des montagnes; ascension du baromètre. Les 28, 29, 30 et 31, beau par le même vent, froid et brouillard, le matin surtout, gelée blanche pour la première fois, la nuit du 29 au 30. Jamais le mois de novembre ne s'est montré si mauvais que cette année; il a décidément ouvert la porte à l'hiver et nous a privés des beaux jours qu'il donne le plus souvent et dont la suite constitue ce qu'on nomme communément *l'Eté de la St.-Martin.*

En effet, ce mois a offert peu de beaux jours; il s'est écoulé dans des alternatives de pluies, de neige, sous un ciel froid, brumeux et humide, sous l'influence du nord-ouest et du sud-ouest, particulièrement du premier. Depuis le 4 novembre jusqu'au 10 décembre, la plaine s'est couverte deux fois de neige, et les montagnes en ont été considérablement chargées, surtout de celle tombée les premiers jours de décembre, qui,

pluvieux dans la plaine, étaient neigeux en montagnes; mais elle devint générale et tomba le 4 et le 5 sans interruption, au point que la terre en fut partout couverte de 7 à 8 pouces. Cette neige avait quelque chose de remarquable par le volume énorme, la forme et la disposition de ses flocons, qui ressemblaient à de petits tas de coton cardé, à filamens très-épanouis. Le temps était calme et d'une température douce et peu froide, circonstance qui, jointe à l'excessive humidité du sol, en déterminait promptement la fonte, et ne lui permit de se fixer que par l'effet de la quantité considérable qu'il en tomba. Le temps continuant à être tempéré, humide et pluvieux, cette neige a promptement disparu de la plaine et de la base des montagnes; mais elle s'est accrue dans les régions élevées et s'y est maintenue par la température froide et un ciel brumeux, qui, depuis le 10 décembre jusqu'après le solstice, n'ont cessé d'y régner.

En se résumant sur l'état de la constitution de l'automne, on voit que la première partie en a été belle et très-favorable, soit à la végétation et à la maturité des productions agricoles, soit aux travaux en tous genres propres à cette saison, et surtout aux vendanges et aux semailles; et que la seconde partie, si l'on en excepte les dix derniers jours, a été extrêmement ingrate et mauvaise, par une suite non interrompue d'intempé-

ries marquées par des alternatives de pluies, de neiges, de brouillards, de froid et d'humidité.

TABLEAU

Des hauteurs moyennes du Baromètre et du Thermomètre à Chambéry, pendant l'année 1826.

NOMS des MOIS.	BAROMÈTRE à 0°, à midi.			Thermomètre de Réaumur.
	Millimètres	Pouc.	Lignes	Degrés.
Janvier,	738. 67	27	3. 47	— 2°. 83
Février,	743. 90	27	5. 77	+ 4°. 03
Mars,	739. 08	27	3. 63	+ 5°. 71
Avril,	738. 20	27	3. 23	+ 9°. 50
Mai,	734. 47	27	1. 60	+11°. 39
Juin,	740. 09	27	4. 07	+15°. 28
Juillet,	737. 67	27	3. 00	+17°. 52
Août,	738. 84	27	3. 53	+17°. 81
Septembre,	737. 80	27	3 07	+17°. 56
Octobre,	738. 43	27	3. 33	+ 9°. 37
Novembre,	734. 96	27	1: 83	+ 4°. 43
Décembre,	737. 86	27	3. 07	+ 2°. 91
Moyennes de l'année.	738. 33	27	3. 30	+ 9°. 39

TABLEAU

Des maxima *et des* minima *des hauteurs barométriques à Chambéry, pendant l'année* 1826.

NOMS DES MOIS.		Millim.	Pouc.	Lignes.
JANVIER....	Maximum..	748. 20	27	7. 70
	Minimum..	726. 20	26	9. 87
FÉVRIER....	Maximum..	751. 00	27	8. 90
	Minimum..	734. 80	27	1. 73
MARS.....	Maximum..	748. 67	27	7. 90
	Minimum..	722. 59	26	8. 30
AVRIL.....	Maximum..	748. 02	27	7. 60
	Minimum..	729. 17	26	11. 23
MAI.....	Maximum..	741. 20	27	4. 60
	Minimum..	729. 70	26	11. 50
JUIN.....	Maximum..	747. 02	27	7. 20
	Minimum..	737. 02	27	2. 70
JUILLET....	Maximum..	746. 82	27	7. 10
	Minimum..	735. 62	27	2. 10
AOUT.....	Maximum..	747. 17	27	7. 25
	Minimum..	736. 67	27	2. 60
SEPTEMBRE..	Maximum..	747. 67	27	7. 40
	Minimum..	732. 97	27	0. 90
OCTOBRE....	Maximum..	746. 02	27	6. 70
	Minimum..	731. 87	27	0. 40
NOVEMBRE..	Maximum..	743. 97	27	5. 80
	Minimum..	723. 17	26	8. 60
DÉCEMBRE...	Maximum..	749. 62	27	8. 30
	Minimum..	729. 00	26	11. 20

TABLEAU

Des maxima *et des* minima *des hauteurs du Thermomètre* (*de* Réaumur), *à Chambéry, pendant l'année* 1826.

NOMS DES MOIS.		DEGRÉS.
Janvier. . . .	Maximum. .	+ 4°. 96
	Minimum. .	— 11°. 60
Février. . . .	Maximum. .	+ 10°. 24
	Minimum. .	— 1°. 20
Mars.	Maximum. .	» »
	Minimum. .	» »
Avril.	Maximum. .	» »
	Minimum. .	» »
Mai.	Maximum. .	+ 18°. 80
	Minimum. .	+ 4°. 00
Juin.	Maximum. .	+ 24°. 80
	Minimum. .	+ 8°. 40
Juillet. . . .	Maximum. .	+ 26°. 24
	Minimum. .	+ 11°. 60
Aout.	Maximum. .	+ 25°. 60
	Minimum. .	+ 15°. 76
Septembre . .	Maximum. .	+ 19°. 84
	Minimum. .	+ 8°. 72
Octobre . . .	Maximum. .	+ 17°. 28
	Minimum. .	+ 1°. 52
Novembre. . .	Maximum. .	+ 8°. 32
	Minimum. .	0°. 00
Décembre. . .	Maximum. .	+ 7°. 20
	Minimum. .	+ 4°. 00

SECONDE PARTIE.

Après avoir sommairement exposé l'état de l'année, il est encore de notre tâche de le suivre dans son influence sur les productions agricoles, et de tracer au moins ce que l'observation nous aura fourni de plus remarquable.

L'hiver long, sec et froid, surtout dans sa première partie, s'est opposé aux travaux de la campagne, soit en réparations, soit comme préparatoires aux diverses semailles à faire au printemps. On sent trop aujourd'hui l'importance de ces travaux pour ne pas s'y livrer, lorsque le temps peut le permettre. Les terres restées vides pour recevoir les diverses productions printanières; sont ordinairement celles qui se trouvent épuisées par une suite de récoltes antérieures, et qui ont besoin d'être restaurées, non-seulement par des engrais, lorsqu'on a la possibilité de leur en donner, mais encore par des travaux divers, relativement à leur nature et à leur position : un demi-minage ou un labour plus profond que de coutume, à l'aide duquel on la nettoie des pierres et des mauvaises herbes, et par lequel on ramène à la surface une couche en repos depuis un temps plus ou moins long, pour la soumettre d'une manière préparatoire aux influences salutaires de l'atmosphère, et lui donner ainsi un degré de maturité favorable; curer les fossés, et en porter

sur la surface le gras limon qui les engorgeait et s'opposait au libre cours des eaux, dont le reflux et la stagnation sont si pernicieux; remédier au déplacement de la terre opéré par les labours toujours dirigés dans le même sens, ou par toute autre cause accidentelle, en la transportant des têtes dans le centre, ou des parties basses sur les hautes qui s'en trouvent dépourvues et auxquelles elle appartient. En laissant les terres transportées se mûrir en tas pendant l'hiver sous l'action de la gelée qui les dessèche, et sous l'influence de tant d'autres causes améliorantes, elles deviennent d'une fécondité bien supérieure à celle des jachères dont on a heureusement abandonné l'usage, et qui ne peut plus s'accommoder ni à l'état actuel de l'agriculture, ni à l'accroissement de la population qui se fait sensiblement apercevoir chaque année.

La nécessité des travaux agricoles pendant l'hiver, dont le nombre est infini, est tellement sentie et a de tels résultats que les communes où, à l'exemple de quelques agriculteurs laborieux et intelligens, on les exécute ponctuellement, présentent à l'œil observateur des récoltes en tous genres beaucoup plus riches que celles des communes d'un fonds aussi fécond, pour ne pas dire plus, mais dont les habitans regardent encore l'hiver comme une saison entièrement inerte et oisive pour le cultivateur.

Les travaux de l'hiver parmi les habitans de la campagne offriraient encore un grand intérêt, en les considérant sous le rapport de l'économie et de la morale. L'oisiveté, ainsi qu'on l'a dit de tout temps et avec raison, est la source de tous les vices : le paysan qui s'y livre pendant le long cours de nos hivers, s'énerve, s'affaiblit et devient lâche et paresseux lorsque le printemps le rappelle au travail. Ce n'est pas encore là le plus grand mal : poursuivi par l'ennui inséparable d'un trop long repos, et sans trop s'inquiéter du lendemain, soit pour lui, soit pour sa famille, il le charme et se distrait en consumant rapidement les modiques provisions de sa maison, ou en fréquentant les cabarets si communs dans nos campagnes, où il contracte l'habitude de l'ivrognerie et marche successivement à tous les vices, dont le terme est une misère profonde et tous les désordres de l'immoralité. Si l'on consultait les registres de la justice, on se convaincrait aisément que les délits en tous genres sont beaucoup plus communs parmi les habitans de la campagne pendant l'hiver que durant d'autres saisons.

Si la rigueur de la première partie de l'hiver a enchaîné les bras du cultivateur laborieux, la seconde lui a été favorable et lui a permis de commencer de bonne heure les travaux du printemps; la vigne surtout a été provignée sous d'heureuses conditions, par le bon état où se

trouvait la terre bien ameublie et bien desséchée.

Nous remarquerons que par la sécheresse et la température froide de tout l'hiver, la végétation s'est trouvée extrêmement retardée. Au 30 mars, rien n'avait encore bougé; la vigne et le noyer, même dans les bonnes expositions, offraient à peine un léger renflement dans leurs boutons; les prés étaient secs et sans verdure, et tout annonçait que, par ce retard, la récolte naissante n'aurait pas à souffrir des intempéries du printemps.

Nous noterons en outre que l'hiver ne s'est pas borné à retarder la végétation, qu'il a de plus fait périr un grand nombre d'arbres nouvellement plantés, et surtout beaucoup de ceps, qui, par un calcul approximatif, d'après la nature du terrain et de son exposition, pourraient s'évaluer d'un 5^{e} à un 10^{e}.

Une des fâcheuses conséquences de la longueur de l'hiver a encore été la difficulté de nourrir le bétail, tous les fénils se trouvant épuisés longtemps avant la nouvelle végétation.

D'après la constitution sèche et froide de l'hiver, les maladies régnantes ont été marquées d'un caractère décidément inflammatoire; leur marche a été prompte et vive, se jugeant par des crises franches et bien prononcées: les dominantes ont été les fièvres inflammatoires générales, ou synoques simples, celles avec affections locales,

comme les angines, les pleurésies, les catarrhes aigus, frappant les surfaces aériennes, nasales et pulmonaires; les rhumatismes aigus, surtout les articulaires errans, devenus fréquens vers la fin de mars.

Les diarrhées, les affections gastriques, les apoplexies, les hydropisies ont été rares.

Les saignées générales, les locales ou capillaires, les boissons délayantes, la diète et une douce chaleur constituaient la base du traitement; ces moyens amenaient une prompte détente, et par suite une heureuse solution par les sueurs dans la généralité des cas.

C'est ici que la méthode de la saignée, si familière en Piémont, et d'un usage si difficile en Savoie, était couronnée du plus prompt succès. Presque tous les malades qui, sous la constitution de l'hiver et du printemps, entrèrent à l'hôpital militaire, dont le service médical m'est confié, furent saignés jusqu'à trois ou quatre fois en 24 heures, selon l'intensité des symptômes; une sueur prolongée et soulageante suivait de près l'opération et terminait en peu de temps la maladie. Cette circonstance m'a confirmé dans l'opinion où j'étais depuis long-temps, savoir, que si en Piémont on prodigue trop la saignée, on ne la pratique point assez en Savoie, et cela moins par l'opinion des hommes de l'art, que par l'effet d'un préjugé universellement répandu dans

toutes les classes de la société. La prescription d'une saignée devient un sujet de vives inquiétudes pour le malade, pour sa famille et pour ce qui l'entoure, qui le plus souvent s'y refusent formellement.

Revenons à notre sujet. Les années 1825 et 1826 ont été signalées chacune par une sécheresse extrême; la première durant le printemps, et la seconde pendant l'été. Le tableau comparatif de leurs effets sur les productions agricoles ne sera pas sans intérêt.

La sécheresse du printemps de 1825 porta les siens sur la germination de toutes les semences confiées à la terre durant son cours, ainsi que sur les céréales d'automne. Les premières, comme les légumes, les pommes de terre, le maïs, etc., ne germèrent pas pendant sa durée ou ne germèrent qu'en partie, selon le degré de sécheresse du point du sol en contact avec la semence. Les secondes (céréales d'automne) furent arrêtées dans leur développement avant la floraison, qui en fut retardée à son tour. Ce retard, qui, dans l'un et l'autre cas, ne laissait pas d'inspirer de vives craintes, n'eut cependant aucune fâcheuse conséquence, comme l'a prouvé l'observation. Dès que les pluies de la fin de mai eurent pénétré la terre, qui n'en avait pas reçu depuis les premiers jours de mars, la végétation prit une telle activité, que bientôt le retard et les dommages ap-

parens furent réparés en entier ; la floraison et la fructification s'opérèrent heureusement et la récolte en général fut bonne et abondante ; les fourrages seuls en souffrirent beaucoup ; la première coupe se réduisit à rien.

En 1826, la sécheresse a occupé l'été et n'a cessé que vers la fin d'août. Le principe en fut d'abord favorable à tout, en tirant les plantes de l'état de souffrance où les avaient tenues longtemps les intempéries froides et humides du printemps. Mais la terre s'est trouvée entièrement desséchée au moment où les grains des céréales étaient encore lactescens pour la plupart, où les légumes, les pommes de terre, le maïs et les chanvres prenaient leur accroissement. Dès-lors tout souffrit ; surpris par la chaleur, les grains cessèrent de croître, et passèrent à une hâtive maturité, rare dans ce climat, puisqu'au 20 juillet les seigle, froment, orge et avoine étaient tous retirés dans la plaine. Le seigle seul n'a pas eu à souffrir : suffisamment formé et nourri au moment des chaleurs, la récolte en a été bonne, mais les autres grains sont restés petits et peu nourris, surtout dans les terrains secs et légers, d'où il résulte que cette année est beaucoup moins riche en froment que la précédente ; car si ce grain si précieux s'est maintenu jusqu'ici au prix modique qu'il a conservé toute l'année, on le doit à l'abondance de la récolte précédente, qui a fourni

suffisamment de tout et dont les greniers sont encore loin d'être épuisés.

Quant aux autres produits, la sécheresse leur a été encore plus funeste; les tubercules de la pomme de terre, arrêtés à moins de la moitié de leur volume ordinaire, les uns ont péri desséchés, les autres ont germé de nouveau sous l'influence des premières pluies et ont totalement manqué, soit en quantité, soit en qualité. Ce déficit est fâcheux dans ce pays, surtout pour les habitans de la campagne, qui en font leur principale nourriture, et à qui il pourrait seul tenir lieu au besoin de tous les autres moyens de subsister. Aussi ne saurait-on trop en soigner la culture. Les légumes se sont desséchés avant le temps, et leurs gousses sont restées vides ou garnies seulement de quelques grains avortés ; la tige et le grain du maïs sont demeurés chétifs et misérables. Il en a été de même du chanvre et des diverses espèces de fourrages, dont la seconde coupe n'a pas été faite, ou s'est trouvée réduite comme à rien.

De ce rapide aperçu, on est en droit de conclure que la récolte de 1826 a été de beaucoup inférieure à celle de 1825, et que les sécheresses printanières sont moins à craindre que celles de l'été, parce que les premières se bornent à retarder la germination ou le développement de la plante dans sa partie herbacée seulement, retard qui se répare bien vite ; tandis que les secondes, agis-

sant à l'époque de la fructification et du développement des grains et des fruits, elles les étiolent, les font avorter et les altèrent d'une manière irrémédiable. Quoique la vigne ne craigne pas la chaleur, elle n'a pas laissé d'en souffrir, surtout dans les terrains glaiseux peu profonds. Non-seulement le raisin ne profitait pas, on l'a vu se dessécher, se flétrir et tomber dans certains endroits.

La végétation long-temps languissante et comme interrompue par la longueur et l'intensité de la sécheresse, a pris une telle activité, après les pluies de la fin d'août et des premiers jours de septembre, que la surface de la terre, jusqu'alors aride et desséchée, changea promptement son aspect de mort en un tapis de la plus riante verdure : les arbres et les plantes se pénétrèrent d'une telle abondance de sève, que bientôt ils eurent repris leur première parure ; on vit à la fois le bois, les feuilles et les fruits se développer avec tant de vigueur, que la première partie de l'automne a été cette année un véritable printemps. C'est à la force de la végétation automnale que nous devons les remarques suivantes. On croyait d'abord la récolte en vin très-médiocre, soit par l'échec que la vigne avait reçu au printemps, soit par le tort que lui avait fait la longue sécheresse de l'été ; et jusqu'au moment des vendanges, on ne s'en était pas fait une juste idée. Alors seulement les raisins ont paru s'être

multipliés en nombre et en volume, surtout dans les vignobles de qualité commune, dont la terre est plus forte et plus profonde, et où l'abondance a été telle que la plupart des propriétaires se sont trouvés embarrassés par le défaut de vases vinaires. La même cause a dû nécessairement influer sur la maturité du raisin, qui n'a pas été au degré de l'année dernière; aussi les vins ont été moins promptement faits et moins généreux.

Si les vins communs ont été abondans, il n'en a pas été de même des vins fins et de première qualité, dont la récolte a été médiocre; la raison s'en trouve particulièrement dans l'exposition chaude et avantageuse qu'occupent nos bons vignobles, qui hâtent leur végétation, les expose par cela même aux fâcheuses intempéries communes à nos printemps et dont ils ont eu beaucoup à souffrir cette année. La sécheresse leur a également été nuisible, particulièrement là où la couche de terre s'est trouvée mince et posée sur le roc. J'ai néanmoins observé que son influence avait été moins marquée dans les parties hautes que dans les parties basses et plates de ces vignobles; car les raisins échappés à la gelée du 30 avril y ont été relativement plus gros et plus nourris que de coutume et que partout ailleurs.

En cherchant la raison de ce fait, ne la trouverait-on pas dans la différence du fonds de la terre et des effets respectifs de la chaleur sur elle? Le

vignoble proprement dit de la montagne de Montmélian, que je prendrai pour exemple, ne se compose que de débris calcaires, liés par une portion d'humus, tandis que les parties de vignes situées hors de là et dans la plaine, désignées sous les noms de *plates*, ou de *journailles*, se composent d'argile en plus ou moins grande quantité mêlée à la terre calcaire. Tout le monde sait que l'argile, par son avidité pour l'eau, étant soumise à la chaleur, prend en l'abandonnant, un retrait considérable; tandis que la terre calcaire se dilate au lieu de se resserrer. Or la terre argileuse étant profondément desséchée, les racines du cep se sont trouvées comprimées et comme étranglées; effets qu'elles n'ont pas dû éprouver dans les fonds calcaires. Ne pourrait-on pas ajouter encore que, par une propriété inhérente à la vie des végétaux, la pierre à chaux, surtout brisée et comme en poussière, se décompose et leur abandonne son acide carbonique; d'autant plus encore que cette décomposition se trouvera favorisée par l'action d'une chaleur vive et soutenue.

Par une suite de cette même force de la végétation automnale, les vignes et les arbres ont conservé, cette année, leurs feuilles vertes et fraîches jusqu'à l'approche de l'hiver. Elles ont résisté à toutes les intempéries de novembre, aux premières gelées blanches, et même à la

neige, qui, retenue par les feuilles et s'accumulant sur les arbres, leur a fait du mal en les ébranchant. Ils s'en dépouillent ordinairement en octobre, et on les ramasse pour servir de litière en novembre, qui manque rarement de donner quelques beaux jours, durant lesquels elles sèchent. Cette ressource, qui n'est point indifférente pour beaucoup d'endroits, a manqué cette année. Les feuilles se sont perdues pour la plupart, et celles qui ont pu être recueillies, ne l'ont été que par les jours secs et sereins de la fin de décembre.

Jusqu'à la fin de l'été, les maladies ont conservé le caractère inflammatoire que leur avait imprimé la température sèche et froide de l'hiver et du printemps. Alors se sont développées les fièvres intermittentes de tous les types, dont le tierce a été le plus commun, principalement dans les lieux exposés aux émanations des eaux boueuses, stagnantes, et des surfaces marécageuses, desséchées pour la plupart. Si elles ont été très-communes, la nature et la marche en ont été simples et sans caractère pernicieux. Le traitement en a été facile; elles cédaient promptement aux évacuans; mais les rechutes étaient promptes et fréquentes, si l'on n'avait soin de relever et de soutenir les forces par l'usage prolongé des amers et du régime approprié. La plupart des récidives se montraient sous la forme

quarte et faisaient craindre de les voir se prolonger en hiver; mais elles ont disparu sous la constitution froide et humide du mois de novembre.

On a vu sporadiquement quelques fièvres muqueuses - adynamiques, de nature assez grave, particulièrement chez les jeunes gens.

Indépendamment de la prostration générale des forces et de l'altération plus ou moins prononcée de la sensibilité animale, elles avaient encore pour caractère de porter sur les surfaces muqueuses, intestinales et pulmonaires, ou successivement ou simultanément; d'où résultaient une dyarrhée soutenue sans être abondante, la toux et l'expectoration. La fièvre était légère, le pouls faible, et l'ensemble des symptômes offrant à la fois des indications et des contr'indications, laissaient souvent le médecin dans l'incertitude sur le plan, l'ordre et la nature du traitement. En effet, la débilité des forces, d'une part, indiquait les toniques; les fluxions établies sur les surfaces muqueuses les repoussaient de l'autre et demandaient les adoucissans; contradictions qui (je l'avoue franchement), m'ont fait dire souvent qu'on ne savait par où prendre ces fièvres.

L'état des forces et leur direction devaient servir de règles à la conduite à tenir. Tant que la nature en conservait assez pour conduire à bien son ouvrage, et qu'elle ne les concentrait pas d'une manière trop vicieuse sur tel ou tel organe

ou système d'organes, on devait se tenir dans les bornes d'une prudente expectative. C'est ainsi que j'ai vu des malades pendant 30 et plus de jours, sans leur administrer aucun remède, me bornant au régime diététique approprié. J'ai vu, dans la plupart de ces cas, la diarrhée persistant jusqu'à la fin, d'une manière modérée, se dissiper ensuite pour être remplacée, pendant quelques jours, par de douces sueurs qui terminaient définitivement la maladie et amenaient la convalescence, toujours très-longue et très-délicate. Lorsque vers le 15e ou le 20e jour, la faiblesse augmentait d'une manière inquiétante, ou que les forces se concentraient au point de menacer gravement quelque cavité, les vésicatoires devenaient un puissant moyen d'excitation et de révulsion. La suppuration, toujours longue et abondante, convertissait la surface en ulcère difficile à guérir.

On a vu la petite vérole se développer vers la fin de l'hiver; elle a régné pendant toute l'année dans la ville; elle y règne même encore; car aujourd'hui (12 janvier 1827), un soldat en est atteint à l'hôpital des Chasseurs de Nice. Elle a été peu commune et a fait peu de sensation, vu que la vaccine généralement pratiquée depuis sa découverte, mais très-négligée aujourd'hui, lui laisse peu de prise.

Cette épidémie, qui mériterait à peine ce nom, par le très-petit nombre de personnes qui en ont

été atteintes, m'a offert deux exemples de petite vérole après vaccine, sur deux des fils de M.me la veuve Molin. L'un et l'autre avaient été vaccinés par moi, quinze ou seize ans auparavant. La vaccine avait été belle et leurs bras en portaient les cicatrices bien caractéristiques.

La fièvre de l'éruption fut violente et accompagnée de symptômes alarmans, surtout chez l'aîné, tels que vomissemens, délire et convulsions. Tout céda brusquement, même la fièvre, à l'apparition de quelques boutons sur le visage, vers la fin du 3e jour. Dès-lors la marche de la maladie fut des plus bénignes; les boutons devenus très-gros et disséminés sur tout le corps, d'une manière discrète, parcoururent en peu de temps les périodes d'accroissement, de suppuration et de dessication, au point qu'au 8e jour ils étaient tous en croûte. La variole de M. Molin cadet fut beaucoup plus simple et ne présenta en effet que les caractères propres à la varicelle ordinaire.

Cette observation s'accorde parfaitement avec celle des médecins de Genève et surtout du docteur Defresne, qui a remarqué une différence notable dans la variole sur des sujets vaccinés, et sur des sujets non-vaccinés. Cette différence consiste particulièrement dans la rapidité et la bénignité avec lesquelles les petites véroles après

vaccine parcourent leurs deux derniers temps, durant lesquels elles ne présentent presque aucun des symptômes propres à la petite vérole ordinaire.

Le docteur Fodéré, notre compatriote, professeur de médecine légale à Strasbourg, dans un ouvrage récemment publié, plein d'érudition et de faits importans relatifs à la petite vérole et à la vaccine, s'élève contre l'opinion des médecins qui, depuis quelque temps, croient avoir observé de nombreuses petites véroles survenues après vaccine, auxquelles ils accordent, il est vrai, un caractère de bénignité qui les distingue et les spécifie; ce qui ne les empêche pas d'accuser le virus vaccin de ne pas préserver de la variole, ou de n'en préserver que pour un temps plus ou moins long.

Cette importante question occupe et partage aujourd'hui les hommes capables de la juger; mais, selon le professeur de Strasbourg, les accusateurs de la vaccine n'y portent pas tout le désintéressement, toute la bonne foi et toutes les lumières que demande le sujet. Il fait observer que dès le principe de la découverte de *Genner*, un parti d'une opposition prononcée se forma dans le lieu même de son berceau, lequel n'a cessé de rechercher, de recueillir et de grossir tout ce qui pouvait la discréditer et affaiblir la

confiance dont elle s'était emparée partout avec une promptitude et une rapidité sans exemple.

Beaucoup d'éruptions cutanées, les nombreuses variétés de la varicelle, qui, se développant, surtout sous le règne d'une épidémie variolique, ou sous toute autre influence, en reçoivent des modifications capables de leur imprimer, au moins en apparence, un caractère d'analogie, ces diverses affections vues et examinées par des hommes prévenus, n'ont pas manqué d'être regardées dans quelques cas, comme identiques avec la variole.

Ces faits, d'abord recueillis en Angleterre, et que M. Fodéré accuse d'exagération, pour n'avoir pas été examinés et analysés avec toute l'attention et le désintéressement qu'ils méritaient, ont été proclamés sur plusieurs points du continent, où l'on a cru en avoir observé d'analogues, avec une sorte d'empressement et un air de certitude capables de troubler la sécurité des vaccinés et de jeter une entière défaveur sur la vaccine. Il s'élève avec force contre ces cris de fausses alarmes, et soutient que la petite vérole et la vaccine sont des virus spécifiques, jouissant de la propriété de se détruire respectivement et pour jamais, et que si les gouvernemens, comme déjà quelques-uns l'ont fait, prenaient les mesures nécessaires pour rendre la pratique de la vaccine

générale, au point d'ôter à la petite vérole toute prise et tout aliment, on ne verrait plus de ces éruptions métisses qui en imposent à l'observateur commun, et l'espèce humaine s'affranchirait à jamais de l'affligeant tribut de la variole.

OBSERVATIONS

Sur les causes de la dégradation des terrains inclinés, particulièrement dans le bassin de Chambéry, et sur les dangers qui menacent ce bassin;

Par M. le D.r Gouvert;

(Lues dans la séance du 11 avril 1828).

« Pourquoi, depuis quelques années, voyons-« nous le lit de nos torrens se combler d'une « manière inquiétante et faire craindre de les « voir se déborder? Pourquoi les voyons-nous se « multiplier et s'enfler promptement à la suite « d'une courte pluie d'orage? Pourquoi les hivers « sont-ils moins rigoureux, et les étés plus chauds « qu'autrefois? Pourquoi la grêle est-elle deve-« nue plus fréquente et plus générale? Pourquoi « enfin nos sources se tarissent-elles plus promp-« tement? »

Les faits qui font l'objet de toutes ces questions et dont je pourrais encore augmenter le nombre, frappent les yeux de tout le monde; les souvenirs de l'homme de cinquante ans, au plus, peuvent lui fournir des époques comparatives qui lui permettront de reconnaître leur

effrayante réalité. On voit d'une année à l'autre le mal s'aggraver et devenir toujours plus menaçant, et l'on reste avec indifférence dans une fausse sécurité, comme si le danger était imaginaire, ou comme s'il ne s'agissait que d'un objet futile et indigne de fixer sérieusement l'attention!

La solution de toutes ces questions, auxquelles se rattachent et se lient les grands intérêts publics, la sûreté et l'existence même de la société, se trouve dans la recherche d'une cause unique, qui tient à son tour à la nature même du pays. C'est au développement de cette cause que je consacre ce court Mémoire, dont tout le mérite sera de signaler des abus qui tarissent, chaque jour, la première source de notre prospérité et, d'effets en effets, ameneront peu à peu notre ruine totale, si l'on n'y apporte des remèdes prompts et efficaces.

Déjà, Messieurs, nous nous sommes occupés souvent de l'importance attachée à la conservation des bois de nos montagnes; je vous ai exposé moi-même que l'existence de nos meilleurs vignobles en était un résultat nécessaire, comme leur détérioration successive, une conséquence naturelle. Nous avons appelé l'attention du Gouvernement et des autorités locales sur ce point important de l'administration publique; des lois sages et conservatrices existent; la sollicitude paternelle du meilleur des Princes se porte sur

toutes les branches de la fortune publique ; rien n'échappe à la sagesse et à la vigilance de ses Ministres ; et cependant, malgré ces consolantes vérités, les abus continuent, se propagent même et le mal s'agrandit chaque jour. Toujours animés du même zèle et placés dans une position qui nous met à même de voir le danger et d'en apprécier toute l'étendue, ayons le courage de le mettre dans tout son jour, et implorons avec confiance et respect l'autorité tutélaire qui nous gouverne ; nos intérêts sont les siens, ou plutôt ils se confondent comme les intérêts d'un père avec ceux de ses enfans.

La Savoie est un pays qui ne se compose que de montagnes, de vallées, de gorges, de coteaux et de collines (1). La plupart des vallées ne furent, sans doute dans un temps bien reculé, que lacs et marais. Ce qui semblerait le prouver, c'est que les traces des anciennes routes attribuées aux Romains se trouvent toutes au penchant des montagnes et des collines, et placées au-dessus des plaines, dont la surface était alors moins élevée qu'aujourd'hui. Ce qui le prouverait encore, c'est que ces mêmes vallées conservent

(1) Je fais particulièrement l'application de ce que j'ai à dire au bassin de Chambéry ; mais elle pourrait se faire à presque toute la Savoie.

et offrent partout quelques vestiges de ce qu'elles furent jadis. On observe encore en bien d'endroits quelques points de leur surface fangeux et marécageux, que l'art de l'agriculture dessèche chaque jour, et couvre de riantes récoltes.

Les montagnes, dans ces temps éloignés, étaient couvertes de bois enracinés dans un terreau abondant et fertile, qui couvrait de toutes parts la surface de la masse calcaire formant le corps de la montagne. Les débris annuels des forêts ne pouvaient se stratifier pour toujours, et s'élever en tas sur toutes ces pentes, dont le degré d'inclinaison, l'eau, la neige et nombre d'autres accidens devaient nécessairement en diriger une partie dans la plaine, en élever ainsi le fond, et peu à peu le dessécher, en évacuant l'eau qui l'occupait. On peut donc avancer que les montagnes furent les mères nourricières des vallées, et qu'elles le seront toujours, tant que leurs flancs et leurs sommets seront ombragés d'épaisses futaies. Elles ne se borneront pas à verser sur elles d'une manière lente, paisible et sans dégâts, un humus gras, délayé par l'eau de la pluie et de la fonte des neiges: toujours humides et fraîches, à la faveur de l'enveloppe qui les recouvre, les réservoirs qu'elles renferment dans leur sein reçoivent de quoi alimenter au loin les sources et les ruisseaux qui en découlent; régions ordinaires des orages, ils s'y brisent et se dispersent; les

eaux s'y suspendent en quelque sorte, et ce qu'elles n'en peuvent retenir arrive à leurs pieds sans bruit et sans fracas, pour s'étendre et porter partout l'abondance et la fertilité. Les arbres de haute volée, tels que le sapin, le mélèze et le hêtre, élevés dans l'atmosphère, y sont comme autant d'instrumens de chimie, de physique et de météorologie.

On sait que la plante décompose l'eau et l'acide carbonique, pour s'emparer de l'hydrogène et du carbone, et verser hors d'elle l'oxigène qu'elle en sépare. Elle purifie donc l'air en lui ôtant d'une part un principe malfaisant, et de l'autre en lui en fournissant un salutaire et nécessaire à l'entretien de la vie chez les êtres qui en sont doués. La fraîcheur et l'humidité entretenues par d'épaisses forêts sur toutes les surfaces qu'elles occupent, fournissent, dans le temps des chaleurs et des sécheresses, des vapeurs qui les tempèrent et procurent de loin en loin à la terre desséchée les arrosemens nécessaires. Leur cime, élevée et agitée par les vents, disperse les nuages orageux, en soutirant de leur sein le terrible élément du tonnerre et de la grêle. Telle est enfin la salutaire influence des montagnes bien boisées sur les collines et les plaines subjacentes, que ces dernières, formées et entretenues par les premières, sont tout par elles et rien sans elles.

Je ne parlerai pas de l'importance de la con-

servation des bois considérés comme une source féconde de richesses pour le pays qui les possède : tous les économistes qui en ont traité l'ont vivement fait sentir. Aujourd'hui leur pénurie parle d'une manière bien plus énergique encore. S'agit-il d'un édifice? les bois seuls sont l'objet de la plus grande dépense; on reste même incertain sur la possibilité de se les procurer. Il n'en existe, pour ainsi dire, plus que sur quelques points élevés et escarpés, où la difficulté de l'exploitation et les grands frais qu'elle exige les ont conservés. S'agit-il de satisfaire aux besoins domestiques et journaliers pour alimenter nos foyers? Par là même que depuis bien des années ces besoins sont devenus plus nombreux et plus pressans, par toutes les commodités qu'on a voulu se procurer, et surtout par le luxe des appartemens, qui se mesure dans toutes les classes aisées, particulièrement par le nombre de pièces à cheminées, il en résulte une consommation considérable de combustibles qui, au prix où est arrivé le bois, nécessitent de grandes dépenses. D'ailleurs il arrivera un moment, qui peut-être n'est pas loin, où il sera impossible de se procurer du bois dur, tel que le hêtre, si recherché pour le feu du salon et de la chambre.

En ne considérant la conservation des bois des montagnes, des collines et des coteaux que sous le rapport de leur utilité sur toutes les surfaces

placées au-dessous d'eux, je ne dois pas oublier tout ce que les grandes routes auraient à y gagner. Cette partie de l'administration publique constitue un domaine dont le Gouvernement et les provinces se partagent l'entretien. L'intérêt public se rattache essentiellement à leur sûreté et à leur commodité. Placées pour la plupart dans des gorges et au penchant des montagnes, elles se trouvent souvent dégradées par les éboulemens et par les torrens qui en découlent. On doit avouer cependant que, malgré ces graves inconvéniens, elles sont réparées et entretenues avec tant de soin qu'elles ne laissent rien à désirer et font l'admiration des voyageurs. Mais toujours est-il vrai qu'elles exigeraient moins de travaux et moins de dépenses, si le versant des montagnes qui se décharge sur elles, au lieu de présenter un roc nu, était garni de bois et recouvert d'une croûte de terre végétale retenue par les racines.

Si dans un pays montagneux, tel que le nôtre, la conservation des bois des montagnes a pour conséquences et résultats nécessaires, soit par elle-même, soit par ses salutaires effets sur toutes les surfaces, la richesse et la sûreté même du pays, il est évident que leur dépouillement et leur nudité doivent en amener avec le temps la ruine totale. Ces deux vérités se prouvent l'une par l'autre. Elles sont l'une et l'autre si frap-

pantes et si palpables de leur nature, que ce que je viens de dire en peu de mots de la première est plus que suffisant pour la mettre hors de toute objection, aux yeux même les moins clairvoyans. Elle se fortifiera encore par ce qu'il me reste à dire de la dernière, dont le développement offrira quelque chose de plus remarquable.

La nature, inépuisable dans sa fécondité, répand la vie partout : l'aridité d'un rocher, sa coupe perpendiculaire à l'horizon, qui ne permet pas que ses détritus mêmes s'y arrêtent et s'y accumulent, son élévation dans une haute région dont le froid glacial s'oppose à la végétation, sont les seules causes de sa stérilité. Partout ailleurs elle enveloppe le noyau calcaire d'une couche de terre végétale, formée d'abord par ses propres débris et ensuite par tout ce qui y dépose le vent; elle a l'art d'y former ainsi avec le temps une enveloppe qui devient la matrice de laquelle vont sortir tous les végétaux qui font l'ornement et la richesse des montagnes, lesquels, par leurs dépouilles et leur mort, ajoutent annuellement, et comme par reconnaissance, à la croûte superficielle qui les fit naître; et en font ainsi un terreau profond et fertile, fixé et retenu à la surface du roc par la disposition des racines, dont les plus fortes trouvent un appui en s'insinuant dans les fentes du roc même. Le but principal de cette admirable création, de

cette merveilleuse disposition est d'abord la conservation de la masse calcaire, qui est comme le squelette de la montagne, ainsi que les diverses facultés qu'elle en retire pour remplir toutes les fonctions que la Providence lui a départies dans l'ordre des lois et des phénomènes qui régissent le globe.

Si la main imprévoyante et meurtrière de l'homme porte la cognée partout; si après avoir renversé tout ce qui se montre à la surface, elle se sert de la bêche pour arracher le support qui retient la terre sur le roc; cette terre, privée de son soutien et nouvellement remuée, cède par son propre poids à la pente qui l'entraîne; et si elle vient à se détremper par la pluie, elle sera entraînée avec elle, et souvent même s'éboulera en blocs, lorsque l'eau se sera portée en abondance entr'elle et la surface qui la soutient; il en sera de même lorsqu'au dégel la neige s'éboulera en masse, tout ce qui recouvre le roc sera entraîné.

C'est ainsi qu'en peu de temps l'homme a détruit ce que la nature a mis tant de siècles à produire; et à mesure qu'elle tend à réparer le mal par de nouvelles et chétives productions, le ravisseur est là qui en extirpe jusqu'au germe.

Tel est, Messieurs, l'état actuel de nos montagnes, surtout de celles qui environnent le bassin de Chambéry; tel est le point où est arrivé

le mal ; telle est la marche que l'on suit pour le porter à son comble et le rendre irréparable pour nombre de générations, si une main protectrice ne vient en arrêter le cours.

Ce que j'avance n'est point exagéré. J'en appelle au témoignage public. On voit tous les jours arriver à la ville nombre de charriots de misérables fascines, dont toute la valeur consiste dans des touffes de racines auxquelles se trouvent attachées de faibles verges à peine de deux ou trois ans de végétation, et qui, au bout de quelques années, auraient fourni à une riche coupe. Par la nature de ma condition, je me trouve fréquemment sur les routes qui aboutissent à la ville, surtout sur celles du Bourget et de Cognin ; chaque fois, je rencontre, non sans douleur, ces énormes charriots chargés des dernières dépouilles des montagnes voisines. Les boulangers de la ville n'alimentent le feu de leurs fours que de cette espèce de bois. Deux fois l'année, au printemps et en automne, saisons des plantations, plusieurs des carrefours de la ville sont encombrés de jeunes érables nouvellement arrachés ; on les y amène par charriots. Je dirai plus ; on donne plusieurs scandales à la fois : ce coupable trafic se fait particulièrement les dimanches et les fêtes. Pendant tout l'hiver, une partie du peuple n'entretient son pauvre foyer qu'en achetant ces petits fagots que les paysans de Verel, de St.-Jean-d'Arvey,

de Montagnole et de St.-Cassien, apportent sur leurs épaules. Qu'on examine le marché au bois de ce genre, on reconnaîtra la plupart de ces fagots pour être bois de montagnes et dont la racine fait tout le mérite. Les perches et les liens dont on se sert pour la confection et la manutention des toits en chaume, si communs en Savoie; l'usage de lier les céréales en gerbes, pour être enlevées des champs: tous ces liens sont autant de jeunes plantes de toutes espèces coupées dans les montagnes. Cet usage est bien plus funeste qu'on ne pense. Les tuteurs dont on se sert pour soutenir les jeunes arbres des vergers, des jardins, et pour plusieurs autres usages, sont enlevés aux montagnes, et sont tous de jeunes plantes de sapin. Le bois noir ne veut pas être ébranché, ni mutilé en aucune manière; et cependant, où se prend cette énorme quantité d'échalas de sapin dont on se sert pour soutenir la vigne? Ce sont là des faits qui frappent tous les regards, sans que pour cela on s'arrête aux fâcheuses conséquences qui doivent en être la suite inévitable. C'est par le développement des principales, que je terminerai ce Mémoire.

En dénudant ainsi la surface des montagnes, depuis leur pied jusqu'à leurs cimes, en arrachant jusqu'aux racines, comme déjà je l'ai fait remarquer, la couche de terre végétale en disparaîtra bientôt, et laissera le roc à nu. L'action de plu-

sieurs causes, comme la chaleur, la pluie, la gelée, le dégel, etc., en aura bientôt altéré la première couche; elle deviendra friable, se détachera en lambeaux et cédera aisément à la première impulsion. Tout moyen d'absorption étant détruit, la pluie qui y tombera se versera en entier sur le penchant, et entraînera avec elle les détritus calcaires avec d'autant plus de fracas, que la pente sera plus rapide et aura plus d'étendue. Toutes les eaux réunies de tant de points, sans qu'une goutte en soit perdue, auront bientôt formé un torrent qui, jusqu'à sa chute dans un lac ou une rivière, encombre son lit d'énormes dépôts, et porte, en franchissant ses barrières, la désolation et la mort partout où il s'étend. Si les propriétés et les habitations qui se trouvent au penchant des montagnes sont exposées à quelques dangers, c'est plus par la force de l'eau que par la quantité. Les vallées, les villages et les villes qui sont le terme aboutissant d'un versant très-étendu en ont bien de plus grands à courir.

Lorsqu'on jette un coup-d'œil sur l'immense surface dont toutes les eaux se dirigent nécessairement sur la ville de Chambéry, on ne peut se refuser à un sentiment de crainte et d'inquiétude que le défaut de réflexion, l'ignorance, ou la froide indifférence peuvent seules repousser. Pour en donner une idée, déroulons rapidement

le vaste tableau des lieux qui y déchargent leurs eaux. Le bassin de la Thuille et les hautes montagnes qui l'environnent, les paroisses de Curienné, de Thoiry, de Puits-Gros, les énormes montagnes de Galoppaz, de Margeriaz, tout le col du Pré et celles qui l'encaissent, le col du Désert et celles qui le limitent, St.-Jean-d'Arvey et sa montagne, Verel, St.-Alban, Bassens et le mont de Nivolet. Toutes ces communes et leurs montagnes sont au nord et nord-est de la ville. Si nous y ajoutons celles qui limitent le bassin au sud et sud-ouest et qui s'étendent depuis Grenier jusqu'à St.-Cassien, nous trouverons les communes d'Apremont, de St.-Baldoph et de Montagnole, et toute la chaîne des montagnes placées à leur couchant. Ajoutons encore la remarque importante que toutes ces régions élevées se couvrent, pendant les hivers, d'une énorme quantité de neige qui peut fondre tout-à-coup sous l'influence d'une pluie chaude amenée par le vent du midi. Par toutes ces circonstances, qui peuvent se trouver réunies d'un moment à l'autre, peut-on sans frémir se représenter l'énorme masse d'eau qui sera versée sur la ville? Croit-on que le lit de l'Aisse, élevé sur plusieurs points à la hauteur de ses digues, pourra la contenir? L'expérience a déjà prouvé plusieurs fois que ce redoutable torrent savait les franchir et les renverser.

Si, d'un côté, on voit avec satisfaction tout ce qu'a gagné cette ville depuis vingt ans, et tout ce qu'on se dispose encore à faire pour elle; si, grâce à la libéralité de notre illustre compatriote, M. le Général Comte de Boigne, elle n'a bientôt plus rien à envier aux villes d'un ordre plus élevé, on regrette, d'autre part, de la voir, par sa position, exposée au danger que lui fait courir un ennemi dont la force croît tous les jours. Ce n'est pas en déblayant les lits des torrens que, dans l'état actuel des choses, on peut espérer de se mettre à l'abri et se donner une parfaite sécurité : cette opération, quoique nécessaire, n'aura jamais qu'un résultat éphémère : deux ou trois crues d'eau suffiront pour combler ces lits de nouveau.

Si, en quittant la ville, nous tournons nos regards et nos réflexions sur la belle vallée de Bissy, de la Motte, du Bourget, de St.-Ombre et de Voglans, on ne peut que s'attrister à la vue du danger qui la menace. En effet, le torrent d'Hyère qui, à quelques pas de Chambéry, se réunit à celui de l'Aisse, en double quelquefois le volume. Or, dans la réunion des circonstances que nous venons de supposer, il doit en résulter un volume d'eau tel que toute la plaine en sera couverte; les villages de Villarche, celui du Cheminet et toutes les belles propriétés qui les entourent seront submergées tôt ou tard.

Nous observons que les hivers, depuis long-temps, sont moins rigoureux, moins abondans en neige, que les étés sont plus chauds, que nos marais sont moins fangeux et se déchessent insensiblement, que nos sources se tarissent plus promptement, que la grêle et les orages sont plus fréquens, et qu'enfin nous éprouvons successivement les fâcheux résultats, ou d'une surabondance d'eau, ou de sa pénurie.

Qu'on ne s'y trompe pas, la cause de tous ces phénomènes, dont le contraste offre quelque chose de frappant, n'est qu'une: elle réside uniquement dans le dépouillement de nos montagnes et de nos coteaux, jadis bien boisés. En veut-on un exemple bien remarquable? Le mont de Lémenc, au midi et au bas duquel est placé Chambéry, qui n'offre, depuis long-temps, qu'une surface calcaire nue, blanche, raboteuse et crevassée, où l'on ne rencontre plus aucune trace de végétation, si ce n'est de la mousse et quelques lichens, était porté et figuré dans les papiers *terriers* et les parcellaires des anciens Bénédictins, comme vignoble dans la partie du midi et forêt sur tous les autres points. Le bois y était même si touffu que les animaux qui y allaient paître s'y égaraient souvent. Après avoir détruit les bois qui couronnaient et protégeaient le vignoble, ce dernier s'est détérioré insensiblement de haut en bas, de manière qu'il n'en reste

plus aujourd'hui que quelques lambeaux vers la partie inférieure. La vigne a été remplacée par des broussailles, dont le buis et le genièvre faisaient la principale partie, et servaient encore de retraite au gibier. Maintenant il n'existe que le roc en détérioration à sa surface; car il est bon d'observer que le carbonate calcaire est de toutes les roches la plus altérable. Veut-on un second exemple moins ancien que celui que je viens de citer? Qu'on interroge nos vieillards sur ce qu'étaient les côtes de Montagnole, de St.-Baldolph et d'Apremont, il y a moins de soixante ans, et qu'on compare le tableau qu'ils en feront à celui qu'elles présentent actuellement : alors, richement boisées sur tous leurs points, elles protégeaient et fertilisaient les vignes et autres propriétés subjacentes. Le chamois, le chevreuil, le cerf et l'ours, habitans des hautes forêts, y étaient communs. Aujourd'hui l'aspect en est pitoyable; la hâche et la bêche ont tout détruit, et ce qui n'est pas défriché n'est plus que têpe et chétives broussailles, insuffisantes pour cacher le lièvre et la perdrix. Après les pluies d'orage, assez fréquentes sur ces hauteurs, on voit toutes ces pentes sillonnées de larges ravins, et comme autant de torrens, venir couvrir la plaine de stériles débris. Pour obvier à ces funestes effets, c'est à reboiser nos montagnes, c'est à leur rendre leur enveloppe naturelle, qu'il faut travailler. Par là, le

roc à l'abri des intempéries et de l'air, restera sans altération, à sa surface comme à son centre ; par là, les eaux brisées et retenues rouleront lentement, partiellement et sans dégâts, et leur dépôt se reduira à peu de chose.

La terre et la couche atmosphérique qui l'enveloppe, quoique de nature et de consistance bien différente, ne sauraient exister l'une sans l'autre; elles sont comme deux laboratoires placés sous leur dépendence mutuelle, qui se prêtent réciproquement les matériaux dont ils ont besoin pour leurs opérations respectives. Mais pour que ce commerce réciproque s'effectue et atteigne son but, la terre doit être ce que la nature veut qu'elle soit; c'est-à-dire, animée de cette vie génératrice, qui tend sans cesse à la couvrir de productions. Or, la vie végétative ne réside pas dans le roc stérile de sa nature ; elle est exclusivement dans la couche de terre qui le recouvre, à laquelle il sert d'appui, et sur laquelle elle répand avec abondance les germes de ses diverses productions. Les choses ainsi disposées, il s'établit un concours admirable d'action et de réaction de la terre sur l'atmosphère, et de l'atmosphère sur la terre, par lequel s'alimente et s'entretient leur influence réciproque. Tous les êtres doués de la vie et par la même organisés, végétaux et animaux, considérés individuellement, n'ont qu'une existence limitée, au terme

et de nos coteaux, se détruisent tous les jours, même par racines.

Le fonds des terres arables, ou en vignes, situées à leur penchant, dans peu n'existera plus; on délaisse peu à peu leur sommet, et bientôt on abandonnera le tout.

Les torrens se multiplient, leurs lits se comblent, et deviennent chaque jour plus menaçaus.

Les vallées s'exhaussent et s'appauvrissent en recevant les débris stériles des montagnes.

Les grandes routes deviennent d'un entretien plus difficile et plus dispendieux.

La ville de Chambéry est exposée au plus grands dangers par le torrent de l'Aisse qui coule au-dessus de son niveau.

La belle vallée qui s'étend de cette ville au lac du Bourget, en court de plus grands encore par la jonction du torrent d'Hyère à celui de l'Aisse.

Il est de fait que nos étés sont plus chauds, nos hivers moins rigoureux, que nos marais se dessèchent insensiblement; que nos ruisseaux et nos sources se tarissent plus promptement, et que la grêle est plus commune qu'autrefois. Quand il serait vrai que ces derniers articles auraient quelque chose d'hypothétique dans la cause qu'on leur assigne, il n'en est pas de même de tous les autres, qui tous sont le résultat nécessaire de la

destruction des bois et surtout de leur déracinement.

Ce n'est point assez d'avoir signalé le danger et sa véritable cause : un point plus important encore serait de déterminer et de fixer les moyens à prendre pour le prévenir et réparer peu à peu le mal déjà fait. Je conviens qu'une discussion de ce genre, même au sein de cette Société, a quelque chose de délicat, vu que c'est au Gouvernement et aux Autorités administratives à prendre, dans leur sagesse, leur zèle et leur amour pour le bien public, les mesures qu'ils jugeront convenables. Aussi n'est-ce qu'avec une respectueuse réserve, que je me permets de soumettre à leurs lumières quelques propositions à ce sujet (1).

I. A toutes les lois conservatrices des bois existantes on pourrait ajouter : 1.° le partage de tous

(1) La Société Académique de Savoie, par l'article 27 de ses Règlemens, s'étant interdit toute discussion qui sortirait des limites de ses attributions, déclare n'émettre aucune opinion sur les vues proposées par l'auteur du présent Mémoire. Mais, eu égard, d'une part, à la vérité et à la gravité des faits exposés, et de l'autre à la sage réserve que l'auteur a mise dans ses observations, la Société a cru pouvoir insérer le Mémoire dans ses Volumes imprimés, laissant entièrement à la sagesse et à la solliciude de l'Autorité supérieure tout ce qui concerne les moyens propres à remédier aux maux et aux dangers signalé par l'auteur.

les communaux situés en montagne et destinés par leur nature à ne devoir être que bois. Dans l'état de communauté, les particuliers ne peuvent y porter le même intérêt qu'ils porteraient à la portion qui deviendrait leur propriété. Ce partage aurait pour conditions expresses : 1.° la défense du défrichement. 2.° Les parties déjà défrichées, ou restées en têpes stériles, pour avoir été épuisées par des défrichemens anciens, seraient remises en bois, par semis, ou par plantations, ou par l'un et l'autre. 3.° Le lot échu à chaque famille par la voie du sort, ne pourrait pas se partager; il resterait toujours dans son entier, quoique pouvant s'aliéner. 4.° On fixerait, au moment des partages, une valeur commune à tous ces lots, et celui qui, au terme de dix ans, ne serait pas reconstitué en bois, ou se trouverait en détérioriation, serait enlevé au propriétaire, sur l'estime faite lors des partages. 5.° Toutes les propriétés ainsi divisées resteraient d'ailleurs sous la surveillance des lois et de l'Administration forestière. 6.° Enfin, on formerait un cadastre de toute la propriété divisée, et la commune serait autorisée à y mettre une imposition relative au produit, pour servir à ses besoins, laquelle elle pourrait augmenter ou diminuer selon l'étendue de ces mêmes besoins.

II. C'est au voisinage des villes, centres de consommation en tous genres, qu'on doit parti-

culièrement rapporter la dilapidation des bois. C'est là que tout se conduit, c'est là que tout se vend. L'habitant de la campagne, pressé par le besoin d'argent et certain de s'en procurer par le moyen du bois, s'exposera, pour cela, à toute la rigueur des lois, espérant toujours d'échapper à la surveillance des gardes. Et, pour le dire en passant, les causes des délits fosestiers sont si nombreuses qu'elles occuperaient seules un tribunal, et deviennent par là même la ruine des paysans montagnards.

Ne pourrait-on pas remédier à tous ces graves inconvéniens, en exigeant une sorte de consigne et de contrôle pour tous les bois à brûler qui entrent dans la ville, et faire, à ce sujet, un règlement qui pourvoirait à tout, et par lequel il serait essentiellement défendu, sous une peine proportionnelle, de présenter toute plante portant avec elle sa racine ?

III. Pour mettre un terme au désastreux système du défrichement et à la manie de porter la culture sur toute espèce de terres, quelle que soit sa pente, ne serait-il pas à propos qu'une loi déterminât le degré d'inclinaison au-delà duquel toute culture, sauf celle de la vigne, serait défendue sur un terrain qui ferait partie d'une colline ou d'un coteau d'une certaine étendue ?

Je terminerai ce Mémoire en ajoutant un nouveau motif à tous ceux déjà exposés, sur la né-

cessité de restaurer nos bois le plus promptement possible. Une branche de commerce bien importante en Savoie, se trouve dans nos ateliers de tannerie, dont l'aliment essentiel et primitif est le principe tanin que fournit l'écorce du chêne. La difficulté de s'en procurer se fait sentir depuis long-temps, et le prix en est devenu excessif. Cet arbre croît rapidement dans nos communaux des montagnes, mais il ne peut y devenir très-gros, parce qu'il n'y trouve pas assez de fonds. Élevé et surtout préservé de la dent meurtrière des chèvres et des moutons pendant ses premières pousses, il fournirait, tous les douze ou quinze ans, à des coupes bien précieuses, sous le double rapport du bois et de l'écorce.

Qu'on ne pense pas que des lois sévèrement prohibitives, portées en faveur des bois de nos montagnes, imposassent de grands sacrifices aux habitans qui les occupent et les environnent, et qui seuls font tout le mal. Il ne serait pas difficile de prouver que ce serait plutôt travailler à leurs intérêts, en prenant les mesures les plus rigoureuses pour leur ôter ce genre de travail et de spéculation, aussi préjudiciables à eux-mêmes qu'au bien public. La misère, en effet, plane sur tous ces malheureux, et la source en est dans le fait même de leur occupation journalière.

Dans l'état déplorable où se trouvent nos bois,

à peine un individu peut-il en couper ou déraciner sa charge dans un jour, y compris le temps nécessaire pour aller et venir; le lendemain, il emploie un second jour pour l'apporter vendre à la ville, une modique pièce de 15 à 20 sous, dont il mange une partie, si ce n'est le tout, dans un cabaret avant de quitter la ville. Cet homme a donc perdu deux jours pour se trouver à la fin avec rien, sauf le dangereux plaisir d'avoir passé une heure au cabaret? Si nous ajoutons, ce qui arrive souvent, le procès-verbal dressé par le garde qui l'aura aperçu, les poursuites, les ennuis et le temps perdu, n'aurait-il pas mieux fait de se livrer à tout autre travail, quelque modique qu'en eût été le salaire?

Le bois fossile qu'on exploite en divers endroits avec succès, peut suppléer, dans nombre de circonstances, aux combustibles ordinaires et faciliter ainsi la restauration des montagnes. D'ailleurs, la rareté du bois activerait de plus en plus l'industrie pour la recherche des carrières de ce genre et leur exploitation, et forcerait à passer sur l'inconvénient qu'on reproche au *lignite* de donner, par sa combustion, une odeur qui lui est propre, et qui, si elle est pénible à l'odorat de quelques personnes, n'est d'ailleurs aucunement nuisible à la santé. Cette odeur devient peu sensible, si l'on prend soin de n'employer le lignite que dans une parfaite dessication; elle serait même à peine

apercevable, si l'on disposait les fournaux et les poêles de manière à rendre la combustion la plus complète possible.

N. B. La Société Académique, eu égard à l'importance de l'objet traité dans le Mémoire de M. le docteur Gouvert, a jugé à propos de placer ici, à la suite de ce Mémoire, l'extrait suivant d'un article publié, il y a quelques années, par l'un de ses Membres, sur le même sujet considéré sous un point de vue général.

« Tout le monde convient des principales suites fâcheuses que doivent entraîner la destruction successive des forêts et le déboisement des montagnes, qui font des progrès journaliers et rapides; mais peut-être n'envisage-t-on pas assez tout ce que ces suites ont d'alarmant pour un avenir peu éloigné. Parmi les résultats immédiats de cette destruction, on reconnaît la pénurie et le haut prix du bois de chauffage, et le manque absolu des grands bois de charpente, qui ne permet plus aujourd'hui de rétablir, pas même de réparer certaines constructions usitées chez nos ancêtres. Tout en se plaignant du mal, on s'endort sur ses conséquences ultérieures et l'on vit du jour au jour avec les restes bientôt épuisés de nos montagnes dépouillées. Mais des regrets stériles ne sont pas des remèdes, et c'est à des remèdes prompts et assurés qu'il serait ur-

gent de recourir. Ce n'est pas que des observateurs attentifs et inquiets sur l'avenir ne se soient élevés avec force contre les coupes désordonnées des forêts et contre les dangers des trop grands défrichemens, et n'aient proposé divers projets pour la régénération des bois ; mais ces projets sont restés jusqu'ici sans exécution, et des cultures imprudentes continuent de s'élever et d'envahir des terrains que la nature s'était chargée seule d'occuper bien plus utilement pour nous. Il y a un certain nombre d'années que le gouvernement français avait ordonné de planter d'arbres tous les bords des grandes routes : c'était quelque chose, et cette mesure tendait bien à augmenter en général la masse des bois ; mais pouvait-elle remplacer les arbres de haute futaie qui, pour acquérir tout leur développement et toute leur force, demandent un autre sol et un autre climat? et d'ailleurs remédiait-elle aux autres conséquences désastreuses qu'amène la dépopulation des montagnes et qui menacent la société d'une suite de fléaux et de la nécessité d'abandonner un jour un sol qui lui refusera les moyens de s'y maintenir ?

« Lorsque les croupes arrondies des monts étaient hérissées d'arbres vigoureux, lorsque des forêts immenses couvraient les vastes flancs de nos montagnes, les hommes trouvaient abondamment de quoi pourvoir à leurs besoins ; des

coupes réglées et sagement dirigées fournissaient un aliment inépuisable aux usines et aux charbonnières, sans nuire à la reproduction. Les arbres, par leurs racines entrelacées et par leurs troncs robustes, retenaient les terres, prévenaient les éboulemens, protégeaient les terrains inférieurs et les habitations, opposaient aux courans d'eau mille obstacles qui, en les divisant, ne laissaient jamais former ces torrens impétueux qui entraînent les terres, détruisent les travaux de l'agriculture, rompent les chemins, répandent partout sur leur passage la ruine et la dévastation, et non-seulement causent aux particuliers des dommages souvent irréparables, mais entraînent dans des frais énormes l'Administration publique, sans cesse obligée de lutter contre leur fureur et de remédier à leurs dégâts.

« L'existence des forêts sur les hauteurs n'était pas sans influence sur l'équilibre des élémens. En y attirant et y fixant les nuages, elles les déchargeaient du fluide électrique, dont les funestes explosions menaçaient ainsi plus rarement les régions inférieures et les habitations de l'homme; elles déterminaient sur ces hauteurs une chute régulière des eaux atmosphériques, qui, s'introduisant dans les couches de la terre et dans les ouvertures des rochers, entretenaient avec ménagement les sources des courans destinés à arroser et à fertiliser les vallées et les plaines. Ces

mêmes forêts brisaient les vents, neutralisaient leur violence, arrêtaient la marche des orages, prévenaient ainsi leur propagation d'une vallée à l'autre et la communication du mouvement des couches supérieures de l'atmosphère aux couches inférieures. Alors les ouragans étaient rares.

« Mais les montagnes ont-elles été dépouillées de leurs bois? les rosées bienfaisantes ont cessé d'y descendre, et leurs flancs ont été frappés de stérilité. Des sources auparavant intarissables se sont desséchées. Il y a des exemples de fontaines taries au pied de quelques collines sur le sommet desquelles on avait abattu une certaine quantité d'arbres. Les pluies n'ont plus été que des averses d'eau tombant sans mesure, sillonnant les pentes de ravins multipliés, inondant la surface des monts, emportant la terre qui recouvrait les rochers, mettant ceux-ci à nu et leur ôtant ainsi tout moyen d'y faire renaître la végétation. Les nuages balancés et poussés au gré des vents, n'étant plus fixés nulle part, portent çà et là les masses d'eau dont ils sont chargés et les versent par torrens dans les campagnes, où ils détruisent souvent en un instant tout l'espoir du cultivateur. Les vents circulant avec liberté sur des surfaces qui ne leur opposent aucun obstacle, les orages deviennent fréquens et terribles; les arbres isolés des vallées et des plaines, semblables à des sentinelles perdues, et trop faibles

pour résister seuls, sont rompus ou déracinés; les toits des maisons sont enlevés, les murs et les édifices sont renversés.

« L'équilibre de l'atmosphère n'est pas troublé impunément. Les saisons perdent leur régularité; les températures se croisent, se confondent et semblent se jouer de la marche du soleil, qui ne règne plus en maître sur nos campagnes étonnées du désordre des élémens. Et croit-on que l'économie animale ne ressente aucun effet d'une nouvelle constitution atmosphérique, d'un renversement de saisons et de variations de température autrefois inconnues? Sans exagérer les conséquences de la dépopulation des montagnes, sans les étendre au-delà de leurs résultats naturels, il est permis de croire qu'elles ont influé d'une manière positive sur la santé de l'homme. Tout se tient, tout est enchaîné dans la nature: de nouvelles causes amènent de nouveaux effets. On convient généralement que des maladies autrefois fort rares deviennent aujourd'hui très-fréquentes, que des maladies nouvelles s'introduisent dans toutes les classes de la société. En faisant la part des changemens dans les mœurs, dans les habitudes sociales, dans la nature des alimens, on n'en peut refuser une à l'action inévitable et constante des circonstances atmosphériques, dont l'empire et l'influence sur le système entier de la vie sont incontestables et de tous les instans.

« Dans les choses finies, une progression soutenue doit arriver nécessairement à un dernier terme. Or, si l'on continue à dévaster les montagnes sans s'occuper des moyens d'y rétablir les bois, la consommation journalière étant hors de toute proportion avec la production, il est évident que le temps n'est pas loin où les montagnes n'auront plus rien à nous fournir. Et cependant, les combustibles sont aussi nécessaires à l'homme que l'eau. Dans les contrées où il n'y en a pas d'autres que le bois, la disette absolue de celui-ci sera une calamité effrayante. Les arbres à fruit seront sacrifiés à un impérieux besoin; mais cette ruineuse et triste ressource sera bientôt épuisée. Que l'on plante des arbres pour bois de chauffage et de charpente dans les lieux actuellement livrés à la culture, ce sera autant de pris sur la subsistance de la population; comment, en effet, cette mesure pourrait-elle suffire aux besoins, sans ôter à l'agriculture une quantité de terrain nécessaire aux autres produits? Quand on considère, à une époque future et certaine, toutes ces montagnes dépouillées, autrefois sources de tant de richesses, transformées en masses nues et stériles, vastes solitudes privées de mouvement et de vie, séjour du silence et de la mort, surfaces immenses désormais inutiles pour les besoins de l'homme et irrévocablement perdues pour lui, on croit voir dans ce spectacle

un acroissement plus rapide que celui de la raison inverse du carré des distances (1).

Quoi qu'il en soit, l'adhésion qui existe entre les parties des corps solides est un fait auquel on a donné un nom sans lui assigner aucune cause; ce phénomène, le plus général et le plus étonnant peut-être que la nature présente, a jusqu'ici échappé aux théoristes, qui semblent n'avoir manqué de cause pour rien, excepté pour l'affinité. Cependant l'affinité a beaucoup occupé les physiciens, puisqu'elle est toute seule l'objet de la chimie, l'une des sciences les plus vastes qui existent. En se contentant d'observer sa manière d'être, de s'établir et de se détruire, peut-être les savans ont-ils mieux fait que d'employer leurs veilles à chercher, dans des causes toujours secondaires et souvent illusoires, la matière d'un système plus propre à retarder qu'à hâter les progrès de la science.

(1) Si l'on considère 1.° que la dureté n'est bien considérable dans aucun corps, 2.° que la distance entre les molécules peut être diminuée à l'infini, en partant même du point où déjà nous ne pouvons plus l'apprécier, on verra que l'augmentation de l'attraction en raison inverse du carré des distances, est plus que suffisante pour produire la dureté des corps, même avant que les molécules arrivent au contact, qu'elles n'atteignent probablement jamais.

Ce n'est donc point une théorie nouvelle que je veux donner sur l'affinité; mon but, dans ce Mémoire, n'est que de montrer que ce phénomène se rattache à un autre phénomène déjà connu et examiné de tous les savans. Tout ce qui tend à nous rapprocher de la simplicité des voies de la nature est utile à la science, et l'on peut dire qu'elle fait un pas quand elle se débarrasse des entourages qui la gênent loin de la servir. Si l'affinité qui unit les parties de la matière n'est qu'un des effets produits par les fluides électriques, il y aura un mystère de moins pour peser sur l'intelligence humaine. Or, c'est ce que j'entreprends de prouver. Parmi les expériences que je citerai pour appuyer mon opinion, il en est qui sont de moi; mais le plus grand nombre sont des physiciens qui ont traité de l'électricité.

ARTICLE II.

ANALOGIE entre les lois que suivent les deux phénomènes.

I. Quoique l'affinité entre les molécules ne commence qu'à une distance où il n'est plus possible de mesurer, par l'expérience, l'accroissement de ses forces, rien dans la nature ne porte à croire qu'elle déroge à la loi des attractions connues. Aussi le plus grand nombre des physiciens

disent-ils qu'elle s'exerce en raison inverse du carré des distances.

Dans le cas où deux corps électrisés s'attirent, la force inconnue qui les pousse l'un vers l'autre suit la même loi dans ses progressions.

II. L'affinité produit la solidité des corps. Les attractions électriques produisent aussi la solidité entre les parties attirées. Ce fait ne pouvant se prouver que par des expériences, je vais en rapporter un certain nombre.

1.° Deux pièces de soie électrisées par le frottement, adhèrent l'une à l'autre avec une force assez considérable.

2.° Quand on laisse quelque temps en contact les divers élémens d'une pile à disques, ils s'unissent entr'eux et l'adhésion croît avec le temps.

3.° La partie cuivre d'un élément, séparée de la partie zinc d'un autre élément par un corps humide, laisse échapper quelques parcelles de cuivre qui traversent le corps humide et vont se joindre au zinc, avec lequel elles se combinent comme elles pourraient le faire par la fusion.

4.° Quand on fait communiquer les deux pôles d'une pile électrique par des corps conducteurs, ces corps adhèrent entr'eux.

5.° Un barreau aimanté attire le fer et le retient avec une force proportionnelle à la quan-

tité du fluide magnétique développé dans son intérieur (1).

III. Toutes choses égales d'ailleurs, l'effort qu'il faut faire pour séparer les parties d'un corps unies par l'affinité, est proportionnel au nombre de ces parties.

Il en est de même des adhérences produites par les attractions électriques; leur énergie est proportionnelle à la densité du fluide électrique.

Je crois même pouvoir établir que l'effort qu'il faut faire pour séparer les parties unies par les attractions électriques, est proportionnel au nombre de ces mêmes parties. Voici sur quelle expérience je m'appuye. A l'une des extrémités d'un barreau aimanté on présente tour-à-tour divers cylindres de fer doux d'une même longueur (d'un centimètre, par exemple), mais de différens diamètres; chacun de ces cylindres s'attache au barreau aimanté par un bout seulement.

Comme la vertu magnétique se développe subitement dans ce cylindre, il jouit lui-même du pouvoir d'attirer. On le charge de tout le poids qu'il peut soutenir et l'on renouvelle l'essai avec

(1) Il est tellement prouvé maintenant que le magnétisme, le galvanisme et l'électricité ne sont que les effets d'une cause unique, que nous prendrons indifféremment des expériences dans ces trois branches de l'électricité

des cylindres d'un diamètre différent. Dans cette expérience, j'ai toujours trouvé que les poids soutenus par les cylindres étaient en raison directe des diamètres de ces mêmes cylindres (1).

---

(1) Cette expérience démontre, ce me semble, que, toutes choses égales d'ailleurs, la force motrice d'un barreau aimanté sera d'autant plus grande que le barreau aura plus de masse.

C'est ici le cas de relever une erreur échappée à un illustre physicien qui presque toujours m'a servi de guide dans les recherches que j'ai pu faire en physique. Biot, 2.e vol., page 4.e, dit : « On suspend un barreau de fer « doux à l'un des pôles d'un aimant ; aussitôt le bout in- « férieur de ce barreau acquiert les propriétés magnéti- « ques; on peut y suspendre un 2.e barreau, à celui-ci « un troisième, et ainsi de suite, jusqu'à ce que leur « poids total excède celui que le barreau peut sup- « porter, etc. . . . »

L'erreur de M. Biot consiste à croire que le nombre des barreaux que pourra supporter l'aimant pourra s'accroître jusqu'à ce que leur poids total excède celui que peut porter le barreau aimanté. Après un grand nombre d'expériences, voici les résultats que j'ai obtenus sur cette matière.

Je prends pour ces expériences de petits cylindres de fer doux, de différens diamètres et d'une longueur d'un centimètre. J'en ai suspendu jusqu'à 10 les uns aux autres, et pas davantage; leur poids total n'équivalait qu'à une demi-once, et pourtant le barreau pouvait supporter jusqu'à huit livres de pesanteur et même plus. Ce n'est donc pas le poids qui détermine le nombre des cylindres qu'il pourra supporter. Ce n'est pas non plus le diamètre

IV. L'affinité semble agir plus énergiquement par certains côtés des molécules; et pour l'ordinaire, les solides qui résultent de leur assemblage affectent certaines formes régulières qui indiquent assez que l'affinité a une direction constante pour chaque espèce de molécules.

Pour que l'affinité puisse ainsi s'établir par ses points de prédilection, il faut que les molécules soient dans des milieux où elles soient libres de se mouvoir, afin que la juxta-position puisse s'effectuer dans un ordre géométrique; autrement les cristaux qui en résultent offrent des accidens à travers lesquels on peut à peine suivre la constance des lois de la nature.

Si toutes les masses des corps ne nous offrent pas des formes régulières, c'est qu'elles ont manqué de liberté à l'instant où elles ont passé à l'état de solidité, car on trouve dans les nom-

---

de ces cylindres : quels que soient les diamètres, il en porte le même nombre quand leurs longueurs sont égales. Cela seul semble indiquer que le nombre des cylindres ne doit pas dépasser, par leurs longueurs réunies, la distance à laquelle l'influence magnétique peut s'étendre pour décomposer le fluide naturel des barreaux qu'on lui présente. Cette influence peut se propager à travers différens milieux qui la favorisent ou lui font obstacle. J'ai sur ce sujet quelques expériences qui feront le sujet d'un autre Mémoire.

breux cristaux que la nature a formés la preuve la plus évidente que toutes les substances peuvent en former.

Une foule d'expériences montrent que les attractions électriques s'exercent aussi dans un sens déterminé pour chaque espèce de molécules, puisque, dans le cas où plusieurs molécules s'unissent sous l'influence électrique, l'ensemble offre toujours des formes régulières. Par le moyen de la pile électrique on a obtenu la décomposition de tous les acides et de tous les oxides. Dans ce cas, le principe combiné avec l'oxigène se porte toujours vers le pôle résineux et forme un cristal régulier sur le fil conducteur qui communique avec lui. On a, par ce moyen, obtenu des cristaux d'argent, d'étaim, de plomb, de potassium, de sodium, etc. Ces cristaux sont ordinairement des aiguilles allongées, dont les côtés forment entr'eux des angles constans pour la même substance.

Il est certain que, dans ce cas, les molécules mises en mouvement par les attractions électriques se superposent d'après des lois assez constantes pour produire toujours un même résultat.

Ce phénomène se reproduit avec une analogie qu'il est impossible de méconnaître dans les attractions qui ont lieu entre l'aimant et la limaille de fer; voici un moyen de rendre ce phénomène plus sensible.

On prend une feuille de carton mince ou une vitre, sur laquelle on répand une couche peu épaisse de limaille de fer; on présente par-dessous et vis-à-vis de l'endroit où se trouve la limaille, l'extrémité d'un barreau aimanté : aussitôt les grains de limaille sont mis en mouvement, sautent les uns sur les autres, et forment des pointes qui semblent hérisser la surface sur laquelle ils reposent; ces aiguilles s'inclinent ensuite à mesure que l'on remue de place le barreau qui est au-dessous.

Sans doute chaque molécule de fer ne s'éloigne du barreau qui l'attire, pour voler au sommet des aiguilles, que parce que la présence de l'électricité a développé, dans chacune d'elles, une puissance qui les pousse réciproquement les unes vers les autres avec une énergie plus grande que celle qui existe entr'elles et le barreau magnétique. Ces petites pyramides n'ont pas toute la régularité des formes cristallines, parce que les molécules dont elles sont formées diffèrent et par la figure et par la grosseur.

Elles ne conservent une espèce de solidité que pendant le temps qu'elles sont sous l'influence du barreau aimanté, parce que, pour des circonstances particulières à ce corps, le fluide électrique développé se paralyse dès qu'il n'est plus sous la puissance qui l'avait mis en action.

En examinant avec un microscope les aiguilles

ainsi formées, j'ai cru découvrir que, pour les former, les grains de limaille tendaient à s'unir par les côtés les plus étendus, à moins qu'ils ne fussent un peu allongés; dans ce cas, ils se touchaient par l'un des bouts seulement; cet arrangement est dû à la distribution du fluide magnétique qui se condense, comme on sait, vers les extrémités les plus éloignées d'un corps. J'ai cherché à rendre plus visible ce qui se passait dans cet arrangement par une autre expérience. Au lieu de limaille j'ai pris de petits cylindres de fer d'environ trois lignes de longueur et d'une demi-ligne environ de diamètre; les extrémités bien polies formaient un plan, tantôt perpendiculaire, tantôt incliné à l'axe longitudinal. Je place un cylindre sur la vitre vis-à-vis du point où se trouve le barreau; aussitôt le cylindre se place sur l'une de ses bases, et si cette base n'est pas perpendiculaire à sa longueur, le cylindre s'incline de manière à établir le plus de contact possible entre sa base et le point d'appui. Si l'on présente un second cylindre sur ce premier, il se dresse de même et toujours de manière à obtenir avec le premier le plus de contact possible, en ne le touchant que par l'extrémité.

Dansla fig. 1re (Pl. 2e), les cylindres A, B, C, mis en contact par l'extrémité du cylindre A avec le barreau aimanté C D, mis au-dessous d'une plaque de verre F G, forment une colonne droite, parce

que les bases de ces divers cylindres sont toutes perpendiculaires à la longueur. Dans la figure 2, où les cylindres A, B, C, ont des bases inclinées à leurs longueurs, l'ensemble forme des courbes pour atteindre le contact déterminé par les forces électriques, et toutes les fois que l'on diminue le contact en redressant les cylindres, il se rétablit par un effort dont la puissance est mesurée par celui qu'il a fallu faire pour détruire l'arrangement naturel. Ceci nous paraît prouver, de la manière la plus évidente, que l'arrangement des molécules déterminées à s'unir par les forces électriques, ne le font pas indifféremment par tous les points, et que si ces molécules ont des formes identiques, il doit en résulter des ensembles réguliers. Il ne serait peut-être pas impossible d'arriver, par des expériences, à former des espèces de cristaux avec des molécules factices dont on aurait déterminé la forme et que l'on soumettrait ensuite aux attractions magnétiques, en les mettant dans un fluide où elles fussent libres de se mouvoir pour se chercher, pour ainsi dire, et s'unir dans le sens de l'attraction.

V. La solidité des molécules unies par l'affinité est moindre quand le nombre des parties qui entrent en combinaison n'est pas dans un rapport proportionnel aux quantités respectives d'affinité. Par exemple : je suppose une molécule d'un corps A unie à une molécule d'un corps B ; le composé

aura la plus grande solidité qui puisse résulter de leur affinité mutuelle. Mais si A est uni à deux molécules de B, à trois molécules de B, etc., leur ténacité diminuera comme le nombre des molécules de B augmentera.

Cette loi, qui est constante pour l'affinité, l'est aussi pour l'électricité. Si une quantité d'électricité, représentée par *a*, est employée à retenir une quantité représentée par *b*, on ne pourra pas doubler la quantité *b* sans diminuer la ténacité qui existe entre *a* et *b*. Voici une expérience qui sert de démonstration à cette théorie.

Je suspends à un barreau aimanté un cylindre de fer et l'adhérence s'établit; je fais porter à ce fer tout le poids qu'il peut soutenir et qui mesure exactement la quantité d'affinité, de sorte que, si j'ajoute un poids quelconque, elle se rompt.

Maintenant, si au lieu d'ajouter un poids, je présente au barreau aimanté un corps sur lequel l'action de l'électricité puisse s'établir, un second morceau de fer, par exemple, cette action se partage, et l'affinité qui en résulte n'étant plus suffisante pour soutenir tout le poids, il tombe. Pour produire cet effet, il n'est pas besoin de toucher le barreau aimanté avec le fer : il suffit de les rapprocher à une distance convenable.

VI. Les phénomènes de la neutralisation ou

de la saturation se reproduisent avec une étonnante précision par les attractions électriques.

On sait que les acides rougissent les couleurs bleues végétales, et que les alcalis les verdissent. Si l'on mêle ensemble, dans certaines proportions, de l'acide et de l'alcali, le mélange devient neutre et ne produit ni l'un ni l'autre de ces deux effets.

Voici un phénomène électrique parfaitement analogue. Si l'on charge un cylindre électrique d'une quantité donnée de fluide vitreux, ce fluide attirera les corps qu'on lui présentera; si l'on met sous son influence un autre cylindre chargé d'électricité résineuse et que les quantités des deux fluides soient dans des proportions nécessaires pour satisfaire aux forces attractives mutuelles, ces forces seront neutralisées et aucun des cylindres n'attirera les corps qu'on lui présentera.

J'ai trouvé le moyen de varier cette expérience en la rendant susceptible d'une plus grande précision et surtout plus analogue au phénomène chimique dont j'ai parlé tout à l'heure. Je prends une bouteille de Leyde, que je suspends par son crochet au conducteur de la machine électrique; pendant qu'elle se charge, je touche la garniture extérieure. Au lieu de prendre la bouteille avec la main, je la prends avec un tube de verre bien desséché. L'électricité intérieure agit à travers

le verre sur l'électricité extérieure et réciproquement; de sorte que, si les quantités sont dans les proportions voulues pour l'affinité respective, on ne pourra tirer des étincelles ou produire des attractions ni en approchant de la garniture extérieure, ni en approchant de l'intérieure.

Si au contraire il y a un excès d'électricité à l'intérieur, il se manifeste vers la garniture intérieure et l'on peut dès-lors produire une étincelle ou une attraction, dont l'intensité sera proportionnelle à l'excédant du fluide intérieur sur l'extérieur. Le premier contact seul produira cet effet, le restant du fluide étant à l'état neutre.

Pour s'assurer qu'il reste sur les deux garnitures une certaine quantité de fluide neutralisé, on porte les mains sur les deux garnitures à la fois, et la décharge de ce qui reste de fluide a lieu par le cercle électrique ordinaire.

Il est impossible de ne pas reconnaître dans ce phénomène tout ce qui se passe par rapport aux sels neutres, aux sels avec excès d'oxide et aux sels avec excès d'acide. L'effet produit par l'un des deux derniers est toujours proportionnel à l'excédant de l'acide ou de la base. Quand il n'y aurait pas d'autres exemples d'analogie entre ces deux phénomènes, celui-là suffirait seul pour prouver qu'ils doivent être rangés dans une même catégorie.

VII. La loi à laquelle l'affinité est soumise sous

le rapport de la distance, est la même pour tous les corps; mais l'énergie de l'affinité est différente dans tous les corps, et les actions réciproques qu'elle peut produire dépendent de l'intensité de cette force dans les corps mis en expérience.

Il en est exactement de même des attractions électriques : la loi de leurs accroissemens sous le rapport de la distance est la même dans tous les cas; mais l'énergie de ces attractions est soumise à des variations aussi nombreuses que les corps qui peuvent être électrisés, soit que ces variations proviennent de la plus ou moins grande condensation du fluide électrique, soit que ses rapports soient différens avec les corps de nature différente. Dès-lors il est facile de voir que la science de la chimie, qui ne repose tout entière que sur la différence des affinités réciproques, pourra n'être plus qu'un vaste développement des actions diverses produites par les attractions électriques différentes entre tous les corps. Ainsi, de même qu'une affinité plus forte en détruit une moindre, une attraction électrique plus puissante en détruira une plus faible, et des molécules pourront cesser d'appartenir à une combinaison déjà produite par l'électricité, pour entrer dans une autre combinaison qui sera le résultat d'une même cause, Enfin, la théorie des réactifs sera absolument la même, en changeant le nom des moteurs.

ART. III.

De la simultanéité qui se rencontre dans les deux phénomènes.

Dans un grand nombre de circonstances, l'action de l'affinité est accompagnée du développement des phénomènes électriques.

« Il se développe de l'électricité quand on « comprime les substances, quand on les dilate, « ou même quand on les exfolie. On observe « encore qu'il se dégage de l'électricité dans la « fusion de certains corps, etc. (*Biot.*, vol. II, « page 483); plusieurs substances minérales cris- « tallisées, de nature vitreuse, ont aussi la pro- « priété de devenir électriques quand on les « chauffe à un certain degré.

« Enfin, il se développe aussi de l'électricité « dans plusieurs combinaisons chimiques et même « dans le seul contact de toutes les substances « hétérogènes. »

On sait encore que, dans l'évaporation, il se développe de l'électricité. Ainsi, toutes les fois qu'il y a un changement de rapport d'affinité entre les différentes molécules qui composent un corps solide, la force électrique devient sensible et se montre, pour ainsi dire, à découvert. Cette manifestation des puissances électriques a lieu, soit quand la distance des molécules aug-

mente, soit quand elle diminue. Par exemple, la tourmaline donne des signes d'électricité dans les dilatations produites par une certaine quantité de calorique, et dans les contractions produites par un certain degré de froid.

Il serait intéressant de déterminer d'où peut provenir le fluide électrique dans deux circonstances si opposées. En attendant que quelque physicien s'en occupe, voici mon idée, en supposant toujours l'électricité comme cause de l'affinité.

Dans l'état le plus habituel du cristal que je prends pour exemple, le fluide électrique, qui jouit de la propriété de se mettre en équilibre dans tous les corps, n'est demeuré dans celui-ci qu'autant qu'il le fallait pour satisfaire à la capacité que ce corps a pour lui; de sorte que tout le fluide est paralysé par l'emploi de ses forces sur les molécules qu'il tient en état d'agrégation. Mais supposons premièrement que le calorique, qui est capable de dilater les molécules par une force à laquelle rien ne peut résister, vienne à éloigner les molécules unies par le fluide, dès-lors une partie du fluide entrera, pour ainsi dire, en état de liberté, et s'accumulera, par des causes qui nous sont inconnues, vers les deux extrémités opposées du cristal, comme cela arrive dans tous les corps électrisés. C'est précisément ce qui a lieu. Mais si le calorique se condense et élève

le cristal à une température plus considérable, il arrive alors que les parties étant trop écartées les unes des autres, chaque élément de cette pile naturelle devient indépendant, et les forces cessant d'agir par ensemble, ne se manifestent plus vers un seul point.

Il est bien clair que dans ce système, il doit y avoir électricité partout où il y a agglomération de parties. Comment se fait-il donc que tous les corps solides n'en manifestent pas la présence?

Je ferai d'abord remarquer que nos moyens d'observations sont nuls, et entièrement nuls, toutes les fois qu'il s'agit d'apprécier les petites choses dans quelque genre que ce soit. Dans l'échelle merveilleuse des êtres, nous sommes placés à une certaine élévation qui ne nous permet de voir ni les premiers ni les derniers échelons; nous les voyons de trop loin, et nous les jugeons infinis, parce qu'ils échappent à nos regards.

Par habitude, autant que par nécessité, nous rapportons tout à nous: nous jugeons petit ce qui est en dessous, et grand ce qui est en dessus; nous jugeons rapides les mouvemens qui dépassent ceux que nous pouvons exécuter, et lents ceux qui sont moindres. La force de nos nerfs ou celle de nos moyens mécaniques est encore une espèce de mesure à laquelle nous rapportons toutes les forces que nous connaissons. Pourtant il n'y a rien de grand ni de petit dans la nature,

et ces mots, que nous prenons trop absolument, devraient n'indiquer que des rapports. Je ne citerai qu'un exemple pris dans la durée. Nous n'avons qu'une idée vague de l'éternité ou de la durée continue, et nous n'avons aucune idée de la durée infiniment petite, parce que, dans l'état actuel des choses, nous sommes placés aussi loin de l'une que de l'autre. Le calcul cependant peut démontrer que des durées qui ne sont pas appréciables pour nous, le deviendraient pour des êtres à qui le Créateur aurait donné des facultés propres à les mesurer. Je prends la *seconde de temps* pour la dernière des durées appréciables pour nous, puisque la moindre de nos actions dure à peu de chose près, une seconde. Eh bien, cette seconde est encore une durée qui contient un nombre infini de parties. La lumière parcourt soixante-dix mille lieues par seconde; je puis donc diviser une seconde en autant de parties qu'il y a de points différens dans une longueur de soixante-dix mille lieues; car l'instant où la lumière parcourt le premier point, n'est pas le même que celui où elle parcourt le second, et ainsi de suite. Or, en réduisant soixante-dix mille lieues seulement en lignes, douzième partie du pouce, on en trouve plus de cent quatre-vingt-trois milliards; il y a donc dans une seconde plus de cent quatre-vingt-trois milliards de momens appréciables, tandis que dans la vie d'un homme

qui a vécu cent ans, il n'y a guère plus de trois milliards de secondes. Ainsi, supposons qu'il existe un insecte qui puisse faire, pendant l'un des instans que nous avons distingués dans la seconde, ce que nous faisons nous-mêmes dans l'espace d'environ une seconde, par exemple, respirer : il s'ensuivrait qu'après avoir vécu pendant une seconde, il aurait vécu soixante fois plus qu'un homme de cent ans, puisque sa vie aurait compris cent quatre-vingt-trois milliards de momens appréciables, tandis que la vie d'un homme de cent ans n'en compte réellement que trois milliards. Il me serait facile de pousser bien plus loin ces considérations philosophiques, en portant cette espèce d'analyse sur les mouvemens et sur les forces motrices; mais je pense que c'en est assez pour prouver que dans l'examen de la nature, il ne faut marcher qu'avec précaution, et surtout se garantir des préjugés que nous laisse l'impuissance où nous sommes d'atteindre ses limites.

Je dis donc premièrement que, quoique nous ne puissions pas rendre sensibles les quantités d'électricité qui se trouvent dans tous les corps solides, on ne doit point tirer la conséquence qu'il n'y en a pas. La présence de l'électricité se manifeste par les mouvemens imprimés à des corps; mais ces corps, quelque petits qu'ils soient, peuvent avoir encore trop de masse pour la force

motrice à laquelle ils sont offerts ; et pour être une force morte, elle n'en existe pas moins, comme la force d'une molécule qui appuie sur la surface du globe et tend à en déplacer une partie sans produire son effet. Le corps que l'on voudra mettre en expérience sera toujours, quelque petit qu'il soit, composé d'un assez grand nombre de molécules primitives, puisque l'expérience prouve que la dernière quantité de matière visible peut encore se diviser en un nombre étonnant de parties. Il est tout simple que la quantité de fluide qui se trouve développé par deux molécules unies entr'elles, ne soit pas assez puissant pour en mettre en mouvement un grand nombre; or, on peut démontrer que dans une masse quelconque, dont les molécules sont agglomérées sans ordre, l'action totale du fluide répandu dans toute la masse ne peut qu'être égale à l'action du fluide de deux seules molécules, parce que, dans ce cas, les actions agissant en sens contraire se paralysent mutuellement, ou du moins ne s'entr'aident aucunement, de sorte que l'on ne pourra trouver, vers chaque point, que l'action trop faible du fluide de deux molécules; en voici la démonstration :

Si l'on forme une pile électrique d'un grand nombre d'élémens rangés en ligne droite, les forces électriques développées, agissant toutes dans le même sens, offriront vers deux points

opposés des résultantes capables de produire de grands effets, parce que toutes les forces particulières seront ajoutées les unes aux autres; et en effet, la densité du fluide vers les extrémités de la pile, et par conséquent la puissance de son action, croissent comme le nombre des élémens qui la composent. Mais si, au lieu de construire la pile de la manière que je viens d'indiquer, on place les divers élémens en cercle, de manière que le dernier vienne s'unir au premier, en les séparant toutefois par un corps conducteur, et qu'alors on interroge successivement les divers points de la pile, on pourra s'assurer qu'il n'y a dans chacun d'eux que la quantité de fluide égale à celle que peut développer un seul élément. Voici comment j'ai pu construire la pile circulaire : j'ai pris une quarantaine de disques de cuivre, soudés à autant de disques de zinc, formant en tout quarante élémens. J'ai pris une grande vitre d'environ deux pieds carrés, sur laquelle j'ai placé les élémens, en les faisant chevaucher les uns sur les autres, seulement par une extrémité, à peu près comme dans la fig. 3, après avoir mis sur chaque élément un conducteur humide, comme cela se pratique ordinairement. Quand le cercle est établi, les manifestations électriques cessent dans tous les points; mais elles se montrent aussitôt avec énergie quand, en soulevant un élément, on rompt le cercle

dans un point quelconque. La pile circulaire me paraît devoir être utile à la démonstration des théories déjà connues. En représentant donc par un élément l'union de deux molécules, il est facile de voir que quand tous les couples seront unis de manière à former un cristal ou ensemble régulier, il se manifestera vers les extrémités une résultante de forces appréciables ; c'est ce qui arrive pour un grand nombre de cristaux, et bien probablement pour tous. Je crois qu'en multipliant les essais sur les cristaux, on parviendrait à montrer que les forces magnétiques se trouvent dans tous ceux qui auront une dimension convenable et un genre de cristallisation propre à porter, dans une même direction, les forces particulières de chaque élément primitif.

Peut-être, à la seule inspection du clivage, de la position relative des tranches et de la forme du noyau, parviendrait-on à déterminer d'avance quels sont les cristaux électriques. Ce serait là l'objet d'un beau travail pour qui en aurait le temps et les moyens. Si, au contraire, ces couples formés de deux molécules chacun sont agglomérées sans ordre, on ne devra trouver nulle part une résultante de plusieurs forces. C'est ce qui a lieu pour tous les corps dont les parties ont été agrégées sans ordre.

J'ajoute, en second lieu, qu'il y a réellement de l'électricité dans tous les corps, puisque nous

avons vu qu'elle se manifeste dans les moindres changemens qui ont lieu entre leurs molécules.

D'ailleurs, dans toutes les théories qui ont été faites sur l'électricité, les physiciens sont d'accord en ce point que le fluide électrique est répandu dans tous les corps, et que les phénomènes électriques ne sont qu'un résultat de la destruction de l'équilibre qui règne souvent entre ses parties.

Il est certains mouvemens qui paraissent entr'aider la tendance que les élémens divers d'un corps ont à se ranger d'une manière propre à produire des pôles magnétiques. Si l'on frappe une barre de fer dans une position verticale ou même horizontale, et qu'on la batte ensuite plus fort, on l'aimante. On produit le même effet en la limant et en la polissant. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'en frottant toujours dans le même sens pour polir l'acier, on détermine des pôles, qui sont toujours les mêmes pour différentes lames que l'on aura polies par la même espèce de frottement.

Cette observation est essentielle pour ceux qui construisent des balances pour toutes les latitudes qui sont en dehors de l'équateur magnétique. Un balancier dans lequel on aurait déterminé des pôles magnétiques, ne saurait garder l'équilibre, à cause de la force du magnétisme terrestre qui produit l'inclinaison. Il serait donc utile

de ne construire les balanciers qu'avec un métal qui fût moins susceptible de s'aimanter, du cuivre, par exemple.

Il paraît tout naturel de conclure que les mouvemens que l'on a produits dans les diverses opérations dont j'ai parlé tout à l'heure, n'ont fait que favoriser une espèce d'arrangement régulier entre les diverses parties du fer, à peu près comme des mouvemens analogues produisent la congélation subite de l'eau parvenue au-dessous de zéro. Ce qui semble le prouver plus évidemment encore, c'est que, si l'on veut produire le même effet sur de l'acier trempé, on ne peut y parvenir, parce qu'alors les molécules fortement attachées les unes aux autres par l'action de la trempe, ne peuvent être déplacées par les vibrations que l'on imprime à la masse, et par conséquent ne peuvent se ranger en pile électrique pour montrer des pôles. Si pourtant on parvient à les déterminer, il est évident qu'alors cet arrangement sera difficile à détruire, et le magnétisme deviendra presque inaltérable. C'est ce qui arrive.

ARTICLE IV.

APPLICATION de la présente théorie à quelques cas particuliers.

Si l'on fait parvenir les deux extrémités d'une pile dans un mélange d'eau et d'acétate de plomb

ou de sulfate de potasse, l'oxigène qui est en combinaison avec le plomb ou avec le potassium abandonne la base et se porte sur le pôle vitré, tandis que la base elle-même se porte sur le pôle résineux, où elle forme de petits cristaux de divers genres. Deux mystères se présentent à la pensée qui veut pénétrer la cause de ces opérations; et tandis qu'ils restent inexplicables pour celui qui ne reconnaît que l'affinité pour cause de la solidité de la matière, on en trouve une raison en ayant recours à l'action connue de l'électricité.

Prenons, dans le fluide mis en expérience, une molécule formée d'un atome d'oxigène et d'un atome de potassium; ces deux atomes unis ensemble forment un élément dont les deux parties sont unies entr'elles par l'électricité, à peu près comme deux disques d'une pile, qui, agissant l'un sur l'autre par attraction, finissent par adhérer assez fortement l'un à l'autre.

Il est probable que ces deux atomes sont dans des états électriques différens : que l'un est électrisé vitreusement, et l'autre résineusement, comme les deux disques d'un élément; le fait de leur transport vers les pôles opposés de la pile semble le démontrer assez.

Représentons donc par 1 la force électrique qui les excite. Tant qu'aucune force supérieure ne viendra les solliciter dans un sens opposé,

elles demeureront unies ; mais dans le cas contraire elles céderont à une combinaison nouvelle. Nous avons vu que l'intensité de l'action électrique était proportionnelle à la quantité du fluide ; ainsi, en présentant ces deux atomes diversement électrisés aux deux pôles d'une pile plus fortement électrisés, et dont l'action pourra sans inconvénient être représentée par 2, il devient évident que les deux molécules, dont l'une sera sollicitée vers le pôle vitreux et l'autre vers le pôle résineux, seront obligées de se séparer en cédant à une force qui sera égale à l'excédant de l'électricité de la pile sur celle des deux molécules. La molécule de plomb se portera donc sur le pôle résineux, et la molécule d'oxigène se portera sur le pôle vitré. Les molécules de plomb se poseront les unes sur les autres, dans le sens le plus propre à cette union, et formeront des cristaux qui ne seront qu'une espèce de prolongation de la pile, et à l'extrémité desquels se montreront les forces magnétiques. L'impulsion que chacune de ces molécules reçoit pour se porter vers les pôles de la pile est si grande, que, quand même ces molécules rencontreraient des corps avec lesquels elles auraient une grande tendance à s'unir, elles passeraient à côté sans céder à cette attraction, qui serait toujours moindre que celle de la pile, à cause de la grande différence des quantités de fluide magnétique. C'est ce qui arrive dans l'ex-

périence suivante, rapportée par M. Biot, *Traité de Physique élémentaire*, Tom. I.er, pag. 645.

« Une particularité extrêmement remarquable « de ce phénomène, c'est que les substances qui « l'éprouvent se trouvent quelquefois amenées à « traverser des milieux pour lesquels, dans l'état « ordinaire, elles ont une affinité très-énergi- « que, sans toutefois que, dans leur passage, « elles se combinent d'une manière permanente « avec eux. En voici un exemple parmi beau- « coup d'autres.

« On emploie trois coupes communiquantes : « la première, dans laquelle plonge le fil résis- « neux, contient une dissolution de sulfate de « potasse; dans la seconde, celle du milieu, on « met une solution d'ammoniaque, substance « qui a une très-grande affinité pour l'acide sul- « furique; enfin, dans la troisième, où plonge « le fil vitré, on ne met que de l'eau pure; dès « que la pile commence à agir, le courant électri- « que décompose le sulfate, maintient la potasse « dans la première coupe, et transporte l'acide « dans la troisième, où on le trouve libre, quoi- « que, pour y parvenir, il ait été obligé de tra- « verser l'ammoniaque en dissolution. Si à l'am- « moniaque on substitue un acide et qu'on fasse « plonger le fil vitré dans la dissolution de sul- « fate de potasse, c'est la potasse qui est trans- « portée et qui vient se rendre dans la coupe

« où plonge le fil résineux; ce qu'elle fait en « traversant l'acide intermédiaire, sans que l'af- « finité de celui-ci pour elle puisse la retenir. « Et, non-seulement les produits transportés « échappent ainsi à des affinités très-énergiques; « mais les réactifs les plus sensibles ne sem- « blent pas affectés par leur passage et ne peu- « vent aucunement l'indiquer, etc.»

Parmi les diverses expériences où l'on produit des affinités, je n'en vois aucune qui se refuse à cette théorie; je n'ai cité que les plus remarquables, mais j'en pourrais citer bien d'autres auxquelles elle semble s'adapter d'elle-même. Les petites congélations qui se forment avec une admirable régularité sur les vitraux, la congélation de l'eau, la formation de la neige, et surtout la formation de la grêle, paraissent bien évidemment des phénomènes électriques et qui n'ont besoin que d'être examinés pour être rangés dans cette catégorie.

En observant attentivement les grêlons, il est facile d'y retrouver un cristal d'eau régulièrement formé comme tous les autres cristaux. Par une opération de clivage, on peut enlever plusieurs tranches circulaires, dont la forme a été déterminée, ainsi que dans les autres cristaux, par la forme du noyau qui se rencontre dans les grêlons, comme il se trouve dans tous les genres de cristallisations.

Les charmantes cristallisations que l'on produit sous les noms d'arbre de Diane et d'arbre de Saturne, ne sont, à coup sûr, qu'un phénomène électrique dans lequel tout se passe comme dans la pile, et l'on peut même dire que les feuilles métalliques cristallisées ne sont que la prolongation d'une véritable pile électrique.

D'un autre côté, si l'on observe que la formation de la grêle est toujours accompagnée de tous les phénomènes électriques, que les grêlons sont électrisés, que l'air lui-même l'est continuellement, on ne pourra s'empêcher de conclure que les affinités qui s'établissent au milieu de ces circonstances, ne soient elles-mêmes des phénomènes électriques.

ARTICLE V.

Conclusion.

La devise de la nature, comme le dit le savant abbé Haüy, est : *économie et simplicité dans les moyens, richesse et variété inépuisable dans les effets*, 1er vol., page 64. Partout on découvre des preuves de cette vérité, et plus les sciences font de progrès, plus elles démontrent que, quand un moyen lui suffit, elle n'en emploie pas deux.

Or, d'après l'exposition et le rapprochement

des faits que nous venons de voir; il paraît assez démontré que non-seulement les phénomènes de l'affinité et ceux de l'électricité peuvent être les effets d'une même cause, mais encore qu'ils ne sont que la répétition d'un même phénomène, avec des accidens qui, pour la plupart, trouvent leur explication dans les théories connues sur l'électricité. Si, dès le premier pas qu'ont fait les sciences, on eût désigné ces deux choses par le même nom, il ne fût venu dans l'idée de personne de les ranger dans des classes différentes.

D'un côté, on voit les parties de la matière s'unir et former des corps solides; de l'autre, on voit les parties de la matière s'attirer et se rapprocher : comment ne pas conclure que leur union s'est opérée en vertu de ce rapprochement, et que la force qui a opéré ce rapprochement est encore la même force qui maintient les parties rapprochées ou en état de solidité, ce qui revient au même?

N. B. Je dois dire ici que, dans les diverses expériences indiquées ci-dessus, j'ai été parfaitement secondé par M. Salaces, jeune pharmacien distingué dans l'exercice de son art et par l'étendue de ses connaissances chimiques.

Extrait d'une Lettre à M. Biot, *Prof. de Physique mathématique au Collége de France, Membre de l'Académie des sciences, etc. etc., sur quelques phénomènes magnétiques ;*

(Communiqué à la Société Académique, avec la réponse à cette lettre, dans la séance du 28 février 1828).

Chambéry, 17 *janvier* 1828.

Monsieur,

. . . . . .

En travaillant à un Mémoire que bientôt j'aurai l'honneur de vous adresser, j'ai été conduit à quelques résultats que je ne sais rattacher à aucune théorie. J'ai l'honneur de vous les communiquer, espérant que vous voudrez bien me donner votre avis.

En considérant les effets chimiques produits par la pile voltaïque sur les corps brûlés binaires, j'avais été conduit par l'analogie à penser que les barreaux magnétiques devaient jouir des mêmes propriétés, avec une moindre intensité cependant, parce que les quantités de fluide développé sont bien différentes. J'ai dû prendre, pour mon premier essai, un réactif extrêmement sensible : j'ai choisi la teinture de chou rouge et l'ai composée comme vous l'indiquez dans une note de votre *Traité élémentaire de Physique*. Je me

suis servi d'un barreau magnétique recourbé en fer à cheval, dont l'action est assez puissante pour supporter un poids de 20 livres quand il est exercé. J'ai pris un tube de verre recourbé en forme d'U, d'un diamètre de 4 lignes environ, et dont chaque branche avait 3 pouces. J'ai rempli le tube de teinture de chou rouge, et j'ai fait plonger, dans chaque branche du tube, des fils de fer de leur longueur, qui étaient supportés par chacun des pôles du barreau (1). Un quart d'heure après, la couleur bleue de la teinture est devenue d'un beau vert bien plus foncé que n'était le bleu de la teinture. Le même changement s'est opéré dans les deux branches du tube; ce qui m'a donné des doutes sur l'action du magnétisme. Comme j'avais employé du fer doux et un peu oxidé, j'ai pensé que l'effet produit n'était dû qu'à l'oxide métallique, qui a la propriété de verdir le sirop de violette. J'ai remplacé mes deux fils de fer par des aiguilles à coudre bien trempées et bien polies, l'effet a été le même. J'ai détruit la communication avec l'un des pôles, en enlevant le fil de fer, et le côté resté en rapport a seul changé de couleur. Enfin, j'ai cherché à connaître vers quel point la couleur changeait le plus vite; il m'a paru que c'était dans la quan-

(1) Voyez *Planche II, fig.* 4.

tité de liqueur qui se trouve entre les deux extrémités des fils conducteurs.

J'ai séparé le tube du barreau aimanté, en y laissant plonger des fils de fer; sans être sous l'influence du barreau, les mêmes changemens se sont opérés dans les couleurs et se sont renouvelés, soit que je misse, dans la liqueur, du fer doux, des fils de fer trempés et polis, de la grosseur d'un cheveu, soit que j'y misse un peu de limaille de fer oxidée ou non.

J'ai dû alors renoncer à croire que ces changemens fussent dus à l'action du magnétisme. Cependant, après avoir suspendu des fils de fer dont je me servais, et surtout les aiguilles à coudre, sur des pivots très-mobiles, j'ai vu, en les présentant au barreau aimanté, qu'ils étaient eux-mêmes dans un état de magnétisme, puisqu'ils étaient assujétis aux répulsions comme aux attractions magnétiques, sans avoir été préalablement aimantés. Je suis donc revenu à ma première idée.

En jugeant les effets produits par le barreau magnétique d'après ceux que produit la pile, chaque pôle du barreau aurait dû donner une couleur différente, ce que je n'avais pu obtenir. Au lieu de me désister du but après lequel je courais, je pensai que, comme la teinture de chou rouge passe plus facilement au vert qu'au rouge, il se pouvait que l'un des pôles eût assez de puissance pour porter la couleur au vert, tandis

que l'autre, qui n'en avait pas d'avantage, n'en avait pas assez pour faire porter la couleur au rouge. Sachant d'ailleurs que la teinture de tournesol passe plus facilement au rouge qu'au vert, je remplis mon tube de cette teinture. J'attendis long-temps sans voir aucun effet; ce ne fut qu'après 36 heures de patience, que je vis la couleur bleue porter au vert dans le fond du tube et d'un côté seulement, tandis que l'autre restait inaltérable. Ce n'est pas tout : il se forma vers ce point de petits flocons verdâtres, comme des mousses, qui s'attachaient au fil conducteur. Le changement de couleur, après avoir commencé vers le bas, montait graduellement vers le haut du tube, en s'éloignant ainsi de l'extrémité du fil conducteur vers laquelle l'action paraissait plus active.

J'ai plusieurs fois renouvelé cette expérience, et toujours j'ai obtenu le même résultat produit par le même pôle du barreau magnétique (le pôle boréal).

Que le magnétisme ait aussi des influences chimiques, c'est ce que l'analogie me porte à regarder comme incontestable. En ai-je trouvé une preuve?..... Votre avis, Monsieur, sera pour moi un motif irrécusable de le croire ou de le rejeter.

Veuillez, etc.

L'Abbé RENDU.

Réponse de M. Biot *à M. l'Abbé* Rendu.

Paris, 5 février 1828.

» Monsieur,

» Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 17 janvier dernier. Les phénomènes qui se sont présentés à vous sont extrêmement remarquables et importans, s'ils sont dus à l'action magnétique seule, sans aucune influence d'oxidation ou de décomposition du métal ; mais vous ne sauriez mettre trop de soins à exclure l'intervention de cette dernière cause, car il est incroyable à quel point elle peut faire illusion. Par exemple : s'il existe sur un seul point de votre fil de fer la plus légère trace d'oxide, le reste étant purement à l'état métallique, c'en est assez pour former une pile par l'intermédiaire du liquide quand le fil y sera plongé. Je n'ai pas l'intention de dire pour cela que les phénomènes que vous avez vus sont dus uniquement à cette cause : au contraire, il me semble difficile, d'après leurs apparences, qu'ils y appartiennent tous ; mais je voudrais que vous prissiez soin de l'exclure entièrement. Par exemple : je ne verrai plus aucun doute à élever, si vous pouvez produire les mêmes effets, fût-ce avec une intensité moindre, en tenant vos fils

aimantés plongés dans le liquide et sous l'influence constante de votre aimant extérieur, mais hors du contact avec les particules liquides; ce qui peut se faire en les en séparant par l'enveloppe d'un tube de verre mince fermé inférieurement (1), car tous les phénomènes magnétiques se produisent hors du contact, même ceux des pôles d'un aimant; puisque le centre des forces est intérieur à sa masse. Ainsi vos fils plongés dans l'air, mais enveloppés du liquide hors de contact, doivent produire des effets analogues à ceux que vous avez vus, si toutefois l'oxidation, comme je le désire, n'est pour rien dans ceux-ci.

» Excusez, Monsieur, ce griffonnage et cette réponse écrite à la hâte, et veuillez bien y voir le désir que j'aurais de voir se confirmer les nouveaux faits que vous avez vus.

» J'ai l'honneur, etc.

» BIOT. »

» *P. S.* Je recevrai avec un vif plaisir les détails ultérieurs que vous voudrez bien m'adresser sur vos recherches, et je serai très-impatient de savoir quel en aura été l'effet. »

---

(1) Voyez *Planche II*, *fig.* 5.

Seconde Lettre de M. l'Abbé Rendu *à M.* Biot.

Chambéry, 8 avril 1828.

MONSIEUR,

Je commence par vous remercier de la complaisance que vous avez mise à me répondre, et de l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à mes essais sur les influences magnétiques.

J'ai renouvelé toutes les expériences que j'ai eu l'honneur de vous communiquer par ma lettre du 17 janvier; et d'après votre conseil, au lieu de faire plonger les tiges de fer qui étaient en communication avec le barreau magnétique, dans la teinture bleue de chou rouge, je les ai entourées d'un petit tube de verre fermé par l'extrémité qui plongeait dans le liquide, de sorte que l'action du fer n'a pu s'exercer qu'à distance à travers l'épaisseur des parois du tube, et, je pense, indépendamment de toute combinaison chimique du fer avec le liquide. J'ai pris toutes les précautions possibles pour que mes tubes fussent propres et n'eussent eu aucun contact avec du fer. Après toutes ces précautions, j'ai obtenu de nouveau tous les effets consignés dans ma lettre du 17 janvier, avec cette différence qu'ils se sont fait attendre beaucoup plus long-temps. Ce n'est

qu'après deux jours que la teinture de chou rouge a tourné au vert; mais la couleur est devenue aussi foncée que dans les premières expériences.

Pour constater que ce changement n'était pas un effet provenu de l'altération, je me suis assuré que la teinture dont je me servais, en s'altérant, se portait au rouge au lieu de se porter au vert.

J'ai essayé de traiter le produit par l'acide gallique, et la couleur verte a disparu pour faire place à une couleur sombre; ce qui m'aurait d'abord fait soupçonner que quelques parties de fer pourraient avoir traversé les parois du tube pour arriver à la liqueur; mais la chose m'a paru tellement incroyable, que je ne m'y suis pas arrêté.

J'ai mis dans mon appareil, de la teinture de tournesol; mais les effets produits ont été si lents et si peu sensibles, que j'ai dû les regarder comme une altération produite bien plus par le temps que par l'influence magnétique.

Tels sont, Monsieur, les résultats auxquels je suis parvenu en employant les procédés que vous avez eu la bonté de m'indiquer.

J'ai l'honneur, etc.

L'Abbé RENDU.

N. B. La réponse de M. Biot à la lettre précédente contient le passage suivant : « Après « avoir pensé aux résultats contenus dans la der-

« nière lettre que vous m'avez fait l'honneur de « m'écrire le 8 avril dernier, j'ai considéré que « les faits observés par vous et que vous m'avez « communiqués, offraient une probabilité assez « grande pour qu'il convînt à votre intérêt d'en « prendre date. En conséquence, je les ai fait « connaître (hier 5 mai 1828) à l'Académie des « Sciences, et j'ai déposé vos deux lettres au « Secrétariat. »

M. Biot conseille ensuite à M. l'abbé Rendu de poursuivre ses observations et de vérifier encore ses expériences d'une manière propre à exclure tous les doutes qui pourraient rester sur les influences chimiques de l'aimant; mais la difficulté de se procurer en cette saison le chou rouge nécessaire pour la teinture, l'oblige à renvoyer à un autre temps ces nouveaux essais.

NOTE

Sur les causes de la mobilité apparente du regard dans les yeux d'un portrait ;

Par M. G.-M. RAYMOND, *Secrétaire perpétuel ;*

(Lue dans la séance du 30 juillet 1827).

Dans un Mémoire qui fait partie des Transactions Philosophiques pour 1824, et dont quelques journaux anglais ont donné des extraits, le célèbre docteur Woolaston s'est occupé avec succès de l'intéressant problême dont il s'agit ici. Je ne connais de ce Mémoire que les fragmens qui en ont été insérés dans la *Bibliothèque Universelle* de Genève (Cahier de février 1826). En partant des observations de l'auteur, telles qu'elles sont exposées dans ces fragmens, il m'a paru que les ingénieuses explications données par l'auteur, étaient susceptibles de quelques éclaircissemens, et que l'on pouvait y ajouter certaines remarques propres à compléter la solution du problème. Ce sera, Messieurs, le sujet de la courte Note que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Notre spirituel et savant Confrère, M. Xavier

de Maistre, dans son *Voyage autour de ma Chambre*, avait posé la question d'une manière assez piquante. Son domestique tenant un portrait à la main, lui dit : « Je voudrais que mon-« sieur m'expliquât pourquoi ce portrait me re-« garde toujours, quel que soit l'endroit de la « chambre où je me trouve. Le matin, lorsque « je fais le lit, la figure se tourne vers moi; et « si je vais à la fenêtre, elle me regarde encore « et me suit des yeux en chemin. — En sorte, « *Joannetti*, lui dis-je, que, si la chambre était « pleine de monde, cette belle dame lorgnerait « de tout côté et tout le monde à la fois? — « Oh! oui, Monsieur. — Elle sourirait aux allans « et aux venans tout comme à moi? — Joannetti « ne répondait rien..... Quel trait de lumière! » On voit quelle application l'auteur va faire du complaisant regard de cette figure. En s'adressant au lecteur, « Tandis que tu fixes avidement, « dit-il, tes yeux sur ce portrait, et que tu t'ima-« gines (au moins en peinture) être le seul « regardé, la perfide effigie, aussi infidèle que « l'original, porte ses regards sur tout ce qui « l'entoure et sourit à tout le monde. » Mais enfin Joannetti attendait une explication.....

« Ne vois-tu pas, Joannetti, *qu'un tableau « étant une surface plane, les rayons de lu-« mière qui partent de chaque point de cette « surface.....* » L'étonnement extraordinaire

du domestique à ces mots, et la pensée qui vint à l'auteur, de l'ignorance de Joannetti sur les rayons de lumière et sur ce que c'est qu'une surface plane, firent couper court à l'explication commencée; d'où il est difficile de conjecturer si l'auteur allait en effet résoudre la question. Revenons au docteur anglais.

M. Woolaston commence par rechercher la raison pour laquelle nous jugeons avec autant de précision que de rapidité, si le regard d'une autre personne est dirigé sur nous.

Il fait voir d'abord que le jugement que nous portons sur cette direction ne peut être déterminé par la forme apparente de l'iris, qui se présente comme un cercle, lorsque l'œil est tourné vers le spectateur, mais qui se montre sous une forme elliptique dès que l'œil se détourne de sa première direction. M. Woolaston observe avec raison que la portion visible de l'iris est le plus souvent trop petite pour qu'un si léger changement dans sa forme apparente, puisse être aperçu aussi promptement et avec une si grande précision. D'ailleurs, il fait remarquer que, dans les yeux d'un portrait dont le regard est tourné vers le spectateur, l'effet reste le même pour celui-ci dans toutes les positions qu'il peut prendre, quoique la forme apparente de l'iris change en raison de la situation plus ou moins oblique de l'observateur par rapport à la surface du ta-

bleau. Le docteur Woolaston considère qu'il est un changement plus sensible dans le mouvement des yeux d'une personne placée devant nous : c'est l'accroissement ou la diminution des parties du blanc de l'œil, selon que la prunelle s'approche ou s'écarte de l'un des coins. Toutefois il prétend que cette variation dans la proportion relative des parties du blanc de l'œil n'est pas le seul élément qui détermine notre jugement sur la direction du regard, mais que la disposition simultanée des autres parties de la face, par rapport au spectateur, y contribue pour beaucoup, et qu'ainsi l'effet que nous éprouvons touchant la direction du regard, est le résultat de l'impression mixte que produisent sur nous la direction de l'œil et la disposition générale de la face considérée dans son ensemble.

S'il en est ainsi, la direction apparente du regard devrait changer par le seul effet d'un changement dans la disposition des autres parties de la face, la direction réelle des yeux restant la même : expérience qu'il n'est pas possible de faire sur une tête vivante, mais que le docteur Woolaston pratique sur des figures dessinées et susceptibles de se prêter aux dispositions convenables. Cette expérience, qui produit les effets les plus frappans, est d'un très-grand intérêt.

Supposez une tête entière dessinée dans une direction quelconque et dont les yeux soient tour-

nés vers le spectateur. Si l'on dessine à part, sur une feuille détachée, mais dans une autre direction, une partie inférieure du visage, y compris le nez, laquelle puisse s'adapter, par superposition, au-dessous des yeux de la figure entière, de manière à remplacer la partie correspondante de cette figure en la recouvrant entièrement, on verra que le regard cessera d'être dirigé vers le spectateur, mais qu'il paraîtra détourné dès-lors et très-sensiblement du côté vers lequel est dirigée la partie inférieure de la face que l'on a appliquée sur l'autre de la manière qui vient d'être indiquée.

Ce résultat est péremptoire et démontre par le fait le sentiment du docteur Woolaston sur le concours des deux élémens qu'il assigne pour causes de l'impression que nous éprouvons touchant telle ou telle direction du regard, savoir: la situation des yeux par rapport à la perpendiculaire à la face qui regarde, et la disposition générale de cette face à l'égard du spectateur.

C'est à la suite de ces notions préliminaires que le docteur Woolaston entreprend l'explication du phénomène qui fait le sujet de cette Note.

M. Woolaston pense avec raison que l'on peut appliquer, à l'effet dont il s'agit, la même explication qu'à ceux qui résultent du dessin d'un autre objet quelconque assujéti aux lois de la perspective; et voici ce qu'il dit à ce sujet.

Si deux objets réels sont placés sur le terrain à quelque distance l'un de l'autre, en face d'un spectateur et sur la même direction, le plus éloigné devra être représenté au-dessus de l'autre sur le tableau ; et ainsi la ligne qui joint ces deux objets se projetera sur le tableau en ligne verticale : cette ligne sera l'intersection du tableau et d'un plan vertical passant à la fois par les deux objets et par l'œil du spectateur. Si celui-ci se déplace maintenant et s'écarte à droite ou à gauche de la perpendiculaire au tableau, le dessin des deux objets restant sur la même ligne verticale qu'auparavant, le spectateur les verra comme s'ils étaient situés dans un autre plan vertical passant à la fois par les deux objets, par la verticale du tableau et par son œil. Mais comme ce nouveau plan vertical fait maintenant un angle oblique avec le plan du tableau, c'est comme si le premier plan vertical avait tourné autour de la ligne d'intersection pour prendre la position du nouveau plan, et la direction des deux objets paraîtra avoir changé en même temps que le spectateur s'est déplacé ; de là l'illusion en vertu de laquelle cette direction semblera tourner à mesure que le spectateur changera de position. Il en sera de même de la face d'un portrait, qui paraîtra tourner, par la même raison, en continuant à se diriger vers le spectateur et à produire sur lui la même impression que dans sa

position primitive. Ajoutons à ceci quelques développemens et quelques considérations ultérieures.

Je suppose un cube placé sur le terrain, et à côté de ce cube, un tableau vertical qui le représente dessiné selon les règles de la perspective linéaire, en sorte que l'une des faces latérales, la face droite, par exemple, se présente obliquement et en raccourci. Que le spectateur se place d'abord devant le cube réel de manière à ce qu'il le voie dans la même situation où il est représenté sur le tableau. S'il fait quelques pas sur sa droite, il continuera à voir la face antérieure, mais de plus en plus oblique et raccourcie, tandis que la face droite se développera davantage. Qu'il se transporte ensuite à gauche de sa première position : la face droite s'effacera peu à peu, finira par disparaître, et la face gauche se découvrira à ses regards. Ces circonstances témoigneront au spectateur que le cube est resté immobile; car, pour que le cube eût pu continuer à offrir au spectateur ainsi déplacé la même face droite sans augmentation ni diminution apparente, il faudrait que ce cube eût tourné sur lui-même, d'abord de gauche à droite, et ensuite de droite à gauche. Que le spectateur se place maintenant devant le tableau, à la distance et au point de vue indiqués par la perspective du cube, l'image de celui-ci fera sur ses yeux le même effet qu'il éprouvait à l'aspect du cube

réel, lorsqu'il était dans sa première station en présence de ce dernier. Qu'il se déplace ensuite sur sa droite, l'effet restera à peu près le même, puisque la face droite n'aura pas acquis un plus grand développement, et le cube peint paraîtra avoir tourné vers le spectateur, de telle sorte que sa partie postérieure semblera avoir tourné de droite à gauche, et sa partie antérieure de gauche à droite. Lorsque le spectateur passera sur sa gauche, la face droite du cube, au lieu de s'effacer, comme dans la réalité, continuera de se présenter à peu près avec la même étendue, tandis que la face gauche ne se montrera point aux regards du spectateur. Et ainsi le cube paraîtra tourner de nouveau vers le spectateur; c'est-à-dire, que sa partie postérieure paraîtra se reculer vers la droite, et la partie antérieure semblera s'avancer vers la gauche. Le cube paraîtra donc se mouvoir en même temps que le spectateur, de telle manière qu'il semblera constamment se diriger vers lui.

On sait que le même phénomène se manifeste dans la perspective de l'*allée d'arbres*, dans celle d'une colonnade non parallèle au plan du tableau, et généralement dans la représentation de tous les objets dont les dimensions et les contours sont tracés selon les règles de la perspective linéaire. L'application de ceci au phénomène que présente le regard d'un portrait est facile.

Lorsqu'une tête n'est pas dessinée de profil, la direction de la face et du relief de la tête entière vers le devant du tableau, direction indiquée en général par la saillie du nez, se trouve perpendiculaire ou oblique au plan du tableau. Dès-lors cette direction doit paraître se mouvoir avec le spectateur de la même manière que nous avons vu tourner en apparence celle du cube. Car la tête vivante ayant du relief, ne pourrait présenter constamment les mêmes parties du visage dans les mêmes développemens ou sous les mêmes raccourcis, sans tourner sur elle-même à mesure que le spectateur se déplace. Mais, dans un portrait, la tête n'ayant pas un relief matériel, le côté de la face opposé au spectateur ne peut être dérobé à ses regards par une saillie qui n'existe pas ; et ce côté continue à se montrer dans toute l'étendue que le peintre lui a donnée, tandis que le côté tourné vers le spectateur n'acquiert point un plus grand développement. Par conséquent, la tête peinte lui offrant, dans toutes les stations, les mêmes proportions dans chacune des parties de la face, cette tête paraîtra tourner à mesure que le spectateur changera de place.

Cela seul suffirait déjà pour faire entrevoir que la direction du regard dans un portrait, étant coordonnée à une direction déterminée de la face, celle-ci ne peut paraître changer avec le spectateur, sans que l'autre ne semble marcher

avec elle. Cette conséquence est d'ailleurs fortifiée par les premières observations que j'ai rapportées du docteur Woolaston.

Mais, pour ajouter le dernier trait d'évidence à l'explication du phénomène qui nous occupe, il faut tenir compte du relief de l'œil vivant, qui, envisagé sous le rapport des effets de la perspective, donne lieu à des considérations analogues aux précédentes.

Lorsque nous regardons une personne en face, le blanc des yeux se montre également réparti par la position centrale de l'iris. Mais si cette personne conserve la tête immobile et que nous fassions quelques pas de côté, la partie du blanc de l'œil située du côté opposé s'efface successivement, par l'effet de la convexité du globe de l'œil, tandis que la partie du blanc située de notre côté se montre tout entière. Et pour que les deux parties restassent égales, il faudrait que la personne que nous regardons tournât la tête proportionnellement de notre côté, à mesure que nous nous déplaçons. Or, dans un portrait, les deux parties du blanc de l'œil conservant invariablement leur étendue primitive, l'œil paraîtra tourner à mesure que nous changerons de place. Une cause semblable à une autre entraîne nécessairement un même effet. Si donc le portrait paraît nous regarder une fois, il continuera de nous regarder dans toutes les autres situations que nous pourrons prendre.

Ajoutons que la position du point lumineux contribue à cette illusion. Car, sur un œil vivant, le point lumineux change de place à chaque mouvement du spectateur, attendu le poli et la grande convexité de la cornée transparente, tandis que, sur le portrait, ce point garde constamment la place où le peintre l'a mise; ce qui conduit aux mêmes conséquences que les observations qui précèdent.

Je crois devoir prévenir ici, au sujet de cette dernière remarque, des objections qui pourraient offrir quelque chose de spécieux.

Et d'abord, lorsqu'un spectateur est en présence d'une personne qui le regarde, la position du point lumineux de l'œil dirigé sur le spectateur est déterminée par la situation de cet œil relativement aux rayons de lumière qui le frappent, et par la place qu'occupe le spectateur. Si celui-ci reste immobile et que la personne qui le regarde tourne un peu la tête sans cesser de le regarder, le point lumineux ne sera plus à la même distance de la prunelle, ni dans la même situation relative par rapport aux autres parties de l'œil; et cependant le spectateur continuera à juger que le regard est dirigé sur lui. Si le spectateur se déplace et que la personne qui a les yeux sur lui continue à le regarder, en tournant proportionnellement la face vers lui, le point lumineux changera encore de position, attendu la convexité et le poli de la cornée transparente.

Mais sur un portrait, le point lumineux est invariablement fixé; et, quoique la tête paraisse tourner à mesure que le spectateur se déplace, le point lumineux garde la même situation relativement aux diverses parties de l'œil, quelque position que prenne le spectateur. Ainsi la peinture ne présentant point les mêmes circonstances que la réalité, ne devrait pas produire les mêmes effets. Il semble donc que le portrait devrait cesser de regarder le spectateur dès que celui-ci change de position, ou que le phénomène de la constance apparente du regard ne dépend nullement de la position du point lumineux. Cette difficulté disparaît facilement au moyen des remarques suivantes.

Lorsqu'une personne nous regarde, la position du point lumineux de son œil est en rapport avec la distribution de la lumière et des ombres sur toutes les parties de sa face, ainsi que sur les objets environnans; et, en vertu des expériences fréquentes avec lesquelles l'habitude nous a familiarisés, l'effet de l'impression que nous fait éprouver le jeu de la lumière ne peut jamais être incertain. Si cette personne continue à nous regarder, soit que seule elle ait tourné la tête, soit que nous ayons changé de place nous-mêmes, dans les deux cas la distribution de la lumière et des ombres sur les diverses parties de la face aura changé en même temps que le point lumi-

neux aura pris une autre position par rapport aux différentes parties de l'œil; et il y aura toujours dans le jeu total de la lumière, cette harmonie que l'instinct naturel et l'habitude nous font apprécier sur-le-champ et qui ne peut nous permettre aucune méprise. Dans l'une ou l'autre circonstance, tant que les choses resteront dans le même état, l'effet restera le même, et nous jugerons que le regard continne à se diriger sur nous.

Supposons maintenant un portrait où le peintre ait placé le point lumineux de l'œil d'une manière convenable, c'est-à-dire, dans une position assortie à la direction qu'il a donnée à la lumière par la disposition des jours et des ombres, et qu'il ait dirigé le regard sur lui. Lorsque le spectateur changera de place, la tête peinte paraîtra tourner sans que le point lumineux change de position relative : cela est vrai; mais c'est précisément parce que cette position ne change pas, que l'effet reste le même, par la raison que le clair-obscur de la face ne subit aucune variation, et qu'ainsi la position du point lumineux reste coordonnée comme auparavant à la distribution générale de la lumière artificielle sur les diverses parties de la face.

Ici l'on fera peut-être une autre objection, à laquelle je viens toutefois d'indiquer la réponse. On dira que le rayon qui part du point lumi-

neux d'un œil vivant regardant le spectateur, et qui arrive à l'œil de celui-ci, fait sur la cornée transparente du premier, un angle de réflexion égal à l'angle d'incidence, quelle que soit la position respective de l'un et de l'autre, mais qu'il n'en est pas de même d'un portrait. Et en effet, supposons que, pour une situation déterminée du spectateur en présence du tableau, le rayon dirigé du point lumineux de l'œil du portrait à l'œil du spectateur, puisse être considéré comme faisant sur le premier un angle de réflexion égal à l'angle d'incidence de la lumière dirigée sur le tableau; au moindre mouvement du spectateur à droite ou à gauche de sa première position, le rayon qui, du point lumineux de l'œil du portrait arrive à l'œil du spectateur, deviendra plus ou moins oblique à la surface du tableau, et l'égalité des deux angles dont il s'agit sera rompue.

Je crois qu'il faut distinguer la lumière réelle et extérieure qui éclaire la surface du tableau, de la lumière artificielle que le peintre répand sur les objets créés par la magie de son art. Ce qui me fournit l'occasion de placer ici une observation que je crois fondée, quoique peu conforme à l'opinion commune.

Lorsqu'on veut placer un tableau de manière à ce qu'il produise tout son effet, on a grand soin de le mettre dans une position où il reçoive le jour extérieur qui doit l'éclairer, du même

côté que les objets peints reçoivent la lumière artificielle dont le peintre les a frappés : c'est ce qu'on appelle placer le tableau *dans son jour*. Je pense qu'en cela l'on fait bien, et le peintre surtout est bien avisé de prendre tous ses avantages. Mais je crois qu'en général on donne à ce soin plus d'importance peut-être qu'il n'en mérite. Un tableau appliqué contre un mur est comme une ouverture pratiquée dans ce mur, comme une fenêtre qui laisse voir des objets extérieurs placés au-delà. Or, il est telle circonstance de ce genre où une scène extérieure peut se trouver éclairée en sens inverse des objets antérieurs qui environnent la fenêtre, et dans ce cas, cette scène ne produira pas moins son effet, par la raison surtout que si l'attention est uniquement dirigée sur elle, l'impression causée par la présence des objets antérieurs devient à peu près nulle, ou du moins tellement faible et vague, qu'elle ne contrarie en aucune façon la sensation produite par les objets du dehors. Il en est de même d'un tableau. Tant que le spectateur sera occupé de le considérer attentivement et exclusivement, il oubliera tout ce qui l'environne et ne recevra d'autre impression que celle qui doit résulter soit de l'ensemble et des détails de la scène qu'il a sous les yeux, soit des effets du clair-obscur auquel elle est subordonnée. De quelque côté que vienne la lumière réelle et exté-

rieure, peu importe alors; car les jours frapp
par le pinceau de l'artiste sont encore des jou
et les ombres ne sont pas moins des ombres : l
relations mutuelles des uns aux autres, les p
portions des teintes diverses et l'harmonie tot
restent les mêmes dans tous les cas : l'effet d
par conséquent demeurer à peu près le mêm
J'avoue que cet effet est plus complet lorsque l
direction des deux lumières coïncide dans l
même sens, à cause des fréquentes distraction
qui laissent intervenir de temps à autre l'impres-
sion des objets environnans étrangers au tableau.
Mais il me suffit d'indiquer un fait incontestable,
dans le cas où l'attention n'est nullement détour-
née du sujet représenté. Un tableau, quant à son
effet, ne doit pas être assimilé à un fragment de
décoration, qui doit être envisagé par rapport à
l'ensemble dont il fait partie, et par conséquent
assujéti à la disposition générale des jours et des
ombres qui y règne. Le sujet d'un tableau est
totalement indépendant des objets placés hors de
son cadre et n'a pas la moindre liaison avec ce
qui l'entoure. On y voit sans incertitude de quel
côté le peintre a supposé l'origine de la lumière,
et l'on se prête naturellement à l'illusion qui naît
de cette supposition.

Si donc l'effet d'une peinture, sous le point de
vue que nous considérons ici, dépend presque
totalement de la direction de la lumière que le

urs fr peintre y a distribuée, et que la direction de la
e des lumière extérieure puisse devenir sans influence
mbre sur l'impression que reçoit le spectateur, on voit
s, lo que les variations qui surviendront dans l'incli-
ionie laison des rayons extérieurs sur la surface du
l'effe ableau, ne pourront détruire l'illusion produite
le p par la distribution de la lumière artificielle, et
lorsque l'effet devra en rester le même, quelque
e da situation que prenne le spectateur.
istra Enfin, l'on dira peut-être que les expériences
l'in du docteur Woolaston que j'ai citées, contredi-
u tal sent l'influence que j'attribue à la position du
ntes point lumineux pour concourir à déterminer la
it d direction du regard, puisque, dans une figure
ant dessinée, cette direction paraît changer par le
me seul changement de la partie inférieure du visage,
ap le point lumineux des yeux restant placé de la
sé même manière.
s e
ex A cela je réponds en affirmant d'abord, comme
po un fait certain, que si le dessin primitif est d'une
ge parfaite correction, c'est-à-dire, si les yeux et
le regard sont exactement en harmonie avec l'en-
semble des traits de la face ; la superposition
d'une autre partie inférieure du visage dirigée
dans un autre sens, tout en donnant au regard
l'apparence d'une nouvelle direction, fera paraî-
tre dans les yeux quelque chose d'irrégulier et
d'incertain, ce qui prive ce nouveau regard de
la netteté qu'il avait auparavant. Cet effet inévi-

table et que l'expérience ne permet pas de contester, est facile à concevoir, puisque le dessin des yeux n'est plus coordonné au nouvel ensemble de la face. Ainsi l'on peut dire que l'illusion, quoique très-remarquable, n'est pas complète.

J'ajoute, en second lieu, que je n'ai pas prétendu que la position du point lumineux fût le seul élément qui détermine la direction apparente du regard, mais qu'elle y contribue pour beaucoup, en faisant disparaître toute irrégularité dans l'ensemble, et qu'elle sert ainsi à compléter l'effet, surtout dans un portrait, où se trouvant assortie, dans le principe, à la direction de la lumière artificielle du tableau, elle y reste en harmonie avec cette direction, quel que soit le lieu où se place le spectateur.

Les considérations que je viens d'exposer sont trop simples et trop élémentaires pour que j'y attache une grande importance. Peut-être le Mémoire entier du docteur Woolaston ne laisse-t-il rien à désirer sur le sujet dont j'ai eu, Messieurs, l'honneur de vous entretenir un instant. Mais, je le répète, mes observations ne sont relatives qu'à la partie que j'ai pu connaître de ce Mémoire; et il m'a paru intéressant de faire ressortir avec évidence les causes d'un phénomène curieux si souvent mis en question et si peu expliqué avant les observations du savant physicien que j'ai cité.

MÉMOIRE

Sur un nouveau calcul des Latitudes de Mont-Jouy et de Barcelone, pour servir de supplément au Traité de la base du Système métrique (1) ;

Par M. J.-N. Nicollet (2).

Dans le grand travail de la mesure de l'arc du méridien compris entre les parallèles de Dunkerque et de Barcelone, M. Méchain eut en partage la partie méridionale des opérations qui s'étend de Mont-Jouy à Rhodez. Il partit pour

(1) Quoique ce Mémoire ait été lu à l'Académie Royale des Sciences de Paris (le 10 mars 1828), et qu'il soit destiné à paraître dans la *Connaissance des Temps de* 1831, néanmoins, comme l'auteur, notre compatriote, l'a adressé dans le principe à la Société Académique de Savoie, dont il est Membre, la Société a cru pouvoir l'insérer dans les volumes de ses Mémoires.

(2) Astronome-Adjoint au Bureau des Longitudes de France.

l'Espagne au mois de juin 1792. Aidé de M. Tranchot et de deux commissaires espagnols, il exécuta, avec une activité rare et un bonheur plus rare encore, les observations de tout genre dont il avait été chargé. Huit mois s'étaient à peine écoulés, qu'il avait couvert de ses triangles tout l'espace compris entre Barcelone et les Pyrénées, observé l'azimut et la latitude de Mont-Jouy, entremêlé ces travaux d'observations de comètes, de solstices, d'occultations et d'éclipses de toute espèce, et qu'il avait reconnu la possibilité de prolonger l'arc proposé jusqu'aux îles Baléares.

Pour compléter sa mission, il lui restait à joindre le réseau d'Espagne aux premières stations françaises, et à continuer sa triangulation jusqu'à Rhodez. Quelques mois, pour cela, devaient lui suffire, et il se flattait qu'en moins d'un an tout serait terminé pour lui. Mais les troubles de la révolution française, la guerre ouverte avec l'Espagne, et l'accident terrible qui lui arriva, firent évanouir ses espérances : cet accident le condamna à plusieurs mois d'inaction, pendant une saison dont il aurait fait un utile emploi. Quand il fut en état de reprendre ses travaux, le gouvernement espagnol lui refusa des passeports, et le retint comme prisonnier, en lui laissant la liberté de choisir le lieu de son séjour.

M. Méchain adopta Barcelone, pour se rapprocher, autant que possible, de Mont-Jouy, où il ne

pouvait plus entrer, et où il avait, l'année précédente, observé la latitude du centre de la tour du fort. Pour rendre sa captivité utile à l'Astronomie; en attendant un temps plus propice à l'objet spécial de sa mission, il s'occupa de la détermination de l'obliquité de l'écliptique; et fut ainsi conduit à observer aussi la latitude de sa nouvelle station. Jugeant ensuite que cette latitude pourrait être comparée à celle de Mont-Jouy et lui servir de vérification, il répéta toutes les observations de l'année précédente, et détermina géodésiquement la différence de latitude entre les deux observatoires, afin de pouvoir grouper les résultats obtenus sur chacun de ces points.

A Mont-Jouy comme à Barcelone, M. Méchain a employé plusieurs étoiles, de part et d'autre les mêmes, à quelques-unes près. En suivant avec attention tout ce qu'il a exécuté sur les deux stations, on reconnaît combien il s'est attaché à mettre ces deux termes de comparaison dans des circonstances semblables, tant sous le rapport du choix des astres et des instrumens avec lesquels il les observait, que sous celui des modes d'observation, des rectifications, des élémens de réduction et des méthodes de calcul. Partout on trouve les soins extrêmes, les attentions recherchées, la sûreté et la précision dont cet habile observateur était universellement reconnu capable. Les séries de chaque étoile marchent avec

régularité, et toutes ces étoiles, excepté une, n'offrent pas moins d'accord entre elles, quoique plusieurs fussent dans des positions très-défavorables à l'exactitude des observations.

Cependant, tant de zèle et tant d'efforts ont conduit à une conclusion bien inattendue : la comparaison des latitudes de Mont-Jouy et de Barcelone, telle qu'elle est faite dans le second volume de la Mesure de la Méridienne, présente une différence de $3'' \frac{1}{4}$ plus grande qu'elle ne devrait être d'après la distance exactement connue des deux observatoires. On a essayé de l'expliquer par un défaut de verticalité dans le plan de l'instrument, et ensuite par l'attraction que Mont-Jouy aurait exercée sur le fil-à-plomb pendant les observations de Barcelone. Mais les suppositions qu'il fallait exagérer d'une part, et l'examen des localités de l'autre, n'ont pas permis de s'arrêter à ces idées.

A côté de cette difficulté capitale, restée longtemps inexplicable, il s'en est présenté une autre qui, pour n'être pas grave, n'a pas peu contribué à répandre de l'incertitude sur ce point important de la mesure du méridien : c'est celle qui est relative à l'étoile *zêta* de la grande Ourse, dont les observations, tant à Mont-Jouy qu'à Barcelone, donnent des latitudes, pour ces deux stations, d'environ $4''$ plus petites que celles qui résultent des nombreuses séries des autres étoiles. Cette

seconde anomalie n'a pas été moins discutée que la première; on a bien compris la cause principale qui l'avait fait naître; mais je crois que l'on n'a pas aperçu une autre cause qui a pu contribuer à rendre l'étoile en question si défectueuse dans ses résultats.

Un travail d'observations astronomiques, qui m'occupe depuis quelques années, m'a conduit à examiner ce sujet. Une partie de ce travail porte sur un certain nombre d'étoiles doubles, parmi lesquelles se trouve *zêta* de la grande Ourse. Le souvenir du rôle fâcheux que cette étoile joue dans la mesure du méridien, et la connaissance que j'avais de sa nature multiple, m'ont fait présumer qu'il était possible que M. Méchain eût ignoré cette dernière circonstance. Dès-lors, j'ai dû rechercher quelles pouvaient être les conséquences de l'ignorance d'un tel fait, et profiter de cette occasion pour calculer de nouveau les latitudes de Mont-Jouy et de Barcelone, afin de les mettre au niveau des progrès qu'ont faits, depuis le commencement de ce siècle, les branches de l'Astronomie qui s'y rapportent.

Zêta de la grande Ourse est composée de deux étoiles, l'une de 3^{e} et l'autre de 6^{e} grandeur, ayant entre elles une distance angulaire de 14^{u} en arc, et, la plus petite étant placée au sud de la principale, avec une différence en déclinaison de $11''$ à $12''$. MM. Méchain et Delambre parais-

sent réellement ne l'avoir pas su; du moins, je n'ai pu découvrir, ni dans l'ouvrage de la Méridienne, ni dans leurs manuscrits originaux déposés aux archives de l'Observatoire royal, ni dans les écrits nombreux où M. Delambre a eu l'occasion de revenir sur ces anomalies, qu'ils en eussent fait mention. Il faut des lunettes d'un grossissement assez fort pour distinguer les deux étoiles; celles des cercles répétiteurs ordinaires que j'ai vus ne peuvent en opérer la séparation. Nous n'avons pas à notre disposition le cercle sexagésimal dont M. Méchain s'est servi pour cette étoile, il l'a cédé aux astronomes de Milan, avant sa rentrée en France; mais nous possédons, à l'Observatoire, le cercle n° IV de M. Delambre, et l'on sait que les quatre instrumens répartis entre les observateurs différaient assez peu entre eux de dimensions, pour que celui-ci puisse, à quelques égards, servir à la vérification d'un fait de cette nature. Or, la lunette du cercle n° IV étant dirigée sur *zêta* de la grande Ourse, ne laisse voir qu'une étoile simple, dont la forme est, en général, moins bien terminée que celle des étoiles qui sont uniques et du même ordre de grandeur. Cependant, la compagne de *zêta*, si elle était isolée dans l'espace, est une de celles qu'une bonne vue distinguerait sans aucun secours; mais sa proximité d'un point lumineux beaucoup plus brillant qu'elle confond les deux lumières

en une seule, tant que leur distance apparente n'est pas assez amplifiée pour les rendre distinctes. Il résulte de là que le point observé par M. Méchain a dû être un centre apparent compris entre les deux étoiles, mais placé plus près de la grande que de la petite. Il n'est pas nécessaire de savoir dans quel rapport exact ce centre partage leur distance mutuelle; il suffit ici de reconnaître le sens de l'altération. Or, il est évident que son effet a été de rendre trop grandes les distances zénithales prises dans les passages inférieurs, et trop petites celles des passages supérieurs.

Pour admettre cette conséquence dans toute son étendue, il faut être certain que l'étoile *zêta* de la grande Ourse, vue de la Terre, était réellement double au temps où M. Méchain l'observa. Cette question paraît d'abord bien oiseuse; mais deux motifs, dont l'un est assez singulier, exigent qu'on l'examine.

Le premier repose sur les propriétés que les observations modernes nous ont révélées dans les étoiles multiples, que l'on peut considérer comme étant de deux espèces par rapport à l'objet de la question. Lorsque deux étoiles, à peu près dans la même direction, sont à des distances très-différentes de la Terre, elles offrent l'assemblage de deux points lumineux voisins l'un de l'autre, mais dont la proximité n'est qu'une ap-

« grande et l'autre petite, distantes entre elles « du diamètre de la plus petite.....

« Depuis cette époque, ajoute M. Flaugergues, j'ai observé souvent ces deux étoiles, et « j'ai reconnu que la distance entre elles augmen- « tait continuellement. Ce progrès est actuelle- « ment bien sensible, et il y a au moins 15″ de « distance entre elles, c'est-à-dire trois ou qua- « tre fois plus que lorsque je fis cette observa- « tion. La petite étoile, qui est la plus au sud, « a de plus beaucoup augmenté de grandeur et « d'éclat. »

Cette note n'est pas appuyée de mesures; j'ignore s'il y en a eu de faites; mais, à ne considérer que les détails qu'elle contient, elle n'en forme pas moins un second point qui mérite d'être éclairci.

L'un et l'autre peuvent l'être en même temps; il suffit, pour cela, de faire le résumé des observations les plus authentiques qui aient été faites sur l'étoile en question.

Dans la grande quantité de catalogues et de recueils astronomiques que l'on peut consulter, on ne trouve pas partout des renseignemens concluans. Il n'y a pas long-temps que les étoiles doubles attirent l'attention particulière des astronomes. Jusque-là, quand un groupe se présentait à l'observation, pour en déterminer la position, on ne s'occupait que de l'étoile principale;

c'est elle seule que l'on classait dans les catalogues, sans mentionner celle qui l'accompagnait. C'est ainsi, du moins, qu'en ont agi Flamsteed, Lacaille, Lalande et d'autres observateurs, à l'égard des étoiles multiples, et en particulier de *zêta* de la grande Ourse. On ne peut pas supposer qu'avec les instrumens dont ils se servaient, ils n'aient pas distingué la petite étoile, quand d'autres astronomes, leurs contemporains, l'ont reconnue et observée un grand nombre de fois; mais, ce que nous nommons aujourd'hui une *étoile double*, n'était pour eux que deux étoiles simples et indépendantes, dont la principale seulement méritait leur attention. Leurs travaux n'offrent donc pas les renseignemens que nous cherchons; une autre considération tend encore à les restreindre : *zêta* de la grande Ourse arrive au méridien presque en même temps que *alpha* de la Vierge; et comme celle-ci est une des étoiles fondamentales dont le passage est sans cesse utile dans un observatoire, il s'ensuit que, les deux observations se présentant à la fois, la première est presque toujours sacrifiée à l'utilité de la seconde. Néanmoins, les renseignemens que l'on peut recueillir, quoique peu nombreux, sont assez positifs pour savoir bientôt à quoi s'en tenir.

Bradley, en 1755, a observé plusieurs fois les deux étoiles de *zêta* de la grande Ourse; il les note de 3^{e} et de 6^{e} grandeur, comme on le fait

M. Flaugergues pût s'expliquer, il faudrait supposer que la petite étoile, quittant l'état stationnaire dans lequel elle était depuis près de 30 ans, s'est éclipsée vers 1787; qu'elle a ensuite, par un mouvement contraire, opéré son émersion assez rapidement pour reprendre sa position primitive et y rester encore stationnaire les 30 dernières années pendant lesquelles elle vient d'être observée. Il me semble difficile de concilier une telle révolution avec les idées que nous avons sur la nature des mouvemens célestes et la régularité de leurs lois. Je m'abstiens donc de toutes autres réflexions; et, pour réduire à leurs moindres termes les deux points que j'avais à éclaircir, je crois que je puis conclure en toute sûreté *que l'étoile* zêta *de la grande Ourse était double et présentait les mêmes circonstances qu'aujourd'hui, quand M. Méchain l'observa à Mont-Jouy et à Barcelone.*

Je cesse, pour un moment, de m'occuper de cette étoile en particulier; et, pour abréger autant que possible, je vais la comprendre dans un examen général de toutes les parties du calcul des latitudes, duquel ressortira naturellement ce qu'il me reste à en dire.

Les étoiles que M. Méchain a employées à Mont-Jouy sont *alpha* et *bêta* de la petite Ourse, *zêta* de la grande Ourse, *alpha* du Dragon, *bêta* du Taureau et *bêta* des Gémeaux : en tout, six

étoiles. Les quatre premières sont circompolaires et passent *au nord du zénith;* elles ont été observées dans leurs passages supérieur et inférieur. Les deux autres, par la nature de leur déclinaison, n'ont pu l'être qu'au *sud* de ce point.

A Barcelone, on trouve *alpha* et *bêta* de la petite Ourse, *zêta* de la grande Ourse et *bêta* des Gémeaux. *Alpha* du Dragon et *bêta* du Taureau n'en font plus partie; mais une autre étoile, *alpha* du Cocher les remplace. On a donc, sur cette station, quatre étoiles au nord du zénith, dont trois sont circompolaires, et une seule au sud de ce point.

Toutes ces étoiles ne sont pas également bien placées pour l'exactitude des observations. Le choix n'en paraîtrait pas aujourd'hui assez sévère pour la détermination d'une latitude aussi importante que l'est celle de l'extrémité d'un arc de méridien. Quelques-unes, par leur proximité du zénith, donnent trop de prise aux erreurs dépendantes d'un défaut de verticalité dans le plan du cercle; et, pour la même cause, elles participent trop aux irrégularités des réfractions dans leurs passages inférieurs. *Alpha* et *bêta* de la petite Ourse, *bêta* du Taureau et *bêta* des Gémeaux réunissent à peu près toutes les conditions convenables; mais *alpha* du Cocher, *zêta* de la grande Ourse et *alpha* du Dragon ne sont qu'à $4^{o}\frac{1}{2}$, $14^{o}\frac{1}{2}$ et $16^{o}\frac{1}{2}$ du zénith, dans leurs passages

supérieurs; et les deux dernières, sous le pôle, n'ont que $7°\frac{1}{2}$ et 16° d'élévation au-dessus de l'horizon.

Quelques-unes des erreurs dépendantes de ces causes paraissent avoir été singulièrement atténuées par l'habileté et les attentions de l'observateur; mais il en est resté qu'il n'était pas en son pouvoir de détruire, et dont toute l'influence s'est portée sur les résultats des séries, par l'effet de la méthode qu'on a été forcé de suivre.

En effet, quand on discute les calculs des latitudes présentés dans le second volume de la Base du Système métrique, on reconnaît bientôt qu'ils ont été précédés d'autres calculs préparatoires, dont l'objet était de tirer des observations circompolaires mêmes les déclinaisons dont on a eu besoin pour traiter ensuite ces observations comme des distances zénithales absolues.

Il ne faut pas reprocher à MM. Méchain et Delambre d'avoir suivi une marche qui paraît aujourd'hui peu naturelle : ce qu'ils ont exécuté était tout ce qu'ils avaient de mieux à faire. Vers la fin du siècle dernier, le grand travail de Piazzi, sur les étoiles, n'avait pas encore paru; ils n'avaient à leur disposition que les Catalogues de Bradley, de Mayer, de Lacaille et de Lalande, dont les élémens de réduction n'ont pas la précision que des observations nouvelles et plus parfaites leur ont donnée. Quand ils ont voulu en

extraire les déclinaisons de leurs étoiles, ils ont rencontré, comme je l'ai vérifié moi-même, des discordances telles, que les moyennes, même entre tous les catalogues, n'offraient pas de garanties suffisantes. Ils ont donc dû recourir à la méthode qui combine les deux passages d'une étoile circompolaire, pour avoir en même temps la latitude et la déclinaison. Cette méthode, la plus préconisée à cette époque, a des avantages réels quand on ne l'applique qu'à des étoiles très-voisines du pôle, telles que *zêta* et *bêta* de la petite Ourse; la latitude et la déclinaison ne sont alors affectées que des erreurs particulières à l'instrument : mais, à de plus grandes distances, ces deux élémens se chargent encore des erreurs des réfractions et de toutes celles qui pourraient être inhérentes à l'étoile par quelque cause inconnue.

Voilà la source de l'anomalie que *zêta* de la grande Ourse a présentée à Mont-Jouy et à Barcelone; elle tient à une méthode de calculs préalables qui a mis en valeur les irrégularités des réfractions dans les passages inférieurs, l'erreur dont l'instrument pouvait être affecté, et les altérations produites par la nature multiple de l'étoile. Plus heureux que ne l'ont été MM. Delambre et Méchain, nous pouvons aujourd'hui renoncer à cette marche et en suivre une autre qui n'aura pas les mêmes inconvéniens. Nous n'avons, pour cela, qu'à prendre les décli-

naisons dans les Catalogues aussi nombreux que précis dont l'Astronomie s'est enrichie depuis quelques années, et les appliquer directement aux distances zénithales absolues.

Je me suis assuré d'abord que les déclinaisons d'*alpha* et de *bêta* de la petite Ourse employées par M. Méchain, s'accordent à fort peu près avec celles qu'on déduit des observations modernes. Je n'ai donc rien changé sur ce point; mais il n'en est pas de même de celles des autres étoiles. Voici les sources dans lesquelles j'ai cru devoir les puiser.

D'abord, le Catalogue de Bradley, réduit de nouveau et comparé à celui de Piazzi, par M. Bessel, donne les déclinaisons de ces étoiles pour 1755. Je les ramène au 1^er^ janvier 1794, à l'aide d'une formule convenable, et j'ai,

Déclinaison pour le 1^er^ janv. 1794, de.....

alpha du Cocher...	=	45°46′ 9″86 B.
bêta du Taureau...	=	28.25. 2,50 —
bêta des Gémeaux.	=	28.30.33,41 —
alpha du Dragon..	=	65.21.52,46 —
zéta grande Ourse.	=	56. 0.19,96 —

Je prends ensuite les déclinaisons des mêmes étoiles, 1.° dans le Catalogue pour 1820, que M. Bessel a tiré de ses propres observations, et qu'on trouve dans le 3^e^ cahier de l'année 1822 de la Corresp. astr. de M. de Zach; 2.° dans le Catalogue pour 1826, que M. Pond a formé d'après les observations faites avec les deux cercles

muraux de Greenwich, et qui se trouve dans le n.° 119 du Journal de M. Schumacher; 3.° dans le Catalogue de M. Brinkley pour 1813, qui est aussi inséré dans un des Journaux de M. Schumacher; 4.° enfin, j'ai calculé un grand nombre d'observations de ces étoiles, faites avec le cercle mural de Fortin, par mes confrères et moi, à l'Observatoire royal.

Toutes ces déclinaisons ramenées au 1^er^ janvier 1820, à l'aide de leur variation annuelle respective, ont donné les résultats suivans, dont la concordance, pour l'observer en passant, atteste la haute précision à laquelle l'Astronomie s'élève de jour en jour.

Déclinaison pour le 1er janvier 1820.

Observations de	*Alpha du Coch.*	*Béta* du Taur.	*Béta* des Gém.	*Alpha* du Drag.	*Zéta* gr. Ourse.
Pond.....	45° 48′ 10″30	28° 16′ 42″10	28° 27′ 7″10	65° 14′ 19″40	55° 52′ 5″60
Brinkley.....	10, 79	41, 84	6, 98	.....	.....
Bessel.....	9, 12	40, 40	5, 54	.....	.....
Paris.....	10, 38	43, 66	7, 65	19, 52	5, 84
Moy. arithm.	45. 48. 10, 15	28. 26. 42, 00	28. 27. 6, 82	65. 14. 19, 46	55. 52. 5, 72

Pour réduire ces déclinaisons au 1er janvier 1794, époque voisine des observations de M. Méchain, je calcule directement la précession par les formules, en employant les valeurs des constantes telles que M. Bessel les a déterminées, dans un Mémoire qui est inséré dans la *Connaissance des Temps* pour 1829. J'obtiens ainsi :

	Alpha du Coch.	*Bêta* du Taur.	*Bêta* des Gém.	*Alpha* du Drag.	*Zéta* gr. Ourse.
Déclinaison au 1er janvier 1794.....	45° 46′ 11″11	28° 25′ 2″94	28° 30′ 33″79	65° 21′ 52″06	56° 0′ 19″58
Par Bradley et Piazzi.....	45. 46. 9, 86	28. 25. 2, 50	28. 30. 33, 41	65. 21. 52, 46	56. 0. 19, 96
Moyenne.....	45. 46. 10, 48	28. 25. 2, 72	28. 30. 33, 60	65. 21. 52, 26	56. 0. 19. 77
Base du syst. métrique...	45. 46. 10, 00	28. 25. 1, 10	28. 30. 37, 33	65. 21. 50, 58	56. 0. 16, 70
Différences...	+ 0, 48	+ 1, 62	— 3, 73	+ 1, 68	+ 3, 07

Telles sont les erreurs dont les déclinaisons employées dans la Base du Système métrique sont affectées. Adoptant les nouvelles, je les transforme en déclinaisons apparentes pour chaque jour d'observation, en employant 20″,255 pour l'aberration et 18″,036 pour la nutation.

J'ai vérifié ensuite les calculs des réfractions et des réductions des distances zénithales; mais ces calculs ont été faits avec de si grands soins par M. Méchain, et refaits encore par M. Delambre, que je n'ai rien trouvé à changer sur ces deux points dans tout ce qui est déposé dans l'ouvrage même, si ce n'est un assez grand nombre de fautes typographiques, dont les résultats définitifs se ressentent d'ailleurs très-rarement.

Voici maintenant les tableaux qui contiennent les résumés des séries relatives à chaque étoile, d'après mes calculs :

Résumé des séries de zêta de la grande Ourse.

Passage supérieur.				Passage inférieur.			
Année 1793.	Déclin. app.	N.	Latitude.	Année 1793.	Déclin. app.	N.	Latitude.
Janvier 7	56° 0′24″61	6	41°21′43″15	Janvier 3	56° 0′25″15	10	41°21′35″28
8	24, 52	8	43, 55	4	25, 02	12	38, 90
10	24, 36	6	43, 09	6	24, 75	14	36, 96
12	24, 12	10	46, 16	7	24, 62	12	33, 72
14	23, 93	10	46, 25	8	24, 52	8	33, 56
15	23, 84	10	43, 28	10	24, 29	14	41, 61
18	23, 68	12	45, 27	11	24, 19	12	38, 10
19	23, 60	10	46, 77	Moyenne de.....		82	41. 21. 36,18
20	23, 52	8	46, 13				
Moyenne de.....		82	41. 21. 44,98				

Résumé des séries de alpha *du Dragon.*

Passage supérieur.				Passage inférieur.			
Année 1793.	Déclin. app.	N.	Latitude.	Année 1793.	Déclin. app.	N.	Latitude.
Janvier 22	65°21′55″09	12	41°21′47″18	Janvier 13	65°21′55″89	14	41°21′40″98
23	55, 03	12	46, 84	14	55, 76	14	42, 92
25	54, 92	12	45, 64	15	55, 64	10	39, 22
27	54, 87	12	47, 52	16	55, 56	14	44, 51
29	54, 82	12	49, 37	18	55, 39	2	.....
31	54, 80	12	47, 14	19	55, 30	12	46, 17
Moyenne de.....		72	41. 21. 47,28	20	55, 22	6	46, 08
				Moyenne de.....		70	41. 21. 43, 15

Résumé des séries de bêta *du Taureau et de* bêta *des Gémeaux.*

Béta du Taureau.				*Béta* des Gémeaux.			
Année 1793.	Déclin. app.	N.	Latitude.	Année 1793.	Déclin. app.	N.	Latitude.
Février 4	28°24′52″05	8	41°21′40″44	Mars 25	28°30′33″91	8	41°21′42″97
5	52, 06	8	44, 23	27	33, 99	8	42, 12
6	52, 07	8	43, 24	28	34, 03	8	42, 12
8	52, 11	8	46, 21	31	34, 16	8	45, 24
10	52, 15	8	46, 40	Avril 2	34, 17	8	47, 06
11	52, 17	6	40, 95	Moyenne de.....		40	41.21.43, 90
13	52, 21	10	41, 49				
14	52, 23	8	46, 17				
20	52, 33	8	42, 23				
21	52, 34	8	43, 71				
24	52, 37	8	46, 27				
Moyenne de.....		88	41.21.43, 76				

LATITUDE DE BARCELONE.

Résumé des séries de zêta de la grande Ourse.

Passage supérieur.				Passage inférieur.			
Année 1794.	Déclin. app.	N.	Latitude.	Années 1793 et 1794.	Déclin. app.	N.	Latitude.
Janvier 5	56° 0′ 7″63	10	41°22′48″27	Déc. 24	56° 0′ 9″69	12	41°22′42″11
6	7, 50	10	46, 96	Déc. 25	9, 48	14	40, 19
9	7, 15	10	46, 31	1793. 26	9, 28	6	40, 87
12	6, 84	10	46, 48	27	9, 12	12	43, 21
15	6, 75	10	46, 08	Janv. 1	8, 25	12	42, 07
16	6, 51	10	46, 22	1794. 3	7, 93	12	40, 07
17	6, 45	10	46, 79	4	7, 81	12	41, 78
18	6, 38	10	47, 73	Moyenne de.....		80	41.22.40, 47
Moyenne de.....		80	41.22.46, 73				

Résumé des séries de alpha *du Cocher et de* bêta *des Gémeaux.*

Alpha du Cocher ou la Chèvre.

Année 1794.	Déclin. app.	N.	Latitude.
Février 15	45°46′10″76	6	41°22′46″30
18	10, 81	6	44, 63
19	10, 83	6	44, 03
20	10, 87	6	48, 30
21	10, 90	6	44, 61
25	11, 03	6	43, 27
Mars 3	10, 94	6	43, 21
4	10, 87	6	44, 78
5	10, 80	6	46, 27
6	10, 73	6	44, 73
9	10, 54	6	42, 07
10	10, 48	4	44, 77
14	10, 52	6	47, 19
15	10, 54	6	41, 50
16	10, 55	6	43, 25
23	10, 32	6	46, 22
24	10, 31	6	44, 18
25	10, 28	6	42, 91
Moyenne de.....		106	41. 22. 44, 51

Béta des Gémeaux ou Pollux.

Année 1794.	Déclin. app.	N.	Latitude.
Mars 25	28°30′28″08	8	41°22′40″80
29	28, 03	8	41, 83
31	28, 32	8	42, 10
Avril 1	28, 37	8	40, 59
2	28, 42	6	41, 84
3	28, 47	8	43, 83
5	28, 57	6	40, 31
6	28, 62	8	41, 41
8	28, 75	8	42, 62
14	28, 89	8	42, 60
15	28, 92	6	42, 07
16	28, 95	8	42, 58
17	28, 98	6	44, 43
18	29, 01	8	40, 10
Moyenne de.....		104	41. 22. 41, 93

Ces tableaux mettent en évidence les causes d'erreur que nous avons signalées dans *zêta* de la grande Ourse : les passages inférieurs de cette étoile donnent une latitude dépourvue de toute vraisemblance. Comparée à celle qui résulte des autres séries faites au nord du zénith, elle offre une différence en moins qui s'élève à plus de 8″ pour Mont-Jouy, et à près de 7″ pour Barcelone; ce qui suppose que les distances zénithales inférieures étaient trop grandes d'à peu près autant. On peut reconnaître approximativement la part de cette discordance qui appartient à chaque cause.

Zêta de la grande Ourse a été observé à 82° ½ du zénith, c'est-à-dire à une hauteur où les efforts réunis des géomètres et des astronomes n'ont pas encore réussi à se rendre maîtres des irrégularités des réfractions. On a formé des tables en faisant différentes hypothèses d'après la densité et la température connues de l'atmosphère; ces tables ont été comparées aux observations, pour vérifier la théorie et ramener les constantes trouvées aux formules les plus convenables; on a construit d'autres tables sur les seules observations astronomiques, sans rien demander à la théorie physique du phénomène; et, enfin, on a des formules générales des réfractions qui, n'empruntant rien aux observations, ne se fondent que sur les résultats des expériences de MM. Biot et

Arago pour la force réfringente de l'air, et sur celles de MM. Gay-Lussac et Dalton pour les effets d'un changement de température dans sa densité. L'accord avec les observations de toutes ces tables si diverses de principes, depuis zéro jusqu'à 74° du zénith, montre que les réfractions, dans cette étendue, sont indépendantes de la loi de variation dans la densité de l'atmosphère; mais, à partir de ce terme, et surtout à partir de 80°, le calcul n'a plus de conformité avec ce qu'on observe : les discordances varient d'un jour à l'autre et dans un même lieu, lors même que le baromètre, le thermomètre et l'hygromètre sont stationnaires. Il serait nécessaire de connaître les différences entre les densités ou les températures des diverses couches atmosphériques traversées par la lumière à peu de hauteur au-dessus de l'horizon; mais les instrumens météorologiques ne nous apprennent que ce qui se passe autour de l'observateur. De là la difficulté de représenter les réfractions basses par une formule exacte. Aussi, toutes les tables, pour de plus grandes distances que 74°, sont-elles empiriques en quelque manière. La méthode de M. de Laplace fait que les tables françaises le sont un peu moins que les autres, et qu'on peut les employer sans erreur notable jusqu'à 80°; mais, à partir de ce terme, et à la distance zénithale de *zêta* de la grande Ourse, les erreurs s'élèvent déjà à 4 ou

5″. Les recherches récentes de MM. Brinkley et Groombridje montrent qu'on obtient à peine quelques résultats moyens conformes entre eux, par plusieurs observateurs.

On voit donc que la discordance, dans les passages inférieurs, a été principalement produite par les irrégularités des réfractions, ajoutées à l'erreur dépendante de la nature multiple de l'étoile. Peut-être faut-il encore y supposer une erreur de pointé due à la dispersion que la lumière éprouve dans l'atmosphère. Si la totalité du spectre de l'étoile était constamment visible, cette circonstance n'en amenerait aucune appréciable; car le centre de l'image dispersée serait alors formé par les rayons moyens; mais dès qu'on peut supposer qu'une partie du spectre disparaît, soit à cause de l'absorption des rayons dans les vapeurs dont l'horizon est chargé, soit à raison de la manière dont le champ de la lunette est éclairé, le centre de l'image se trouve déplacé, par cette cause, d'une quantité que la réfraction des tables ordinaires ne corrige pas. Les nombreuses expériences que M. Arago a faites sur ce sujet montrent que, dans certains cas, ce déplacement est en effet très-sensible.

Si l'on considère la latitude qui résulte des passages supérieurs de *zéta* de la grande Ourse, elle ne présente plus d'anomalie. Là, les réfractions n'apportent plus d'altérations sensibles, et

les autres erreurs semblent s'être compensées en parties, car la latitude est comprise dans les limites des différences qui règnent entre toutes les séries faites au nord du zénith : on peut donc l'admettre sans inconvénient.

La latitude produite par les passages inférieurs de *alpha* du Dragon se ressent aussi des irrégularités des réfractions à de petites hauteurs. Elle est trop faible d'environ 3″, et cette différence est dans le même sens que celles qu'elles ont produites sur les observations de *zêta* de la grande Ourse.

Dans cet état de choses, il n'y a pas à hésiter sur le parti à suivre pour le choix des séries : rejeter les passages inférieurs de *zêta* de la grande Ourse et de *alpha* du Dragon; conserver leurs passages supérieurs, conserver les étoiles *bêta* du Taureau, *bêta* des Gémeaux à Mont-Jouy, et toutes celles qui ont été observées à Barcelone, et qu'on avait supprimées dans le calcul des amplitudes, voilà un sacrifice nécessaire, mais bien léger, en comparaison des importantes restitutions que nous faisons.

Pour faire concourir toutes ces séries de la manière la plus avantageuse, il faut aujourd'hui employer un mode de combinaison qui diffère essentiellement de celui qui a été pratiqué dans la Base du Système métrique. Ceci vient de ce que l'expérience nous a fait connaître un fait que l'on

ignorait encore dans les premières années de ce siècle.

On sait que, quelques soins que l'artiste le plus habile apporte dans la construction d'un cercle répétiteur, et quelque attention que l'observateur mette à le rectifier dans toutes ses parties, il n'est pas encore tout-à-fait exempt de défauts. Les altérations qui en résultent pour les distances zénithales, et qui échapent aux procédés des rectifications comme au calcul des probabilités, ont été classées sous le nom d'*erreurs constantes :* constantes toutefois jusqu'à un certain point; car il suffit souvent de transporter l'instrument d'un lieu dans un autre, ou de le démonter, pour produire un changement dans le rapport matériel des pièces, et par suite une variation dans la quantité de l'erreur. Quoi qu'il en soit des causes de ces erreurs, on a reconnu que le moyen d'en garantir les latitudes consistait à observer plusieurs séries de quelques étoiles bien connues, les unes au nord et les autres au sud du zénith, et, autant que possible, à des distances égales de ce point. Alors, si le résultat moyen entre le nombre des observations au nord donne une latitude trop forte ou trop faible, le résultat moyen entre le nombre des observations au sud donnera une latitude trop faible ou trop forte de la même quantité; et la véritable latitude se conclut par un milieu entre les deux résultats extrêmes.

C'est de l'application de ce fait aux observations de M. Méchain que va sortir l'explication de la différence qui existait entre les latitudes de Mont-Jouy et de Barcelone. Aussi à peine a-t-il été connu, que cette différence a cessé d'être une difficulté aux yeux de quelques savans qui eurent l'occasion d'en faire le rapprochement. Dans la séance du Bureau des Longitudes, en date du 11 novembre 1818, M. Arago, en rendant compte de la manière dont il venait de déterminer, avec M. Biot, la latitude de Dunkerque, fit remarquer que *la latitude de Barcelone, déduite de même des étoiles boréales et australes, s'accorde avec la mesure géodésique.*

M. Méchain a heureusement observé *bêta* du Taureau et *bêta* des Gémeaux au sud du zénith. Il s'est quelquefois reproché d'avoir choisi ces deux étoiles, et surtout *zêta* de la grande Ourse. Il avait raison à l'égard de cette dernière; mais, s'il vivait encore, il n'éprouverait sans doute pas une faible satisfaction de voir, au contraire, que c'est à ces deux étoiles que nous devrons de sauver un beau travail, non-seulement de l'inutilité qui le menaçait, mais encore des soupçons fâcheux auxquels il a pu quelquefois donner lieu. Les nombreuses séries de *bêta* du Taureau et de *bêta* des Gémeaux, comparées à celles qui sont au nord, montrent que le cercle de M. Méchain recélait des causes d'erreurs du genre de celles dont nous venons

de parler. Les latitudes prises au sud du zénith sont plus faibles que celles mesurées au nord, et la différence est plus grande à Barcelone qu'à Mont-Jouy. Mais tout se coordonne par l'application du nouveau mode de combinaison : l'anomalie disparaît, les latitudes de Mont-Jouy et de Barcelone s'accordent entre elles, et ne présentent plus qu'une petite différence de $0'',21$, qui entre dans les limites étroites des erreurs probables, et qu'ici, comme dans les recherches les plus délicates de l'Astronomie, on chercherait en vain à resserrer encore.

Voici le tableau qui contient le petit calcul des conclusions.

Étoiles observées au nord du zénith.	*alpha* petite Ourse, pass. sup. et inf.		326 observ.	41°21′44″91
	béta petite Ourse, pass. sup. et inf.		288	41.21.45, 21
	zéta grande Ourse, pass. sup.....		82	41.21.44, 98
	alpha du Dragon, pass. sup.....		72	41.21.47, 28
	Les 4 étoiles, ensemble.....		768	41.21.45, 25
Étoiles observées au sud du zénith.	*béta* du Taureau.....	88 observ.	41°21′43″76	
	béta des Gémeaux.....	40	41.21.43, 90	
	Les 2 étoiles.....	128	41.21.43, 81	41.21.43, 81
	Latitude observée de Mont-Jouy.....			41.21.44, 53

BARCELONE.

Étoiles observées au nord du zénith.	*alpha* petite Ourse, pass. sup. et inf.	208 observ.	41°22′47″43
	béta petite Ourse, pass. sup. et inf.	228	41.22.48, 37
	zéta grande Ourse, pass. sup.	80	41.22.46, 73
	alpha du Cocher	106	41.22 44, 51
Les 4 étoiles, ensemble		722	41.22.46, 19.
Au sud du zénith, *béta* des Gémeaux		104	41.22.41, 95
Latitude observée de Barcelone			41.22.44, 07
Réduction à Mont-Jouy			— 59, 33
Latitude de Mont-Jouy, déduite de Barcelone			41.21.44, 74
Latitude de Mont-Jouy, observée			41.21.44, 53
Différence			— 0, 21
Moyenne			41.21.44,635
Réduction au centre de la tour de Mont-Jouy			— 0,100
Latitude définitive de Mont-Jouy			41.21.44,535
Latitude adoptée dans la Base du Système métrique			41.21.44,960
Différence			— — 0,425.

La latitude définitive de l'extrémité sud de l'arc du méridien compris entre les parallèles de Dunkerque et de Mont-Jouy, se trouve donc de 45°21′44″,535. Elle est de 0″,42 plus petite que celle qui a été adoptée par la Commission des poids et mesures. Mais la masse imposante d'observations qui concourent à sa détermination, et les soins nouveaux que j'ai apportés dans les réductions, me paraissent lui mériter une grande confiance. Cette latitude se fonde ainsi sur 134 séries comprenant 1722 observations, tandis que l'ancienne ne reposait que sur 44 séries, embrassant seulement 756 observations. Il serait possible qu'aux yeux des esprits les plus exigeans, elle fît naître le regret de ne pas voir une ou deux étoiles de plus figurer avec celle qui a été observée au sud du zénith de Barcelone. Mais on peut encore se rassurer sur ce point, en voyant dans le tableau précédent que la latitude nouvelle est identiquement la même que celle qui se déduit des seules observations de Mont-Jouy; et que, par conséquent, aujourd'hui que nous le savons, nous pourrions être privés de la vérification qui a été faite à Barcelone sans qu'il y eût d'inconvéniens, puisque cette vérification n'a fait qu'augmenter la confiance morale que doit inspirer le résultat, sans avoir rien changé à sa valeur numérique.

Maintenant, si, oubliant les calculs que je

viens de faire, on reprend les séries de M. Méchain telles qu'elles sont dans la Base du Système métrique, pour les combiner, du nord au sud, sur l'une et l'autre station, on arrivera à une latitude qui est de 1″,53 plus grande que celle que je propose. Une telle latitude eût bien répondu, dans le temps, aux idées qu'on s'était faites d'avance; et si l'on avait su que c'était ainsi qu'il fallait procéder, non-seulement on aurait été exempt des inquiétudes causées par l'anomalie, mais encore on aurait eu plus de régularité dans la marche des amplitudes des arcs partiels. Tout alors eût donc paru pour le mieux.

Il est douteux aujourd'hui qu'on eût rencontré la vérité. En prenant les choses comme elles sont, et sans examiner comment il faudrait qu'elles fussent, on voit que la latitude nouvelle, loin de concourir à l'ordre que semble exiger le rapport des amplitudes, le trouble au contraire un peu plus que l'ancienne. Mais, avant de prononcer sur ce point important, il faudrait que les latitudes intermédiaires auxquelles on doit la comparer présentassent plus de garantie dans leur détermination qu'elles n'en offrent. Deux étoiles à Évreux, une seule à Carcassonne, une seule à Perpignan : voilà les faibles fondemens sur lesquels elles reposent ; encore, sur ces trois points, les observations n'ont-elles été faites que d'un côté du zénith. Quand on aura vérifié au moins la

plus importante de ces trois stations, et qu'on possédera d'ailleurs quelques rectifications de la mesure géodésique, on pourra sans restriction combiner l'arc du méridien qui traverse la France avec les arcs qui en sont le prolongement au nord et au sud, et c'est alors seulement qu'il sera permis de croire qu'on est arrivé à des idées plus arrêtées et plus précises sur la grandeur et la figure de la Terre, dans le sens des méridiens.

Une réflexion découle naturellement de ce Mémoire : c'est que les anomalies qui ont tant inquiété les célèbres auteurs de la Base du Système métrique ne sauraient être imputées ni à l'observateur, ni à l'attraction dépendante des irrégularités locales de la Terre. Comme on l'a vu, la cause en était tout simplement dans l'imperfection de nos connaissances. Quand on lit la Notice sur la vie de M. Méchain et les fragmens de sa correspondance, publiés par M. Delambre, son ami et son commentateur, on ne peut se défendre d'un vif sentiment de peine et d'intérêt, en pensant aux conséquences déplorables qu'un motif, aujoud'hui si léger, a exercées sur sa destinée. Du jour où ces prétendues erreurs frappèrent son imagination, du jour où il prit la funeste résolution de taire la plus importante, dans l'espoir de retourner la vérifier plus tard, le bonheur qui l'avait d'abord accompagné disparut sans retour : le poids de son secret, l'acci-

dent qui met sa vie en péril, l'ennui de sa captivité, les fatigues qu'il endure avec tant de constance, ses inquiétudes sur sa famille dont il est sans nouvelles depuis neuf mois, toutes ces causes altèrent son caractère, le jettent dans un état de mélancolie, de réticence, d'irrésolution, et parfois d'indifférence et d'inertie, que personne ne peut ni comprendre ni combattre. Dix années se passent dans un enchaînement inouï d'événemens et de traverses qui l'abreuvent d'amertume en précipitant sa fin. M. Méchain est mort loin de sa patrie, de sa famille et de ses amis, victime du zèle et du dévouement qu'il a déployés dans ses missions, et sans avoir eu le temps de jouir de la considération et de la célébrité que ses services lui ont méritées. Mais son nom, inséparable de celui de Delambre, reste honorablement attaché à des travaux qui conserveront à jamais la prééminence qui leur a été justement assignée parmi les monumens scientifiques qui ont illustré le XVIII^e^ siècle.

MÉMOIRE

SUR LA MUSIQUE RELIGIEUSE,

A l'occasion de l'établissement d'un Bas-Chœur et d'une Maîtrise de Chapelle dans l'Église Métropolitaine de Chambéry ;

PAR M. G.-M. RAYMOND,
Secrétaire perpétuel de la Société ;

(Lu dans la séance du 7 Mars 1828).

MESSIEURS,

AU moment où, par l'effet de la pieuse munificence de notre Auguste Souverain et des dons généreux de notre Président Honoraire et Perpétuel, M. le Général Comte de Boigne, nous voyons établir dans l'église métropolitaine de cette ville un Bas-Chœur et une Maîtrise de Chapelle, qui contribueront à la solennité du culte divin, je n'ai pu me défendre de quelques réflexions sur le caractère et l'importance de la musique religieuse. Les sentimens que vous pro-

fessez, Messieurs, et votre goût pour les beaux-arts me font penser que vous partagez à ce sujet la satisfaction publique, que vous ne voyez pas sans intérêt ces nouvelles institutions rétablies et attachées à la première église du Duché (1), et que vous voudrez bien un instant honorer de votre

---

(1) Le Chapitre de l'église cathédrale de Chambéry avait, avant la révolution, un Bas-Chœur, ainsi qu'une Maîtrise de Chapelle autrefois attachée à la Sainte-Chapelle du Château, et dont l'établissement remontait à Amédée IX. Le Chapelle du Château, fondée par Amé V, achevée par Aymon, son fils, reconstruite par Amédée VIII, en 1418, ne fut d'abord desservie que par six Prêtres et deux Clercs. Amédée IX, de concert avec la Duchesse Yolande de France, son épouse, obtint du Pape Paul II son érection en Collégiale et Chapelle Ducale, avec un Doyen, douze Chanoines, six Prêtres d'honneur, six Enfans-de-Chœur et deux Maîtres, dont un pour la grammaire et l'autre pour le chant, quatre Clercs et un Organiste (*unam Capellam quæ Collegiata sit, et Capella Ducalis nuncupetur, et in quâ unus Decanus qui Sabaudiæ Decanus nominetur, cum duodecim Canonicis, et sex Præsbyteris, sex Pueris cum duobus Magistris, uno videlicet in Grammatica, et altero in Cantu, et quatuor Clericis ac uno Organista*, etc.) Bulle du 21 avril 1467; voyez GUICHENON, *Preuves*, Tome IV, page 671, édition de Turin, *Briolo*.

Le Chapitre de la Sainte-Chapelle fut transféré à la Cathédrale de Chambéry, lors de la première érection de cet Évêché, qui eut lieu en 1779, en vertu de la Bulle du Pape Pie VI, du 18 août de la même année.

attention quelques observations sur l'un des arts le plus généralement goûtés, considéré sous le rapport de sa première et de sa plus noble destination. Un tel sujet n'est point étranger aux attributions de cette Compagnie : les beaux-arts ne sont pas exclus, Messieurs, des objets de vos méditations, et l'on ne peut douter que vous ne vous en occupiez surtout avec intérêt toutes les fois qu'il s'agira d'envisager leur utile influence dans la société.

L'auteur de la *Poétique de la Musique* (1), qui, sur 736 pages dont se composent ses deux volumes, en a consacré 582 à la musique de Théâtre, a compris en 17 pages tout ce qu'il avait à dire sur la musique religieuse, dont il ne s'est occupé d'ailleurs qu'après avoir traité de la musique dramatique avec l'étendue que je viens de remarquer. Cela prouve, ce me semble, que l'auteur, qui a écrit de fort belles choses sur l'*origine de la Musique*, n'est point remonté à sa véritable source et a méconnu le plus digne usage de cet art. Il parle toutefois de la musique d'église d'une manière conforme à la grandeur du sujet et propre à inspirer aux artistes les nobles sentimens dont ils doivent être pénétrés. Mais l'importance

(1) *La Poétique de la Musique*, par M. le Comte de *La Cepède* ; 2 vol. in-8.° ; Paris, 1785.

à peu près exclusive que la musique de Théâtre semble avoir eue à ses yeux, l'a égaré dans ses conjectures sur la première origine du chant, et ne lui a permis d'entrevoir cette origine que dans les accens du plaisir et de la douleur, nés des sentimens et des passions purement terrestres : il a tracé le roman et non l'histoire de la Musique. Le chant de l'homme a une source plus noble et plus élevée. A l'aspect des merveilles de l'univers, l'homme s'est livré aux transports de l'admiration; il a célébré la gloire, la puissance et les bienfaits du Créateur. Lorsque nous voyons que les plus anciens chants connus sont des cantiques religieux, rien n'autorise à remplacer des monumens historiques par les fictions de l'imagination, de quelque brillantes couleurs que celles-ci puissent être revêtues.

La Musique est donc ramenée à sa source, lorsqu'elle est introduite dans nos temples pour augmenter l'éclat des cérémonies religieuses, pour y faire retentir les louanges du Tout-Puissant, pour y animer les accens de la reconnaissance et les élans de la prière. C'est là qu'elle peut reprendre quelque chose de son antique et sublime caractère, en donnant à ses chants la pureté et le grandiose que réclame la majesté du lieu.

J'ai publié, il y a plusieurs années, trois opuscules sur l'influence de la musique religieuse et sur l'utilité du rétablissement des Maîtrises de

Chapelle (1). Je m'étais proposé dans ces écrits deux objets principaux : d'une part, je crois avoir satisfait à toutes les objections que l'on a pu faire jusqu'ici contre l'usage de la musique dans les cérémonies de l'Eglise ; et, d'un autre côté, j'ai indiqué les divers avantages attachés à l'institutions des Maîtrises, soit dans l'intérêt de la musique religieuse, soit dans celui de l'art en général, soit même sous d'autres rapports d'utilité publique. Je ne répéterai pas ici les observations et les développemens dans lesquels je suis entré sur ces deux points, ce qui a donné lieu dans le temps à d'intéressantes discussions et à la publication de quelques autres écrits. Me trouvant aujourd'hui dispensé de rien prouver, je me bornerai, dans ce Mémoire, à considérer quels sont les caractères essentiellement propres à la musique religieuse, après avoir fait quelques remarques techniques sur ce genre de musique.

---

(1) *De la Musique dans les Églises, considérée dans ses rapports avec l'objet des cérémonies religieuses ;* in-8.° de 37 pages.

Lettre sur l'utilité du rétablissement des Maîtrises de Chapelle dans les Cathédrales de France ; de 21 pages.

Seconde Lettre sur l'usage de la Musique dans les églises ; de 15 pages.

Ces trois écrits ont été insérés successivement dans le *Magasin Encyclopédique*, N.os du mois d'août 1809 et des mois de mai et août 1810.

On donnait anciennement le nom de Motet (*mottetto*) à des traits de chant pour l'Eglise, appliqués à un petit nombre de paroles latines (1). Ce nom est devenu commun à toute pièce de musique à une ou plusieurs voix, composée pour l'Eglise, telles que psaumes, antiennes, versets, hymnes, cantiques, etc.

L'ancienne musique d'Eglise, en style dit *a capella*, comprenait le faux-bourdon, le contrepoint ordinaire sur le plain-chant et le contrepoint fugué. Le faux-bourdon était une harmonie établie sur le plain-chant et note contre note, où l'on n'employait que des accords parfaits majeurs et mineurs. Le contrepoint sur le plain-chant consistait à faire chanter par l'une des parties les paroles sur les notes du plain-chant, tandis que les autres parties marchaient en harmonie figurée, avec plus ou moins de notes. Enfin, le contrepoint fugué ne différait de ce dernier, que

---

(1) M. de *Momigny* (auteur d'un *Cours complet d'Harmonie et de Composition*, et du second volume de la partie de *Musique* de *l'Encyclopédie méthodique*), croit que le nom de *Motet* dérive du verbe *movere*, soit parce que la Musique appliquée aux paroles latines pour l'Église avait plus de mouvement que le plain-chant, ou parce que le nom de *Motet* était donné quelquefois à la partie la plus élevée du chant, qui était plus fleurie que les autres parties.

par la forme donnée aux parties, qui développaient et se transmettaient un sujet de l'une à l'autre, selon les règles de l'imitation, de la fugue et du canon.

Le faux-bourdon s'est à peu près conservé tel qu'il était dans son origine, mais on en fait aujourd'hui rarement usage. Quant au contrepoint sur le plain-chant, traité selon les règles de l'ancienne harmonie, il a subi successivement des changemens plus ou moins considérables. Il avait reçu son plus haut degré de perfectionnement dans les œuvres du célèbre Palestrina. Monteverde a commencé le premier à y introduire l'accord dominant, la septième mineure de dominante et la neuvième sans préparation. Il fit même usage des dissonances doubles. Enfin, les progrès de l'art et la nouvelle direction donnée à la Musique, par l'usage exclusif des deux Modes actuels, ont fait peu à peu abandonner l'ancien style de chapelle et ont fait adopter dans l'Eglise un style analogue à celui qui est généralement usité dans les autres genres.

En rendant justice à la science et à l'habileté des anciens contrepointistes, dont les travaux ont non-seulement beaucoup contribué aux progrès de l'harmonie, mais seraient encore aujourd'hui une source féconde d'instruction pour les artistes qui voudraient les étudier, je crois que l'on peut se permettre quelques observations sur ces anciennes

compositions considérées *sous le rapport de l'effet et de l'expression.* Il faut convenir, par exemple, que de longues notes de plain-chant accompagnées de cinq ou six autres parties vocales, qui suivaient une marche plus ou moins compliquée et articulaient les paroles selon des progressions toutes différentes, que ces notes de plain-chant, dis-je, étaient bien en pure perte, puisqu'elles étaient totalement couvertes et effacées par le chant des autres parties, qui semblaient n'y avoir aucun rapport. Ce n'était pas la peine de mettre tant d'art à conserver un chant allongé parmi une multitude d'autres notes qui le rendaient tout-à-fait inutile et ne permettaient nullement à l'attention de l'apercevoir. Autant aurait valu en faire le sacrifice, pour donner à l'harmonie la liberté de créer des parties mieux conçues et mieux assorties entre elles. Une composition de ce genre, je me plais à le répéter, est l'un des exercices les plus utiles auxquels puisse se livrer un élève, pour apprendre à traiter toutes sortes de sujets et à vaincre les difficultés dans l'emploi de l'harmonie; mais on ne saurait concevoir le mérite de travaux de cette espèce sous le point de vue de l'exécution et de l'effet que l'on voudrait se proposer.

Un autre abus du genre scolastique, était la composition de ces pièces à une multitude de parties distinctes, chantant toutes à la fois les

mêmes paroles, mais avec une distribution de syllabes toutes différentes des unes aux autres. Telles étaient ces antiennes, ces messes, ces fugues à seize, vingt-quatre, quarante-huit, et même quatre-vingt-seize parties réelles, dont l'harmonie surchargée ne pouvait présenter que l'image du cahos. Sans parler de la décomposition des mots et de l'articulation simultanée de tant de syllabes différentes et décousues qui ne laissaient rien distinguer, l'oreille peut-elle saisir des accords si compliqués, et tant de sons à la fois ne doivent-ils pas l'offusquer au lieu de lui plaire? Il ne faut pas faire ici de comparaison avec l'harmonie instrumentale des orchestres nombreux, où les distances des parties, à raison de la différence de leurs diapasons, ainsi que la diversité de leurs timbres, empêchent la confusion.

Outre les connaissances générales que suppose la composition d'un sujet quelconque, et qui n'entrent pas ici dans mon objet, il en est d'autres auxquelles doit s'appliquer l'artiste qui veut traiter la musique vocale. Non-seulement il doit posséder la grammaire spéciale de la langue pour laquelle il veut écrire, mais il doit en étudier le génie et les artifices. Il doit connaître les règles de la versification, l'économie de la période poétique, les diverses espèces de mètres. Il doit apprendre les règles de la déclamation oratoire, la manière de distribuer les repos et de leur con-

server leurs nuances respectives, son art lui fournissant les moyens d'imiter cette distribution par les divisions et subdivisions de ses périodes, par un emploi convenable des cadences suspendues, évitées ou finales. Il doit savoir reconnaître les syllabes sur lesquelles la voix doit principalement appuyer. Il faut qu'il tienne compte des syllabes sonores, qu'il prenne garde à celles qui sont sourdes, muettes, nasales, etc., afin d'éluder les mauvais sons et de ne pas faire traîner le chant sur des syllabes privées de tout éclat.

Il y a souvent, dans une phrase du discours, un mot principal qui est comme le centre des idées et des sentimens qui y sont exprimés. Le musicien doit savoir le discerner, et c'est sur ce mot-là qu'il doit faire tomber de préférence ses accens les plus grâcieux ou les plus énergiques. Le chant n'étant, comme on l'a observé, qu'un discours plus fortement accentué, il importe essentiellement que, dans l'union de la mélodie aux paroles, les accens de l'une correspondent autant que possible aux accens des autres, sous peine de heurter à la fois l'oreille et l'esprit des auditeurs.

Quelquefois le compositeur, pour arrondir sa période, est obligé de recourir à la répétition d'un ou de plusieurs mots. Il ne doit user de cette ressource qu'avec circonspection : il doit éviter toute répétition oiseuse, qui ne serait qu'une cheville de mauvais effet, et surtout celles

qui altéreraient ou qui contrediraient le sens des paroles. La langue latine permet assez fréquemment des répétitions, même de celles qui seraient déplacées dans telle ou telle langue vivante. Il en est de même des transpositions, qui ne sauraient que rarement être admises dans les langues à construction directe, mais que peuvent permettre plus facilement les langues à inversions, telles que le latin, où le compositeur peut opérer certaines transpositions propres à faciliter le développement de son chant ou à sauver des fautes de prosodie, sous la réserve toutefois de ne jamais s'écarter du génie de la langue.

Disons maintenant un mot de la prosodie, et entrons d'abord, à cette fin, dans quelques considérations préliminaires.

On sait que toutes les mesures en usage dans la Musique peuvent se ramener à deux espèces, la mesure *binaire* et la mesure *ternaire*, c'est-à-dire, les mesures à deux et à trois temps égaux. On trouve bien, dans quelques compositions particulières, des exemples de mesures à cinq temps; mais l'emploi de ce rhythme a été jusqu'ici fort rare, quoiqu'il puisse être d'un bon effet s'il est appliqué à propos. Au reste, tout comme la mesure à quatre temps peut se décomposer en deux mesures à deux temps, ou être envisagée comme une subdivision d'une mesure à deux temps, on peut dire que la mesure à cinq temps n'est autre

chose qu'une suite de mesures alternatives à trois et à deux temps.

Les temps de chaque espèce de mesures se distinguent, selon le degré de force qu'on leur attribue, en temps *forts* et en temps *faibles*, qui sont le *frappé* et le *levé* (1). Le premier temps

---

(1) M. de Momigny considère avec raison le *frappé* ou le temps fort comme le second temps par rapport au sens, c'est-à-dire, par rapport à ce qu'il appelle la *proposition musicale*, puisque c'est sur ce temps que s'établit le repos; d'où il conclut que la *mesure* ne se compose point des deux temps renfermés entre les deux barres, par la raison que ce qu'on appelle communément le premier temps, est réellement le second de la proposition, et qu'ainsi, selon son expression, la mesure est *à cheval* sur la barre qui sépare le *levé* du *frappé*. Cette considération, très-juste en théorie, que M. de Momigny regarde comme une grande découverte, qu'il voudrait voir écrite sur la porte de toutes les écoles de Musique, et qui, gravée sur sa tombe, suffirait seule, dit-il, pour préserver sa cendre de l'oubli, cette considération, dis-je, n'est plus qu'une affaire de mot, sous le rapport de la pratique, puisqu'elle ne change rien, du propre aveu de l'auteur, au mode d'exécution de la Musique. Il ne s'agit que de s'entendre sur le sens à donner au mot de *mesure*, que M. de Momigny applique à la proposition musicale, et que l'on donne, dans la pratique, à l'intervalle compris d'un frappé à l'autre. Si les barres de la mesure ne sont considérées que comme un moyen sensible de marquer le temps fort, il faut bien convenir qu'elles ne pouvaient être mieux placées; car la barre indique avec pré-

de la mesure est toujours fort, et le second toujours faible. Dans la mesure à quatre temps, le premier et le troisième sont forts, le second et le quatrième sont faibles. Dans la mesure à trois temps, le premier et le troisième sont les temps forts. Lorsqu'un temps est divisé en deux ou en un plus grand nombre de parties, la première partie de chaque division ou subdivision est forte par rapport à la seconde.

Cette distinction entre les temps forts et les temps faibles, et son application aux subdivisions de chaque temps, a fait considérer une suite quelconque de notes semblables comme une alternative de longues et de brèves, qui correspondent respectivement aux temps de la mesure et à leurs subdivisions; et c'est sur ce principe que l'on a prescrit de régler l'application du chant à la parole.

Ce principe et la conséquence qu'on en tire me semblent renfermer deux erreurs : l'une qui consiste à confondre l'accent avec la quantité, c'est-à-dire, le degré de force avec la durée; et l'autre, à supposer que, dans tout discours, la

---

cision et sans incertitude le lieu où tombe la cadence et le repos; et cette indication, nécessaire pour l'exécution, n'empêche nullement que l'on n'envisage le *levé* comme annonçant le premier terme de la proposition, et le *frappé* comme marquant le second.

suite des syllabes est une alternative constante de longues et de brèves, c'est-à-dire, une suite d'ïambes ou de trochées; ce qui, dans tout chant quelconque, mettrait à chaque instant, malgré tous les efforts du compositeur, la valeur des notes en contradiction avec la prosodie du langage.

Toute mesure étant divisée en temps égaux, ces temps sont nécessairement d'égale durée, et un temps fort ne diffère du temps faible qui le précède ou qui le suit, que parce qu'on appuie davantage sur le premier, c'est-à-dire, qu'on fait un peu mieux sentir la note qui s'y trouve. S'il est bon qu'en général les syllabes longues tombent de préférence sur les temps forts, c'est parce que l'accent s'y joint à la durée et rend ainsi la syllabe mieux marquée et plus sensible à l'oreille. Mais il y a des moyens (qui doivent être connus des artistes) de produire des effets analogues sur un temps faible : par exemple, en portant la note sur un degré plus élevé, d'où la voix retombe sur une note inférieure dans le temps fort qui suit; ou bien en appliquant à la syllabe du temps faible une note pointée liée avec son complément, ou une première note liée avec deux ou trois autres de moindre valeur, qui complètent la durée du temps; ou enfin en affectant à cette syllabe longue la note du temps faible, liée par syncope avec la première note du temps fort qui suit.

D'ailleurs, la valeur des notes n'a rien d'ab-

solu ; leur durée est entièrement relative, et celle d'une note donnée s'estime par comparaison avec la durée proportionnelle de celles auxquelles on la compare. Ainsi une noire est brève à côté d'une blanche, et doit être considérée comme longue par rapport à une croche dont elle serait immédiatement précédée ou suivie. Une note longue peut être placée sur un temps faible, et une note brève sur le temps fort qui suit. Une note pointée est longue par rapport à son complément, et à plus forte raison, si la note pointée et son complément sont liés ensemble pour être appliqués à une même syllabe. Or, si ces deux notes ainsi disposées sont placées sur un temps faible, ce temps, comme nous l'avons dit plus haut, pourra comporter une syllabe longue sans blesser les règles de la prosodie. De la grande diversité de durée qui résulte des divisions et subdivisions des notes, il s'ensuit que la Musique admet des longues plus ou moins longues, et des brèves plus ou moins brèves ; ce qui exclut nécessairement une différence constante entre une brève et une longue, et laisse au compositeur une assez grande latitude pour une application convenable des notes aux syllabes.

Il n'est donc pas exact de dire, en général, qu'une suite quelconque de notes de même nature ne soit qu'une alternative de longues et de brèves, et que toute syllabe longue doive essentiel-

lement tomber sur un temps fort, ou sur la première partie de la subdivision d'un temps, et que toute syllabe brève doive répondre à un temps faible, ou à la seconde partie de la subdivision d'un temps. Car, si cette règle était absolue, il serait impossible d'exprimer un spondée, qui est composé de deux longues consécutives; il le serait également d'appliquer avec justesse des notes à un dactyle ou à un anapeste, puisque des deux notes qui correspondraient aux deux syllabes brèves de l'un ou de l'autre, la première, selon la théorie reçue, serait essentiellement longue par rapport à la suivante.

On distingue dans les mots latins, comme parmi ceux d'autres langues, deux sortes de terminaisons, l'une masculine et l'autre féminine. La phrase musicale admet également ces deux terminaisons. La première, dans l'application du chant aux paroles, s'arrête ordinairement sur une seule note; quelquefois elle passe du temps fort sur le temps faible, par un mouvement ascendant ou descendant, d'une note à l'autre, liées par un coulé; alors elle a quelque analogie avec la terminaison féminine. Celle-ci passe du temps fort au temps faible, en faisant tomber la syllabe finale sur ce dernier temps par une note détachée; ou bien elle arrive au temps faible à la suite d'un groupe de notes qui occupent le temps fort sur l'avant-dernière syllabe. Quelquefois cette

avant-dernière syllabe de la terminaison féminine comprend la moitié d'une mesure, ou une mesure entière ; et la syllabe muette va s'éteindre, dans le premier cas, sur la seconde moitié de la mesure, et dans l'autre, sur le premier temps de la mesure suivante.

La terminaison masculine du chant s'applique naturellement à l'ïambe, au chorïambe, à la dernière syllabe du spondée et de tout autre pied qui finit par une syllabe longue. Mais le spondée et tous les pieds qui finissent par deux longues se prêtent aussi à la terminaison féminine. Cette terminaison convient spécialement au dactyle et au trochée.

Les considérations qui précèdent font entrevoir les moyens que peut employer un compositeur intelligent pour concilier, autant que possible, la prosodie musicale avec celle des paroles. Sans se rendre absolument esclave de la quantité, il ne doit jamais la violer ouvertement. Si la marche, la régularité et l'agrément à donner au chant, le forcent, par exemple, de faire tomber une syllabe longue et sonore sur une note de passage, il faut qu'il tâche de sauver adroitement cette inconvenance, par quelque artifice, comme en plaçant, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, sur la syllabe dont il s'agit, une note élevée qui ait de l'éclat, de manière que l'accent musical, trompant heureusement l'oreille, lui donne

le change et compense, par la nature du son, ce qui lui manque en durée. En un mot, il faut qu'il considère que pour conserver au chant et à la parole leurs droits les plus essentiels, ils ont l'un et l'autre des concessions mutuelles à se faire, des sacrifices à s'imposer réciproquement, et il doit s'attacher à connaître quels sont ces sacrifices. Il ne doit jamais perdre de vue qu'il veut composer du chant, et que le chant doit essentiellement plaire.

Un homme de lettres qui avait des connaissances étendues en Musique, a prescrit, comme règle absolue, *de respecter avec le plus grand soin la prosodie, sous le rapport de la durée des sons, comparée à la valeur des syllabes* (1). Il insiste sur cette règle et la reproduit en ces termes : *La mélodie doit se conformer, avec une soumission entière, aux lois de la déclamation sur la prosodie.* Il ajoute, il est vrai : *sauf les cas exceptés;* mais, outre qu'il n'indique point ces exceptions, il ne pense pas que la durée des sons puisse jamais être en contradiction avec la quantité des syllabes. Si cet écrivain avait composé quelquefois de la musique

(1) *Discours qui a remporté* (en 1802) *le Prix de Musique et de Déclamation à l'Institut de France*, etc. Par M. Framery.

sur la langue latine, où la quantité des syllabes, qui n'est jamais indécise, est une condition essentielle pour l'exactitude et la signification, et où par conséquent la loi dont il s'agit devrait être le plus rigoureusement observée, il se serait convaincu de l'impossibilité absolue de concilier toujours la prosodie musicale avec celle de la langue, et de la nécessité où l'on se trouve souvent de faire fléchir le principe, si l'on ne veut tomber sur un chant barbare ou au moins fort étrange. L'auteur dont je parle a d'ailleurs prouvé lui-même le besoin de cette tolérance, qu'il semble rejeter d'une manière trop décisive : *Dans tout ouvrage lyrique*, dit-il, *la mélodie étant la partie principale, rien de ce qui pourrait en altérer le charme ne surait être préféré.*

Il est donc évident que dans les sacrifices réciproques que doivent se faire la mélodie et la déclamation, c'est la première qui a le droit d'en exiger davantage. Mais que l'on y prenne garde, il ne faut pas porter les licences trop loin; et je crois qu'il n'appartient qu'à celui qui sait se conformer aux règles toutes les fois que les convenances l'exigent, de s'attribuer le droit de juger des cas susceptibles d'exception.

En vertu du principe qui vient d'être indiqué, je pense que lorsqu'un chant adapté à des paroles latines est régulier, bien conduit et conforme en tout à ce que prescrivent le sens et l'expression,

je pense qu'il y aurait de la pédanterie à rechercher minutieusement quelques fautes de prosodie, si elles sont rachetées d'ailleurs par de véritables beautés. Toutefois, si une juste tolérance peut faire excuser certaines irrégularités dans la durée relative des syllabes, il faut surtout éviter les fautes réelles contre la quantité au commencement et à la fin des phrases musicales, où elles seraient plus sensibles que dans le cours d'un trait de chant. Voyons ce qu'ont fait, sous le rapport de la prosodie, les maîtres qu'on nous propose pour modèles.

Dans une fugue sur l'*Agnus Dei*, de Giovanni Pier-Luigi, la première syllabe du mot *Dei*, qui est brève, occupe trois mesures. Une notation analogue se trouve répétée dans un grand nombre de motets des anciens compositeurs sur les mêmes paroles.

Dans le *Veni Creator* du même auteur, la syllabe brève *re* du mot *repellas* se prolonge sur trois rondes. La syllabe *mus*, dans *vitemus omne*, etc., qui est brève devant une voyelle, se chante sur deux rondes liées en syncope. La première syllabe du mot *Domine* tient deux mesures, et les deux autres une mesure chacune. La première syllabe du pronom *tuas* occupe également une mesure entière.

Pietro Pontio, dans un *Gloria Patri*, a mis, dans *sicut erat*, la dernière syllabe de *sicut* sur

une ronde au premier temps fort, *e* sur deux rondes en syncope, *rat* qui est bref devant *in*, sur deux blanches en syncope avec prolongement sur deux noires et une blanche.

Dans un *Benedixit*, Bonifacio Pasquale attaque la première syllabe *be* par une ronde pointée sur le premier temps de la première mesure. La même notation se trouve dans un Motet de Giovanni Minarti.

Francesco Foggia a fait, dans le *Salve*, le mot *spes* bref, et la dernière syllabe de *nostra* longue.

Giacomo-Antonio Perti, dans un *Credo*, a fait brève la première syllabe du mot *venturi*.

Dans un Offertoire de Jomelli, la première syllabe du mot *confirma* est placée sous une ronde; mais, plus loin, elle est notée avec une simple croche suivie d'une noire affectée à la syllabe suivante, et cette dernière notation est répétée dans tout le reste du morceau où revient le même mot. Dans *in nobis*, Jomelli a fait *in* bref, ainsi que la dernière syllabe du mot *offerent* dans *offerent reges*.

Pergolèse, dans son *Dixit*, a fait longue la première syllabe des pronoms *meo*, *meis*, *tuos*, *tuorum*, etc. Dans la première strophe du fameux *Stabat*, il y a trois fautes de prosodie qui se reproduisent les mêmes dans toutes les répétitions des mêmes paroles. Tous ces mots *cujus*

animam gementem, contristantem, et dolentem, sont notés par une suite d'iambes. Le reste du même chef-d'œuvre contient un grand nombre de fautes, qu'il serait trop long de détailler ici.

Je pourrais citer une multitude d'autres exemples tirés des œuvres des auteurs que je viens de nommer, et de celles de tous les grands maîtres qui ont composé pour l'Eglise. Ces exemples n'autorisent point les musiciens à négliger la quantité, mais je pense qu'ils peuvent servir à faire pardonner les fautes difficiles à éviter, ou qui échappent dans la chaleur de la composition. S'il m'est permis de rappeler ici que j'ai composé quelques morceaux de musique religieuse, qui ont besoin de toute l'indulgence des véritables musiciens, j'avoue que, dans les premiers Motets que j'ai écrits, j'ai commis par inadvertance, contre la quantité, un assez grand nombre de fautes, que j'ai tâché plus tard d'éviter, sans pouvoir néanmoins toujours y réussir (1). Si j'ose parler de ces faibles essais, c'est pour observer que je me suis convaincu, par expérience, qu'avec un peu d'attention, un compositeur plus exercé peut éluder beaucoup de fautes de prosodie et

(1) Il est juste d'observer qu'il a circulé des copies inexactes de quelques-uns de ces morceaux, et que, quant à ceux qui ont été demandés pour être gravés en France, l'auteur n'en a pas vu les épreuves.

en dissimuler un grand nombre avec plus ou moins de succès.

Dans les pièces de longue haleine, telles que le *Gloria*, le *Credo*, les Psaumes, le *Te Deum*, le *Dies iræ*, etc., le compositeur doit faire usage d'une diversité de rhythmes convenablement choisis. Il peut aussi recourir par intervalles au récitatif, soit pour traiter avec plus de simplicité les passages qui sont moins susceptibles d'un chant caractérisé, soit pour donner d'autres fois, par une déclamation bien accentuée, plus de pathétique à l'expression, soit encore pour introduire dans certains passages plus animés des modulations plus tranchantes et plus multipliées, soit enfin pour répandre plus de variété dans l'ensemble et faire mieux goûter les airs qui viennent à la suite.

Les hymnes, soumises au mètre poétique, exigent l'emploi d'un rhythme régulier bien prononcé, des périodes symétriques et bien cadencées.

La prose des psaumes, des antiennes, des versets, etc., offre quelques difficultés de plus que les hymnes pour la création d'un chant périodique. Mais le compositeur peut trouver une compensation dans la ressource des transpositions de mots et des répétitions, dans le prolongement, la liaison ou la décomposition des notes, et dans certains artifices que la pratique lui fait aisément

découvrir. Il peut encore entremêler les phrases de trois, de quatre, de six mesures, et, par une adroite combinaison, former des périodes bien proportionnées et parvenir à un rhythme qui n'offre aucune irrégularité sensible.

J'ai parlé des écueils à éviter dans les répétitions de mots; mais il est un autre abus pratiqué par un grand nombre de musiciens, quant aux répétitions de passages entiers des paroles, répétitions souvent tout-à-fait insignifiantes, qu'ils multiplient sans autre objet que d'allonger leurs pièces hors de toute mesure. Dans les morceaux accompagnés, si aux ritournelles et aux traits de l'orchestre, qui sont nécessaires pour le repos des chanteurs, si à la lenteur du mouvement, souvent exigée par le caractère des sujets, on ajoute encore ces répétitions superflues, il en résulte des longueurs fastidieuses qui n'ont d'autre effet que d'amener la satiété, l'ennui et le dégoût. Observons, à cette occasion, que la plupart des grandes compositions pour l'Eglise que l'on exécute aujourd'hui, sont beaucoup trop longues, et que ces pièces interminables finissent inévitablement par fatiguer à l'excès les assistans : c'est là tout le fruit qu'elles produisent.

Le compositeur qui veut à la fois charmer l'oreille et arriver au cœur, doit se garder d'imiter ces musiciens qui, pour être neufs et originaux, ont recours à des chants baroques, à des

intonations forcées, à des sauts extraordinaires, à des modulations bizarres. Il doit, d'autre part, éviter les formes triviales et les tournures ignobles. « Inventer des chants nouveaux, dit un « écrivain célèbre, appartient à l'homme de gé- « nie; trouver de beaux chants, appartient à « l'homme de goût. » Celui-ci évitera de courir après les mots et de s'attacher toujours exclusivement au sens littéral de chaque expression.

Je pense que l'artiste doit rarement se proposer d'avance les modulations qu'il doit parcourir: c'est à l'inspiration à le guider à cet égard; c'est ensuite à son instinct et à son goût qu'il appartient de décider s'il a atteint, dans l'ensemble et les détails, le caractère et l'expression qu'il a dû se prescrire; s'il a su concilier la variété avec l'unité, en produisant des effets toujours nouveaux, sans s'écarter des idées fondamentales de son sujet, et sans nuire au ton général qui doit régner dans toute la pièce; s'il a établi une juste correspondance entre la période musicale et celle des paroles; s'il a distribué ses repos conformément au sens et à la ponctuation; s'il a bien lié, bien enchaîné toutes les parties de son chant; s'il a placé ses mouvemens et ses effets dans les passages convenables; s'il a su disposer et ménager à propos les transitions réciproques du doux au fort et du fort au doux; s'il a distribué dans son orchestre les développemens nécessaires, sans

étouffer le chant par le fracas de l'harmonie; s'il a su au contraire marier habilement les instrumens avec les voix, pour soutenir celles-ci ou en renforcer au besoin les accens; en un mot, s'il a fidèlement colorié son sujet et s'il a su le rehausser du nouvel éclat qu'il attendait de son art.

Le musicien qui se destine à composer pour l'Eglise doit consulter la nature de son talent. La connaissance de toutes les parties techniques de son art, celle du langage des sentimens purement humains et des passions terrestres ne lui suffisent pas : il a quelque chose de plus à apprendre, ou plutôt, il doit se sentir une disposition naturelle à prendre le ton convenable à la sainteté des lieux qui doivent retentir de ses chants; il doit éprouver cette inspiration céleste qui élève le génie, exalte l'imagination et révèle le langage propre aux sentimens et aux situations qu'il s'agit ici d'exprimer.

La musique religieuse a pour objets la prière, les actions de grâces, la contemplation, la réjouissance, la douleur, les gémissemens; mais rien de tout cela ne doit être exprimé au pied des autels comme ailleurs : la noblesse et la dignité sont les caractères essentiels qui doivent dominer dans les chants adressés au Ciel; la joie même de l'Eglise a quelque chose de sérieux, de grave et de solennel. Il faut bannir avec soin de la musique sacrée les formes théâtrales, les tours trop recher-

chés, efféminés ou empreints d'afféterie, les colifichets, tous ces ornemens puérils qu'un goût justement sévère réprouve au milieu des augustes cérémonies de la Religion.

L'artiste né pour entonner des chants dignes du Sanctuaire et pour faire résonner les cordes de la harpe sacrée, doit beaucoup méditer les livres saints; il doit se familiariser avec la sublime simplicité des Ecritures : c'est là qu'il trouvera la véritable source des richesses qui lui sont nécessaires.

Les considérations que je viens d'exposer, dont on ne peut, ce me semble, contester la justesse, et que je regrette de ne pouvoir développer davantage, sont une juste condamnation de ces musiques quelconques, de ces compositions insignifiantes et trop souvent déplacées que l'on entend si fréquemment dans l'église, et qui ne diffèrent en rien des musiques profanes que l'on exécute journellement dans le monde. Il est des musiciens, très-versés, si l'on veut, dans le mécanisme de leur art, qui travaillent pour l'Eglise sans jamais avoir réfléchi sur le caractère que doivent avoir les chants consacrés aux louanges de l'Eternel, les humbles prières des fidèles prosternés devant le Roi des Rois, ou les élans de la reconnaissance, et qui ne se doutent nullement des obligations que leur impose leur importante fonction. Le sublime langage des pro-

phètes, les magnifiques expressions des cantiques sacrés, les versets pleins de vie et de sentiment des psaumes, les touchantes supplications, l'humble repentir ou le noble enthousiasme du prophète-roi, ne sont pour ces artistes que de vaines paroles, où ils ne voient que des syllabes mortes, susceptibles de recevoir indifféremment toutes les notes qui s'offrent machinalement sous leur plume. On trouve dans ces compositions des périodes méthodiquement arrondies, un dessein régulièrement conduit, des modulations variées avec art, une harmonie conforme aux règles du contre-point; on y trouve tout, excepté les couleurs du sujet, excepté les convenances et la justesse d'expression : c'est-à-dire, que toutes les règles y sont observées, à l'exception de la première de toutes.

La constitution de la langue latine, compatible, comme je l'ai remarqué, avec les répétitions et les inversions, se prête par-là avec une heureuse facilité, à toutes les formes de l'imitation et du style fugué, qui conviennent particulièrement à la musique religieuse et y produisent les plus beaux effets, lorsqu'elles sont employées avec une sage sobriété et surtout à propos. Par exemple, la fugue et les canons sont principalement applicables aux chants où il faut répéter plusieurs fois les mêmes paroles, comme au *Kyrie*, au *Sanctus*, à l'*Agnus Dei* de la Messe,

au Motet *Adoremus in æternum*, etc. Mais quelques artistes, trop disposés à abuser de ce genre d'harmonie, pensent que la musique d'église doit être à-peu-près toute composée en canons, en fugues, et généralement en style intrigué. Cette opinion est un préjugé qui a pris sa source dans la manière des anciens harmonistes, qui, ne s'occupant que peu ou point de l'expression, ne cherchaient qu'à répandre dans leurs ouvrages tous les artifices du contre-point. Le style fugué et les divers genres d'imitations peuvent être employés sans doute avec succès dans les compositions pour l'Eglise, mais il ne faut pas les prodiguer sans objet et sans mesure, et il faut savoir discerner les circonstances qui peuvent les comporter sans inconvénient.

Au surplus, si la clarté doit être considérée comme l'une des qualités essentielles de toute musique, comme elle doit l'être pour toute production quelconque, elle doit surtout régner dans les compositions destinées à faire impression sur la multitude. Il est telle musique très-savante qui sera appréciée au concert par les connaisseurs, lesquels forment toujours le petit nombre, et qui sera inintelligible à l'église pour la presque totalité des auditeurs. Une manière toujours large, une mélodie noble ou touchante, des chants pompeux ou pathétiques, remplis tour à tour de majesté, d'onction et de sentiment, une

harmonie pure et d'une belle simplicité, me paraissent beaucoup plus propres à émouvoir le cœur des fidèles, que des formes scolastiques aussi dénuées d'expression que compliquées dans leur contexture, quelque habilement combinées qu'elles soient d'ailleurs.

Les différentes espèces de Motets ont chacune un caractère qui leur est propre. Plusieurs psaumes contiennent les expressions de la pénitence, de l'humilité, des prières ou des louanges; mais, en général, ils offrent des sujets très-variés; et il en est peu sur lesquels le compositeur puisse répandre une teinte uniforme.

Les cantiques doivent être majestueux et respirer une joie exprimée avec noblesse.

Les hymnes du Saint-Sacrement et les Motets pour la Bénédiction, la Consécration ou la Communion, doivent être sur un ton imposant et solennel, et enrichis de toutes les beautés qui peuvent se concilier avec un chant grave et sévère.

Dans les antiennes de la Vierge, il faut savoir allier la grâce avec la dignité et répandre tout le charme d'une douce et tendre piété.

Il faut éviter, dans les prières pour les Morts, un écueil trop commun, celui d'exagérer le ton lugubre de la douleur. Il ne faut point se croire obligé de n'employer que des Modes mineurs, surchargés de dissonances. Les productions des beaux-arts ne doivent jamais rebuter; la Musique

doit toujours satisfaire l'oreille, et le personnage qui s'exprime par des chants doit plaire, lors même qu'il verse des larmes.

L'Eglise, dans ses jours de deuil, fournit au compositeur de beaux sujets, dont quelques-uns sont admirables par la sublimité du pathétique. Par exemple, les Lamentations de Jérémie, dans la semaine sainte, égalent tout ce qu'on peut imaginer, en fait de haute poésie, par la grandeur des images et l'énergie de l'expression. On y trouve tous les caractères qui prêtent le plus aux beautés musicales de tout genre : les regrets, les gémissemens, les reproches, les supplications; les peintures les plus frappantes de la désolation, des plus effrayantes calamités et du comble de la misère; l'indignation, la dérision, l'espérance, la consolation, et enfin les plus touchantes prières. Quelle tâche pour le compositeur! Quelles occasions pour l'homme de génie, de déployer les trésors de l'imagination et du sentiment, et les grands moyens de l'art qui les mettent en œuvre!

Je terminerai par deux observations qui entrent directement dans l'objet de ce Mémoire.

Les remarques que j'ai faites sur les caractères qui doivent essentiellement distinguer la musique sacrée, font assez sentir toute l'inconvenance d'appliquer aux augustes solennités et aux redoutables mystères de la Religion, des pièces de

musique qui ont retenti dans des réunions mondaines, et qui, loin d'inspirer le recueillement et des sentimens de piété, reportent la pensée des auditeurs dans les lieux et au sein des circonstances dont elles rappellent le souvenir. J'ai comparé ailleurs celui qui ose ainsi violer la sainteté de nos temples, à un décorateur insensé qui viendrait, aux jours de fête, orner les autels avec des tableaux profanes. Il n'est que trop fréquent d'entendre à l'église des airs de danse, des fragmens de scènes dramatiques, des ouvertures et des airs d'Opéras, etc. C'est une impiété qui ne saurait être trop sévèrement réprimée. C'est là l'un des abus qui ont fait injustement condamner l'union de la Musique aux cérémonies religieuses, abus qui ne prouve autre chose, d'une part, que l'ignorance ou le faux-goût des artistes que l'on emploie, et de l'autre la négligence de ceux qui ont des ordres à donner sur ce point. Cet abus cesserait naturellement sous la sage direction de Maîtres de Chapelle et de chefs d'orchestre reconnus en état de remplir leurs obligations, et que des conditions aussi justes que faciles à prescrire assujétiraient à leurs devoirs.

Mais n'y a-t-il pas une inconvenance analogue dans cette application que l'on fait à des cantiques religieux, de certains airs composés dans le principe pour des couplets licencieux qui sont dans la mémoire de tout le monde, ou de quel-

ques-uns de ces chants qui rappellent les sanglantes époques d'une révolution désastreuse? J'avoue que, quelle que soit la bonne intention que l'on ait pu avoir, je ne saurais approuver ces rapprochemens que nous présentent des recueils de chants pieux destinés à être mis dans les mains de la jeunesse.

Il me reste à dire que si l'on voulait obtenir de la musique religieuse tout l'effet qu'elle est susceptible de produire, on y parviendrait au moyen d'une disposition que j'ai eu l'occasion d'indiquer ailleurs, disposition toute naturelle, dont les avantages se font immédiatement apercevoir.

Dans la plupart des églises, l'Orgue est établi au-dessus de la porte d'entrée, c'est-à-dire, aussi loin que possible du Chœur, qui serait sa place naturelle, cet instrument étant destiné à mêler ses voix au chant des prêtres, ou à lui succéder alternativement. Par cette bizarre disposition, le plus grand nombre des Organistes tournent le dos à l'autel et ne peuvent suivre que difficilement, à l'aide d'un miroir, les cérémonies du Sanctuaire, dont le grand éloignement leur dérobe souvent les détails. Et de plus, il ne peut régner ainsi, entre le Chœur et l'Organiste, aucune communication immédiate, qui souvent serait nécessaire pour prévenir des longueurs déplacées ou des interruptions.

Comme l'orchestre se place sur la tribune de l'Orgue, il en résulte que la Musique fait porter en arrière les regards d'un grand nombre d'assistans, et cause ainsi une attention désordonnée qui répand le trouble et le scandale parmi les fidèles. D'ailleurs, le mouvement des musiciens, la préparation des instrumens, le cahos des accords préliminaires, tout cela augmente la distraction et détruit d'avance tout l'effet d'une musique préparée au milieu d'un tel tracas. Après tout, cette musique, exécutée si loin du Sanctuaire, où doit se diriger toute l'attention des assistans, ne paraît qu'un accessoire incohérent, n'ayant aucun rapport avec ce qui se passe à l'autel. Si la musique doit contribuer à la solennité, elle doit tellement se confondre avec les cérémonies, qu'il résulte de cette alliance un ensemble dont toutes les parties concourent à une même fin.

L'Orgue et la Musique devraient donc être placés dans le Chœur, ou en être rapprochés le plus qu'il serait possible. L'orchestre devrait y être entièrement dérobé aux regards. Alors, comme je l'ai encore dit ailleurs à ce sujet, l'harmonie planant dans l'air du Sanctuaire, paraîtrait venir du ciel et ressemblerait au chœur des Anges se mêlant au chant des hommes pour célébrer avec eux les divins mystères. C'est ainsi que la musique exercerait toute son influence; car elle ne

produit jamais de plus admirables effets, que lorsqu'on n'aperçoit point la source d'où elle part et qu'aucun détail étranger ne vient partager l'attention (1).

---

(1) Quelques-unes des observations générales contenues dans ce Mémoire sont extraites d'un Ouvrage inédit du même Auteur, ayant pour titre : *Principes élémentaires d'Harmonie, de Contrepoint et de Composition musicale.*

NOTICE HISTORIQUE

SUR

SAINT BERNARD DE MENTHON;

PAR M. L'ABBÉ DÉPOMMIER (1).

(Lue dans la séance du 22 avril 1827).

Invenit eum in terrâ desertâ, in loco horroris et vastæ solitudinis. Deut. 32, 10.

BERNARD de Menthon est du petit nombre des hommes supérieurs, à qui il fut donné de lutter efficacement contre la barbarie de ce dixième siècle, décrié avec tant de rigueur et d'amertume. Ministre de la Providence, il semble s'envelopper comme elle d'un voile mystérieux: on n'aperçoit que ses bienfaits.

On connaît tous les détails de la vie de ces héros fameux qui ont traversé le monde pour le

(1) Professeur de Théologie au Séminaire métropolitain de Chambéry.

ravager; mais les disciples du fils de Marie savent même cacher à la gauche les bienfaits de la droite. D'ailleurs, sous la loi de charité, le dévouement et les sacrifices sont devenus quelque chose de si familier, qu'on n'y prend pas garde; à peine daigne-t-on en confier à l'histoire les traits les plus merveilleux. C'est ainsi que de beaux caractères et des modèles de vertus sont à peine connus de ceux mêmes qui profitent de leurs bienfaisantes institutions. *Bernard* de Menthon ne mériterait pas un tel oubli, surtout dans le pays qui a eu la gloire de lui donner naissance.

A travers les ombres du moyen âge, on a de la peine à saisir les traits de sa noble figure; c'est comme un beau tableau enseveli dans la poussière et les décombres. Pour qu'il pût répandre l'éclat le plus pur, il ne faudrait que le replacer dans son vrai jour, et le débarrasser de certain vernis grossier, de certaines couleurs étrangères, dont l'ignorance et le goût d'un faux merveilleux l'ont recouvert. Tel est le but que je me suis proposé, sans me flatter de l'avoir atteint.

Bernard naquit au mois de juin de l'année 923 (1),

---

(1) *La Vita maravigliosa del Gran S. Bernardo..... scritta da Monsignor Ant. Buthod, Prev. del. Mon. del Gr. S. Bern.* (Cap. I.°) *Tradotta da Nic. Cornu. Can. Reg.... di S. Bern.*

de Richard, seigneur de Menthon, et de Bernoline de Duingt. Les richesses, l'honneur, les alliances les plus illustres, tout concourait à rendre cette respectable famille une des plus puissantes et des plus considérées du pays.

Le berceau du jeune Bernard se trouvait ainsi entouré de fleurs et de tous les avantages d'une brillante fortune. Ce qui fut bien plus heureux pour lui, c'est que ses vertueux parens mirent tous leurs soins à cultiver de bonne heure les excellentes dispositions de cet unique objet de leur tendresse. Il montra dès-lors un goût décidé pour les exercices religieux et pour la première instruction qu'il recevait au sein de sa famille.

Ce fut sous les yeux de ses parens que le pieux *Germain*, son précepteur, lui donna la première teinture des lettres. Ce maître sage et vertueux se montra digne d'être l'ange tutélaire de cet enfant de bénédiction.

Diario de' santi e beati..... dal vicario Gioseffo Massa..... 15 *giugno.*

Manuscrit de l'église de Novare, intitulé : *Ecclesia Novariensis; auctore Episcopo à Basilica.... anno* 1612;

Vie du Saint, par Roland Viot, chap. I.er

Id. id., par *Le Grand.....* chap. I.er

La même date se trouve dans plusieurs manuscrits qui m'ont été communiqués par le vénérable Prévôt du Grand-St.-Bernard.

Préserver son innocence de toute atteinte, montrer à cette ame novice la vertu dans toute sa beauté, faire briller à ses yeux la lumière céleste de la religion, développer ses talens naturels, ce fut la mission qu'il remplit auprès de Bernard, avec tant de zèle et de bonheur.

Selon le témoignage de quelques historiens (1), après ses premières études et ses premiers succès dans la tranquille et riante solitude du château de Menthon, Bernard fut envoyé à Paris, sous la conduite de Germain, pour faire des études plus solides et plus étendues, dans cette école célèbre, qui, à travers les nuages du siècle le plus ténébreux, jetait au loin un très-vif éclat, et attirait de toutes parts un prodigieux concours d'étudians.

A Paris, le jeune Bernard, à ce qu'on assure,

---

(1) Buthod, *La Vita maravigliosa del Gran San. Bern, etc.....* Cap. II.°

P. Fr. Bernard, Docteur et Prof., *Vie du Grand S. Bernard de Menthon*, I.re Partie.

Roland Viot, chap. II, etc.

Besson révoque ce fait en doute. Voy. *Mémoires pour l'Histoire Ecclésiastique*, etc.; *Diocèse de Genève*, art. *Bern. de Menth.*

Viot et les autres historiens qui l'ont copié servilement rapportent ce fait amplifié à leur manière, sans en citer aucun garant. Il paraîtrait donc que ce serait plutôt une conjecture plus ou moins probable, qu'un fait avéré.

se livra avec beaucoup d'application et d'attrait à l'étude du droit et surtout de la théologie. Loin de partager la dissipation et les désordres trop ordinaires parmi la foule des jeunes gens réunis dans cette grande ville, il sut mettre sa vertu à l'abri de toutes les séductions.

Docile aux sages conseils de son guide, fidèle aux impressions de cette religion sainte qui remplit toutes ses pensées et subjugue tous ses sentimens, il repousse avec courage la séduisante amorce de la volupté.

Entouré de périls, battu par la terrible tempête des passions naissantes, suspendu à chaque instant sur les bords d'un abîme, ses regards se portent vers le ciel, pour y découvrir l'astre qui doit le sauver du naufrage.

Son cœur innocent et pur se révolte à la vue des désordres et des ravages affreux du vice; plus il est à portée de voir de près ce hideux tableau, plus il sent augmenter son aversion pour le monde et son attrait pour la solitude; cette disposition de son ame, loin d'être combattue par son gouverneur, Germain l'autorisait et partageait ses vues et ses desseins. Ces deux cœurs unis par la charité la plus tendre et la similitude des goûts, se fortifiaient mutuellement dans leur résolution de ne plus vivre que pour le ciel et de chercher dans le sanctuaire un asile assuré pour leur vertu.

Richard de Menthon concevait des espérances

tout opposées, sur l'avenir de son fils. En faisant soigner son éducation, il s'était proposé d'en faire un gentilhomme accompli, capable de soutenir son rang élevé et la gloire de sa famille; il voulait qu'il pût briller dans les combats et acquérir une haute réputation parmi la foule des chevaliers de cet âge héroïque; en un mot, l'héritier de son nom et de sa fortune devait être un grand homme selon les idées du temps.

Pour arriver à ses fins, il négocia pour lui un établissement, dont il attendait la gloire et le bonheur de sa famille.

Après quatre à cinq ans de séjour à Paris, Bernard est rappelé à Menthon. Malgré les pressentimens qu'il a d'un terrible orage, sa docilité ne lui permet pas d'hésiter un instant.

Arrivé au château de Menthon, il goûte avec délices le plaisir de se retrouver dans les bras de ses parens. Toute la noblesse du voisinage est venue prendre part à cette fête de famille; chacun s'empresse d'accueillir un jeune homme auquel se rattachent tant d'intérêts; on se livre, avec transport, aux amusemens et aux plaisirs naïfs de cet âge. On sait quelles étaient la courtoisie, la gaîté, et toutes les aimables folies qui embellissaient les fêtes d'un vieux manoir gothique.

Ces premiers momens de bonheur furent pour

Bernard, assez semblables au calme perfide qui précède la tempête.

Il est appelé auprès de son père, qui lui déclare ses desseins : « Mon fils, lui dit-il, il est temps de régler votre sort et de me décharger sur vous des fatigues d'une pénible administration. Vous allez être le consolateur de ma vieillesse; c'est de vous que dépend tout mon bonheur; c'est vous qui devez perpétuer ma famille, dont vous êtes le seul espoir. Il faut donc vous décider à conclure bientôt une alliance honorable que je vous ai ménagée. »

A ce discours, le trouble s'empare du jeune Bernard; il se jette aux genoux de son père et le supplie de ne pas lui imposer encore des engagemens qui l'effrayent. Soit par timidité, soit par ménagement pour le cœur d'un père, il n'ose lui découvrir le vœu secret de son ame; il s'excuse sur sa jeunesse et le désir de continuer son instruction (1). Au lieu de se laisser attendrir, le Baron s'emporte d'une manière terrible contre son fils et lui fait sentir tout le poids de son autorité et de son courroux.

La Baronne se joint à son époux pour exercer sur le cœur de son fils un pouvoir plus irrésis-

(1) *La Vita marav., Cap. III. Diario de' San.....* 15 giugno.

tible. Les caresses, les plaintes, les prières, les larmes de la tendresse, voilà ses armes. Comment résister aux accens de la voix maternelle? Bernard tout ému ne sait plus se défendre; il se contente de demander quelque délai.

Le Baron, persuadé que la vocation de son fils et ses dégoûts pour le monde ont été inspirés et entretenus par le pieux Germain, prend le parti d'éloigner ce conseiller importun; il congédie brusquement le sage gardien de l'innocence de Bernard, avec plusieurs domestiques attachés à son service. Tous ensemble se retirent au monastère de Talloire, où Germain finit saintement sa carrière (1).

Après cette cruelle séparation, la perplexité de Bernard devient extrême. La voix de la religion et celle de la nature semblent lui intimer des ordres tout opposés; le ciel et la terre récla-

---

(1) Presque tous les auteurs parlent de cette expulsion et de la retraite de Germain dans un monastère du voisinage; il paraît certain que ce fut dans celui de Talloire, dont l'antique existence est incontestable.

Rodolphe III, Roi de Bourgogne, en 994, fit donation de Talloire aux Moines de Savigny. *Besson*, *Recueil de Titres*, N.° 3.

Il est probable que c'est ce même Germain, qui est honoré comme Saint à Talloire, et qui a donné son nom à l'ancien *Ermitage de St.-Germain.*

Voy. *Besson*, *Dioc. de Genève*, *Décan. d'Annecy*. II.

ment en même temps son cœur et le déchirent; il prie, il se désole, il attend le secours de celui qui *écoute la prière des malheureux* (1).

Arrive enfin le moment tant redouté, où son père lui ordonne de le suivre, pour aller faire la demande de Marguerite de Miolans. Il n'a pas le courage de résister; il se laisse conduire comme une victime destinée au sacrifice. On ne s'étonnera pas de cette espèce de violence exercée sur Bernard, si l'on se rappelle les mœurs de cet âge de piété et de soumission filiale, où les parens se croyaient autorisés à régler d'une manière absolue la destinée de leurs enfans (2).

---

(1) Ps. 101, 18.

(2) Dans les familles nobles surtout, l'aîné était obligé de recevoir une femme du choix de ses parens. Il était convenu qu'il devait endosser la cuirasse, marcher au besoin sous l'étendard du Roi ou des grands vassaux, ou mieux encore guerroyer avec les seigneurs voisins.

Un second fils était tonsuré et pourvu d'un riche bénéfice, déjà possédé par son oncle, avec le même genre de vocation. Heureux, si les goûts et les mœurs du jeune prêlat se trouvaient en harmonie avec l'état qu'on lui avait imposé!

Un troisième offert, encore enfant, au monastère voisin, ne devait connaître d'autre père que le révérend père Abbé.

Les plus jeunes, s'il y en avait, pouvaient trouver un sort honorable dans les aventures militaires. Ils allaient moissonner des lauriers ou répandre leur sang, sous les

Marguerite de Miolans réunissait toutes les qualités les plus propres à faire le bonheur et à captiver le cœur d'un époux; mais celui de Bernard ne pouvait s'attacher à aucun bien périssable : Marguerite n'obtint que son respect et son estime.

Cependant les deux familles règlent les conditions et font les préparatifs du mariage. Tout le monde est dans la joie, excepté Bernard; sa conscience et ses goûts repoussent les chaînes qu'on veut lui imposer; il n'ose pourtant se prononcer. Plus il s'engage, plus il devient impossible de reculer. Son ame délicate lui montre une sorte de cruauté à entretenir dans l'erreur deux familles respectables, et surtout une jeune personne digne d'un meilleur sort.

Toutes les dispositions sont prises; l'autel des noces est préparé pour le lendemain matin (1).

---

murs d'Antioche ou d'Ascalon, dans les champs de la Mésopotamie, ou dans les marais de Damiette. Quelle gloire pour eux, s'ils réussissaient à conquérir sur ces rives lointaines, une baronie, une principauté, dont le titre sonore devait rappeler à leur postérité d'héroïques souvenirs !

(1) Je n'ai pu m'assurer si Marguerite de Miolans était déjà arrivée au château de Menthon, comme le supposent quelques historiens, ou si elle devait seulement y être conduite le lendemain, comme l'insinue Buthod. *Vita marav.*, Cap. IV.

La jeunesse, la modestie, la beauté, la vertu et la fortune semblent avoir épuisé leurs trésors pour embellir cette union. Bernard, en proie aux plus cruelles incertitudes, ignore encore quel sera son sort; retiré dans son appartement, au sein de la nuit, lorsqu'un profond silence à succédé au tumulte du château, il répand son ame devant Dieu, et appelle à son secours ces pures intelligences, dont il lui tarde de partager la condition. Il invoque aussi la protection du *saint Evêque de Myre*, auquel il avait voué la dévotion la plus tendre, en l'établissant gardien de sa chasteté (1).

Enfin il croit avoir entendu la voix du ciel: la fuite lui est commandée. Il trace quelques lignes pour faire connaître à ses parens les desseins du Seigneur sur lui et leur donner le der-

---

(1) Selon Roland Viot, chap. 3.e, Buthod, le doct. Fr. Bern., etc., ce fut à Paris que le jeune Bernard de Menthon conçut tant de dévotion pour St. Nicolas, et qu'il fit, sous sa protection, vœu de chasteté perpétuelle.

Pour expliquer cette piété extraordinaire, qu'il conserva toute sa vie, pour le St. Evêque de Myre, si révéré en Orient et en Occident, dès les premiers siècles de l'Eglise, il n'était point nécessaire de recourir à la fameuse translation des reliques de St. Nicolas à Bari, qui n'eut lieu qu'en 1087. Voy. *Fleury*, tom. XIII, p. 446; *Bérauld Bercastel*, liv. XXXIII, édit. de Toulouse, p. 570; *Godescard*, tom. II, mois de décembre, art. *S. Nicolas*.

nier adieu. Le nouvel Alexis a trouvé dans la prière une force toute divine; il s'échappe par une fenêtre du château (1).

Sans doute son cœur dut être brisé de douleur, en jetant un dernier regard sur les tours crénelées du berceau de sa jeunesse, d'où le chagrin et les tristes souvenirs allaient bannir la joie et le bonheur. « Chers parens, faut-il que ce soit votre fils qui vous enfonce le poignard dans le sein ? Dieu d'Abraham, inspirez-leur un généreux sacrifice ! consolez leur douleur! qu'il me soit donné de les revoir dans le séjour où il n'y aura plus de larmes! divin époux des ames chastes, emparez-vous, sans partage, de celle qui mérite, par sa candeur et ses vertus, de n'appartenir qu'à vous (2) ! »

---

(1) Une ancienne tradition du pays porte qu'il s'évada miraculeusement par une fenêtre haute de 18 à 20 pieds, sur la cour du côté du levant; on montre encore au bas de la fenêtre des vestiges qu'on suppose que le Saint y imprima.

(2) Buthod et le Doct. Fr. Bern. racontent que Marguerite de Miolans prit le voile dans un monastère de Grenoble; ce qui, dit-on, apaisa la colère du Baron son père, qui s'était cru blessé par la famille de Menthon, et se préparait à en tirer vengeance. Ce fait me paraît fort douteux. Pour la même raison, je n'ai fait aucune mention d'une prétendue correspondance par lettres, entre Saint Bernard et Marguerite. Voyez ces lettres, à la fin de la

Sans autre guide que son ange tutélaire, Bernard traversa les Alpes, et alla chercher un asile dans la Cité-d'Aoste (*Augusta Prætoria*). Les Chanoines Réguliers de cette ville le reçurent dans leur cloître avec beaucoup de bienveillance et de charité. Il retrouva un père dans le vénérable Pierre, Archidiacre de cette église, personnage d'une haute sainteté.

Soit que Bernard lui eût confié le secret de sa noble origine, soit que le sage vieillard ait respecté le silence mystérieux du jeune inconnu, il est certain qu'il sut apprécier le trésor que le ciel lui confiait. Lui-même se chargea de cultiver de ses mains cette jeune plante; il trouvait sa consolation à former un sujet doué de si heureuses dispositions et dont il semblait présager la glorieuse carrière. A l'ombre du sanctuaire, ce nouveau Samuel respirait le calme et la paix que le monde n'avait pu lui donner. Tout entier au recueillement, à la prière, à l'étude, docile aux leçons du vertueux Archidiacre, il ne cessait d'orner sa belle ame des connaissances et des vertus qu'exige le sacerdoce, auquel il ne tarda pas à être élevé, sans qu'on puisse en savoir l'é-

---

Vie du Héros des Alpes. Ces lettres ont bien l'air d'être de la composition du P. Fr. Bern., dont le goût et la critique laissent beaucoup à désirer.

poque précise. L'Archidiacre devenu son guide et son protecteur, lui obtint aussi un canonicat, qui le fixait auprès de lui.

Le zèle et les talens de Bernard l'appelaient aux fonctions apostoliques ; il lui eût été difficile de contenir en lui-même le feu divin qui le consumait. Ses travaux, dans l'œuvre des missions, ne tardèrent pas à être accompagnés des fruits les plus heureux.

Après la mort de l'Archidiacre, son bienfaiteur et son modèle, Bernard fut élu pour lui succéder, vers la quarante-cinquième année de son âge (1). Cette dignité réunissant alors la charge de grand-vicaire et même d'official, lui donnait une grande autorité dans le diocèse. L'Evêque de la Cité-d'Aoste lui accorda son estime et sa confiance ; il se servit utilement de ses lumières et de l'ascendant de son mérite, pour l'instruction

(1) Dans le manuscrit intitulé : *Ecclesia Novariensis*, il est dit : *Archidiaconus licet invitus factus est anno Domini nongentesimo sexagesimo sexto.* Il était donc âgé de 43 ans ; et cette date se retrouve dans Godescard, le P. Fr. Bern., Grillet et D. Alberto Doglio. Il aurait eu 46 ans, selon Buthod, *La Vita Marav.* et Massa, *Diario de' Sancti*, Roland Viot, liv. I.er, ch. 9 ; et environ 44, selon Besson, article déjà cité.

Le-Grand avance de beaucoup cette date, et suppose qu'il fut élu Archidiacre en l'année 956, 33e de son âge, *Vie de St. Bernard*, art. 7.

et le gouvernement du troupeau confié à sa vigilance.

Bientôt le pieux Archidiacre devient le mobile de toutes les grandes œuvres; on lui voit déployer une énergie et un courage infatigable, pour travailler à l'instruction des peuples et à la réforme du clergé, non-seulement à Aoste, mais encore dans les diocèses voisins (1).

Il fait de efforts prodigieux pour rétablir les écoles et bannir l'ignorance, source de tant de désordres, surtout quand elle enveloppe de son voile ténébreux ceux qui doivent être les docteurs du peuple et la lumière du monde. C'était la grande plaie de cette malheureuse époque. Sans doute il était réservé à de meilleurs temps et à des circonstances plus favorables, de remettre la science en honneur et de faire refleurir les lettres et les arts. Il eût été impossible à Saint Bernard de former des philosophes, des poëtes et des orateurs; il fit mieux : il forma des chrétiens pleins de foi et de vertu, de fervens cénobites, des martyrs de la charité chrétienne.

---

(1) Ses travaux apostoliques s'étendirent dans les Diocèses de Novare, de Sion en Vallais, de Tarentaise et de Genève; mais on ne connaît ni l'époque précise, ni les détails de ces différentes missions.

Voy. *Godescard*, art. *St. Bernard*, mois de juin, tom. V.

Placé à l'entrée de l'Italie, aux pieds des Alpes, à la jonction des deux voies romaines les plus fréquentées, surtout par la foule des pélerins qui se rendaient aux tombeaux des SS. Apôtres, chaque jour apportait à Bernard le récit des désastres et des malheurs arrivés dans cette périlleuse expédition.

L'une de ces voies établissait la communication entre la vallée d'Aoste et la Haute-Tarentaise, en coupant les *Alpes grecques*, par la montagne appelée *Colonne Joux* (*Columna Jovis*), à cause d'une colonne consacrée au culte de Jupiter (1).

L'autre voie traversait les *Alpes pennines* et tombait sur le Bas-Vallais, par un col étroit et

---

(1) On suppose que cette colonne était de porphyre et qu'elle supportait une escarboucle appelée l'*œil de Jupiter*.

Cette partie de la grande chaîne des Alpes se nommait *Alpes Graiæ*, parce qu'on croyait qu'Hercule y avait passé avec une colonie grecque.

Cornelius Nepos, *Annibal*, Cap. III, *ad Alpes posteaquàm venit..... quas nemo unquàm ante eum, præter Herculem Graium, transierat, (quo facto, is hodie Saltus Graius appellatur)*.

Plin., (*apud Titum-Livium*, Lib. III, Cap XVII), *Salassorum Augusta Prætoria, juxtà geminos Alpium fauces, Graias atque Penninas; istis Pœnos, Graiis Herculem, transisse memorant.*

difficile, nommé *Mont-Joux* (*Mons Jovis*) (1). Sur cette montagne se trouvait un ancien temple païen, dans lequel on adorait encore une statue de *Jupiter-Pennin* (2).

Depuis plusieurs siècles, le Maître des dieux avait vu ses autels renversés et ses temples abattus. Les conquérans du monde ne montaient plus au Capitole pour lui faire hommage de leurs triomphes et lui offrir les dépouilles des nations asservies. Ses oracles étaient muets, et ses pompeuses solennités avaient fait place au culte grave et sévère du Dieu d'Israël. Les échos de l'Olympe ne redisaient plus les hymnes chantés à sa louange.

---

(1) Les Alpes *Pennines* paraissent avoir reçu ce nom du dieu *Pennus* (Pœnus), honoré chez les anciens Vallaisans. Son culte était en grand honneur dans un lieu appelé *Penni Lucus*, à l'extrémité orientale du lac Léman. C'est pour la même raison qu'une partie de l'ancien Vallais se nommait *Vallis pennina*. Voy. *Atlas encyclop.* par *Bonne* et *Desmarest*, tom. I.er, Carte *Gallia vetus*.

(2) Les Romains en conquérant ce pays, lui imposèrent, comme de coutume, Jupiter, leur divinité principale; *Pennus* et *Jupiter* furent honorés du même culte, sous le nom de *Jupiter-Pennus* (aliàs *Jupiter Pœnus*).

Voy. extrait d'un Mémoire intitulé : Médailles..... et antiquités du Vallais, par Laurent-Joseph Murith, Chan. rég. du Gr.-St.-Bern. A la fin du troisième tome des Mém. et Dissert., etc., par la Société roy. des Antiq. de France.

Voy. aussi *Saussure, Voy. dans les Alp.*, Ch. 42, § 987.

Ses rits, méprisés et proscrits, semblaient relégués dans les déserts affreux des Hautes-Alpes. Il n'avait pour adorateurs que des sauvages et des brigands fanatiques, qui savaient mettre à contribution la crédulité et l'effroi des pélerins. Le temple du Mont-Joux était le centre principal des monstrueuses pratiques de ce culte atroce et détestable. Ainsi, l'âpreté des lieux, l'inclémence des élémens, la barbarie des montagnards du voisinage, tout concourait à fermer aux voyageurs cette redoutable barrière des Alpes.

Ceux qui échappaient soit à la violence de la tempête et aux rigueurs du froid, soit à la cruauté des brigands, descendaient à la Cité à demi-morts de fatigue et de terreur et faisaient un tableau effrayant des dangers qu'ils avaient courus eux-mêmes et du malheur de leurs frères, précipités dans des abîmes, ou victimes de *certain monstre* qu'on croyait sorti de l'enfer (1).

---

(1) Je ne m'arrête point à cette fameuse expédition de St. Bern. contre le géant du *Mont-Joux*. Rien de plus curieux que ce qu'en rapportent le Père Fr. Bern., 2.me part.; Buthod, *La Vit. marav.*, *Cap.* VII, et l'historien Doglio, qui a suivi Richard de Val-d'Isère, dont il cite même les paroles, *Della vita di S. Bern.. di Menth.*, cap. XVII. Voy. aussi un manuscrit du 15me siècle, dont Besson rapporte un fragment; *Diocèse de Genève*, page 179, édition de Nancy.

Simler, *cap. de Veragris*, parle ainsi de la destruction

Bernard ne pouvant plus résister aux mouvemens de sa charité, ne s'arrête point à mesurer les obstacles, ni à en calculer les ressources : il compte au besoin sur le secours et la puissance de celui qui nourrit et sauva son peuple dans le désert.

Inspiré par cette religion sublime qui suit l'homme, ou plutôt va l'attendre partout où il y a des misères à soulager et des larmes à essuyer, il a résolu d'aller planter la croix au sommet des Alpes, et d'y dresser la tente hospitalière d'Abraham.

Pour préparer les voies aux établissemens qu'il médite, il lui faut en quelque sorte conquérir les avenues du désert. Afin d'en humaniser les sauvages habitans, il va lui-même les chercher dans leurs tristes réduits. Les fatigues, les dégoûts, les sacrifices de tout genre semblent ne rien lui

---

de l'idolâtrie sur le Mont-Joux : *Domesticis monumentis proditum est, in hoc monte idolum fuisse, quod petentibus responsa dederit.... Posteaquàm verò Salassi et Veragri ad agnitionem Christi venêre, Bernardus ex Augustâ Prætoriâ sacerdos, piæ et sanctæ vitæ homo, idolùm dejecit et cœnobium eo loco, in usum peregrinorum, instituit; ab eo deinde nomen Mons accepit. Vulgus nugatur, dæmonem qui responsa dederit, ab eo in horrendam specum hujus montis quibusdam adjurationibus compulsum, illic, quasi carcere quodam detineri.*

coûter. On sait trop combien il est difficile d'abattre de vieux préjugés, surtout quand l'ignorance et la cupidité soutiennent le fanatisme. Bernard ne se laisse point décourager par les contradictions. La dureté et l'humeur farouche de ces barbares ne lassent point sa patience.

D'ailleurs il expose sa vie avec tant de confiance, sa sainteté frappe tous les regards d'un éclat si vif, qu'on n'ose attenter à ses jours. Sa bouche fait entendre des paroles pleines de douceur et de bonté; ses mains répandent de pieuses largesses; il montre tant d'intérêt pour les malheureux, un désir si ardent de faire du bien à ceux qu'il appelle ses frères, qu'il parvient à se faire écouter avec respect.

Insensiblement il fait pénétrer la lumière et le goût de la vertu dans des ames abruties. On rougit enfin des superstitions et des crimes auxquels on s'est livré jusque-là.

Sur les pas de celui qu'on vénère comme l'envoyé du ciel, on escalade les Alpes; il ordonne, et l'on renverse sans effroi et sans murmure le temple et la statue, et bientôt après, la colonne de Jupiter. Les débris de ces odieux et funestes monumens serviront bientôt à en construire d'autres plus chers à l'humanité.

Il paraît que ce fut vers l'an 968, ou 970, que le Saint Archidiacre commença la fondation de deux monastères et de deux hospices, sur les

Alpes pennines et sur les Alpes grecques (aujourd'hui le *Grand* et le *Petit-St.-Bernard*).

Ces deux établissemens exigèrent des travaux et des dépenses à peine croyables, dans des temps si malheureux. Il sut communiquer son désintéressement et sa charité aux ames généreuses. Armé en quelque sorte de la toute-puissance de celui qui donnait l'impulsion à son cœur, bientôt il jouit de la consolation d'avoir ouvert, sur la cime des Alpes, un asile aux voyageurs. La religion seule pouvait se charger d'en être la gardienne; il y appela de pieux cénobites soumis à la règle de St. Augustin, exilés volontaires, morts au monde et à toutes ses jouissances, victimes immolées pour le salut de leurs frères.

En peu d'années cette pieuse légion fit bénir le nom de Bernard dans toute l'Europe. La reconnaissance des voyageurs ne se borna pas à répandre au loin une stérile admiration : les princes de l'Eglise et les grands de la terre voulurent s'associer au mérite d'une œuvre si importante. Pour donner à Bernard les moyens de la perpétuer, on lui offrait tantôt des fonds de terre, tantôt des sommes considérables (1). On assure qu'il

(1) La Congrégation possédait autrefois des bénéfices et des domaines considérables dans les Etats de nos Souverains, qui furent long-temps ses protecteurs les plus zélés. Il n'entre pas dans mon dessein de rappeler ici les

fut aussi secouru par les libéralités de sa généreuse et puissante famille, après qu'il se fut remis en relation avec elle. La haute opinion qu'on avait de son mérite et de sa sainteté ne lui permettait plus de vivre inconnu. De toute part, on venait lui demander des conseils et des leçons. Les Evêques l'appelaient dans leurs diocèses, pour y rétablir la piété et la régularité ecclésiastique. Les malheureux surtout trouvaient toujours des consolations auprès de lui. Voilà, dit-on, ce qui décida le Baron de Menthon à se mettre en voyage, avec son épouse et le Baron de Beaufort, pour aller visiter l'Apôtre des Alpes.

Bernard les accueillit avec les attentions les plus délicates et toute la tendresse d'un fils. Ils contèrent leurs peines et leurs chagrins à l'homme de Dieu, et il se trouva que le Saint était ce fils qu'ils cherchaient. Son cœur attendri le décela, et les deux vieillards sentirent couler dans

---

funestes différends qui survinrent entre nos Princes et la Congrégation, au sujet de la nomination du Prévôt du Grand-St.-Bern., et qui amenèrent enfin la suppression de tous les bénéfices qu'elle possédait en Savoie et dans le Duché d'Aoste.

Une bulle de Benoît XIV, *In supereminenti*, du 14 août 1752, unit tous ces biens à l'Ordre militaire des SS. Maurice et Lazare, pour l'érection de deux Commanderies.

Saussure, Voy. dans les Alpes, chap. XLII, §. 987.

Besson... Diocèse d'Aoste... 3° Prieuré de St. Jaquem.

leur sein toutes les consolations de Jacob dans les bras de Joseph (1). Après avoir joui pendant quelques jours de ce digne objet de tant de larmes, ils regagnèrent, pleins de joie et de consolation, leur antique demeure. Désormais la plainte ne s'élévera plus au fond de leur cœur, ils ne cesseront d'unir leurs voix, pour célébrer les bienfaits du Seigneur; trop heureux d'avoir un saint dans leur famille, ils s'efforceront aussi d'imiter ses vertus.

Cependant Bernard continuait ses travaux, et s'appliquait à perfectionner son ouvrage. Cet homme de la miséricorde avait fort bien compris qu'il est moins difficile d'élever des bâtimens, de doter des hospices et des monastères, que de fixer l'inconstance de l'homme et de lui imposer le sacrifice absolu de lui-même. Consacrer un palais magnifique à l'humanité souffrante, ce peut être l'ouvrage d'un puissant monarque; mais il est réservé aux Vincent de Paul d'y réunir un peuple de vierges courageuses, qui se vouent au culte de la douleur.

Barnard s'étudiait donc par-dessus tout à se former des disciples, dont le zèle et le dévouement fussent à l'abri du relâchement et de toutes les vicissitudes. Il se transportait alternativement

(1) Gen. 46, 29 et 30.

de l'un à l'autre de ses deux monastères, pour partager les travaux de ses confrères, les consoler et les diriger.. Sa présence était pour eux la plus efficace de toutes les leçons. Il ne négligeait cependant point les règlemens et les sages constitutions, qui donnent de la stabilité aux établissemens et en perpétuent les heureux fruits. Bernard parlait le langage de la foi à des cœurs dociles; le feu divin qui le consumait passa dans l'ame de ses chers hospitaliers.

Quelle est donc cette force merveilleuse qui anime ces hommes héroïques, sans le savoir? ou quels crimes ont-ils commis, pour mériter un exil mille fois plus horrible que cette *Chersonèse*, ou cette *Oasis*, tant redoutées des anciens?

Placés au-dessus des régions habitables (1), séparés du reste du monde, ils ne connaissent la nature que par ses horreurs et les monstres qu'elle produit. Ils n'ont pas même le plaisir innocent de cultiver de leurs mains et de voir croître sous leurs yeux les légumes dont ils se

(1) MM. De Saussure et Pictet donnent au Monastère du Gr.-St.-Bern., 1246 toises au-dessus du niveau de la mer, et plus de 2000 pieds au-dessus de ce même Monastère, à la montagne qui le domine et qui est couverte de neiges éternelles.

Mémoire du Chan. R. L.t J.h *Murith*, déjà cité.

Saussure, *Voy. dans les Alpes*, chap. XLII, §. 989.

nourrissent. La brillante parure et le parfum des fleurs, le tableau si riche et si animé d'une nature qui semble renaître, ne peuvent porter l'émotion et le ravissement dans l'ame du solitaire des Alpes; il n'y a pas de printemps pour lui, et l'automne ne lui offre jamais de fruits à cueillir. Relégué au sein et quelquefois au-dessus de la tempête, l'œil constamment attristé par des glaces et des rochers usés par le temps, abîmés par la foudre et se précipitant les uns sur les autres avec un effroyable fracas, n'est-il pas à craindre que son ame ne tombe dans des pensées sombres, comme le spectacle qui l'entoure, et que ses mœurs ne contractent insensiblement quelque chose de dur et de sauvage, comme les animaux qui viennent se cacher dans le creux des rochers d'alentour ? non : il retrace au contraire la vivante image du pieux fugitif de Menthon; il en conserve l'esprit, la douceur, les manières et la courageuse charité : les siècles n'y changent rien.

D'épouvantables révolutions ont bouleversé les empires; l'Europe a plusieurs fois changé de face : mais les disciples de Bernard, au milieu de leurs neiges comme dans un autre monde, sont aujourd'hui tels qu'ils parurent au dixième siècle. Ces anges de paix sont demeurés fidèles à leur mission; en leur enlevant leur fortune, on n'a pu leur ravir le noble privilége de faire

du bien à la société et d'accueillir le voyageur sur la cime des Alpes. Le travail et l'étude des sciences les préservent de l'ennui; la prière et la lecture des livres saints les délassent de leurs fatigues et alimentent la flamme céleste dans leur ame. Leurs sentimens se raniment et leurs pensées s'élèvent, quand ils unissent leurs voix et leurs accens religieux à ceux de David, confinés comme lui dans la caverne d'*Odolla* (1) ou d'*Engadi* (2), sans cependant partager ses regrets ni ses chagrins.

Tandis que la fureur de l'orage bat les flancs de leur modeste asile, ils conservent le calme dans leur cœur, à moins toutefois que leur prévoyance inquiète ne leur fasse pressentir le danger de quelque voyageur. Alors ils bravent les frimats. L'un d'eux monte sur une aiguille escarpée, pour apercevoir au loin la caravane en péril; un autre s'avance avec courage, sur les pas de ces animaux domestiques, auxquels ils semblent avoir communiqué leur intelligence et leur bonté; il se hâte d'offrir des rafraîchissemens et le secours de ses bras, ou même de ses épaules, au voyageur égaré, transi de froid et déjà enseveli sous des monceaux de neiges (3).

---

(1) Reg., Lib. I, 22, 1.
(2) Ibid. 24, 1, 4 et seq.
(3) Saussure, chap. XLII, §. 988 et suiv.

Le pieux cénobite rapporte à l'Hospice son glorieux fardeau, plus heureux qu'Enée lui-même, quand il sauva son vieux père et ses dieux. Il vient d'arracher une victime à un horrible trépas. C'est peut-être un Apôtre, un François de Sales (1) qu'il conserve à l'Eglise; ou bien c'est l'espoir d'une famille, un père, un époux, un fils. Tous ses confrères envient son bonheur; pour lui, il jouit de son triomphe sans ostentation; il bénit le ciel à qui il en fait hommage.

Pour toute récompense, il prodigue les soins les plus empressés à celui dont il a sauvé la vie; il a pour lui toute la tendresse d'un père et goûte, sans trouble et sans amertume, un sentiment qui semblait lui être interdit. Si la reconnaissance exaltée lui présente des trésors, semblable au conducteur du jeune Tobie, il se dérobe à ses regards, non pas encore pour monter au ciel, mais pour voler à de nouveaux combats. *Bénissez*, dira-t-il comme Raphael, en s'échappant, *bénissez le Dieu du Ciel..... parce qu'il a fait éclater sur vous sa miséricorde* (2).

---

(1) Vie de St. Fr. De Sales, liv. III^me^, pag. 188, édit. de Paris 1821, G. J. Blaise.

Toute sa vie, St. F. de Sales publia avec attendrissement le bienfait qu'il avait reçu des PP. du Gr.-St.-Bern., et il faisait le plus grand éloge de leur Institut.

(2) Tob., 12, 6.

Cependant la victoire n'a fait que redoubler son courage; dès le lendemain il affronte de nouveaux périls. Pour cette fois il succombe : un affreux tourbillon l'enveloppe et le précipite au bas du rocher; le ciel a couronné ses travaux. Son sort ne décourage point ses confrères; il leur tarde aussi d'obtenir la palme du martyre; pour eux la vie n'a de prix qu'autant qu'elle peut servir à sauver celle de leurs frères.

Compatriote ou étranger, catholique ou discole, ami ou ennemi, tous sont reçus et traités avec la même bienveillance; ou plutôt, dans cet asile de la charité, un même sentiment confond et subjugue tous les cœurs. On oublie les haines nationales, les fureurs des partis, les répugnances et les préjugés de l'éducation; la robe du solitaire hospitalier n'a plus rien qui choque les regards. Comme J.-Jacques à *N.e-D.e-des-Ermites*, on ne se souvient plus qu'on est disciple de Calvin, ou de Voltaire; sans y prendre garde, on se trouve de la religion de Saint Bernard; le culte des Saints paraît une religion toute naturelle (1).

(1) Pendant les fureurs révolutionnaires, un *citoyen* du temps s'entretenait avec M.gr l'Archevêque Bigex, refugié au Grand-St.-Bern., en 1793, et lui disait en son langage : « Mais ce *Bernard de Menthon*, c'était un « grand homme..... c'était un vrai philantrope..... oui « vraiment, ce *Bernard* était un brave homme. »

Voilà la merveille conçue et réalisée par cet ange de vertu, qui s'était dérobé au toit paternel, pour vivre inconnu et ignoré. Devenu pauvre, pour imiter celui qui *n'eut pas où reposer sa tête*, sa main était destinée à répandre et sur le riche et sur le pauvre d'inépuisables bienfaits. Malgré l'ignorance et l'obscurité du temps où il vivait, il sut faire beaucoup de bien et le faire d'une manière durable.

A cette époque on parlait un langage barbare; on ne savait pas écrire d'éloquens traités sur la bienfaisance; la philantropie n'était pas une secte: mais la charité agissait puissamment sur les cœurs et enfantait des prodiges. Les sages de cette époque n'avaient pas d'autre philosophie que la foi. Bernard de Menthon trouva dans sa foi son génie et toutes ses inspirations; voilà quel fut le mobile de ses longs et pénibles travaux.

Averti par son grand âge du terme prochain de sa glorieuse carrière, le saint vieillard voulut se rendre à Rome pour faire approuver sa congrégation naissante (1). Le Chef de l'Eglise le combla des marques de son estime et de sa bienveillance; prit sous sa protection le gardien des

(1) Ce fut probablement le Pape Jean XVIII, élu le 26 décembre 1003, et qui abdiqua l'année 1009. Ce premier acte confirmatif ne se retrouve plus.

Hautes-Alpes ; et dès-lors les successeurs de Pierre ont accordé bien des faveurs et des priviléges aux enfans de Bernard.

Au retour de ce pénible voyage, il tombe malade à Novare, plein de jours et de mérites; il n'y a plus rien qui le retienne sur la terre; en ce moment suprême, toutes ses pensées se dirigent vers le ciel; la religion lui rend toutes les consolations que lui-même a prodiguées à tant d'autres. Il expire et va recevoir la couronne immortelle promise à ses vertus.

Ce fut au mois de juin de l'an 1008, selon Richard, son successeur, et d'autres témoignages respectables (1). D'après ses dernières disposi-

(1) Quoique cette date paraisse beaucoup plus probable et qu'elle soit généralement adoptée, il est des auteurs qui placent la mort de Saint Bernard en l'année 1007 ; dans d'autres monumens elle se trouve portée jusqu'en 1086, 1107, 1108, 1122. Voy. *Diario de' santi e beati dal Vicario Gioseffo Massa, Tom. I.°, 15 Giugno.*

Un manuscrit de l'église de Novare de l'année 1424 (*Instrumentum translationis capitis Sancti Bernardi*), porte que le Saint mourut à Novare en 1086; sans cependant citer aucun autre monument antérieur pour appuyer ce fait.

Un autre manuscrit sur parchemin conservé dans la bibliothèque de la cathédrale de Novare (*Elogia in vitas Sanctorum.....*), offre une difficulté plus grave. Il y est dit que, lorsque le roi de Germanie, Henri IV, se transportait en Italie, pour exercer ses vengeances contre le

tions, son modeste héritage appartenait à sa Congrégation, et son corps devait reposer dans la cathédrale de la Cité-d'Aoste. Mais les Bénédictins de Novare, chez qui il était mort, retinrent

---

Pape Grégoire VII, Saint Bernard fut le joindre à Pavie, pour le dissuader de sa funeste entreprise. Or cette rencontre ne peut avoir eu lieu qu'en l'année 1081, époque du voyage du Roi Henri (*). Le même manuscrit ajoute que ce fut au retour de Pavie que Saint Bernard tomba malade et mourut à Novare.

Je ne pense pas que, sur la foi de cette ancienne légende, on puisse regarder comme incontestable, cette démarche de Saint Bernard de Menthon auprès du Roi Henri, d'autant plus qu'on n'en trouve aucun autre vestige dans l'histoire de ce temps.

D'ailleurs, comme on suppose que le Saint mourut peu de jours après son retour de Pavie, cette date ne s'accorderait point avec celle de 1086, exprimée dans le manuscrit cité précédemment.

Tout considéré, je crois devoir donner la préférence à un autre manuscrit déjà cité (*Ecclesia Novariensis*), qui paraît avoir été fait avec beaucoup de sagesse et après plusieurs recherches sur la vie de Saint Bernard de Menthon. Ce manuscrit, comme la foule des historiens, rapporte la mort du Saint à l'année 1008..

N. B. S'il m'a été donné de confronter les extraits des manuscrits de Novare cités dans cette note, j'en suis redevable à l'extrême complaisance du vénérable Prévôt du Grand-St.-Bernard, le très-révérend Père Genoud,

---

(*) *Voy. Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXIII, n.° 12, 13 et suiv.*

la sainte relique dans leur monastère, qui a été ruiné dans la suite par Charles V, en 1552. Delà le corps du bienheureux a été transféré dans l'église cathédrale de Novare, où on le conserve avec grande vénération.

Ainsi à peine avait-il quitté la terre, que l'admiration et la reconnaissance des peuples lui décerna un culte religieux, autorisé d'ailleurs par des prodiges incontestables, et par l'approbation de l'Eglise (1).

Sa mémoire, également chère à la religion et à l'humanité, obtint des hommages unanimes. Il avait fui les regards des hommes et redouté l'illustration; mais l'éclat de ses vertus trompa sa modestie. En plaçant sur les Alpes deux monumens religieux, sans doute il n'avait pas prévu que son nom s'y attacherait et remplacerait celui du dieu des Romains.

---

qui s'est empressé de mettre à ma disposition les titres, les manuscrits, les histoires relatives au saint fondateur de la Congrégation. La bienveillance dont il m'a comblé dans toutes les relations que j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui, et les services qu'il m'a rendus pour la rédaction de cette Notice, ne s'effaceront jamais de mon souvenir.

(1) On trouve le récit de plusieurs miracles opérés par l'intercession de notre Saint, dans le manuscrit *Ecclesia Novariensis*; voy. aussi la fin de la vie écrite par le Docteur François Bernard, IV^e^ partie : *La Vita marav. del Gran S. Bernardo, Cap. XII.*

LETTRE DE M.GR BILLIET,

EVÊQUE DE MAURIENNE,

A M. le Président de la Société, au sujet des tombeaux et des monumens découverts en 1827, près du Col de la Magdeleine, en Maurienne.

St.-Jean-de-Maurienne, 3 décembre 1827.

MONSIEUR LE COMTE,

LORSQUE je faisais ma visite pastorale dans la Haute-Maurienne, au mois de mai dernier, on m'a montré un champ dans lequel on a eu découvert en différens temps plusieurs anciens tombeaux. Cet endroit est situé dans la vallée qui conduit de Lans-le-Bourg à Bessans, à une demi-heure environ de Lans-le-Villard, près du lieu appelé le Col de la Magdeleine. A côté de ce champ se trouvent les ruines d'une chapelle rurale, autrefois dédiée à St. Laurent, dans laquelle on n'a pas célébré la messe depuis 60 ans. Je n'avais pas alors le loisir de faire faire des excavations. Vers la fin du mois d'août, M. l'abbé Novel, Professeur de Théologie au Séminaire de cette ville, étant en vacances à Lans-le-Bourg, je l'ai prié d'entreprendre quelques fouilles au lieu

désigné : il y conduisit trois ouvriers, qui, en moins d'une demi-heure, eurent découvert chacun un tombeau.

Ces tombeaux se trouvaient à un pied et demi environ de profondeur; ils étaient fermés dessus, dessous et aux deux côtés par quatre dalles de six pieds de longueur, sur trois pouces d'épaisseur; on les avait taillés grossièrement sur les bords seulement, pour les réduire aux dimensions nécessaires. On avait encore placé au-dessus de celle qui servait de couvercle, deux ardoises de la même étendue, en sorte qu'il fallait enlever trois grandes pierres successivement avant d'arriver au vide. Les deux extrémités étaient fermées par deux dalles carrées et de la même épaisseur. L'espace intérieur avait 6 pieds de long, 2 pieds de hauteur, 18 pouces de largeur vers la tête, et 14 pouces environ du côté des pieds.

Le premier de ces tombeaux ne contenait qu'un squelette long de six pieds. Les ossemens n'étaient point dérangés; la tête était entière et les mâchoires garnies de toutes leurs dents. Le crâne avait un trou rond, que M. le chirurgien Claraz a jugé être le résultat d'une blessure. Lorsqu'on voulut le sortir du tombeau, il tomba en fragmens et ne put être conservé. On ne trouva dans ce vide que les ossemens du squelette et nul autre objet.

Au second tombeau, le vide était entièrement

rempli par la terre que l'infiltration des eaux y avait peu à peu introduite. On sortit et l'on examina tout avec soin : on reconnut qu'il n'y avait dans cet espace qu'un squelette de grandeur ordinaire, sans aucun objet étranger.

Le squelette renfermé dans le troisième tombeau avait trois anneaux ou bracelets métalliques à l'avant-bras gauche. On a trouvé autour de la tête les débris du casque consistant en quelques fragmens de chaînettes, plusieurs petits anneaux et trois ou quatre minces lisières, le tout de cuivre. Deux petits ornemens en verre ont été trouvés parmi les mêmes objets et paraissent aussi avoir fait partie des ornemens du casque.

Le jour suivant on découvrit encore trois autres tombeaux, semblables en tout à ceux dont on vient de parler, excepté les particularités suivantes. On a trouvé dans l'un d'entr'eux :

1.° Un squelette entier, comme dans tous les autres ;

2.° Quatre têtes isolées et séparées de tout autre ossement, placées vers les pieds, sur une même ligne ;

3.° A côté de la main droite, la moitié d'un anneau portant un monogramme composé de trois lettres séparées et bien distinctes.

4.° Au côté gauche du même squelette, on a trouvé la lame d'un sabre, ou lourde épée, avec quelques débris du fourreau et quelques pièces

de cuivre, qui paraissent avoir appartenu à la poignée ou au baudrier.

Dans tous ces tombeaux, les squelettes avaient la tête placée à l'ouest et les pieds à l'est. Les espaces situés entr'eux et les alentours contenaient un grand nombre d'ossemens humains dispersés; ce qui prouve qu'on a enseveli beaucoup d'individus dans le même endroit, et qu'un petit nombre seulement ont été placés dans des tombeaux particuliers.

La situation de ces tombeaux au milieu des champs, à demi-heure du plus prochain village, les débris d'armes, de casques, et d'autres effets militaires, prouvent certainement que tous ces cadavres ont été enterrés en cet endroit à la suite d'une bataille; mais rien n'autorise à en fixer l'époque avec précision. Cependant les lettres du monogramme, et l'état de conservation dans lequel se trouvent les objets en fer et en cuivre, que l'on y a découverts, ne permettraient pas, ce semble, de placer cet événement au-delà du moyen âge : il pourrait avoir eu lieu entre le 9.me et le 14.me siècles.

Selon la *Chronique de Savoie*, Liv. 2, Chap. 15 et 16, Bérold ayant poursuivi les troupes des marquis de Suse et de Saluces depuis Aiguebelle jusqu'au pas du *Sex*, laissa une partie de ses troupes au Bourget, et conduisit lui-même secrètement le reste pendant la nuit sur la rive

gauche de l'Arc, jusque près de Termignon : par ce moyen il prit l'armée ennemie entre deux feux et lui livra bataille dès le lendemain dans la petite plaine de Sardières, et remporta une victoire complète. Ceux qui échappèrent à Sardières furent vivement poursuivis et presque tous massacrés dans les environs de Lans-le-Bourg, sans pouvoir repasser en Piémont. « Les fuyans « cuidans passer le mont susdit, et ne pouvant « monter en courant assez legièrement, en fut « là fait très-grande boucherie ; et tel nombre « en y eut, que morts, que navrés, que prins, « que jamais depuis le reste n'eut pouvoir d'au- « cunement grêver le Roy Rodolph en ses païs « de Maurienne. » L'auteur ajoute que le Prince fit ensuite construire à Sardières, en actions de grâces, une très-belle chapelle, qu'il dédia à St. Laurent. Or ce fait paraît entièrement conforme à la tradition du pays, qui porte qu'en effet l'église paroissiale de Sardières a été bâtie et dotée par Bérold, à la suite d'une victoire qu'il avait remportée en ce même lieu. Il est au moins certain qu'avant la révolution française, l'église de Sardières jouissait encore d'une dotation qui lui avait été faite anciennement par les Princes de la Maison de Savoie.

En admettant ce premier fait, on pourrait peut-être supposer que l'on a enseveli à la Magdeleine les soldats qui ont été tués en si grand

nombre dans les environs de Lans-le-Bourg, le jour même de la bataille de Sardières. Deux choses pourraient donner quelque probabilité à cette hypothèse. La première est que la route, ou du moins l'une des routes principales qui conduisaient de Maurienne en Piémont, passait par le Bourget, Aussois, Sardières, Lans-le-Villard, le Col de la Magdeleine, Bessans et Averoles, d'où elle allait descendre dans la vallée de Lans. On en trouve encore la trace en plusieurs endroits. La seconde est que la chapelle bâtie autrefois auprès des tombeaux et actuellement en ruines, était dédiée à St. Laurent, comme l'église de Sardières : n'aurait-elle point été construite en cet endroit en souvenir de la même victoire? on ne voit pas trop pour quel autre motif on serait allé bâtir une chapelle dans ce lieu isolé.

Il serait possible aussi que des massacres eussent eu lieu dans ces environs sur la fin du 9.me siècle, alors que les Sarrasins ravageaient la Savoie (*Costa*, Tom. I.er, pag. 179). Il est au moins digne de remarque qu'à cinq ou six minutes de distance de ces tombeaux, il existe un rocher situé près de la rivière, sur lequel on reconnaît encore les restes en maçonnerie, assez bien conservée, d'un ancien retranchement ou fortification. On l'appelle généralement dans le pays *le Rocher des Sarrasins*. Au témoignage de la tradition, les Sarrasins avaient encore une

autre station ordinaire dans une plaine montueuse située sur la gauche de la rivière, entre Modane et St.-André, sur la hauteur. Le local a conservé leur nom ; il n'y a pas d'enfant dans les environs qui ne sache dire : *Je vais à Sarrasin.* Au bas de ce local se trouve le village de *Freney.* Le mot *frêney* signifie un lieu planté de frênes; on l'appelerait en latin *fraxinetum.* Or, selon le docteur Lingard, qui s'appuie sur l'autorité de Flodoard, « Sous le règne d'Edouard (qui « mourut en 925), les Anglais firent plusieurs « pélérinages à Rome. En 921, un certain nom« bre d'entr'eux furent massacrés, *en passant* « *les Alpes*, par les Sarrasins de Fraxinetum. « Peu d'années après, plusieurs autres eurent « le même sort. » (Hist. d'Anglet., Tom. I.er, page 311). Ces Sarrasins de Fraxinetum, n'était-ce point ces Sarrasins qui avaient une retraite au Freney, ou sur la montagne de Bissorte, qui en est à peu de distance? Il est vrai que les Sarrasins avaient une station principale à *Fraxinetum* en Piémont; M. Costa, Tom. I.er, pag. 179, place ce *Frassineto* dans l'Astesan. Mais il serait possible qu'une troupe de ces mêmes Sarrasins eussent aussi donné ce nom au lieu où ils s'étaient établis en Maurienne; car si les pélerins anglais n'avaient pas été tués entre Aiguebelle et Suse, Flodoard aurait manqué d'exactitude, en disant qu'ils ont été massacrés en *passant les Alpes.*

Ce n'est là au reste qu'une conjecture hasardée et sans importance.

Lorsque vous aurez examiné les objets que je vous envoie, vous aurez la bonté de les déposer au Cabinet de la Société Académique de Savoie.

Je vous renouvelle l'assurance de l'affection sincère et respectueuse avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† ALEXIS, *Evêque de Maurienne.*

N. B. Le *Journal de Savoie* du 5 avril 1828 (N.° 14 de la XIII^e^ année) contient une Notice extraite de la *Feuille du Canton de Vaud*, sur des tombes découvertes en Suisse, à *Tolochenaz*, village situé au-dessus de Morges, lesquelles ont été trouvées de la même forme que les tombes en bois découvertes à *Arnex* en 1822, par M. de Lerber. Celles de Tolochenaz, comme celles de la Maurienne, plus larges à la tête qu'aux pieds, ressemblent à des cercueils ordinaires, et sont formées également de pierres plates et brutes, seulement taillées grossièrement sur les bords. Du reste, mêmes ressemblances dans les autres

détails : la tête des squelettes vers le couchant, et les pieds au levant; plusieurs tombes remplies de terre et d'autres ne contenant que les squelettes ; des agrafes, des plaques de métal et autres objets qui de part et d'autre offrent réciproquement beaucoup d'analogie.

M. de Lerber croit, ainsi que M.gr l'Evêque de Maurienne, pouvoir rapporter l'origine des cimetières dont il s'agit, à l'époque de l'invasion des Sarrasins dans le Piémont, la Savoie et la Suisse, sur la fin du 9e et au commencement du 10e siècles.

Vers la fin de 1808 et dans le printemps de 1809, on découvrit un grand nombre de tombeaux analogues à ceux de la Maurienne et de Tolochenaz, au nord et à peu de distance du village de *Drumettaz*, dans la commune de Clarafond, Mandement d'Aix-en-Savoie. Au 26 mars 1809, on avait déblayé vingt-cinq de ces tombes, toutes formées de pierres plates et brutes, assemblées en forme de cercueils, contenant des squelettes plus ou moins entiers, et la plupart remplies de terre, que l'infiltration des eaux y avait sans doute introduite; car l'un de ces tombeaux, dont la couverture s'est trouvée intacte, ne contenait point de terre. Les squelettes ont été trouvés, comme ceux de Tolochenaz, la face contre terre, et ayant de même, ainsi que ceux de la Maurienne, la tête à l'ouest et les pieds à

l'est. La tête de quelques-uns des squelettes, de même qu'à Arnex, reposait sur une pierre en forme d'oreiller. On a aussi trouvé, comme à Tolochenaz, une tombe contenant deux squelettes. Nous avons assisté à l'ouverture de deux de ces cercueils, seulement séparés par une cloison en pierre, qui leur était commune. La pierre dont toutes ces tombes étaient formées, est une espèce de schiste micacé qui ne se trouve point sur les lieux ni dans les environs, et qui ne se rencontre que dans les transitions les plus élevées et les plus immédiates des terrains secondaires aux roches primitives. Lorsque ces tombeaux ont été découverts, il y avait 28 à 30 ans qu'on avait abattu sur le lieu même une antique forêt qui y existait; et il est à présumer que, vu la pente du terrain, qui est incliné du nord au midi, le sol a été peu à peu dégradé et abaissé par l'action des eaux. Les tombes, comme celles de la Maurienne, n'étaient enfouies qu'à environ un pied et demi au-dessous du niveau du sol. Nous ne sachions pas qu'on y ait trouvé aucun objet d'art ni monumens quelconques.

On peut conjecturer avec quelque vraisemblance que le hameau de *Drumettaz* a reçu son nom de l'existence de cet ancien lieu de sépulture, et que ce nom dérive par corruption du mot latin *dormitorium*. Nous avons publié dans le temps cette découverte par une lettre adressée

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

UN ANTIQUE BAUDRIER DE BRONZE;

Par M. le Général Comte DE LOCHE, *Président de la Société* (1);

(Lue dans la séance du 13 juillet 1827).

PARMI les monumens antiques que renferme la Savoie, on en rencontre de ceux qui sont dus aux nations qui habitaient notre patrie avant qu'elle eût subi le sort commun que lui avait destiné la fortune de Rome. Les monumens qui appartiennent à une époque aussi reculée, ont des caractères distingués qui aident à les faire reconnaître; c'est d'abord l'absence de toute inscription, ensuite l'état d'enfance de l'art, attesté par le défaut d'agrément dans les formes. Les uns, tels que les monumens druidiques, se font remarquer par leur volume énorme; on en a

---

(1) Membre de l'Académie Royale des sciences de Turin, de la Société Royale d'Agriculture et de l'Académie Royale des Beaux-Arts de la même ville, de la Société de Physique et d'Histoire Naturelle et de celle des Naturalistes de Genève; Vice-Président de la Chambre d'Agriculture et de Commerce du Duché de Savoie, Archiviste et Conseiller de la ville de Chambéry.

quelques exemples dans le nord de la Savoie. Il en est d'une autre sorte qui se rencontrent çà et là dans diverses contrées du même pays; ce sont des tombeaux faits de pierres plates, réunies pour former un cercueil contenant un seul squelette. La pierre avec laquelle ils ont été formés a été quelquefois amenée de fort loin. On peut observer qu'elle n'a point été travaillée avec l'aide du ciseau, mais seulement avec une massue, un marteau, ou autre moyen inconnu, par lesquels on a su donner à ces pierres la forme convenable à leur destination, et surtout produire des joints souvent fort exacts. La direction de ces cercueils se fait remarquer, en ce que la tête du squelette qu'ils renferment est dirigée vers l'occident. On rencontre ordinairement dans ces tombeaux quelques débris de meubles, ustensiles, ou armes à l'usage du défunt. J'ai eu un vase lacrymatoire de terre trouvé dans l'un de ces tombeaux, qui ne sont ordinairement découverts qu'à l'occasion de quelques travaux d'agriculture ou autres, à quelques pieds de profondeur, et par des personnes conduites par tout autre intérêt que celui de l'étude ou par celui de la seule curiosité. Les objets qu'ils renferment disparaissent alors sans que l'on en tienne compte. Voici un exemple bien rare d'un cas opposé : c'est la découverte d'un baudrier de bronze, trouvé dans un cercueil de l'espèce de ceux dont je viens de parler. Ce monument que

je mets sous vos yeux, Messieurs, m'a été envoyé par un de nos collègues (1). Je ne puis mieux remplir la tâche qu'il me donne qu'en vous communiquant, avec ce baudrier, la notice qui l'accompagne.

« Au village de Vers-les-Fours, paroisse de « Jarrier, dit l'auteur de la Notice, à une heure « de St.-Jean, où j'ai été donner la Confirma- « tion, M. Puthon, Secrétaire de la commune, « a découvert un ancien tombeau, en faisant « faire une excavation dans un champ; il était « à 4 pieds de profondeur environ, à ce qu'il « assure, ayant les quatre côtés fermés de pierres « aplaties; mais le dessus, ainsi que le dessous, « seulement en terre. Dans ce tombeau se trou- « vait un squelette dont la taille paraît avoir été « de 5 ou 6 pieds. M. Puthon ajoute que les « pieds étaient placés au sud-est. Le squelette « avait en écharpe, et non en ceinturon, selon « le rapport des ouvriers, une sorte de chaîne « ou baudrier en cuivre, qui vous sera remis « avec cette lettre. Il est en effet très-vraisem- « blable que ce baudrier était porté en écharpe, « car il est encore actuellement presque plus « long qu'il ne faut pour un ceinturon, quoiqu'il « ait déjà perdu plusieurs anneaux. Vous remar- « querez aussi que.....

(1) Monseig.r Billiet, Evêque de Maurienne.

« 1° Cette chaîne est formée de plusieurs « petites pièces de fonte, lesquelles, quoique « très-semblables entr'elles, ne paraissent pas « avoir été jetées dans le même moule;

« 2.° Qu'elle paraît avoir servi fort long-« temps, car ces pièces sont déjà très-usées par « le frottement, soit du côté du corps, soit aux « ouvertures où elles reçoivent les anneaux;

« 3.° Que l'on n'y rencontre ni caractères, ni « lettres, ni chiffres, ni rien qui puisse fournir « des conjectures sur la date de cette sépulture;

4.° Qu'un des crochets présente la figure d'une « tête d'animal, mais si imparfaitement travail-« lée, qu'on ne saurait distinguer si c'est la tête « d'un cheval ou d'un cochon.

« On a trouvé à Montpascal, en faisant des « excavations, un ancien tombeau fermé de tous « côtés par des pierres plates. Selon le rapport « des ouvriers, on en a trouvé plusieurs *exac-« tement semblables en tout* à celui-ci, sur le « sol de Lans-le-Villard. Ces ouvriers pensent « que peut-être on en découvrirait plusieurs « autres. Il paraît que tous ces tombeaux ressem-« blent fort à ceux que vous avez trouvés à Loche: « ils sont en général à peu de profondeur; si « celui de Jarrier était à 4 pieds, on peut en « attribuer la cause aux éboulemens auxquels le « sol de cette paroisse est très-sujet. »

« Agréez, etc.

« *St.-Jean*, 21 *juin* 1827. »

Ce n'est que par des observations aussi exactes que l'on peut espérer de pouvoir acquérir quelque jour des connaissances positives sur les mœurs et les usages des nations qui habitaient les Gaules avant qu'elles fussent devenues la proie de Rome. C'est par la route lente, mais sûre, de nombreuses observations pareilles à celles que nous adresse notre illustre confrère, que l'on pourra acquérir des notions qu'ont dédaigné de nous transmettre les écrivains romains (1).

Vous voyez, Messieurs, que le baudrier gaulois est accompagné d'une sorte d'anneau dans lequel passait probablement une large courroie. Vous n'ignorez pas que l'épée qui était suspendue au baudrier par des chaînes de métal, que vous voyez ici au nombre de trois, portait sur la cuisse droite et non sur la gauche (2). On a vu ce baudrier sur le squelette dans une situation propre à indiquer qu'il avait été ainsi placé en portant sur l'épaule gauche.

Le métal dont il est formé est du cuivre. Les Gaulois, selon l'aveu des écrivains romains, ex-

---

(1) Les Memoires de la *Société Royale des Antiquaires de France* embrassent avec succès, dans ses recherches, des observations à consulter sur cette partie de l'Archéologie.

(2) Voyez Strabon, Liv. 2, page 33. — T., Liv. 6, 17, 21.

cellaient dans l'art de fondre ce métal et de le mélanger de certaines substances propres à lui donner différentes qualités. Vous voyez celui de l'anneau où passait la courroie, doué d'une grande élasticité; c'est un ressort aussi puissant que s'il eût été d'acier trempé. Vous voyez que les anneaux circulaires ont toute la force qu'exigeait leur destination, qu'ils ont été formés d'un seul fil de grosseur convenable, dont les deux bouts ont été réunis sans soudure; que le métal de ces anneaux circulaires n'est pas précisément le même que celui des chaînons; que ceux-ci ont été coulés d'un seul jet, mais chacun d'eux dans différens moules formés à leur tour d'abord par la même empreinte, et que sur chaque moule ainsi préparé, on avait formé successivement les disques et points saillans, au moyen d'une sorte de poinçon : opération d'où résulte l'inégalité de la distribution de ces disques et points. Nos contrées fournissaient du cuivre; celui de la Tarentaise (*in Centronum Alpino tractu*, Plin. 34, 7), passait pour le meilleur connu des Romains, après celui de Corinthe. Au reste, le cuivre seul n'a pas été la matière de ces sortes de baudriers : il y en avait d'argent et même d'or (1).

---

(1) V. Lans, *Costumes des peuples de l'antiquité;* Dresde, 1785, pag. 171 et 172.

N. B. La planche I^re^ de ce volume, figure 1.^re^, représente une partie de ce baudrier, de grandeur naturelle.

A, A sont les anneaux circulaires formés d'un fil de bronze, dont les bouts sont réunis par approche et sans soudure.

B, B sont des chaînons convexes en dehors et concaves en dessous, dans la partie opposée à celle que présente la figure 1.^re^ Ces chaînons reçoivent à leur extrémité, dans un prolongement pratiqué à dessein, l'anneau circulaire dans lequel ils sont engagés librement.

C, C, C sont trois chaînons auxquels était appendue la *framea*, épée gauloise.

D, crochet placé à l'autre extrémité du baudrier, lequel s'engageait à un autre crochet E, configuré de manière à représenter assez grossièrement une tête d'animal.

La figure 2.^e^ est celle d'une *fibula* ou agrafe, qui assujétissait le baudrier sur l'épaule.

NOTE

Sur quelques pièces d'ancienne monnaie trouvées en 1828 dans la commune Des Clefs, Mandement de Thônes ;

Par M. G.-M. RAYMOND, Secrétaire perpétuel.

M. le Comte Calvi, Intendant de la province de Genevois, a fait procéder, dans le courant de mars 1828, aux travaux nécessaires pour l'aplanissement d'un monticule et la démolition d'une vieille tour, dans la Commune *des Clefs*, Mandement de Thônes, afin de préparer l'emplacement d'une nouvelle église à l'usage de cette commune. On a trouvé, au bas et dans l'intérieur de cette tour, la plus petite de celles qui existaient dans ce lieu, treize pièces d'ancienne monnaie d'argent, d'un petit module, offrant d'une part l'effigie de Saint Pierre, avec la légende *Sanctus Petrus*, et de l'autre une Croix avec deux S, S, placées diagonalement, chacune entre deux branches de la Croix, et pour légende *Civitas Geneva* (sur quelques-unes *Civtas Geneva*).

Ces pièces ont été adressées à M. le Comte Calvi par le Secrétaire de la Commune et au nom du Conseil, avec prière de les transmettre

à la Société Royale Académique de Savoie, pour déterminer l'époque à laquelle on doit les rapporter.

M. le Comte Calvi, ami éclairé des arts et prenant un louable intérêt à l'histoire du pays, a non-seulement rempli les intentions de la commune des Clefs, en adressant les pièces à M. le Président de la Société Académique, pour être examinées et ensuite déposées au Musée de Chambéry, mais il a encore donné les dispositions nécessaires pour assurer les découvertes ultérieures qui pourraient être faites dans le même lieu, en promettant même une gratification à ceux qui trouveraient des objets de quelque importance.

L'intérêt naturel que présentent les découvertes d'anciens monumens, a determiné la Société Académique à faire part de celle-ci au public, par la voie du Journal de ce Duché; c'est ce que nous avons fait dans le temps par la présente Notice, que la Société a jugé à propos de consigner dans les Volumes de ses Mémoires.

Spon (*Hist. de Genève*, Liv. 2) dit que l'*Evêque Martin succéda à Guillaume et n'occupa le siége de Genève que peu de temps* (1). L'au-

(1) *Hist. de Genève*. in-4.°, Genève, 1730, Tome I^er^, pages 55 et 57.

teur des Notes ajoutées à l'Histoire de Genève fait observer à ce sujet que Spon s'est trompé en supposant que l'Evêque Martin n'est parvenu au gouvernement de l'église de Genève qu'en 1303; ce qui lui a fait penser que cet Evêque n'avait occupé le siége que peu de temps, ayant eu pour successeur *Aimé ou Aimon du Quart*, sacré évêque au mois d'octobre 1304. Mais il paraît résulter de plusieurs actes que Martin (mort seulement en 1304) était déjà évêque en 1295. On peut ajouter que l'erreur de Spon vient peut-être de ce que le successeur de *Guillaume*, qui a été *Philippe Ier*, et non pas *Martin* (Besson, *Mémoires*, page 32), n'a en effet occupé le siége que quelques mois. Quoi qu'il en soit, en vertu du droit de battre monnaie qu'avaient les Evêques de Geneve (1), Martin en fit frapper en

(1) L'Evêque Martin voulant pourvoir aux frais nécessaires pour la monnaie qu'il voulait faire frapper, attendu que les revenus de la mense épiscopale ne pouvaient suffire pour cette dépense, assembla son Chapitre dans l'église de Saint-Pierre, le 1er juin de l'an 1300. L'acte qui fut dressé à ce sujet commence par les mots qui suivent: *Jus monetæ cudendæ spectat ad solum Episcopum et Ecclesiam Gebennensem, in totâ Diœcesi Gebennensi, tàm ratione privilegiorum imperialium, quàm consuetudinibus longissimis temporibus observatis, maximè tantis temporibus, quòd de contrario memoria non existit.*

1300 et donna un règlement pour en assurer le titre et le poids, altérés, comme il le dit, par l'avarice de quelques-uns (*cum nos deputaverimus ad perficiendum arduum negotium nostræ Ecclesiæ, scilicet super cudendâ monetâ nostrâ, reducendo eam ad alegam competentem et ad pondus competens, cum pravâ avaritiâ quorumdam esset legitimâ lege et legitimo pondere defraudata;* (Besson, *Preuves*, N.° 74) (1).

On peut présumer, avec beaucoup de vraisemblance, que les pièces d'argent trouvées dans la tour de la Commune des Clefs sont du nombre de celles qu'a fait frapper l'Evêque Martin, et en voici la raison.

Il est à croire que les Evêques de Genève n'usaient guères de leur droit de battre monnaie; car les monnaies des Etats voisins, qui abondaient dans cette ville, étant, selon la remarque de l'auteur des Notes dont nous avons parlé, à un fort bas titre, il eût été contraire à l'intérêt des Evêques d'en faire souvent fabriquer à leurs frais, à moins qu'ils n'eussent voulu les faire d'aussi mauvais aloi que celles qui avaient cours.

Or, comme il conste, par des actes authentiques, que l'Evêque Martin a fait frapper des

(1) Cet acte est daté du *vendredi après la fête de Saint-Nicolas d'hiver, de l'an* 1300.

monnaies à son coin, et qu'il a expressément voulu qu'elles fussent à la fois du titre et du poids prescrits par les lois, il est naturel de conjecturer que les pièces d'argent trouvées dans la vallée de Thônes appartiennent au temps de son Episcopat.

On pourrait objecter que ces pièces n'ont pas toutes été frappées à la même époque, puisqu'elles ne l'ont pas été avec la même matrice; car, outre la différence des mots *civitas* et *civtas* que nous avons indiquée plus haut, on trouve entre ces pièces quelques autres différences, soit dans le profil de la tête de Saint-Pierre, soit dans la disposition des lettres. Peut-être leverait-on cette difficulté en observant que l'Evêque Martin avait ordonné de battre sa monnaie pendant six ans consécutifs (*ità quod dictam monetam de consilio prædictorum dedimus et concessimus cudendam per sex annos continuos*), et qu'il avait assuré à ses commissaires, pour toute la durée de ce terme de six ans, les avantages énoncés dans le même règlement (*usque ad finem termini prætaxati*). Or, on peut admettre que pendant cet intervalle les coins ont dû être renouvelés et ont pu subir quelques légers changemens.

Nous ajouterons à ce qui précède que Spon, sur la fin du deuxième Livre de son Histoire de Genève, fait la remarque suivante (page 264) :

« Sur la fin de cette année (1535), la ville étant « environnée de ses ennemis, manquant de vivres « et étant épuisée d'argent, cela donna la pensée « aux Magistrats de battre de la monnaie au coin « de la ville, *qu'ils avaient abandonné pour « se servir des monnaies courantes de Savoie.* « Pour mieux s'assurer de ce droit, on fit recher- « cher dans les Bourses des marchands, de la « vieille monnaie frappée au coin de la ville. Il « s'en trouva où il y avait d'un côté, *S. PETRUS* « autour de la tête de Saint Pierre, et de l'autre « une Croix, avec le mot *GENEVA CIVITAS*, « de la manière que nous le représentons ci- « contre. » On voit en effet, sur la Planche gravée placée en regard de la page 264, le dessin d'une pièce de monnaie semblable à celles dont nous venons de nous occuper, sauf qu'elle est figurée sous un module un peu plus grand, et que le mot *Sanctus* n'est écrit que par abréviation. La même planche présente le dessin d'une autre monnaie plus petite, sur laquelle la figure de Saint Pierre est représentée de face, au lieu de l'être en profil comme sur l'autre. Sur le revers de celle-ci, on ne lit autour de la Croix que le seul mot GENEVA.

MÉMOIRE

SUR

HUMBERT AUX BLANCHES-MAINS;

Par M. le Comte Xavier DE VIGNET, *Vice-Président de la Société ;*

(Lu dans les séances du 10 juin 1827 et 11 avril 1828).

Le rétablissement de l'Abbaye d'Hautecombe et la restauration de ses monumens, antiques et vénérables archives de l'histoire de notre pays, ont rappelé le souvenir des deux Chroniques de Savoie qui étaient conservées dans la Chapelle *des Princes*, et qui ont disparu pendant la révolution. Toutes les recherches qui ont été faites pour retrouver quelque trace de ces manuscrits ont été sans succès, et il ne paraît pas qu'il en existe maintenant aucune copie dans le Duché. Mais un exemplaire de la plus haute antiquité était déposé dans les Archives royales de Turin, et peut-être quelqu'autre copie de nos Chroniques se cache-t-elle au delà des Alpes dans la poussière de quelque bibliothèque de monastère ou de château. On lit dans le discours sur l'Histoire de Piémont de M. le Comte Napione, que

le Château de *Brusolo* renfermait une Chronique de Savoie qui paraissait écrite vers le milieu du 14.e siècle (1). Plusieurs considérations se réunissent pour faire désirer que l'Abbaye d'Hautecombe puisse s'enrichir d'une copie de la Chronique qui portait son nom. Nos vieux Comtes de Savoie ont repris possession de leur vieille demeure, et grâce au goût éclairé de leur auguste descendant, ils ont pu croire en y rentrant que rien n'avait changé dans l'enceinte qui leur était consacrée, tandis qu'au dehors le monde entier avait changé; n'est-il pas permis de croire que ce gothique monument des siècles où ils ont vécu, ajouterait encore à l'illusion, et que le voyageur, en visitant Hautecombe, verrait avec plaisir ce qui reste de la mémoire de ces guerriers, placé comme autrefois à coté de ce qui reste de leur dépouille mortelle. D'ailleurs, toutes les personnes qui aiment assez leur patrie, pour ne pouvoir regarder son histoire comme une chose indifférente, voient avec regret que la Chronique d'Hautecombe, qui est la seule histoire originale des Comtes de Savoie, est sur le point d'être perdue à jamais. Il est digne de remarque que cet ouvrage est vraisemblablement destiné à disparaître

(1) Voyez *Napione*, *Discorso intorno la Storia del Piemonte*, page 201.

après quatre siècles et demi, sans avoir jamais été imprimé, et sans que parmi tant d'auteurs qui l'ont copié plus ou moins servilement, en le défigurant et l'altérant selon leur bon plaisir, il ne s'en soit trouvé un seul qui ait voulu le publier tel qu'il était, en donnant une édition correcte de ces Chroniques, soit sur le texte des deux exemplaires, ou pour mieux dire, des deux versions conservées à Hautecombe, soit sur celui de l'ancienne Chronique écrite sous le règne du Comte Vert, que Guichenon appelle Chronique de Savoie, ou Chronique du cabinet de M. Lange.

On doit cependant avouer que, si l'on en croit plusieurs de nos historiens, la Chronique d'Hautecombe ne mériterait pas ces regrets, et que, d'après leur opinion, ces manuscrits ne pouvaient avoir de prix qu'à raison de leur antiquité, et nullement comme monument historique. Mais la plupart des auteurs qui ont écrit sur notre histoire n'ont pas eux-mêmes fait preuve d'assez de critique, ni de connaissances assez profondes, pour que le jugement qu'ils ont porté sur nos vieilles Chroniques mérite d'être adopté sans examen. Guichenon serait le seul historien qui pourrait faire autorité; nous croyons cependant, ainsi que l'a observé M. Carena (1), qu'il n'a pas suivi

(1) *Ibid*, page 203.

les Chroniques de Savoie autant qu'il aurait pu le faire. Lorsqu'on examine avec impartialité les querelles qu'il leur fait, il est facile de reconnaître que ses raisonnemens sont souvent mal fondés. Tantôt il n'oppose au poids de la tradition que l'autorité d'une charte unique, dont l'authenticité peut-être suspectée, ou qui est contredite par d'autres titres. Tantôt il rejette un fait, parce que Pingon ou quelqu'autre historien de cette force l'a surchargé de circonstances fabuleuses; tantôt il refuse d'admettre la vérité du récit de nos Chroniques, parce qu'aucun historien étranger n'a parlé du même événement : système qui est déraisonnable lorsqu'il s'agit de l'histoire d'une contrée dont les auteurs contemporains ont à peine fait mention, et surtout lorsqu'il s'agit d'événemens passés dans le 11.e ou le 12.e siècle, époque pendant laquelle les Chroniques même des principaux états de l'Europe fourmillent d'erreurs et ne présentent que des lacunes et des récits décousus.

Il n'est pas possible de juger du mérite de la Chronique d'Hautecombe sur l'ouvrage de Champier, parce que, bien que cet écrivain n'ait presque fait autre chose qu'une translation en français du 16e siècle, du vieux français de nos chroniques, il y a cependant fait maintes additions : mais il suffit de séparer dans les citations faites par Guichenon, celles qui ne sont tirées que des

chroniques de Savoie, pour voir que dans plusieurs circonstances importantes, le récit de ces chroniques peut, contre l'opinion de Guichenon et contre celle de quelques autres historiens modernes, se concilier parfaitement avec la vérité de l'histoire. Nous croyons qu'on peut établir cette assertion sur des documens incontestables, et qu'il est facile de venger sur plus d'un fait la véracité méconnue de nos traditions nationales; mais nous nous bornerons aujourd'hui à présenter à la Société Académique quelques observations sur celui de ces points controversés qui paraît mériter le plus d'intérêt, nous voulons dire, sur les commencemens de notre Monarchie, et l'origine de l'auguste Dynastie qui règne sur nos contrées.

Il n'existe dans le monde aucune nation dont le berceau n'ait été entouré de fables, et l'on ne doit pas être plus sévère envers les chroniqueurs de Savoie qu'envers Hérodote ou Tite-Live; mais au travers de ces fables, on a toujours su distinguer la vérité des faits historiques, auxquels le merveilleux ne servait que d'accessoire. Personne n'a révoqué en doute l'existence de Romulus ou celle de Numa, par le motif que les historiens de Rome ont mêlé à l'histoire de ces princes, l'allaitement miraculeux du premier et les colloques de l'autre avec la nymphe Egérie. Il paraît que le même principe aurait dû être appliqué à

l'histoire de Bérold de Saxe, et que ses aventures à la Cour d'Othon peuvent exciter le sourire, sans qu'il soit permis de conclure de cette fable que Bérold soit lui-même un personnage imaginaire.

On peut réduire à cinq ou six faits principaux ce que les chroniques racontent de Bérold. Elles rapportent qu'il était fils d'Hugues de Saxe, qu'il était neveu de l'empereur Othon, qu'il fut tendrement chéri de son oncle et élevé à sa Cour; qu'il en fut exilé et vint alors en Savoie; qu'il combattit contre les Sarrazins et se trouva au siége de Gap; qu'il fut Comte de Savoie et de Maurienne et jouit d'une grande autorité dans les Etats d'Othon et dans ceux des Rois de Bourgogne. Tel est à peu près le fond de la narration de nos chroniques, en la dégageant des dates qui sont souvent fausses et contradictoires.

L'existence de Bérold et son origine saxonne ont été admises par quelques historiens, mais tout le reste a été rejeté comme controuvé, et a été traité d'anachronismes par Guichenon et ses copistes. Les auteurs modernes ont encore renchéri sur son scepticisme; et les écrivains qui, dans le dernier siècle, ou plus récemment, ont parlé de l'origine de la Maison de Savoie, n'ont admis que deux points comme étant hors de discussion : l'un, qu'Humbert aux Blanches-Mains, premier prince de la Maison de Savoie, a com-

mencé à paraître vers l'an 1020; l'autre que, dans l'origine, cette Maison ne possédait que le Comté de Maurienne, dont Humbert avait reçu l'investiture de Conrad le-Salique, vers 1034, et que c'est dès cette époque seulement que ce nouvel Etat s'est agrandi sur les débris du royaume de la Bourgogne Transjurane.

Mais les importantes recherches diplomatiques auxquelles se sont livrés en Piémont, sur la fin du dernier siècle, des hommes de l'érudition la plus distinguée, ont jeté une plus grande lumière sur ces questions, et ont complètement renversé le second de ces systèmes. Il est maintenant établi, autant que vérité historique peut l'être, qu'Humbert Ier était déjà Comte en Savoie, en Maurienne et dans la Val-d'Aoste long-temps avant la mort de Rodolphe III, et qu'il était un des plus puissans vassaux du royaume de Bourgogne.

La seconde opinion admise par nos historiens, c'est-à-dire celle qui fixe la première apparition d'Humbert aux Blanches-Mains vers la fin du règne de Rodolphe le Fainéant, ne paraît pas établie sur des bases plus solides. Cette assertion sera combattue dans la première partie de ce Mémoire. Nous essayerons de démontrer que ce n'est point vers la 20e année du 11e siècle, mais sur la fin du 10e, que le Comte Humbert a commencé à paraître, et la correction d'une trentaine

d'années que subira la date de la naissance de ce prince, nous donnera peut-être le moyen de prouver que les faits principaux que nos chroniques ont rapportés sur Bérold de Saxe peuvent se concilier avec l'histoire contemporaine. Il est vraisemblable que la confusion inextricable que présentent les dates données par nos historiens aux événemens du règne de ces deux princes, a son origine dans une méprise sur celui des Othons dont Bérold était le neveu. Le reculement de la date de la naissance d'Humbert, vers 965 ou 970, aura une autre conséquence nécessaire, celle d'être inconciliable avec la plupart des systèmes publiés jusqu'ici sur l'origine de la Maison de Savoie.

Le fondement principal de l'opinion que nous devons développer se trouve dans la date de la naissance du prince *Burchard* de Savoie, second fils d'Humbert aux Blanches-Mains. Nous commencerons donc par rapporter les documens qui constatent l'existence de ce prince et l'époque où il a vécu. Nous remonterons ensuite à l'époque du règne d'Humbert, que nous fixerons, soit d'après la naissance de Burchard, soit sur d'autres bases, et nous rechercherons quelle a été l'étendue des domaines de ce prince. Nous terminerons ce Mémoire en examinant les différens systèmes sur l'origine de la Maison de Savoie, d'après la date corrigée de la naissance d'Humbert aux Blan-

ches-Mains, et en comparant leur vraisemblance avec celle de la tradition conservée dans nos anciennes chroniques.

§. I.er *Du Prince* BURCHARD *de Savoie.*

Guichenon rapporte quatre documens qui concernent ce prince; le premier est la donation d'Othon-Guillaume, Comte de Bourgogne, à l'Abbaye de St.-Benigne de Fruttuaria, dans laquelle Burchard est nommé le premier parmi les seigneurs présens à l'acte; cette donation est de l'année 1019 (1). Le second est une donation faite par Burchard lui-même en 1023, sous la 30.me année du règne de Rodolphe, dont nous parlerons bientôt. Le troisième est la donation faite à l'Abbaye de Cluny, par Aymon de Pierrefort, à laquelle Burchard a souscrit entre ses frères Amédée et Odon (2). Le dernier est une Bulle du Pape Etienne X, de l'an 1057, dans laquelle il est fait mention de Burchard et d'Odon, au sujet de la donation faite par Amé I.er au prieuré du Bourget. Outre ces quatre titres, dont les trois derniers ne peuvent évidemment se rapporter qu'à Burchard, fils d'Humbert aux Blanches-Mains, nous en trouvons un cin-

(1) Bibliot. Sebus. Cent. 2, N.° 30.

(2) *Preuves*, page 5.

quième dans la charte d'Humbert, de l'an 1040, publiée pour la première fois en 1804, par M. Durandi (1), sur l'original déposé dans les Archives Royales, et au bas de laquelle on lit ces mots : *Brocardus filius Huberti comitis laudavit et firmavit et conroboravit.*

Le document le plus important que nous ayons sur Burchard, c'est-à-dire, la charte de 1023, se trouvant en entier dans Guichenon (2), il est inutile de la rapporter ici. On voit par cet acte que la femme de Burchard se nommait Hermengarde, qu'elle est qualifiée de Comtesse, quoique son mari ne prenne pas le titre de Comte ; que leur fils Aymon est intervenu à l'acte et l'a scellé de sa propre main. On y voit encore que l'église de St. Genis est donnée au monastère de Saint-André de Vienne, *pro remedio*, est-il dit, *animarum nostrarum, seniorum nostrorum regis Gondradi et filii ejus Domini regis Rudolphi et Dominæ reginæ Ermengardis, Dominique Burchardi archiepiscopi et domini Huberti comitis et uxoris ejus ancillæ seu pro remedio patris et matris meæ, et comitissæ Ermengardis uxoris meæ.* Quelques lignes plus bas, il est ajouté : *Est enim ecclesia in comitatu Belliacensi in pago S. Genesii.*

---

(1) Durandi, *Alpi Graie et Pennine*, page 133.
(2) Guichenon, *Preuves*, p. 7.

Avant de parler des réflexions que font naître les termes de cette charte, on doit observer qu'elle présente tous les caractères d'authenticité qu'on peut désirer. Elle est extraite du cartulaire de St.-André de Vienne, dépôt connu et souvent consulté par les savans. Elle n'a jamais été employée jusqu'ici pour appuyer aucun système ou établir aucune prétention. Le style et la latinité rappellent visiblement le 11e siècle, et l'on ne peut entrevoir d'ailleurs aucun motif plausible de supposer cet acte ou d'en altérer la date. Le monastère de St.-André de Vienne étant situé à une grande distance et dans un état étranger, n'aurait jamais pu songer à se mettre en possession de l'église de St.-Genis, sans une donation véritable. Enfin, si un intérêt, qu'il est impossible d'apercevoir, eût engagé à forger un titre de donation, on l'eût mis sous le nom d'un personnage connu, et non sous celui d'un prince ignoré, dont l'existence était ensevelie dans des chartes qui n'ont vu le jour qu'au 16e siècle.

Si on lit avec attention les expressions rapportées plus haut, on y trouvera un indice assez fort des relations de parenté ou d'alliance qui existaient entre la famille alors régnante, et celle d'Humbert aux Blanches-Mains, relation que tant d'autres inductions rendent vraisemblable. On ne peut, il est vrai, tirer aucune conclusion des termes *seniorum nostrorum*, qui, à cette époque,

étaient plus souvent employés pour le mot de seigneur que pour celui d'ancêtres, et il n'y a rien d'extraordinaire dans la fondation faite par Burchard, pour le repos de l'ame du roi et de la reine de Bourgogne; mais si l'on réfléchit que Conrad le-Pacifique était mort trente ans auparavant, vers l'époque de la naissance de Burchard, qu'il n'avait été par conséquent ni son souverain ni son bienfaiteur, on ne voit pas trop pourquoi il aurait été nommé dans la fondation, si ce n'est à titre de parent ou d'allié. L'archevêque Burchard, dont le nom se trouve placé entre celui du roi et de la reine et ceux du Comte Humbert et de sa femme Anchille, n'avait également aucun titre à être nommé dans l'acte, puisque l'église de St.-Genis dépendait de la province ecclésiastique de Besançon. On ne sait trop si on doit reconnaître dans cet archevêque, Burchard I^er^ ou Burchard II; mais l'un et l'autre appartenaient à la famille royale de Bourgogne. On trouverait d'ailleurs un autre indice de parenté dans la conformité de nom entre cet Archevêque et Burchard de Savoie, ce nom étant extrêmement rare dans les chartes et dans l'histoire du royaume de Bourgogne, si ce n'est dans la famille régnante, où il avait été introduit par le mariage de Rodolphe II avec Berthe, fille de Burchard de Souabe.

Ces considérations ne suffiraient pas, il est vrai, pour établir des relations de parenté entre les

Maisons de Bourgogne et de Savoie, si elles étaient isolées des autres inductions que présentent les chartes et le témoignage des historiens. Mais il faut y joindre :

Premièrement, le droit régalien de battre monnaie, dont les princes de Savoie, seuls entre leurs voisins, ont joui dès l'origine de leur puissance (Note Ire) (1);

Secondement, le titre *Amedeo regnante*, pris par Amé II, dans le IIe siècle, et qui à cette époque aurait été une prétention ridicule, et n'aurait certainement pas été usurpé par un Comte de Savoie, s'il ne s'était cru quelque chose de plus qu'un feudataire de l'empire;

Troisièmement, la possession d'un grand nombre de fiefs sur la rive gauche de la Saône, qui, ainsi que l'a remarqué un historien moderne, n'étaient échus à la Maison de Savoie que comme seul représentant de la puissance impériale des Rois de Bourgogne;

Quatrièmement, le rang qu'Humbert tenait avant tous les autres seigneurs bourguignons (son nom se trouvant toujours placé immédiatement après celui de la reine), ainsi que son attachement au parti de Rodolphe, lorsqu'il était abandonné de tous ses autres vassaux;

---

(1) Voyez les Notes à la fin de ce Mémoire.

Cinquièmement enfin, l'héritage qu'Humbert paraît avoir recueilli d'une partie des biens allodiaux de ce monarque ; on voit en effet dans la fondation du prieuré de Coise, en 1036, que des immeubles *in agro savogensi* sont appelés *terræ regis sive comitis Huberti.* Nous savons que quelques auteurs, entr'autres l'abbé Grillet (1), ont entendu cette expression dans un sens tout opposé, qu'ils en ont conclu que ces terres appartenaient à Conrad le-Salique, et qu'Humbert n'avait d'autre autorité dans ces contrées que celle de *commandant militaire des Marches d'Italie.* Mais outre qu'il faut s'être mépris étrangement sur la progression de la puissance féodale au 11e siècle, pour avoir confondu l'autorité des comtes avec des emplois militaires; il suffit de lire la charte de 1036, pour voir qu'il ne s'agit que de confins de propriétés territoriales, et nullement de limites d'Etats; que si les biens appelés *terræ regis* eussent appartenu à Conrad, comme héritier de Rodolphe, le Comte Humbert y aurait été totalement étranger, les comtes n'ayant été à aucune époque usufruitiers ni fermiers des biens de la Couronne. On ne peut donc trouver un sens raisonnable aux expressions de cette phrase, qu'en supposant que ces

(1) *Dict. hist. et statistique*, Tom. 1er, page 18.

terres, qui avaient jusqu'alors, c'est-à-dire, jusqu'en 1032, été connues sous le nom de terres du roi, étaient, à l'époque de l'acte, terres du Comte de Savoie. On ne voit nulle part que les empereurs Conrad et Henri III aient disposé en faveur de l'Eglise, ni de toute autre manière, d'aucune propriété allodiale dans les états possédés par la Maison de Savoie, tandis que les nombreuses libéralités faites à l'Eglise par la famille d'Humbert, feraient supposer bien plus naturellement que c'était elle, et non les empereurs, qui avait succédé aux domaines particuliers des rois de la Bourgogne transjurane. L'on objectera peut-être que si Humbert eût été parent des rois de Bourgogne à un degré successif, il aurait fait valoir quelque prétention à la Couronne, au lieu d'aider Conrad à la prendre. Mais on devrait réfléchir qu'il n'était ni facile ni prudent au souverain de deux ou trois cent mille sujets, de lutter contre l'héritier du dernier roi, lorsque cet héritier était empereur; Eudes de Champagne, quoique bien plus puissant qu'Humbert, se trouva fort mal de l'avoir essayé. Au surplus, nous sommes loin de prétendre que la Maison de Savoie descende en ligne masculine de celle de Bourgogne : nous croyons même que le contraire est prouvé (Note II).

Cette digression nous ayant écarté de la charte de 1023, nous ne dirons qu'un mot d'un autre

indice que nous fournit cet acte, pour établir que le Comté de Belley appartenait alors à la famille de Burchard de Savoie. Car, après avoir fait la donation de l'église de St.-Genis, il ajoute ces mots : *Est enim ecclesia in comitatu Belliacensi.* D'ailleurs, les donations faites au prieuré du Bourget par Humbert et Amé Ier, ainsi que la fondation du prieuré de la Burbanche, ne laissent aucun doute sur ce point (1).

La circonstance la plus importante que l'on remarque dans la charte dons nous parlons est bien certainement la présence d'Aymon, fils de Burchard, qui a paru à l'acte et l'a scellé de sa propre main. Cet Aymon est le même prince qui fut présent à la donation d'Humbert Ier, aux chanoines de Maurienne (2), et qui, dans cette charte, que l'on croit de 1041, est qualifié de petit-fils du donateur. Mais nous observerons en passant que Guichenon, pour fixer cette date, se fonde uniquement sur la mort de l'évêque Théobald, qu'il place très-mal à propos en 1040, quoique cet Evêque fût déjà mort en 1019 (3); et l'on doit avouer que la charte dont il s'agit n'a aucune

(1) Guichenon, *Preuves*, pag. 663.

(2) Guichenon, *Preuves*, pag. 6.

(3) Voyez la donation d'Eurardus, successeur de Théobald, à l'Eglise d'Arbins, de l'an 17 du règne de Rodolphe III, *Bibl. Seb.*, cent. 1, N.° 29.

date certaine, et ne peut nous servir pour calculer l'âge d'Aymon fils de Burchard. Il nous paraît qu'on ne peut pas supposer qu'il eût moins de 7 à 8 ans, lorsqu'il a fait la donation de 1023, conjointement avec son père, et qu'il l'a scellée de sa propre main. Il paraît aussi que, d'après les règles de la probabilité, on ne peut croire que Burchard, qui n'était pas l'aîné des fils d'Humbert, se soit marié avant vingt ans, aucun des princes de sa famille ne s'étant marié avant cet âge, pendant de longues générations. D'après ces données, la naissance de Burchard ne peut être postérieure à l'an 994, et elle peut être reculée bien au-delà. On voit combien ce compte est éloigné de celui de quelques-uns de nos historiens, qui placent la naissance d'Humbert aux Blanches-Mains en 998, et de celui de Guichenon, qui incline à la placer en 992. Il paraît qu'il n'avait pas pris garde à la charte de 1023, car, indépendamment de l'âge qu'avait alors Aymon, petit-fils d'Humbert, il est bien évident que Burchard devait être alors d'un âge un peu mûr; car ce n'est pas dans la première jeunesse qu'on fait des donations aux monastères. D'ailleurs Guichenon dit lui-même qu'Amé Ier a fondé le prieuré du Bourget en 1030, époque à laquelle il était déjà marié (1). Il prétend aussi qu'Odon, le plus

(1) Guichenon, *Preuves*, pag. 8.

jeune des fils d'Humbert, épousa vers la même année Adélaïde de Suze, et qu'il parut dans la fondation de Lémenc par la reine Hermengarde, qu'il place à une date antérieure (Note III). C'en était assez pour lui prouver à lui-même, s'il avait voulu y réfléchir, que la naissance d'Humbert était bien plus ancienne qu'il ne l'avait pensé.

Quant à la mort de Burchard de Savoie, la date en est inconnue. Il paraît que dans la Bulle de 1057, le pape Etienne parle des trois fils d'Humbert, Amé, Burchard et Odon, comme étant encore vivans; et il est digne de remarque que Guichenon, après avoir discuté la date de la mort d'Amé Ier, et l'avoir fixée à l'an 1047, soutient, deux pages plus bas, que, d'après cette même bulle, il vivait encore en 1057. Nous n'avons aucun moyen de reconnaître si Burchard est mort avant ou après ses frères. On peut conjecturer qu'il a survécu à Odon, qui était déjà mort en 1060, parce qu'il est peu probable que trois frères soient morts dans un intervalle de deux ans. On voit d'ailleurs au bas de la charte de 1040, que non-seulement Burchard *laudavit et firmavit*, mais encore *conroboravit* la donation faite par son père, ce qui paraît indiquer qu'à l'époque ignorée où il a souscrit cette charte, il avait quelque autorité dans l'Etat, et ferait supposer que son aîné était déjà mort. Cela expliquerait pourquoi Odon, son frère cadet, n'a jamais pris

le titre de Comte, ni fait aucun acte qui puisse indiquer qu'il a eu quelque pouvoir en deçà des Alpes (la donation de 1051 en faveur de S. Pierre de Tarentaise, lui donne le titre de Marquis); et cette explication détruirait la seule objection fondée qu'aient employée les historiens qui ont nié qu'Odon, mari d'Adélaïde de Suze, fût fils d'Humbert aux Blanches-Mains. On peut regarder comme certain qu'Amé Ier et Burchard étaient morts l'un et l'autre en 1064, puisqu'à cette époque le Chablais était sous la domination d'Adélaïde, comme tutrice de ses fils, qui ne pouvaient y avoir droit qu'après la mort de leurs oncles, et que la même année on voit paraître le Comte Amé II.

Il suit encore de ce que nous venons de dire, qu'à l'époque du mariage d'Odon, celui-ci n'avait aucune chance probable d'hériter des Etats de son père, parce qu'outre ses trois frères aînés, il y avait encore, entre la couronne et lui, Aymon fils de Burchard, et vraisemblablement Humbert fils d'Amé Ier, qui n'était pas encore mort en 1030, et dont on ne peut fixer le décès; on sait seulement qu'il n'est pas mort en bas âge, puisque ses parens ont fait des fondations pour le repos de son ame. Ce n'est donc point par des convenances politiques ou en considération de l'espoir qu'Odon pouvait avoir de réunir un jour les Etats limitrophes de Mainfroi et d'Humbert,

qu'il est devenu l'époux de l'héritière de Suze; mais cette alliance n'a eu d'autre cause que la grandeur et l'illustration de la race de ce prince.

Quant à Aymon, le troisième des fils d'Humbert aux Blanches-Mains, nous ignorons si quelqu'un de nos historiens a fait quelques recherches sur lui. Il paraît qu'il fut Evêque de Sion et Abbé de St.-Maurice, et qu'il est le même qu'Aymon II, qui, d'après les auteurs ecclésiastiques (1), siégeait déjà en 1037, et mourut le 1^er^ décembre 1053. On voit en effet dans la charte de 1040, tout au milieu des enfans d'Humbert, un *Aymo Sedunensis Episcopus*, qui n'aurait eu aucun motif d'approuver et de confirmer la donation, s'il n'eût été un des héritiers du donateur.

§. II. *De l'époque à laquelle a paru Humbert.*

Quelle que soit l'authenticité de la charte de 1023, il faut convenir qu'aux yeux de beaucoup de gens, un seul document ne suffirait pas pour renverser l'opinion de tous les historiens de Savoie; mais nous verrons bientôt que presque toutes les chartes qui se rapportent au règne d'Humbert, prouvent que sa naissance est bien plus ancienne qu'ils ne l'ont prétendu, et nous

(1) V. *Gall. Christ.*, tom. 12, p. 740.

trouverons même des titres qui nous fourniront une base parfaitement coïncidente avec celle que nous donne la charte de Burchard, pour fixer la date de cette naissance.

Guichenon, ainsi que nous l'avons dit, a prétendu que l'évêque Théobald, dont il est parlé dans la charte en faveur des chanoines de Maurienne, vivait encore en 1040. Mais il n'est pas aisé de voir sur quoi il a fondé cette assertion. La donation de l'église d'Arbins par l'évêque Eurardus (1), est de l'an 17 du règne de Rodolphe, c'est-à-dire de l'année 1010. Or, comme Théobald, 23e Evêque de St.-Jean-de-Maurienne, était le prédécesseur d'Eurardus, il est évident, ainsi que l'a observé Besson, que la donation qu'Humbert avait faite à cet évêque, et qui est rappelée dans celle de ce prince en faveur des chanoines de St.-Jean, est antérieure à 1010. Nous croyons même qu'elle est antérieure de quelque temps, puisque la dernière de ces deux chartes dit que Théobald avait possédé les biens donnés : *per meam donationem possidebat.* Au surplus, la donation faite à Théobald ne peut avoir de date fixe, et il est loisible de la rapporter à la fin du 10e siècle, tout aussi bien qu'au com-

(1) *Bibliot. Sebus.* Cent. 1, N.° 21.

mencement du 11e, puisque cet évêque a pu siéger dès 981.

Tous les actes dans lesquels les enfans d'Humbert sont intervenus, tels que la fondation de Lémenc et celle du Bourget, la donation d'Aymon de Pierrefort, etc. etc., sont placés par Guichenon entre 1025 et 1030. On peut objecter, quant à celles où ils ont paru comme codonateurs, qu'ils pouvaient être encore fort jeunes, d'après les soins que les moines prenaient alors pour faire intervenir les enfans de leurs bienfaiteurs, dans tous les actes qui renfermaient quelques libéralités en leur faveur; mais il n'en est pas de même de celles où ils n'ont paru que comme témoins. On voit déjà figurer dans la fondation de Lémenc, Odon, le 4.e des fils d'Humbert, et l'on ne peut guère supposer raisonnablement qu'un prince qui, entre 1025 et 1030, avait quatre enfans hors de l'adolescence, dont deux étaient mariés en 1030, et faisaient vers cette époque des donations aux églises de leur propre patrimoine et sans le concours de leur père, on ne peut supposer, disons-nous, que ce prince ait pu être né en 998, ou en 992.

Chorier, l'historien du Dauphiné, en parlant du comté de Salmorenc, qui renfermait 22 châteaux dans le Viennois, cite une charte (1) qui

(1) Chorier, *Hist. du Dauphiné*, p. 775.

paraît prouver que, sous le règne de Rodolphe III, le Comte Humbert avait déjà quelque autorité sur ce pays; car l'évêque Eudes donnant à Eldradus des fonds dépendans de la paroisse de St.-André, le Comte Humbert et sa femme furent présens à l'acte et l'approuvèrent, et leur sceau, qui y fut apposé, lui servit de confirmation. Il ne peut y avoir de doute sur l'identité du Comte Humbert, puisque cette contrée est restée soumise à sa famille. Quant à l'évêque Eudes, bien que Chorier rapporte qu'en 1105 les archevêques de Vienne et les évêques de Grenoble se disputaient la juridiction sur ce pays, on ne peut le rechercher parmi les évêques de Grenoble, car Humbert d'Albon et Mallenus occupèrent à eux seuls ce siége dès 991 jusqu'en 1042; et par conséquent pendant tout le règne de Rodolphe. Cet évêque ne saurait être que l'évêque de Belley, Eudes ou Odo Ier. On voit en effet dans l'ancien Pouillé du diocèse de Belley, que dans les archiprêtrés du Viennois, il se trouvait deux paroisses de St.-André, dont l'une, St.-André *in palude*, était sous le patronage de l'évêque. La charte citée par Chorier doit être de la fin du 10e siècle ou du commencement du 11e, car l'évêque Eudes est le prédécesseur d'Herluinus, qui lui-même précéda Aymon vivant en 1040 (Note IV).

Le même historien, en rassemblant des preu-

ves pour établir l'ancienneté des Comtes d'Albon, nous fournit un document fort intéressant pour l'histoire de la Maison de Savoie. Peut-être cette charte existe-t-elle encore, car elle était déposée dans les archives de la Chambre des Comptes du Dauphiné ; on voit par les fragmens que Chorier en rapporte, page 751 et 795, que Rodolphe III, à la recommandation de la reine Agildrude, du Comte Humbert et du Comte Rodolphe, donna aux enfans de Guigues d'Albon, la moitié du château de Moras. Cette donation est du 8 des ides de juin 995.

Cette charte, dont la date est hors de contredit, puisque la reine Agildrude était morte avant la fin du 10e siècle (1), coïncide entièrement avec la charte de Burchard, pour fixer la date de la naissance d'Humbert aux Blanches-Mains. On ne peut pas supposer en effet, d'après le rôle que joue ce prince en faveur de la Maison d'Albon, qu'il eût moins de 24 ou de 25 ans.

Nous avons dit plus haut que la naissance de Burchard, en supposant qu'il se fût marié à 20 ans, ne pouvait remonter moins haut qu'en 994. D'après les mêmes bases, il faudrait placer la

(1) Dans la charte du prieuré de St.-Victor de Genève, de 1019, il est fait mention d'Agildrude ; mais la circonstance à laquelle cette mention se rapporte est antérieure à la date de cette charte.

naissance d'Amé Ier en 993, et celle d'Humbert en 972. Celle de Bérold ou du prince qu'on voudra donner pour père à Humbert, se rencontrerait au plus tard vers 960 ou 961. Mais ce calcul ne saurait être juste pour trois générations successives. On peut bien admettre sans invraisemblance qu'un prince ait eu son fils premier-né à l'âge de 21 ans; mais on ne peut regarder comme probable qu'une génération aussi précoce ait eu lieu trois fois de suite dans une famille. D'après l'intervalle ordinaire que l'histoire de la Maison d'Humbert présente entre la naissance d'un prince et celle de son fils aîné, on peut fixer en moyenne à 31 ans l'âge auquel chacun de nos souverains était parvenu, lorsqu'il a vu naître son successeur; mais comme ce nombre, qui est véritablement extraordinaire, tient à des causes particulières, telles que l'avénement au trône de princes avancés en âge et qui ne se sont mariés qu'en devenant souverains, etc., nous avons cru devoir prendre, pour ne pas être accusé d'exagérer notre système, le minimum et non la moyenne de l'intervalle qui se rencontre entre trois générations successives, et ce terme s'est trouvé de 68 ans entre Amédée VII et le Duc Louis. De sorte qu'en adoptant cette base de calcul, et en y ajoutant l'intervalle (qui ne peut être moindre d'une année) entre la naissance d'Amé Ier et celle de Burchard, ainsi que l'âge

qu'Aymon, fils de ce dernier, devait avoir en 1023, la naissance du père d'Humbert aux Blanches-Mains tomberait vers l'an 943. Nous avons ensuite cherché une autre approximation par une base toute différente, en prenant la moyenne de la durée de chaque règne, qui est de 23 ans, et en y ajoutant vingt-cinq ans, âge moyen auquel nos princes sont parvenus à la couronne; ce calcul appliqué aux quatre règnes antérieurs à la mort d'Odon, vers 1059 ou 1060, seul point de départ qui présente quelque fixité, nous a donné une somme de 117 ans, qui tombe précisément vers 942 ou 943. Nous ne prétendons pas cependant que la concordance de ces deux calculs faits sur des bases aussi différentes, puisse donner aucune certitude sur la date cherchée. Il s'agit ici du plus ou moins de vraisemblance, et l'on ne peut nier que deux approximations qui arrivent au même résultat, ne présentent toute la probabilité qu'on peut désirer dans des recherches de cette nature.

Avant d'aller plus loin, nous sommes obligé d'examiner si la nouvelle opinion que nous soutenons peut coïncider avec l'époque de la mort d'Humbert aux Blanches-Mains; et si elle n'est pas contraire à l'existence de Bérold de Saxe, que l'on suppose mort vers 1020. Nous dirons d'abord, quant à Bérold, que la charte de Sauvegarde de Talloires étant regardée comme apocry-

phe par tous les hommes instruits, et ne pouvant être d'aucune considération pour un écrivain de bonne foi, le dernier monument de la vie de Bérold serait la charte de Pimpiningis, de l'an 1016; à cette date, ce prince aurait eu 73 ans d'après nos calculs, ce qui ne présente rien d'extraordinaire ni d'invraisemblable; quant à Humbert, si l'on place sa naissance de 965 à 970, et qu'on regarde comme prouvée l'opinion des auteurs qui le font mourir en 1047, il faudrait supposer qu'il eût vécu de 77 à 82 ans. Mais il faut observer que nos historiens ne sont nullement d'accord sur la date de cette mort, placée par Monod en 1038, et que dans la vérité on n'a aucune trace d'Humbert après 1042; ce qui réduirait la vie de ce prince de 72 à 77 ans. Il faut ajouter encore que la date de la charte de 1042 paraît erronée : l'archevêque Burchard qui l'a souscrite, ne pouvait être que Burchard de Vienne, mort vers 1030. Ce qui prouve au reste qu'Humbert est parvenu à un âge avancé, c'est que les chartes où il a paru le présentent comme contemporain de trois évêques de Maurienne, de trois évêques de Belley, de trois abbés de Savigny, etc.

Nous croyons avoir recherché de bonne foi les dates dont il s'agit d'après les règles ordinaires de probabilité. Si l'on nous objecte que ce qui est probable n'est pas prouvé, qu'Humbert et

Burchard ont pu se marier tous deux à 16 ou 17 ans, que le premier pouvait n'avoir que 20 ans lors de la charte de 995, etc., nous nous bornerons à répondre que toutes ces suppositions invraisemblables ne donneraient qu'une différence de cinq ou six ans, ce qui ne détruirait pas notre assertion; il resterait toujours démontré que nos historiens se sont mépris d'une vingtaine d'années sur la naissance d'Humbert, et que Bérold est né vers le milieu du 10e siècle. Mais comme des recherches de cette nature ne doivent pas sortir du cercle des choses probables, nous croyons pouvoir conclure de ce que nous avons dit jusqu'ici : 1.° que les deux chartes de 995 et de 1023 prouvent qu'Humbert aux Blanches-Mains est né vers 970; 2.° qu'aucun autre document authentique ne contredit cette assertion, et que plusieurs la favorisent.

§. III. *De l'étendue des domaines d'Humbert.*

Nous examinerons maintenant si la plupart des historiens modernes ont été plus exacts sur la puissance d'Humbert et l'étendue de ses Etats, qu'ils ne l'ont été sur l'époque où il a vécu. Cet examen nous entraînera nécessairement dans des détails que nous aurions désiré rendre moins prolixes; mais l'opinion que la souveraineté de la Maison de Savoie, née à la chute du royaume de

Bourgogne, a d'abord été concentrée dans la vallée de Maurienne, d'où elle s'est étendue progressivement sur les autres provinces de la Savoie, est si généralement reçue, et ce système a été reproduit si souvent et si récemment, qu'on ne peut se dispenser de réunir toutes les preuves qui peuvent détruire cette vieille erreur. Nous rechercherons d'abord s'il est possible que l'autorité des Princes de Savoie n'ait été qu'un gouvernement temporaire sous le règne de Rodolphe III ou de Conrad-le-Salique, et nous essayerons ensuite de déterminer quels ont été les domaines d'Humbert, et à quelle époque chacun d'eux a commencé à faire partie de ses Etats.

Lorsqu'on voit tant d'auteurs affirmer gravement tantôt qu'Humbert I.er n'était que gouverneur des pays dont il était Comte, tantôt que l'empereur Conrad lui en a donné le commandement militaire, en récompense des services qu'il en avait reçus, on croirait volontiers que ces écrivains ont borné leurs recherches sur l'état de l'Europe et le droit public au 11e siècle, à chercher dans quelque glossaire l'origine du nom de Comte, et qu'ayant vérifié que dans l'origine les Comtes étaient chargés de l'administration de la justice et révocables à volonté, ils n'ont pas désiré en savoir davantage. Cependant les Comtes avaient fait beaucoup de chemin dès leur création jusques à l'extinction des Carlovingiens; et puis-

que nos historiens ne pouvaient pas prétendre qu'Humbert aux Blanches-Mains fût un Comte d'un rang différent de celui des autres, il paraissait naturel de chercher, avant tout, quelle était l'autorité des Comtes au commencement du 11e siècle, afin de déterminer quelle avait été celle d'Humbert; ils auraient vu dans l'histoire de France, comme dans celle de Bourgogne, qu'alors les Comtes n'étaient pas des gouverneurs, mais de grands vassaux presqu'indépendans de leur suzerain, qui luttaient souvent contre lui avec leurs seules forces, et le faisaient trembler lorsqu'ils se réunissaient deux ou trois ensemble. Ils auraient vu que cet ordre de choses était établi dès un siècle et demi, lorsque le royaume de Bourgogne tomba en dissolution, puisqu'il remontait à un capitulaire de 877. « Charles-le-Chauve, dit Montesquieu, fit un règlement général qui affecta également les grands offices et les fiefs. Ces premiers, qui avaient été jusqu'alors inaliénables, devinrent héréditaires. Charles établit que les comtés seraient donnés aux enfans des Comtes, de sorte que les grands offices et les fiefs passèrent à des parens plus éloignés, et que la plupart des seigneurs qui relevaient immédiatement de la couronne n'en relevèrent plus que médiatement; les Comtes se trouvant entre le roi et les hommes libres, la puissance publique se trouva reculée d'un degré. Les rois n'eurent

presque plus d'autorité directe, réduits à quelques villes, incapables de se faire obéir des grands vassaux, leur souveraineté ne fut plus qu'un vain titre. »

« Charles-le-Chauve, dit l'Abbé de Mably, permit aux seigneurs de disposer, à défaut d'enfans, de leur bénéfice en faveur de quelqu'un de leurs proches. Avant son règne, les Comtes s'étaient fait des amis et des créatures, et les divisions du clergé, de la noblesse et du peuple les rendaient si indépendans du souverain, qu'il eût été dangereux de les dépouiller de leur magistrature. De ce degré de puissance à l'hérédité de leurs offices, l'intervalle était aisé à franchir. Ainsi l'on peut dire que l'ordonnance de Charles-le-Chauve ne causa pas une révolution; la nouvelle fortune des Comtes les rendit plus indépendans que jamais. Chacun se cantonna dans les terres qu'il avait usurpées, et *y jouit de tous les droits régaliens, qu'on nommait alors seigneuriaux, parce qu'ils constituaient en effet la souveraineté.* »

Charles-le-Chauve régnait sur la Savoie depuis huit années, lorsque son capitulaire de 877 rendit les Comtés héréditaires; et jusqu'en 888, peut-être même jusqu'à la mort d'Arnoul, la race de Charlemagne continua à y régner; il est donc évident que l'hérédité des grands offices y était pleinement établie à la naissance des royaumes

de Provence et de Bourgogne. L'anarchie presque continuelle qui régna dans le premier de ces Etats jusqu'au milieu du 10e siècle, et dans l'un et l'autre pendant la vie de Rodolphe III, ne fit qu'augmenter l'indépendance et la puissance des Comtes; et il aurait été aussi impossible à ce malheureux Monarque de donner au Comte Humbert les provinces que celui-ci possédait sous son règne, et surtout de l'en rendre maître, que de disposer de la couronne de France.

Il faut donc nécessairement chercher une époque plus reculée, où, au lieu d'un roi fugitif devant ses sujets, on puisse rencontrer un souverain assez puissant pour confisquer les terres de ses ennemis et les donner à ses amis, ou assez riche pour pouvoir démembrer ses domaines en leur faveur; ou bien il faut remonter jusqu'à une révolution telle que la chute de la famille de Boson, l'envahissement du royaume de Bourgogne par Othon-le-Grand, etc., pour pouvoir placer la première origine de la puissance d'une famille déjà possessionnée dans ce pays avant la révolution de 1032.

La faible lumière que l'histoire nous peut fournir sur des temps aussi obscurs que la fin du 10e siècle confirme cette assertion. Une vingtaine de chartes des règnes de Rodolphe III et de Conrad-le-Pacifique, qui sont parvenues jusqu'à nous, ne contiennent que des donations des biens propres

de ces princes. Mais si l'on excepte le Comté de Vienne devenu vacant à la mort de Charles-Constantin, on ne voit pas qu'ils aient jamais disposé d'un Comté. On reconnaît au contraire que toutes les familles dont l'histoire a conservé le souvenir étaient établies dans leurs Comtés dès plusieurs générations à la mort de Rodolphe. Quoiqu'il y ait beaucoup d'obscurité dans la généalogie des Maisons de Genevois, d'Albon, de Forez, de Provence, de Forcalquier, de Baugé, etc., on voit que tous ces Etats étaient héréditaires dès long-temps; et s'il était vrai, ainsi que quelques auteurs l'ont cru, que les Comtés aient été révocables en Bourgogne jusqu'au 11e siècle, ce que nous croyons très-faux, ce ne serait qu'une question de droit, car de fait, ils étaient héréditaires dès la fin du 9e. Si l'on nous objecte les donations des Comtés de Vienne et de Tarentaise, faites par le dernier roi de Bourgogne aux Archevêques de ces villes, nous répondrons que la première de ces chartes est dès long-temps regardée comme controuvée, et quant à la seconde, nous examinerons bientôt si elle est plus authentique.

Mais si la seule connaissance du droit féodal des 10e et 11e siècles exclut l'idée qu'Humbert aux Blanches-Mains n'ait eu qu'une autorité temporaire et révocable sur les domaines qu'il a transmis à ses descendans, cette opinion devient bien

plus insoutenable, si l'on considère l'étendue des Etats qu'il possédait sous les rois de Bourgogne, soit dans la contrée connue alors sous le nom de *Saboja* ou *Savogia*, soit hors de ses limites, c'est-à-dire dans la Maurienne, la Tarentaise, le Chablais et la Val-d'Aoste.

Quant à cette dernière province, il nous suffira de renvoyer à ce qu'a dit à ce sujet M. Durandi, dans son ouvrage sur les Alpes grecques et pennines. Il conclut de la charte d'échange entre l'évêque Burchard et Frécion, que la Val-d'Aoste a commencé à appartenir à Humbert Ier vers 1016, époque à laquelle ce pays avait déjà passé de la domination des rois d'Italie sous celle des rois de Bourgogne. D'après ce que nous venons de dire sur la transmission des grands fiefs, il est assez probable que c'est à l'époque de ce changement de domination que la Maison de Savoie a pu se placer dans cette vallée; mais il n'est pas aisé de déterminer en quelle année les rois bourguignons ont acquis la Val-d'Aoste; s'il est vrai, comme le prétendent les historiens, que Rodolphe ait aidé Henri II dans ses guerres contre Arduin, il serait aisé d'expliquer comment ce débris de la puissance des rois d'Italie est tombé entre les mains de Rodolphe ou d'Humbert, qui, dans une expédition militaire, fut peut-être plus utile à l'empereur que le roi de Bourgogne.

Il y a plus d'obscurité relativement à l'ancien Chablais, et il est impossible de fixer l'époque où Humbert Ier a commencé à régner sur cette province. Nos historiens reconnaissent bien qu'elle lui a appartenu, mais ils prétendent que Conrad-le-Salique la lui donna en 1034. M. Durandi observe avec raison que cette assertion n'a aucun fondement solide, et il penche à croire qu'il en est de cette partie de son patrimoine comme des autres provinces, qui étaient déjà en sa possession sous les rois de Bourgogne.

Nous avons déjà vu que la première donation d'Humbert à l'église de Maurienne est beaucoup plus ancienne que nos historiens ne l'ont pensé, et qu'elle prouve que ce prince était possessionné dans cette province dès la fin du 10e siècle, ou dans les dix premières années du 11.e Il est vrai que les évêques y avaient aussi une juridiction temporelle fort étendue; mais on peut supposer que celui qui donnait était plus riche que celui qui recevait, et celui-ci l'était beaucoup, si l'on en juge par la nomenclature des biens de l'évêché de Maurienne que l'empereur Conrad réunit en 1038 à l'évêché de Turin (1).

Quant à la Tarentaise, nos historiens ne font

(1) *Bibl. Sebus.*, Cent. 1, 93.

commencer le domaine de nos princes sur ce pays, qu'à la prétendue conquête qu'Humbert second en fit vers 1080. Mais il paraît que cette assertion a été crue un peu trop facilement. Nos auteurs n'ont pas songé qu'à cette époque les Comtes de Genevois et ceux d'Albon commençaient à rivaliser de puissance avec la Maison de Savoie, et que l'archevêque de Tarentaise aurait sûrement imploré leur secours. Il n'est guère possible de supposer qu'Humbert II eût pu s'emparer sans opposition d'une province entière à laquelle il n'aurait eu aucun droit. Nous voyons d'ailleurs dans Lambert de Schaffnaburg, qu'en 1077 l'empereur Henri IV rencontra à Cevins Adélaïde et Amé II, qui régnaient alors *sur ces contrées*, et l'y reçurent avec de grands honneurs. Trente ans avant la prétendue conquête de la Tarentaise, le Marquis Odon y possédait des domaines considérables, qu'il donna à l'église de St.-Pierre de Moûtiers. On voit aussi dans l'acte d'abandon du droit de spoliation, consenti en 1140 par Amé III, en faveur de l'archevêque Pierre, que ce droit existait dès long-temps et que les archevêques eux-mêmes y étaient soumis: *inenarrabilis rabies perseverat* (1), dit la charte, ce qui suppose certainement un usage

(1) Besson, *Preuves*, pag. 253.

anciennement établi, et non pas seulement dès 60 ans. Aucune des nombreuses chartes trouvées par Besson dans les archives de ce diocèse, n'indique même indirectement que les archevêques de Tarentaise y exerçassent aucune autorité, sauf sur les terres qui leur appartenaient spécialement, et qui ne faisaient pas le quart de la province. Il est vrai que la charte de 996 a été employée dans des temps très-modernes pour prouver que le Comté entier de Tarentaise avait été donné à l'archevêché; mais quel était ce Comté? était-ce celui de la ville de Tarentaise ou de la province, c'est-à-dire du diocèse entier? c'est ce qu'il est difficile de déterminer, puisque la charte présente une lacune avant le mot *comitatu* (1). Ce qui est incontestable, est que l'investiture qui fut accordée par l'empereur Frédéric en 1186, ne fait aucune mention de la prétendue donation de Rodolphe, et restreint la juridiction de l'archevêque aux terres qui y sont spécifiées. Si ceux-ci avaient eu un droit légitime sur une plus grande partie de la province, Frédéric aurait saisi avec empressement ce prétexte pour en dépouiller la Maison de Savoie. Dans l'hommage rendu en 1220 par Guillaume, Comte de Genevois, pour la vallée d'Hauteluce, qui avait

(1) *Ibid.*, pag. 34.

été comprise dans l'investiture de 1186, quoique appartenante à la Maison de Genève, il est énoncé que l'archevêque avait des prétentions sur toute cette vallée, parce qu'il disait (*proponebat*) qu'elle avait été donnée à St.-Jacques, lors de la fondation du diocèse; mais il n'est pas dit un mot de la charte de 996, quoiqu'il eût été plus facile de la montrer au Comte Guillaume que celle du roi Gontran. On doit ajouter à ces réflexions qu'il ne se trouve, dans les chartes de Rodolphe III, aucun exemple de semblable libéralité. La donation du Comté de Vienne à l'archevêque de cette ville est reconnue apocryphe, quoiqu'elle ne contînt que le don de la ville et celui d'un château voisin (Note V). Il paraît donc bien probable, si l'on ne veut pas le considérer comme prouvé, qu'avant 1080 les Comtes de Savoie étaient aussi seigneurs de Tarentaise, comme ils étaient Comtes de Val-d'Aoste, long-temps avant la prétendue conquête de ce pays rêvée par nos historiens. Dans le siècle où nos premières chroniques ont été compilées, le droit du glaive était plus noble et plus glorieux que celui de succession, et nos chroniqueurs ont cru rendre service à la mémoire d'Humbert II, en faisant de lui un conquérant. Quant à nous, nous aimons mieux croire que lorsque nos princes allaient au secours de l'opprimé, ce n'était pas pour le dépouiller de son patrimoine et pour laisser à l'oppresseur ses biens et son autorité.

Nous arrivons maintenant aux domaines que le Comte Humbert aux Blanches-Mains possédait en Savoie, c'est-à-dire dans le pays qui portait alors ce nom. Cette discussion présente beaucoup de difficulté, et c'est en vain qu'on prétendrait l'asseoir sur des données fixes et certaines. Tout ce que les auteurs contemporains ont rapporté sur la Savoie, se borne à trois ou quatre phrases que chacun des historiens modernes a comprises d'une manière différente. Les uns étendent la *Sapaudia* des Romains jusqu'à Yverdun, les autres jusques à Embrun, plusieurs en font ensuite une division considérable du Ier royaume de Bourgogne, et lui attribuent les provinces ecclésiastiques de Besançon, Vienne, Lyon et Tarentaise. Cette vaste contrée se trouverait réduite, suivant d'autres, dès le règne de Charlemagne, à la Savoie-Propre de nos jours, c'est-à-dire à la 20e partie de son étendue précédente.

Il est nécessaire, avant de rechercher quelles ont été les limites de la *Sapaudia*, et quelles modifications elles ont pu subir, de reconnaître en principe que le nom de *Savoie*, au moins jusqu'à Charlemagne, n'a été appliqué ni à une division politique, ni à un peuple particulier. Dans les divisions successives de la Gaule, on ne voit jamais la *Sapaudia* comptée au nombre des provinces; et quelles que soient les limites qu'on veuille lui attribuer, elle a toujours été comprise

dans la Viennoise et dans la Grande Séquanaise. Aucun auteur ancien ne fait d'ailleurs mention d'un peuple de *Sapaudi*. Il s'ensuit donc que le nom de Savoie n'a été appliqué qu'à une région ou une contrée de la Gaule orientale, distinguée par quelque circonstance géographique particulière, telle que, par exemple, sa situation, son élévation, l'aspect du pays ou tel autre caractère physique. C'est ainsi que les Pays-Bas, la Forêt-Noire, le Bocage, La Limagne, etc., ne sont pas considérés comme des provinces, mais comme des contrées sur la surface desquelles s'étendent des provinces ou des portions de provinces différentes. Il paraît donc qu'il faut rechercher si dans les limites que les textes anciens permettent de donner à la *Sapaudia*, on peut trouver une région distinguée par quelque caractère assez *tranché* (si l'on peut employer cette locution), pour ne pouvoir être confondue avec les contrées voisines.

Nous n'avons aucune notion sur la Savoie avant les derniers temps de l'empire romain, et tout ce que les monumens de cette époque nous ont conservé sur son existence, se réduit à un passage d'Ammien-Marcellin, et à deux fragmens de la notice de l'empire d'Occident (l'inscription romaine de *Mesery* n'ayant aucun rapport avec la Savoie). La plupart des auteurs ont cité Ammien-Marcellin, mais ils n'ont rapporté que la partie

de la phrase où se trouve le nom de *Sapaudia*, quoique le reste de la période soit nécessaire pour l'intelligence du passage de cet auteur: *Unde sine jactura rerum per Sapaudiam fertur et Sequanos, longèque progressus Viennensem latere sinistro perstringit dextro Lugdunensem; et emensus spatia flexuosa, Ararim quam Sauconam appellant..... suum in nomen adciscit..... Ammien Marcell.*, Liv. 15.

Si l'on réfléchit un instant sur les expressions de l'historien romain, on verra que selon lui le Rhône passe entre la province Viennoise et la Lyonnaise, mais qu'en sortant du lac, il *traverse* la Savoie et le pays des Séquanais (*per Sapaudiam*, etc.), qui, par conséquent, s'étendaient sur l'une et l'autre rive. Il paraît aussi que la Savoie et le pays des Séquanais s'étendaient à une grande distance au-dessous de Genève (*longèque progressus*, etc.), et jusqu'au point où le Viennois se trouvait d'un côté et le Lyonnais de l'autre. Guichenon s'est efforcé, dans son histoire de Bresse, de prouver qu'Ammien-Marcellin s'était trompé et qu'il aurait dû dire les Sébusiens au lieu des Séquanais; mais son système est erroné. César dit, il est vrai, que les Ségusiens sont les premiers peuples qu'on rencontre au-delà du Rhône, mais il ne pouvait avoir en vue que ceux qui se trouvaient les premiers sur la route de son armée. Or, comme César était parti du pays des Vocontiens

pour arriver à la Saône, il est évident que cette route ne pouvait s'écarter beaucoup du confluent de la Saône et du Rhône, c'est-à-dire de la basse Bresse. On voit d'ailleurs, par ce que César rapporte de la première expédition des Helvétiens, que les Séquanais habitaient le long du Rhône. Ce passage n'est pas sans difficulté; car, après avoir dit que le Jura sépare les Helvétiens des Séquanais, ce qui veut dire que ceux-ci sont derrière le Jura, il dit, quelques lignes plus bas, que les Helvétiens avaient une autre route pour se rendre dans la province romaine, route qui était resserrée entre le Jura et le Rhône et traversait le pays des Séquanais, qui par conséquent se seraient trouvés en deçà du Jura. Mais cette contradiction apparente s'évanouit à l'aspect d'une carte géographique. Il est très-vrai que la grande et principale chaîne du Jura, qui se termine au fort de l'Ecluse, servait de division entre les Séquanais et l'Helvétie; mais derrière cette chaîne et chez les Séquanais était la vallée de la Vausérine, qui s'ouvre dans celle du Rhône. Les Séquanais débouchaient donc nécessairement dans cette dernière vallée, et la route entre le Jura et le Rhône dont parle César était celle qui dès Châtillon jusqu'auprès de Belley, longe le Mont-Colombier, qui est trop évidemment une chaîne du Jura, pour ne pas en avoir porté le nom chez les Romains. On voit par là que d'Anville a trop res-

treint vers le midi le territoire des Séquanais, lorsqu'il a prétendu que toute la partie du Bugey qui dépendait du diocèse de Genève appartenait à l'Allobrogie (et par conséquent à la Viennoise). Nous pensons au contraire que la Séquanaise s'étendait jusqu'à la dernière ramification occidentale du Jura, c'est-à-dire, jusqu'au Revermont et au défilé de St.-Rambert. Peut-être même, quelque extraordinaire que cela puisse paraître, s'étendait-elle au-delà du Rhône, dans le Dauphiné septentrional, et dans la partie de la Savoie qu'on nomme encore le Petit-Bugey. Quoique les circonscriptions ecclésiastiques aient souvent engagé les géographes dans de graves erreurs, il est cependant incontestable que les divisions ecclésiastiques faites sous l'empire de Valens étaient analogues aux divisions politiques. Or, nous voyons que vers l'an 412, l'évêché de Belley faisait partie de la province ecclésiastique de Besançon, ainsi que l'ancien évêché de *Colonia equestris*, dont le premier n'était qu'un démembrement et qu'il renfermait tous les cantons dont nous venons de parler. Outre cela, on lit dans les antiques légendes de St. Ragnibert que dans le siècle précédent les gorges de St.-Rambert se trouvaient sur l'extrême frontière de la province Lyonnaise. Il paraît donc que la dernière ligne du Jura était vers l'ouest la limite du territoire séquanais; ce qui explique de la ma-

nière la plus satisfaisante les passages de Jules-César et d'Ammien-Marcellin. On doit conclure aussi que puisque le Rhône coulait à travers la Savoie, ce n'était pas ce fleuve qui lui servait de limite à l'ouest, mais bien le Jura.

Quant à la notice de la flotte romaine, qui est le second fragment où il soit question de la Savoie, d'Anville pense avec raison que l'*Ebredunum Sabaudiæ* ne peut pas se placer à Embrun, et qu'il ne peut être qu'Yverdun en Suisse; ce qui prouve que la Savoie s'étendait dans la *Maxima Sequanorum* au-delà du Léman, et jusques vers l'extrémité septentrionale du Jura des Romains, qui, selon d'Anville, se terminait aux sources du Doubs.

Le *Calaro* ou *Cularo Sapaudiæ* de la même notice ne peut être que la ville de Grenoble, ainsi que l'observe le même géographe; et l'opinion de Guichenon, qui place ce lieu à Glérolle dans le pays de Vaud, n'est fondée sur aucune base.

On peut croire, d'après la position de Grenoble, que la Savoie s'étendait jusqu'à l'extrémité méridionale de la chaîne de montagnes qui borde à l'occident la vallée de Grésivaudan et de Chambéry, en se terminant vers le nord au canal de Savières. Cette chaîne, qui n'est interrompue que par le défilé de la Grotte (si une coupure perpendiculaire de quelques pieds de large peut

être considérée comme une interruption), est incontestablement un appendice ou prolongation du Jura, dont elle n'est séparée que par l'étroit canal que le Rhône s'est creusé au travers des rochers de Pierre-Châtel. On ignore le nom que les Romains donnèrent à cette chaîne de montagnes, qui ne présentait alors d'autre passage que le Mont-du-Chat, ce qui devait par conséquent laisser peu de communication entre les contrées situées en deçà et en delà; mais ils n'ont pu la considérer que comme une ramification de la chaîne du Jura, puisqu'elle ne présente aucune liaison avec les Alpes.

D'après la position de ces seuls points connus, nous sommes fortement portés à croire que la *Sapaudia* des Romains n'était autre chose que la région renfermée entre la chaîne du Jura et les Alpes. Au nord, ses limites étaient marquées par l'extrémité du Jura des anciens, et les frontières des Helvétiens proprement dits (on peut les reconnaître encore dans les limites immuables qui séparent la langue française et la langue allemande; et le nom de pays roman conservé à cette partie de la Suisse qui est renfermée entre cette ligne et le Léman, paraît prouver que, pendant un long intervalle de temps, cette contrée a été réunie aux provinces romaines, tandis que le reste de la Suisse ne l'était pas). Au couchant, la chaîne principale

du Jura et ses appendices, jusqu'à leur extrémité méridionale lui forment un encaissement aussi naturel qu'invariable; et la fin de cette chaîne aux environs de Grenoble était aussi la limite méridionale de la Savoie. Au levant, elle était bornée par les dernières chaînes des Alpes, c'est-à-dire par les montagnes du Chablais, dès la Drance jusqu'aux Voirons, et par la montagne qui se relevant vis-à-vis des Voirons, s'étend dès la ville de la Roche jusqu'au lac d'Annecy. Vers ce point, une nouvelle chaîne se place en avant de la première; mais, comme cette chaîne est séparée des Alpes par la vallée que suit aujourd'hui la route d'Annecy à Faverges, le pays qu'elle renferme, c'est-à-dire le plateau des Beauges, a pu se trouver en dedans ou en dehors des limites de la Savoie. Au midi des Beauges, la Savoie n'avait plus d'autres limites que les montagnes de la gauche de l'Isère. On trouve encore dans la limitation des diocèses de Maurienne et d'Embrun, en 588 (1), une preuve que le Savoie s'étendait alors jusqu'aux limites de ce dernier diocèse, et le *Berientinum Castrum, quod Sabaudia vocatur*, formait l'extrémité occidentale de cette ligne de démarcation dont le bourg de Rama, entre Embrun et Briançon, formait la limite orientale en deçà des Alpes.

(2) Besson, *Preuves*, p. 478.

Les limites de la longue et étroite région qui portait le nom de *Sapaudia* (Note VI), étaient parfaitement déterminées au couchant, puisque la chaîne du Jura et sa prolongation ne sont interrompues que par des ouvertures très-étroites; mais la dernière ligne des Alpes qui formait sa limite au levant, est interrompue par plusieurs vallées transversales, et il est difficile de fixer jusqu'à quel point la Savoie s'étendait dans ces enfoncemens particuliers; cependant, comme ses bornes ne peuvent être déterminées, ainsi que nous venons de le dire, que par l'aspect physique de la contrée, il paraît que le bas de ces ouvertures transversales devait être compris dans le grand bassin de la Savoie, jusqu'au point où les vallées semblent se fermer à l'œil par le rapprochement des montagnes ou leur brusque flexion. Ainsi la vallée de l'Arve, vue dès son entrée, paraît être fermée par la montagne qui domine Châtillon, celle de l'Isère paraît finir à Conflans, lorsqu'elle est vue de Montmélian. Ce qui donne quelque probabilité à cette conjecture, c'est que ces limites naturelles ont jadis été celles du Comté de Savoie. On voit par des documens authentiques, ainsi que nous le dirons bientôt, que le fief du Comte de Savoie s'étendait en Faucigny jusqu'au Giffre; et la partie septentrionale de la basse vallée de l'Isère, entre Conflans et Grésy, a toujours fait partie du Comté de Savoie, ainsi

que de la contrée appelée populairement *Combe de Savoie*, quoiqu'elle appartînt au diocèse de Tarentaise et à la province des Alpes grecques.

Il semblerait donc que sous les Romains la *Sapaudia* était placée en partie dans la grande Séquanaise, et en partie dans la Viennoise, qu'elle s'étendait même de quelques lieues dans la province des Alpes grecques et pennines, à l'entrée des vallées de l'Arve et de l'Isère. D'après les limites de cette contrée, telles qu'on vient de les tracer, le Rhône, dès Genève, jusqu'à l'extrémité du mont Colombier, coulait au travers de la Savoie, c'est-à-dire, entre la Savoie séquanaise et la Savoie viennoise; dès ce point, jusqu'aux confins de la province lyonnaise, ce fleuve coulait hors de la Savoie au travers de la Séquanaise, c'est-à-dire, du diocèse de Belley; et de là jusqu'à Lyon, il avait la Lyonnaise au nord et la Viennoise au midi. Son cours est assez sinueux dans cette partie pour mériter le nom de *spatia flexuosa*. Ainsi, Ammien Marcellin, bien loin d'avoir commis une erreur en plaçant les Séquanais plus bas que la Savoie, s'est exprimé avec la plus grande exactitude; et lorsqu'il dit que le Rhône traverse la Savoie et le pays des Séquanais, (bien qu'une partie de la Savoie fut séquanaise), il emploie une expression semblable à celle par laquelle on dirait que telle rivière ou telle route traverse la Forêt-Noire et le Wurtemberg, ex-

pression qui serait très-juste, quoique la Forêt-Noire s'étende dans le Wurtemberg.

Plusieurs auteurs pensent que la Savoie reçut ensuite un grand accroissement sous les premiers rois bourguignons; mais cette assertion n'est que conjecturale, et il ne paraît pas même que la Savoie ait formé alors une division politique. Le nom de *Burgundia Sabaudica* paraîtrait indiquer que la *Sabaudia* n'était alors qu'une contrée. Della Chiesa prétend qu'elle comprenait les provinces ecclésiastiques de Lyon, Besançon, Vienne et Tarentaise, ce qui est sûrement une exagération; il serait plus vrai de dire qu'elle s'étendait dans ces quatre métropoles. Nous ne voyons aucune raison convaincante de croire que la *Sapaudia* ait perdu à cette époque ses limites naturelles. M. Durandi pense que la Savoie a toujours correspondu avec l'Allobrogie; mais cette opinion est contredite par le passage d'Ammien Marcellin, qui n'appelle pas *Sapaudia* la partie de la rive gauche du Rhône qui était vis-à-vis de la Bresse, mais qui lui donne le nom de Viennoise, quoique ce pays appartînt certainement à l'Allobrogie. D'ailleurs la *Sapaudia* s'étendait vers le nord bien loin des limites des Allobroges. Ce savant écrivain cite un passage d'une lettre de l'archevêque de Vienne Avitus, où il se plaint que le roi de Bourgogne, en traversant la Savoie pour se rendre en Provence,

n'ait pas passé à Vienne. Mais ce passage peut ne signifier autre chose, sinon que cette ville se trouvait sur la route ou près de la route que devait suivre ce prince, après avoir traversé la Savoie, et qui pouvait être la route indiquée dans la Table Théodosienne, route qui traversait la Savoie en passant par *Condate* et Yenne.

Mais, lorsque la Savoie, au lieu d'être une contrée divisée entre plusieurs provinces, devint elle-même une province particulière, ce qui arriva probablement sous Charlemagne, ses limites dûrent nécessairement changer. Un pays de cinquante lieues de long sur une largeur moyenne de cinq à six, ne pouvait présenter une division administrative ou militaire. Ce fut vraisemblablement alors que le nord de la Savoie, c'est-à-dire tout ce qui avait formé l'ancien évêché d'Avenches, fut attribué à une autre province. Mais en compensation, on voit dans le testament de Charlemagne que la *Saboïa* avait gagné quelque chose en largeur, et qu'elle occupait tout l'espace compris entre le Mâconnais et le Lyonnais au couchant, et la Tarentaise et la Maurienne au levant. Elle s'était par conséquent accrue de deux bandes longitudinales qui la séparaient jadis du Lyonnais et de la province des Alpes grecques, c'est-à-dire de l'évêché de Belley, du Bugey septentrional, du Val-Romey, des hautes vallées du Genevois, et peut-être des Beauges et du bas Chablais, si

elle ne renfermait pas antérieurement ces deux cantons.

Mais quel fut le sort de ce pays dès la mort de Charlemagne jusques aux commencemens de la Maison de Savoie? c'est ce qui ne peut être éclairci d'une manière satisfaisante. Une obscurité presque impénétrable couvre l'histoire des plus grandes monarchies pendant le 9e et le 10e siècles; il n'est pas étonnant qu'elle soit une nuit complète pour des contrées telles que la nôtre. Il est seulement certain que, pendant cette période, plusieurs comtés se formèrent dans l'étendue de la Savoie, tels que ceux de Genève, de Grenoble et de Belley, toutes trois villes épiscopales. Il est également certain qu'une partie de cette province fut réunie en 888 au second royaume de Bourgogne, et qu'une autre l'avait été quelques années auparavant au royaume de Provence. Tous les historiens ont pensé que la Savoie avait été partagée entre ces deux royaumes; mais les limites de ce partage sont fort incertaines. La plupart des auteurs, d'après le texte de Reginon, circonscrivent le royaume des *Rodolphes* au pays renfermé entre le Jura et les Alpes pennines, et ne lui attribuent au midi du lac Léman que le Chablais et Genève. Selon eux, tout le reste de la Savoie d'alors, ainsi que la Tarentaise et la Maurienne, aurait appartenu au royaume de Provence, dès 879. Mais plusieurs

historiens placent toute la Savoie actuelle dans le royaume de Bourgogne, de manière que le royaume de Provence n'aurait eu de l'ancienne *Sapaudia* que le Grésivaudan seulement. Guichenon a jugé à propos d'adopter les deux systèmes à la fois; et après avoir dit (1) que la Savoie était du royaume de Bourgogne, il assure, onze lignes plus bas, qu'elle était du royaume de Provence. Il paraît que dans cette discussion, comme dans beaucoup d'autres, la vérité est entre les deux opinions. L'erreur des historiens qui ont adopté trop strictement les expressions de Reginon, naît de ce qu'ils n'entendent par le mont Jura que ce qui porte actuellement ce nom, tandis qu'anciennement ce nom s'étendait à la chaîne du Colombier. Or, si l'on tire une ligne de démarcation en suivant les crêtes ou points culminans des montagnes, et en partant de l'extrémité méridionale des Alpes pennines, jusqu'à celle du mont Colombier, cette ligne passera vers le col de Bonhomme, et entre les vallées de Beaufort et de Flumet. Elle traversera ensuite la vallée de l'Arly vers Ugines, et celle de Chambéry un peu au-dessus d'Aix; et cette ligne se trouvera précisément celle qui sert de limite au diocèse de Genève, tel qu'il était au 10e siècle. Il est donc

(1) V. *Histoire de Bresse et du Bugey*, Pag. 17.

bien vraisemblable que cette ligne de démarcation, qui se trouve être à la fois la limite désignée par Reginon, la circonscription d'un diocèse, et une frontière naturelle, était celle du royaume des Rodolphes ou de la Bourgogne transjurane.

Mais nous sommes loin d'avoir des bases de conjecture aussi bien fondées pour savoir quel fut le sort des provinces situées au midi de cette ligne, c'est-à-dire, de la Savoie-Propre, de l'évêché de Belley, de la Tarentaise et de la Maurienne. Le plus grand nombre des historiens affirment que ces provinces firent partie du royaume de Provence dès le concile de Mantale, et qu'elles furent ensuite réunies à la Bourgogne transjurane, lorsque Hugues, roi d'Italie, céda ses Etats en deçà des Alpes à Rodolphe II. Mais cette assertion de d'Elbène et des autres auteurs qui l'ont suivi, n'est guères fondée que sur leur propre persuasion. Leur principal argument s'appuie sur le nom des évêques qui s'assemblèrent à Mantale. Mais c'est une grande erreur que celle de supposer que cette assemblée ne fut composée que des évêques dont les diocèses appartenaient au royaume de Boson; car plusieurs de ces prélats, tels que l'archevêque de Besançon, les évêques de Lausanne, de Mâcon et de Châlons, étaient étrangers au royaume dont il s'agit. D'ailleurs, Dom Plancher a établi jusqu'à l'évidence, dans

une savante dissertation insérée dans le I.er Vol. de son Histoire de Bourgogne, que le but de la convocation de ce Concile, ainsi que l'intention manifestée par les évêques, n'avait été que de donner un Roi à la Provence, qui était dans un état d'anarchie dès la mort de l'empereur Louis en 875 (1). Cette dissertation prouve que, d'après les partages successifs de la Bourgogne, attestés par les auteurs contemporains, la Bourgogne supérieure, et entre autres, les diocèses de Grenoble, Valence, Belley et Tarentaise, étaient échus à Charles-le-Gros qui les posséda jusqu'à sa mort, arrivée en 888, neuf ans après le concile de Mantale. A cette époque, Rodolphe Ier, ainsi que nous l'avons dit, s'empara d'une partie de la succession de ce prince; mais les pays dont nous recherchons le destin, sont hors des limites que les historiens assignent au très-petit Etat de Rodolphe. Celui-ci tenta vainement d'attirer à

(1) On conçoit par conséquent qu'un concile rassemblé dans une telle intention pouvait être tenu aussi bien hors des Etats du roi qu'on devait nommer, qu'au sein de ces Etats; et que, lors même que le Concile de Mantale aurait été tenu près de St.-Pierre-d'Albigny, suivant l'opinion de M. Pillet, il ne s'ensuivrait point que le pays eût appartenu à Boson. Mais il est bien difficile de concilier le système de ce savant avec l'histoire du couronnement de cet usurpateur.

lui les Comtes des pays voisins. Si l'on se rappelle que Rodolphe était resserré dans son nouveau royaume par le Jura et les plus hautes chaînes des Alpes, qu'il ne pouvait que très-difficilement s'agrandir au-delà de ces limites, et qu'il était confiné au nord par les Etats de Burchard de Souabe, il paraîtra assez vraisemblable que ce fut du côté de la Savoie méridionale qu'il essaya d'augmenter son territoire. Ce prince s'étant déclaré Roi de la Bourgogne transjurane, quoiqu'il ne fût Comte que de la partie située entre le Jura et les Alpes Pennines, devait, avant tout, chercher à réunir le reste de cette province. Or, comme la Bourgogne transjurane ne comprenait que les évêchés de Genève, Lausanne et Sion, dont Rodolphe était Comte, et ceux de Tarentaise, Belley, Maurienne et Aoste, situés hors de la limite que les historiens donnent à son Comté, il est bien à présumer que ces derniers pays sont précisément ceux dont il ne put usurper la souveraineté (Note VII).

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'empereur Arnoul, lorsqu'il fondit inopinément de l'Italie sur les Etats de Rodolphe, se dirigea vers le Grand-St.-Bernard, et non point du côté du Mont-Cenis, quoique ce passage fût bien plus accessible et plus fréquenté. Les historiens nous apprennent que Rodolphe Ier se contenta de régner en paix sur son petit royaume et de le dé-

fendre contre Arnoul, sans en étendre les limites. Quant au royaume de Provence, il avait été détruit peu de temps après sa naissance, et il était retombé dans l'anarchie, où il fut plongé jusqu'en 890. Il paraît donc assez probable que la partie de la Savoie ancienne qui était restée hors du royaume de Bourgogne, ainsi que la Maurienne, la Tarentaise et l'évêché de Belley, qui occupaient une bande de terrain assez considérable entre le Duché de Lyon et les Alpes, restèrent encore sous la domination d'Arnoul, leur souverain légitime, à qui ses desseins sur l'Italie rendaient cette possession assez importante.

Il est vrai qu'au concile de Valence, en 890, le royaume de Provence fut rétabli une seconde fois, et que le fils de Boson vit augmenter son Etat du Duché de Lyon et du Viennois; mais rien n'indique que les quatre petites provinces dont nous parlons, qui appartenaient à la Bourgogne supérieure ou Jurane, aient été données à Louis-l'Aveugle. On voit à la vérité figurer dans ce concile, Isaac, évêque de Grenoble; mais son diocèse s'étendait dans le Comté de Vienne, et l'un des archiprêtrés qui le composaient portait même le nom de Viennois. Il était donc tout simple qu'il intervînt au concile de Valence. L'absence des évêques de Belley, Maurienne et Tarentaise prouverait au contraire que leurs diocèses n'appartenaient pas au royaume de Louis-

l'Aveugle. On pourrait objecter que l'histoire rapporte que la reine Hermengarde sa mère obtint à Lauresheim, de l'empereur Arnoul, la cession de *plusieurs villes* du royaume de Rodolphe, dont il lui fut néanmoins impossible de se mettre en possession; d'où l'on pourrait conclure que les Etats de Louis confinaient la Bourgogne transjurane et comprenaient par conséquent les quatre provinces dont nous nous occupons. Mais on peut répondre que le Duché de Lyon, qui s'étendait sur la rive gauche de la Saône, confinait au couchant les Etats de Rodolphe, dont le haut Bugey faisait partie, et qu'il est même plus probable que c'était de ce côté, plutôt que de celui de la limite méridionale, qu'Hermengarde portait son ambition; car la Bourgogne transjurane avait au couchant plusieurs villes considérables, telles que Genève, Nyon, Lausanne, tandis que l'histoire ne fait mention d'aucune ville notable au midi du lac Léman, dont cette reine eût pu solliciter le don.

La nouveauté de cette opinion peut lui donner une apparence paradoxale; et si tous les historiens étaient d'accord sur la question dont il s'agit, on se rangerait volontiers à leur avis; mais comme les uns attribuent au royaume de Provence, et les autres au royaume de Bourgogne, soit la Savoie-Propre, soit les trois provinces voisines, il doit être permis de rester neutre et même de

penser qu'elles n'appartenaient ni à l'un ni à l'autre. Il faut surtout observer qu'il ne s'agit point ici d'historiens contemporains, mais d'auteurs modernes qui n'ont pu asseoir que sur de simples conjectures des lignes de démarcation de 7 à 800 ans d'antiquité. Mais l'histoire est encore plus silencieuse sur le sort de ces provinces après la mort d'Arnoul. Il suffira de dire, en terminant cette discussion qui nous a entraîné assez loin, qu'à part la prétendue charte de 996, il n'existe aucun document authentique jusque vers l'an 1000, qui atteste la souveraineté de la Maison de Bourgogne sur la Savoie-Propre, et les évêchés de Belley, Tarentaise et Maurienne; ou, s'il en reste, ils ont échappé aux recherches de Guichenon, Besson, etc.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable que la Savoie fut divisée en 888, et que, sous Rodolphe-le-Fainéant, elle se trouvait toute entière sous sa domination; mais les divers démembremens qu'elle avait subis dès l'époque de Charlemagne, avaient occasionné la formation de plusieurs comtés. Ainsi, lorsqu'en 858 l'évêché de Belley fut réuni au royaume de Charles, frère de Lothaire, tandis que le reste de la Savoie restait compris dans la Bourgogne supérieure, cet évêché dut former un comté particulier. De même, lorsque Rodolphe Ier fonda son royaume trente ans après, les Comtes de Genève dûrent étendre

leur juridiction sur le Genevois et l'Albanais. Enfin, lorsqu'en 890, le Dauphiné actuel fut réuni au royaume de Provence, la partie méridionale de la *Saboïa* ou *Savogia* forma le comté de Grenoble; et le Comté de Savoie ne comprenant plus que ce qui avait échappé à ces divers morcellemens, se trouva réduit à ce que nous appelons la Savoie-Propre. Cependant, telle était l'inextricable confusion du gouvernement féodal, que l'on ne saurait affirmer que ces différens comtés occupassent toute l'étendue de la Savoie de Charlemagne. On conçoit qu'un tel état de choses devait entraîner de perpétuels conflits de juridiction. Les Comtes dont le titre était attaché à une ville épiscopale, cherchaient à étendre leur autorité sur tout le territoire du diocèse. Ceux qui étaient Comtes d'une contrée ou *pagus*, prétendaient la suzeraineté sur toutes les terres de la province, et même sur les Comtes des villes ou cités; c'est ce que prouve l'histoire des Comtes de Provence, de Bourgogne, de Savoie, etc., dont la puissance était bien différente, dès le XI^e^ siècle, de celle des Comtes de Genève, de Châlons, de Mâcon, etc. Il est donc probable que lorsque la Savoie entière fut réunie sous le règne de Conrad ou de Rodolphe III, les Comtes de Savoie avaient des prétentions à la supériorité sur les Comtés formés aux dépens de cette province, et des droits réels à la suzeraineté des

terres dépendantes de cet ancien Comté qui n'avaient pas été incorporées dans les premiers.

Telle était la situation d'Humbert aux Blanches-Mains. Il possédait les débris de l'ancien territoire de la Savoie qui étaient restés en dehors du royaume de Bourgogne et peut-être de celui de Provence, c'est-à-dire la Savoie-Propre et le Comté de Belley (Note VIII). Les Chartes où il est qualifié de *comes in agro Savogensi* sont assez nombreuses pour ne laisser aucun doute sur cette assertion. Outre les titres dont nous avons parlé jusqu'ici, l'Abbé Grillet, qui certes ne peut être suspect sur cette question, et qui avait eu entre les mains beaucoup de chartes inédites sur l'histoire de Savoie, entr'autres celles recueillies par Besson, dit qu'il existait dans les archives de Maurienne une charte de l'année 1010, où ce prince est aussi nommé *Comes in agro Savogensi*. Les donations faites au prieuré du Bourget, celle de Burchard de 1023, et la fondation du prieuré de la Burbanche, établissent suffisamment la possession du Comté de Belley dans les mains d'Humbert, ainsi que l'approbation de la donation de l'évêque Eudes à Eldradus, dont nous avons parlé ci-dessus; mais ces deux provinces ne faisaient pas le tiers de la Savoie telle qu'elle était à la mort de Charlemagne; et les princes de la famille d'Humbert aux Blanches-Mains n'ont jamais borné à cette portion leurs

droits et même leur possession. Il est en effet impossible d'attribuer à un autre titre qu'à celui de dépendances du Comté de Savoie, l'origine de plusieurs domaines de la Maison de ce nom. La partie du Bugey qui était hors du diocèse et du Comté de Belley, lui a appartenu de temps immémorial et sans titre connu, ainsi que la petite portion du Viennois savoyard qui dépendait du diocèse de Vienne. Outre cela, les demandes faites au Dauphin en 1330 par le Comte Amé V, énoncent comme une chose non contestée que toute la partie du Faucigny qui est *de l'eau de Giffre en Aval*, est du fief du Comte de Savoie, ainsi que Gex et Coppet. Les terres de Nion et d'Aubonne appartenaient aussi aux Comtes de Savoie avant l'acquisition du Pays-de-Vaud, sans qu'on puisse assigner l'époque ni la cause de cette possession. Il paraît donc que ce qui n'appartenait pas aux Comtes de Genève et d'Albon était considéré comme dépendance du Comté de Savoie dans toute l'étendue qu'il avait eue sous Charlemagne.

Quant au Comté de Genève, malgré tous les argumens de Spon et de Levrier, on ne saurait nier que nos princes n'en aient plusieurs fois reçu l'hommage, encore moins qu'ils ne l'aient toujours prétendu. On voit, entr'autres, que dans les griefs du Dauphin en 1330, il est dit que le Comte de Savoie prétendait que le Comte de

Genève était son homme lige, et que le Dauphin voulait soumettre cette question au roi de France. Il serait injuste d'avancer que le droit des Comtes de Savoie ne fût que celui de l'épée ; on ne voit pas qu'ils aient jamais prétendu l'hommage des sires de Faucigny et de Baugé, quoique leur territoire fût à leur bienséance et qu'il y eût encore une plus grande disproportion de forces. On ne peut donc attribuer l'origine des droits revendiqués par la Maison de Savoie qu'à la prétention de rendre à leur Comté son ancienne circonscription.

Le Grésivaudan faisait aussi partie de l'ancienne Savoie, dont il fut séparé probablement en 890. Cependant, on ne connaît aucun acte d'hommage des Comtes d'Albon pour cette province. Il paraîtrait, d'après les expressions de la charte de 1042 en faveur de l'église de St. Laurent de Grenoble, que le Comte Humbert avait quelque autorité dans ce pays. Il n'est pas aisé d'expliquer comment nos princes ont abandonné leurs prétentions sur cette partie de la Savoie, à moins que l'on ne veuille adopter l'opinion de quelques érudits piémontais qui attribuent une origine commune aux Maisons de Savoie et d'Albon, ou bien qu'on ne suppose que les Comtes d'Albon s'étant reconnus vassaux de l'archevêché de Vienne, ils s'affranchirent ainsi des prétentions de nos princes. Il faut observer aussi que

dès le milieu du 12e siècle, les empereurs avaient accordé aux Comtes d'Albon, les droits régaliens les plus amples, tels que celui de battre monnaie, faveur qui ne fut jamais concédée aux Comtes de Genevois et qui assura l'indépendance des premiers.

Si l'on rassemble maintenant toutes les preuves dont nous avons fait l'énumération, on reconnaîtra qu'Humbert aux Blanches-Mains possédait la Savoie-Propre, la partie du Bugey et du Viennois qui dépendait de l'évêché de Belley, la Maurienne et la Val-d'Aoste; on reconnaîtra en outre que la Maison de Savoie a possédé de temps immémorial, sans origine connue, et, selon toute vraisemblance, dès l'époque d'Humbert aux Blanches-Mains, la souveraineté du reste du Bugey, de la Tarentaise, du haut et bas Chablais, du bas Valais et des deux extrémités du Pays-de-Vaud qui étaient réunies jadis au Chablais, et qu'elle prétendait la suzeraineté du bas Faucigny, du Pays-de-Gex et du Genevois.

Quant à la fertile province cédée par l'empereur Henri IV, à Adelaïde de Suze et à son fils Amé II, nous avouons que nous savons d'autant moins où la prendre, que les Etats de Savoie en deçà des Alpes n'ont jamais été renommés pour leur fertilité. Ce ne peut être le Comté de Belley qu'Humbert possédait long-temps auparavant, et bien moins le haut Bugey, qui, loin d'être fer-

tile *en toutes sortes de fruits*, comme le dit Lambert de Schaffnaburg, n'est fertile en aucun. Il faut donc se contenter de reconnaître pour cette province le canton du bas Bugey alors dépendant du diocèse de Lyon, au confluent du Rhône et de l'Ain, qui est en effet un pays très-fertile, ou bien il faut croire que l'empereur, pour se débarrasser des injustes demandes de ses hôtes, leur donna, comme Arnoul à Hermengarde, une province de Bourgogne dont ils ne purent se mettre en possession. Mais nous avouons que la partie du récit de Lambert qui concerne la demande de cinq évêchés, en compensation d'une simple permission de traverser les Etats de Savoie, peut paraître un peu romanesque.

On doit remarquer qu'il est attesté par les chartes que non-seulement Humbert a pris le titre de Comte dans les quatre provinces qu'on peut regarder comme son ancien patrimoine, mais que lui ou ses enfans y ont fait des donations à l'Eglise. Si l'on ajoute à ce territoire la portion de la Tarentaise non comprise dans le domaine temporel de l'Archevêque (tel qu'il est déterminé par la bulle de 1186), et où les enfans d'Humbert étaient possessionnés peu d'années après sa mort, on verra que le domaine connu de ce prince, formait un état contigu qui s'étendait dès les montagnes orientales de la vallée d'Aoste jusqu'aux confins du duché de

Lyon ; on reconnaîtra aussi que la portion de l'ancienne Savoie qui lui appartenait était enclavée dans ses autres possessions, et qu'il n'en avait que ce qui était nécessaire pour leur communication. Qu'il nous soit maintenant permis de demander à ceux qui sont imbus de l'opinion qu'Humbert a été le premier prince de sa race établi dans nos contrées, comment Rodolphe III aurait pu le gratifier de cinq Comtés attigus et mettre ses soins à lui former un territoire réuni qui traversait son royaume dans toute sa largeur? si c'est par un effet du hasard que ce domaine formait exactement la limite extérieure du royaume fondé en 888 par Rodolphe Ier, et si c'est enfin par une rencontre fortuite que les quatre diocèses qui le composent se trouvaient hors des provinces ecclésiastiques dont les Evêques parurent au Concile de Valence, de manière que les Etats d'Humbert aux Blanches-Mains se trouvaient être précisément ceux sur lesquels les rois de Provence n'auraient eu aucun droit légitime ?

§. IV. *Les opinions émises jusqu'à ce jour sur l'origine d'*HUMBERT AUX BLANCHES-MAINS *peuvent-elles se concilier avec l'époque réelle de sa naissance ?*

Il serait aussi fastidieux qu'inutile de soumettre à cet examen les opinions que Guichenon a rap-

portées, en démontrant qu'elles n'avaient aucune apparence de vérité, et qui ont été entièrement oubliées et abandonnées dès-lors. Nous nous bornerons à examiner les systèmes qui présentent quelque degré de vraisemblance, ou qui ont été reproduits postérieurement à la publication de l'ouvrage de Guichenon, tels que ceux de l'origine saxonne et provençale, ceux qui font descendre les princes de Savoie des Marquis d'Yvrée ou des Comtes de Mâcon; nous parlerons aussi de deux opinions plus modernes qui, en admettant l'existence de Bérold, le font descendre des Comtes de Walbeck ou des Comtes d'Alsace de race Carlovingienne.

On sait qu'il existe deux opinions anciennes sur l'origine saxonne. Celle qui se rattache à la famille des Othons paraît maintenant abandonnée, et il faut avouer que dans les termes où elle était présentée, elle n'était pas soutenable, y ayant une impossibilité absolue que Bérold fût issu d'un frère aîné d'Othon III. Mais il paraît que c'est à tort que Guichenon a traité cette opinion comme un système généalogique raisonné; elle n'était autre chose qu'une vieille croyance rapportée par d'anciennes chroniques très-inexpertes en dates comme en généalogie, et adoptée par une foule d'auteurs sur la foi seule de ces chroniques. Si cet historien avait réfléchi que les premières pages de nos Chroniques sont

pleines d'anachronismes, et que dans le temps où l'histoire de notre pays avait été écrite pour la première fois, l'usage de distinguer les souverains par des noms de nombre n'était pas fort ancien; qu'enfin, une erreur de chiffre était une supposition très-facile à admettre dans des chroniques manuscrites, peut-être eût-il cherché à rectifier la généalogie dont nous parlons, en supposant que l'empereur Othon dont parlent nos chroniques était celui qui, d'après l'époque où il avait vécu, pouvait raisonnablement passer pour l'oncle de Bérold.

Un pareil examen n'aurait pas établi que Bérold appartenait à la famille des Othons, mais il aurait prouvé que cette extraction n'avait rien d'impossible; que, non-seulement Othon Ier et Othon II avaient eu des frères aînés, mais qu'ils étaient montés sur le trône à l'exclusion de ceux-ci; que les enfans qu'Henri-l'Oiseleur avait eus d'Hatheburge avaient été exclus de la couronne, et que *Tancmar*, l'un d'eux, s'était même révolté contre Othon-le-Grand pour la lui enlever; qu'Othon de Souabe, fils de Ludolphe premier né de cet empereur, avait été exclu du royaume de Germanie par Othon II, et que ce dernier avait deux frères germains nés avant lui, du vivant desquels le vœu public le désignait comme successeur de son père, etc. Rien n'empêcherait donc de supposer, d'après les dates et les documens historiques,

que Bérold ne fût un second fils de Ludolphe, né vers 956 ou 957, ou qu'Hugues de Saxe ne fût un fils d'Hatheburge, né dans le commencement du 10e siècle. Cependant nous ne pensons point qu'on doive s'attacher à de tels systèmes, parce que la famille d'Othon-le-Grand est trop connue par les chroniques saxonnes, pour qu'il soit vraisemblable qu'un de ses frères ou de ses neveux ait pu être entièrement oublié des historiens.

Mais il en est autrement de l'opinion qui fait sortir Bérold des princes de la Saxe occidentale, c'est-à-dire de la race de Wittikind. Cette famille n'appartenant plus à l'histoire dans le 10e siècle, il règne dans sa généalogie assez d'incertitude et d'obscurité pour qu'on puisse supposer, sans la moindre invraisemblance, que le nom d'un prince de cette famille ait été inconnu aux historiens de cette époque. L'autorité d'un grand nombre d'auteurs allemands du 16e et du 17e siècles peut nous suffire pour croire que Bérold est issu d'Immed de Saxe.

Guichenon a eu raison de placer dans cette généalogie l'Hugues, duc de Saxonie, dont parlent nos Chroniques. La principale force de l'opinion de l'origine de Saxe consistant dans l'autorité de la tradition, on doit s'en écarter le moins qu'il est possible ; mais après avoir démontré qu'on ne peut regarder Bérold comme le

propre fils d'Immed, sans attribuer à chaque génération une durée beaucoup trop longue, il tombe lui-même dans un inconvénient presque égal, en voulant trouver Hugues de Saxe dans le personnage d'Hugues, Marquis d'Italie, mort en 1007. Nous croyons qu'à part cette erreur, le système de Guichenon est le plus raisonnable qu'on ait présenté jusqu'ici. Toutes les objections qu'on a élevées contre son opinion se réduisent à trois points : il a étayé l'existence de Bérold et son origine saxonne de plusieurs argumens très-faux; aucun auteur n'a parlé de Hugues, fils d'Immed de Saxe, et il n'y a aucune probabilité qu'un prince saxon se soit établi en Savoie à la fin du 10^{e} siècle. La première de ces objections n'est pas un reproche fondé contre le système dont il s'agit, mais seulement contre Guichenon. On peut répondre, quant au silence des auteurs contemporains, qu'il y a une telle diversité dans ce qu'ils ont dit sur la famille d'Immed, qu'on ne doit pas trouver extraordinaire que des écrivains aussi vaguement instruits de la généalogie de cette branche de la Maison de Saxe, n'aient pas eu connaissance d'un individu de cette Maison qui s'est établi à une aussi grande distance de sa patrie. En effet, quelques auteurs ont prétendu qu'Immed n'avait point laissé d'enfans. D'autres ont écrit qu'il avait laissé une grande génération. L'auteur de la vie de S. *Mainverc*, cité par

MM. de Rivaz et David, assure qu'il laissa deux fils, l'un nommé Sigefroi et l'autre Immed; mais il ne dit point quelle fut la postérité de ce second Immed. On voit que ce n'est pas à tort que plusieurs auteurs Allemands ont cru pouvoir affirmer qu'Immed était la tige de la Maison de Savoie, sans blesser la vraisemblance historique, tandis que ces mêmes auteurs avaient assez de critique pour rejeter la généalogie donnée par nos Chroniques, quoique généralement admise à l'époque où ils ont écrit. Nous aurons bientôt l'occasion de prouver que l'établissement d'un prince saxon en Bourgogne à l'époque où doit être fixée l'arrivée de Hugues de Saxe dans nos contrées, est bien loin d'être un fait sans vraisemblance.

Quant à la coïncidence de ce système avec l'époque de la naissance de Bérold, elle est aussi parfaite qu'on peut l'exiger; car, en supposant Immed contemporain de sa sœur l'impératrice Mathilde, il y aurait une cinquantaine d'années entre la date de sa naissance et celle de son petit-fils, c'est-à-dire environ vingt-cinq ans par génération.

Nous examinerons avec quelque attention l'opinion de Dubouchet, qui fait sortir la Maison de Savoie de celle des Comtes de Mâcon, parce que l'auteur de ce système était un homme fort instruit, qu'elle a en sa faveur le rapport des noms d'Humbert et la coïncidence des dates; enfin,

que si l'on suivait l'opinion presque généralement suivie par les historiens, les deux Maisons auraient été établies dans le même royaume, ce qui serait un argument assez fondé. Mais cette dernière circonstance mérite d'être examinée de nouveau; car il paraît que les auteurs se sont trompés en attribuant au royaume de Bourgogne ou d'Arles le Comté et l'Evêché de Mâcon, qui n'ont jamais cessé d'appartenir à la France. Quoique cette discussion semble au premier abord étrangère au plan de ce Mémoire, nous la croyons cependant nécessaire, parce que si l'on admettait qu'il existât sous Rodolphe III deux princes portant le nom d'Humbert, on pourrait douter si les chartes de cette époque qui font mention du Comte Humbert doivent toutes être rapportées à Humbert aux Blanches-Mains, ce que cependant nous croyons incontestable.

Les titres sur lesquels les historiens de Bourgogne se fondent pour attribuer le Mâconnais au royaume d'Arles, sont : 1.° une charte de Rodolphe III en faveur de l'Abbaye de Cluny (1); 2.° une donation du Comte Léotald de Mâcon, datée de l'an 12 du règne de Rodolphe I^er^ (2); 3.° la concession de quelques fiefs à Alberic, Comte de

(1) *Bibl. Sebus.*, Cent. 1, 55.
(2) *Ibid.*, Cent. 1, 77.

Mâcon, de l'autorité du roi Conrad (1). Il faut d'abord réduire ces preuves à leur juste valeur, avant de leur opposer les documens qui prouvent à l'évidence que pendant toute la durée du second royaume de Bourgogne, le Mâconnais dépendait de la couronne de France.

La charte du Comte Léotald, dont Guichenon s'est servi pour faire remonter la généalogie des Comtes de Mâcon jusqu'au 9e siècle, prouve avec quelle précipitation cet auteur appliquait aux chartes les dates qui convenaient à ses systèmes. Il est tellement établi, par le témoignage des historiens contemporains, que Rodolphe Ier n'a jamais possédé qu'un très-petit Etat entre le Jura et les Alpes, qu'on ne conçoit pas que Guichenon ait pu attribuer à son royaume une province située au-delà de la Saône. La 12e année du règne de ce prince se rapporte à l'an 899, et le monastère de Cluny, en faveur de qui est faite la donation du Comte Léotald, n'a été fondé que onze ans après. Enfin l'Abbé Odon, qui est nommé dans cet acte, n'a été élu qu'en 926. On voit qu'il était difficile d'accumuler plus d'anachronismes. La charte qui nous occupe est tout simplement de la 12e année de Rodolphe ou Raoul, roi de France, c'est-à-dire de 936; car elle ne

(1) *Ibid.*, Cent., 1, 23.

peut être de la 12e année du règne de Rodolphe II de Bourgogne, ou de 923, parce qu'alors Bernon était Abbé de Cluny.

La charte souscrite sous le roi Conrad ne prouve rien sur cette question. Dès que le monastère d'Agaune qui inféodait, et une partie des fiefs concédés, étaient situés dans le royaume de Conrad, il était dans la règle que la concession fût faite *jubente et consentiente Conrado Rege.*

Enfin, la charte de sauvegarde ou de protection donnée par le roi Rodolphe en faveur de l'Abbaye de Cluny n'est guères plus concluante, puisque la moitié des immenses domaines de ce monastère était située dans le royaume de Bourgogne. D'ailleurs, cet acte est sans date et peut se rapporter à Raoul comme à Rodolphe III. Il est vrai que Guichenon nous apprend qu'une note du Cartulaire de Cluny indique que cette charte est du temps de l'Abbé Majol; mais il est possible que cette annotation ait été écrite d'après l'erreur commune qui attribuait le Mâconnais au royaume de Bourgogne.

Il est inutile de citer la décision de Conrad en faveur de Cluny, en l'année 942; elle prouverait seulement que les biens en litige étaient situés dans ses Etats. La donation de Boson à l'Abbaye de Charlieu ne peut pas être invoquée, puisqu'il perdit, deux ans après son usurpation, presque tous les Etats dont il s'était emparé.

Les chartes qui prouvent que le Mâconnais appartenait au contraire à la France sont aussi nombreuses que précises et authentiques. Nous nous bornerons à indiquer les plus connues, pour ne pas prolonger outre mesure cette digression : charte de Léotald, Comte de Mâcon, de la 6e année du règne de Lothaire, roi de France (1); charte du même prince *regnante Lothario Rege* (2); donation de Cluny en Mâconnais, par la Comtesse Ave, sous le règne d'Eudes et Charles. Fondation de Cluny, la 13e année du roi Charles, etc. (3).

Il est donc bien prouvé que les historiens de Bourgogne ont erré sur ce point, et que par conséquent les Maisons de Savoie et de Mâcon appartenaient à des Etats étrangers l'un à l'autre. Toute la vraisemblance du système de Duboucheț se réduit donc à la ressemblance du seul nom d'Humbert; mais comme les autres noms de la famille des Comtes de Mâcon, *Alberic*, *Léotald*, *Manassès* ne se retrouvent dans aucun des princes de Savoie, cette induction se réduit presque à rien.

L'opinion de Louis *della Chiesa*, qui suppose qu'Odon, mari d'Adelaïde de Suze, était fils

---

(1) *Bibl. Seb.*, Cent. 2, 4.

(2) *Ibid.*, Cent. 2, 32.

(3) *Hist. gén. de Bourg.*, *Preuves*, pag. 19 et 21.

d'Othe-Guillaume, fils d'Adalbert roi d'Italie, est sujette à beaucoup de difficultés. Nous ne parlons pas seulement des nombreuses chartes qui établissent qu'Odon était fils d'Humbert aux Blanches-Mains, mais de toutes les invraisemblances que présente le système de la descendance d'Othe-Guillaume. L'objection principale que Guichenon a faite à Louis della Chiesa, c'est-à-dire celle de la postérité connue et avouée de tous les historiens qu'a laissée ce prince, est d'une très-grande force; car les enfans d'Othe-Guillaume ayant vécu dans le milieu du 11^{e} siècle, il est difficile de supposer qu'un d'entr'eux ait pu être entièrement ignoré, surtout s'il a joué un rôle beaucoup plus important que les autres. Il est bien plus facile de choquer la vraisemblance en faisant naître Humbert ou Odon d'un prince célèbre dans les annales de Bourgogne, qu'en donnant pour aïeul à Bérold de Saxe un prince à peine connu et appartenant aux premières années du 10^{e} siècle.

Il se présente encore dans ce système le même défaut que dans le précédent, c'est-à-dire que Othe-Guillaume était étranger au royaume de Bourgogne, et qu'ainsi la Maison de Savoie ne pouvait avoir recueilli par succession, ainsi qu'on l'a soutenu, aucun des Etats qu'elle possédait dans l'origine. Il serait difficile d'expliquer comment un de ses fils aurait pu faire un établisse-

ment quelconque dans un royaume étranger; à plus forte raison comment il aurait pu y acquérir des provinces entières dans l'espace de quelques années et dans l'âge de l'adolescence. On ne peut nier qu'Othe-Guillaume ne fût étranger au royaume de Rodolphe III, puisque, soit le Duché de Bourgogne, où il fut élevé et dont il voulut se mettre en possession, soit le Comté de Dijon, qui lui fut donné par le roi Robert, soit le Comté de Mâcon, où il s'était marié, appartenaient également à la France. On voit, dans la donation faite en 1023 par le roi de France au monastère de Fruttuaria, qu'Othe-Guillaume y est appelé par lui *Comes noster.*

Il y a beaucoup à dire aussi sur les argumens dont on se sert pour prouver que nos princes sont d'origine italienne. Quant aux titres qu'ils ont pris ou qui leur ont été donnés, il est évident que le fils d'Humbert ayant déjà acquis par son mariage le Comté de Turin et le Marquisat de Suze, nos princes ont dû être rangés dès le 11e siècle parmi les princes d'Italie. Quant à la priorité des titres, il nous paraît que la charte de fondation d'Hautecombe prouve que celui de Comte de Savoie a été pris dès 1125. Celui de Comte de Maurienne se rencontre dès 1093; et si les chartes d'Humbert 1er et des deux premiers Amés ne portent que le seul titre de *Comes*, suivant l'usage de ce siècle, il est évident que ce

titre de Comte pris d'une manière absolue dans des actes passés *in agro Savogensi*, *in comitatu Savogensi* ou *Beliacensi* ne peuvent se rapporter à une souveraineté d'origine italienne.

Quant à la profession de la loi romaine dans la Maison de Savoie, lors même qu'il serait vrai que la charte de 1098, outre les mots *qui professus sum lege vivere Romana* contient encore ceux *ex natione mea* omis par Guichenon, cela ne serait pas décisif; car la loi romaine était plus généralement suivie en Bourgogne qu'en Lombardie; Guichenon, qui seul a soutenu que la loi salique était connue dans la première de ces contrées, n'a opposé à ses adversaires qu'un seul titre qui est sans date, et les noms d'Adalgise et Altasie, qui se lisent dans cette charte et qui sont Lombards, ferait même croire que le vendeur n'était pas Bourguignon (1). Les premiers rois de Bourgogne avaient laissé aux habitans l'usage des lois romaines, qui furent sans doute très-altérées par le mélange des coutumes apportées par les Barbares; mais elles constituèrent toujours le fond du droit civil. Une charte de Louis-l'Aveugle, de 894, cite le code Théodosien; et une donation de 1034 en faveur de St.-Laurent de Grenoble contient ces paroles re-

(1) *Bibl. Seb.*, Cent. 1, 41.

marquables : *Taliter concedimus qualiter lex nostra romana obedire præcipit* (1). On voit au contraire qu'en Italie la plupart des familles souveraines, telle que celles d'Adélaïde de Suze, du roi Arduin, suivaient la loi salique. Nous ignorons s'il existe quelque titre qui établisse que les Marquis d'Yvrée professassent la loi romaine. Nous croyons cependant qu'il ne s'en trouve aucun, et notre persuasion est fondée sur ce que le savant M. Durandi, qui a rassemblé tous les argumens qu'il a pu réunir pour prouver que Dodon, père d'Arduin, n'était pas de la même famille que Bérenger II, n'aurait pas manqué d'alléguer cette différence de profession de loi, qui eût tranché la question. Les princes de Savoie, quoique d'origine saxonne, n'avaient pu conserver la loi salique dans une contrée où, selon presque tous les auteurs, cette loi était inconnue, et où la profession de diverses lois dans les actes publics n'était pas en usage : ils avaient dû adopter la loi commune, et par conséquent, ils pouvaient très-bien dire en 1098, dans un acte passé en Italie, qu'ils professaient la loi romaine *ex natione suâ*, puisqu'il y avait cent-cinquante ans qu'ils étaient Savoyards ou Bourguignons. L'assertion de Guichenon, que nos

(1) Hist. du Dauphiné, p. 870.

princes professaient la loi salique, est une méprise. La succession à la couronne suivait la règle de la loi salique, mais ces deux choses n'ont aucun rapport. Il ne paraît pas même que cette loi ait été nommée dans la réponse des Etats-Généraux de Savoie à la Duchesse de Bretagne, en 1329 : on se contenta de déclarer *que par une ancienne coutume du pays de Savoie*, les filles ne succédaient jamais à la couronne pendant qu'il y avait des mâles, etc.

Au surplus, le système de Louis della Chiesa n'est pas opposé aux dates historiques, puisque Odon de Savoie étant né vers la fin du 10e siècle, pourrait très-bien être fils d'Othe-Guillaume, né après l'année 960.

L'opinion qui fait descendre la Maison de Savoie de Boson, roi de Provence, a été présentée par Guichenon, sans nom d'auteur. Elle a été reproduite dès-lors avec quelque changement, et au lieu de donner à Constantin, petit-fils de Boson, les deux fils Richard et Rupert, qui sont nommés dans le Cartulaire de Cluny, et dont le dernier devait être le même personnage qu'Humbert aux Blanches-Mains, on lui donne pour fils un prince Amédée, vivant en 980, dont Humbert aurait été le fils. Il paraît que cette opinion a été embrassée par plusieurs écrivains; et *Bruzen de la Martinière* dit, dans son dictionnaire, qu'il laisse à deux savans auteurs qui se sont

occupés de ce système, le soin de le mettre au jour et de le développer. Cependant, les derniers ouvrages qui ont rappelé cette opinion ne citent qu'un passage de l'*Atlas Historique* où elle n'est qu'indiquée, sans aucune mention des chartes sur lesquelles elle est appuyée. Il y est seulement affirmé, sur la foi d'une note écrite par d'Hozier en marge d'un exemplaire de Guichenon, que ces chartes furent montrées à d'Hozier en 1675, par Jean Dubouchet. Selon cette note, Guichenon aurait vu ces chartes avant de publier son ouvrage, et aurait partagé l'opinion de Provence; mais la Maison de Savoie voulut absolument la chimère de Bérold de Saxe, etc. Nous regrettons fort que la note attribuée à d'Hozier soit aussi concise, car nous avouons qu'il nous a été impossible de comprendre une seule des assertions qu'elle renferme et que, faute sans doute d'explication suffisante, chaque mot y paraît une erreur. Comment Guichenon aurait-il pu, du vivant de Dubouchet, imprimer qu'il était l'auteur de l'opinion des Comtes de Mâcon, et non de celle de Provence, si le contraire eût été vrai? Comment aurait-il cité une charte de Cluny à l'appui de cette dernière opinion, en passant sous silence celles que lui avait montrées Dubouchet; ou, si la crainte de rendre cette opinion trop probable l'a empêché de publier ces documens, pourquoi aurait-il déclaré lui-même

qu'il y avait plus de probabilité dans ce système que dans les autres ? Comment Dubouchet a-t-il pu trouver dans le Cartulaire de St.-Maurice de Vienne des preuves de la descendance de Charles-Constantin, tandis que plusieurs écrivains, et entr'autres, l'historien du Dauphiné, qui avait feuilleté ce Cartulaire et qui cite à chaque page des actes qui en sont extraits, soutiennent qu'il n'existe aucune trace que ce prince ait laissé des descendans. En supposant que Guichenon eût voulu dissimuler qu'Humbert aux Blanches-Mains descendait de la Maison de Provence, comment aurait-il résisté au désir d'enrichir sa Bibliothèque Sébusienne des chartes inédites relatives à Charles-Constantin et à son fils Amédée, qui n'avaient point de rapport avec la question, et qui étaient fort intéressantes pour l'histoire de Bourgogne ? Comment peut-on de bonne foi accuser cet écrivain d'avoir voulu étayer des prétentions à la couronne impériale, en soutenant l'origine Saxonne, tandis qu'il a employé toute sa logique à réfuter l'extraction de la famille impériale des Othons ? Quel degré d'espérance pouvaient avoir les Ducs de Savoie, en 1660, d'enlever un jour l'empire à la Maison d'Hapsbourg, et de quel avantage pouvait être pour eux, dans un but semblable, de descendre des Comtes de la Saxe occidentale, qui n'ont jamais possédé la dignité impériale ? Enfin, comment d'Hozier,

mort en 1660, a-t-il pu voir en 1675 des titres entre les mains de Dubouchet? Et si l'on veut parler du fils de d'Hozier (Charles-René), qui avait succédé à la charge de son père, de généalogiste de France, comment celui-ci, qui n'avait que 13 ans lorsque Guichenon présenta le plan de son ouvrage à Louis XIV, et 17 ans lorsqu'il le livra à l'impression, aurait-il pu *communiquer* avec l'historien de Savoie, et connaître l'*opinion intime et confidentielle* qu'il avait en composant cet ouvrage? Jusqu'à ce que ces questions soient résolues, il est permis de croire, d'après le ton hostile de cette note, qu'elle n'est pas d'un auteur dont les décisions puissent faire loi, mais qu'elle a été écrite par un homme qui étudiait avec plus de soin la gazette de la Cour que les chartes du 10e siècle.

L'autorité de Dubouchet, s'il était vrai qu'il eût adopté l'opinion de Provence, serait un peu plus considérable que celle de l'annotateur cité dans l'Atlas Historique, mais elle ne serait pas non plus irréfragable. On lit dans la Bibliothèque historique de Le-Long que Dubouchet, qui avait fait une généalogie de la Maison de France, ayant eu une controverse à ce sujet avec un autre écrivain, il y eut une assemblée à Paris pour juger ce différend, à laquelle le grand Condé voulut bien présider, et il fut reconnu que Dubouchet avait tort (*Bibl. Hist.*, p. 323).

Quant au fond de la question, ce système n'est appuyé sur aucune base. La Charte de 930 citée par Guichenon ne peut prévaloir sur l'opinion de tous les auteurs qui ont regardé Constantin comme le dernier prince de la famille de Boson. La date de cet acte ne s'accorderait point avec l'époque présumée de la naissance de ce prince; et s'il était vrai, ainsi que le prétendent les historiens de Bourgogne et de Dauphiné, qu'il fut fils d'une sœur du roi Athelstane, il serait absolument impossible qu'il eût pu avoir des enfans en 930. En outre, ce n'est pas la peine de nier l'existence de Bérold, pour admettre celle d'un prince Amédée dont personne n'a jamais ouï parler. Celui dont Flodoard fait mention, comme d'un simple seigneur attaché à Bérenger II, paraît déjà sur la scène vers 943, et, d'après le rôle qu'il joua en faveur de ce dernier, il devait être d'un âge assez mûr pour être plutôt le contemporain de Constantin que son fils. Il est d'ailleurs peu vraisemblable que le fils d'un Comte de Vienne se trouve attaché à la cour d'un prince italien, tandis que le petit-fils aurait été Comte de Maurienne et de Belley. L'induction qu'on tire de ce que la Maison de Savoie possédait une partie du Viennois mérite peu d'égard; car, à part quelques châteaux de peu d'importance, nos princes ne possédaient en Dauphiné que le territoire dépendant du Comté et de l'Evêché de Belley, qui

n'a jamais appartenu à Constantin. Il est d'ailleurs une réflexion que nous devons placer ici. On voit que nos princes ont toujours été soigneux de prendre tous les titres auxquels ils croyaient avoir droit. Ils ont pris, dès le 11e siècle, le titre de Comte de Savoie et de Marquis d'Italie, quoique ne possédant qu'une partie de ces pays. Amé III a même pris celui de Comte de Bourgogne. Or, comme on ne saurait admettre qu'ils eussent, à cette époque reculée, perdu le souvenir de leur véritable origine, on peut croire que si cette origine leur eût donné quelques prétentions sur les pays limitrophes, ils en auraient certainement tiré parti; s'ils ne l'ont pas fait, c'est, qu'ainsi que l'atteste la tradition, ils étaient d'origine étrangère.

Quant à la coïncidence de l'opinion dont nous parlons avec la date de la naissance d'Humbert, il n'y aurait rien d'impossible qu'Amédée, qu'on suppose vivant en 980, fût père de ce prince. Mais il faut alors renoncer à voir le personnage de cet Amédée dans celui dont parle Flodoard, car il y aurait plus de 50 ans d'intervalle entre la date présumée de sa naissance et celle d'Humbert.

Nous ne parlerions pas du système de MM. de Rivaz et David sur l'origine Carlovingienne de la Maison de Savoie, qui n'a jamais été publiée, si cette opinion n'avait pas été rappelée dans le

Dictionnaire de l'abbé Grillet. Nous nous bornerons à dire que, dans une dissertation écrite en 1772 et dont il existe plusieurs copies manuscrites, ces écrivains ont prétendu que Bérold n'était autre chose qu'un comte Gérard d'Alsace, qui est le même que le *Geroldus* dont parle Wuippon. Il n'est pas aisé de comprendre comment ce prince doit être considéré comme la tige de la Maison de Savoie ; et les auteurs de ce Mémoire semblent même en exclure la possibilité, puisqu'ils disent que la fille de ce Gérold était femme du Comte Amé de Savoie. Le principal argument de MM. de Rivaz et David pour faire descendre nos princes de la Maison de Charlemagne, est qu'ils étaient de race royale, et ils affirment sans hésiter que toute généalogie de Savoie où l'on ne rencontre pas une suite de rois ou d'empereurs, est évidemment fausse. Cet argument est aussi employé par les partisans de l'opinion de Provence et de celle d'Italie ; mais il ne nous paraît pas irrésistible. MM. De Rivaz et David alléguent surtout l'expression de *regiæ indolis* qui se trouve dans les lettres de Pierre Damian ; ils avouent que le titre d'*indoles*, qui, d'après Du Cange, ne se donnait qu'aux jeunes souverains, commençait alors à être accordé à des princes qui n'étaient pas issus de rois ; mais ils se fondaient sur l'expression de *regiæ indolis et mirandæ indolis*. Ce dernier titre était en

effet assez convenable pour des princes issus du sang de Charlemagne, ou de celui de Wittikind-le-Grand, tandis qu'il s'applique fort mal aux familles de Boson et d'Anschaire. Quant à l'expression de *regiæ indolis*, si l'on veut faire attention que, dans la même lettre, Pierre Damian donne le titre de roi à Odon, mari d'Adélaïde, qui certainement ne l'a jamais été, et le titre de royaume aux Etats de cette princesse, on n'insistera plus à voir dans le mot *regiæ indolis* l'expression d'une qualité réelle, tandis que les mots *sine virili regis auxilio*, *regni pondus*, etc., ne sont évidemment qu'une formule hyperbolique de compliment. Nous ajouterons en passant que la prétention de la Maison de Savoie, lors du couronnement de Charles-Quint, d'être de *race royale*, s'explique bien aisément par l'opinion généralement et exclusivement admise à cette époque, que Bérold de Saxe était de la famille impériale des Othons.

La dissertation dont nous parlons prouve que ses auteurs avaient beaucoup étudié les chartes et les chroniques des 10^e^ et 11^e^ siècles, mais ceux qui la liront désireront sans doute qu'ils eussent mis plus de critique dans l'emploi qu'ils ont fait de plusieurs documens reconnus comme apocryphes, et nous doutons fort que leur généalogie des Comtes d'Alsace paraisse soutenable. Zélés antagonistes de l'opinion de Saxe, ils avaient

fait des recherches dans les archives du Chapitre de Vienne; mais il ne paraît pas qu'ils y aient trouvé les chartes dont parle l'Atlas Historique.

Outre les nombreuses invraisemblances que présente ce système, il ne peut aucunement s'accorder avec l'époque où Humbert aux Blanches-Mains a paru, puisque le prétendu Comte Gérard, frère du Pape Léon IX, aurait été plus jeune que ce prince. D'ailleurs MM. de Rivaz et David ne prétendent pas que celui-ci soit fils de Gérard; ils les font même combattre l'un contre l'autre à la mort de Rodolphe-le-Fainéant.

Il paraîtrait, si l'on en juge d'après le système qui fait naître Bérold des Comtes de Walbeck, que les opinions opposées à la tradition savoyarde n'ont pas suivi depuis deux siècles une progression ascendante vers la probabilité historique; car l'opinion la plus récente est celle qui a eu le moins de partisans et celle qui présente le plus de difficultés, au moins si l'on en juge sur l'analyse qu'en a donnée l'auteur de la Chronologie des Comtes de Genevois. M. le conseiller Rangon doit avoir publié une dissertation sur ce sujet en 1787 (1). Mais nous n'avons pu nous procurer cet écrit, qui est vraisemblablement assez

(1) *Dictionnaire historique et statistique de Savoie*, T. 1^er^, p. 16

rare, puisque l'auteur même du *Discorso intorno alla storia del Piemonte* ne parle de ce système que d'après l'ouvrage de *Levrier*.

On sait que M. Rangon, en adoptant l'existence de Bérold, son origine saxonne et l'authenticité de la sauvegarde de Talloire, a abandonné l'opinion qui fait descendre ce prince des Comtes de la Saxe occidentale, et qu'il le fait sortir de la Maison des Comtes de Walbeck. Il prétend que Verhinaire, chef de cette famille, ayant été poursuivi pour le rapt de Rignilde de Bichlingen, mourut pendant l'instruction de son procès; que ses biens furent confisqués; qu'il avait un frère nommé Berthold, dont la destinée est inconnue et qu'il est à présumer que ce seigneur est le Bérold de nos Chroniques, qui se sera exilé de sa patrie après l'événement fatal arrivé dans sa famille. Il n'est personne qui, en lisant ceci, n'avoue que *s'e non e vero non e ben trovato.*

On voit que ce système repose tout entier sur le raisonnement suivant : en 1017, époque à laquelle on peut croire que Bérold est venu en Savoie, un seigneur saxon nommé Berthold a eu un motif suffisant de s'expatrier; donc Bérold et lui ne sont qu'un. Or, il n'est aucun point de cet argument que nous puissions admettre. Nous croyons que Bérold n'a pu venir en Savoie que dans le 10^{e} siècle; il ne pouvait, d'après son

âge, être le frère de Verhinaire; le défaut de notions sur le sort de Berthold de Walbeck ne prouve autre chose sinon qu'il est mort sans enfans, et que les généalogistes n'ont ainsi eu aucun motif de parler de lui; et la ressemblance d'un nom aussi commun que celui de Berthold ne fournit pas même un commencement d'induction.

Il serait inutile de développer ces deux dernières assertions. Quant aux dates, on a déjà parlé avec assez d'étendue de l'époque où a vécu Bérold, pour être dispensé de revenir sur ce sujet. On observera seulement qu'il n'est pas même besoin d'adopter les calculs que nous avons présentés, pour être convaincu de l'anachronisme que présente le système de M. Rangon. Il suffit de se rappeler la date des premières chartes où a paru Humbert aux Blanches-Mains, pour qu'il ne puisse rester aucun doute sur ce point; et les actes nombreux qui, de 1020 à 1030, font mention des enfans et des petits-fils d'Humbert, démontrent, autant qu'on peut le désirer, que leur aïeul et bisaïeul devait être un homme d'une extrême vieillesse en 1017; tandis que Verhinaire, son frère aîné, aurait été alors dans la force de l'âge. On voit en effet dans la narration que Dittmar nous a laissée du premier enlèvement commis par ce seigneur, en 999, sur la personne de Luiderda, qu'il était alors un jeune homme *juvenis florente ætate*. Il ne pouvait

donc avoir en 1017 que quarante ou quarante-cinq ans au plus. Enfin, si l'on se rapporte aux mœurs de cet âge barbare, on pourra raisonnablement douter que l'enlèvement d'une dame fût assez réprouvé par l'opinion publique, pour obliger le frère du ravisseur à s'expatrier. Le premier rapt de Verhinaire était bien plus odieux, puisqu'il avait enlevé une jeune vierge dans le monastère de Quedlimburg; cependant, ses parens et ses amis, au lieu de l'abandonner, s'armèrent en sa faveur; et cet événement paraissait devoir finir par une guerre, lorsque Verhinaire se soumit et rendit Luiderda. L'auteur de ce système n'est pas bien d'accord avec lui-même sur l'importance du motif qu'il donne à l'exil volontaire de Berthold, lorsqu'il prétend que trois ans après il jouissait de la faveur de l'empereur et du roi de Bourgogne. Quant à l'alliance de la Maison de Walbeck avec la famille Conradine, qui avait attiré Berthold dans les Etats de Rodolphe III, on doit supposer que M. Rangon a expliqué cette circonstance dans sa dissertation, d'une manière plus satisfaisante que le résumé donné par Levrier, écrivain dont l'approbation seule aurait dû faire sentir à l'auteur de cette opinion quel en était le côté faible.

Nous ne terminerons pas cet article sans rappeler que l'opinion de l'origine italienne a été reproduite et modifiée dans un Mémoire lu en

1812 à l'Académie Royale de Turin, avec la différence qu'au lieu de donner Othe-Guillaume pour père à Odon, on suppose qu'Humbert aux Blanches-Mains a été son fils. Ce système fait disparaître le défaut le plus frappant de celui de Louis *Della Chiesa*, qui niait contre l'évidence qu'Odon fût le fils d'Humbert. Cette nouvelle opinion soutenue avec beaucoup de talent et d'érudition, a été développée plus récemment encore par son savant défenseur, dans le Tome 31 des Mémoires de la même Académie. C'est avec un regret véritable que nous différons de manière de voir avec un personnage aussi respectable par son savoir que par son zèle pour tout ce qui peut avoir trait à l'honneur de notre patrie et de l'auguste dynastie qui y règne, et nous ne saurions oublier les applaudissemens que toutes les personnes qui peuvent prétendre à cet égard à une fraternité de sentiment, ont donnés jadis à ce que M. Durandi et lui écrivaient à la gloire de nos princes et de notre pays, au milieu d'une époque où il y avait peut-être quelque courage à publier des écrits composés dans cette intention.

L'âge qu'avait Othe-Guillaume lorsqu'il fut porté en France, n'étant pas connu avec exactitude, on ne peut savoir au juste la date de sa naissance. Cependant, en calculant la durée du veuvage de sa mère, et le temps qui a dû s'écou-

ler jusqu'au moment où ce prince a été soustrait aux ennemis de sa famille pour être remis dans les bras de Gerberge, on se convaincra que sa naissance ne peut pas remonter beaucoup au-delà de l'année 964; mais lors même qu'on la reculerait de deux ou trois ans et qu'on ne placerait celle d'Humbert qu'en 975, il serait impossible qu'Othe-Guillaume pût être le père de ce dernier.

Quant aux corollaires que l'auteur de cette opinion a tirés des expressions de la Charte de 1036, nous serions bien plus disposés à partager son sentiment et à abandonner celui que nous avons développé dans le Ier paragraphe de ce Mémoire, si la Charte portait les mots *regis sive comitis Umberti*, et non pas ceux *regis sive Umberti comitis*; car il nous paraît que la désignation de *terres du roi ou d'Humbert Comte*, suppose qu'il s'agit de deux individus et non d'un seul individu ayant deux titres.

§. V. *Examen de l'ancienne tradition Savoyarde sur l'origine d'*HUMBERT aux BLANCHES-MAINS. — *Un prince Saxon a-t-il pu vraisemblablement s'établir en Savoie dans le* 10e *siècle ?*

Il n'est pas extraordinaire que l'opinion de l'origine Saxonne de la Maison de Savoie ait paru sans vraisemblance à plusieurs historiens, bien

que soutenus de l'autorité de la tradition, et l'on ne saurait trouver mauvais qu'ils aient employé contre l'une et l'autre tous les argumens que pouvaient fournir le raisonnement ou la science de l'histoire. Mais on peut reprocher à plusieurs d'entr'eux de s'en prendre avec humeur à cette tradition, de lui refuser le mérite même de l'ancienneté, de contester son existence, et d'attribuer l'opinion de Saxe à des raisons politiques, dont un seul écrivain s'est chargé de nous donner l'heureuse explication que nous avons vue plus haut, de traiter enfin ce système de chimère et d'absurdité insoutenable. Les Chroniques de Savoie sont généralement reconnues pour avoir été écrites sous les règnes d'Amé VI et d'Amé VII. L'auteur de l'ouvrage intitulé : *Discorso intorno alla storia del Piemonte*, dont le témoignage est ici d'un grand poids, dit lui-même que le manuscrit du château de Brusolo paraissait avoir été écrit, *poco dopo la metà del secolo decimo quarto*, (p. 201). Il y a donc la différence de près d'un siècle entre la date de ces Chroniques et le mariage de la princesse Charlotte.

Il est vrai que nos Chroniques sont le seul témoignage historique qui existe sur la vérité de l'origine Saxonne ; mais il faut observer qu'aucune histoire antérieure ou contemporaine n'a fait mention des commencemens de la Maison de

Savoie, ni même de l'histoire de notre pays pendant plus de trois siècles; et cette circonstance, bien loin d'atténuer la foi qu'on doit accorder au témoignage des Chroniques nationales, fournit un argument assez puissant pour prouver l'antiquité de l'opinion de l'origine Saxonne. En effet, si les premières pages de ces Chroniques renferment plusieurs faits vagues et dénués de date précise, qui pourraient avoir été conservés par une tradition orale, il est certain que lorsqu'on arrive au douzième siècle, les faits sont rangés avec assez d'ordre, et les dates fixées avec assez d'exactitude, pour qu'on doive nécessairement supposer que l'historien a écrit sur des manuscrits plus anciens, et qui, s'ils n'étaient pas de la même époque que les faits rapportés, avaient dû être puisés dans des documens contemporains. Or, dès qu'aucune chronique étrangère n'a fait mention de ces faits, on est forcé de conclure que les chroniques du 14^{e} siècle ont été compilées sur des Chroniques Savoyardes plus anciennes, au moins pour tous les événemens antérieurs au règne du Comte Vert, et que l'époque où celles-ci ont été écrites doit être rapportée au temps où les faits sont narrés avec plus d'exactitude que n'en aurait pu donner une tradition orale. Il faudra donc ou soutenir contre toute vraisemblance que ces Chroniques, qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous, ont gardé le silence

sur l'origine de la Maison de Savoie, ou il faudra admettre que ce qu'elles en ont dit a été répété dans les Chroniques subséquentes. On peut se convaincre, en lisant Guichenon, que, malgré la ressemblance qu'il a trouvée dans les trois anciennes Chroniques de Savoie, elles n'ont point été copiées l'une sur l'autre, et qu'elles contiennent des faits divers et racontés différemment. La première phrase de la Chronique latine *Geroldus non fuit comes*, suffit seule pour prouver que son auteur avait travaillé sur d'autres documens que les deux autres, et sur des manuscrits d'une orthographe différente. Or, dès qu'elles étaient toutes d'accord sur l'existence de Bérold, Bérod ou Gérold de Savoie et sur son origine Saxonne, on doit supposer que leur unanimité naissait d'un accord semblable entre les Chroniques antérieures qu'elles avaient suivies.

Guichenon avait rapporté un passage du continuateur d'Othon-Murena, dans lequel il était dit que l'empereur Frédéric avait passé *per terram comitis Humberti de Sassonia qui et comes Maurianœ dicitur*. Mais on sait qu'Eccard et Muratori ont écarté cet antique témoignage, en soutenant que l'auteur cité dit seulement *Humberti de Savognid* ou *de Savogid*. Comme il ne s'agit que de la manière de lire une seule lettre, il serait difficile de décider une pareille controverse sans avoir le manuscrit original sous

les yeux, et l'on n'est pas plus obligé de suivre la manière dont Eccard a lu le manuscrit de l'Electeur de Mayence, que celle de l'éditeur Vénitien, qui n'avait pas un système à soutenir sur cette question. Ajoutons à cela que jamais la Savoie ne s'est appelée *Savognia*, et que même le nom de *Savogia*, *ager Savogensis* est du commencement du 11e siècle, et nullement de la fin du 12e.

La différence du nom savoyard *Bérold* et du nom allemand *Berthold* n'est pas une objection fondée. Elle semblerait au contraire indiquer que ce nom est devenu assez populaire et usité dans la contrée, pour avoir pris la prononciation de la langue romance; le son du *t* final du mot saxon *Bert* ayant dû se perdre insensiblement, comme dans les noms de *Childebert*, *Sigebert*. Si la fable de l'origine saxonne eût été inventée à plaisir par les chroniqueurs du 14e siècle, ils auraient eu au moins l'attention de lui donner un nom allemand, tandis que la variété des noms de *Bérod*, *Béral*, *Bérold* exclut toute idée semblable.

Enfin, ce nom de *Bérold*, au lieu de celui de Berthold usité en Bourgogne, que portait dans le 13e siècle un fils naturel du Comte Thomas, ainsi que celui de la *Tour de Bérold* dans la Maurienne, qui n'a vraisemblablement pas été donné à cette ruine par les paysans de cette

province en vue du mariage de la princesse Charlotte, ou pour d'autres motifs politiques, déposent encore en faveur de cette antique et respectable tradition.

Cette opinion de l'origine saxonne, qui avait été publiée en Allemagne avant la première impression des Chroniques de Savoie en 1515, et qui est la seule qui ait été connue jusqu'au 17e siècle, a été attaquée à cette époque par quelques historiens de France et d'Italie, choqués sans doute de l'invraisemblance des actions attribuées à Bérold et de la fausseté de la généalogie rapportée dans nos Chroniques, et qui, au lieu de séparer le vrai du faux, ont trouvé plus bref de regarder le tout comme une fable. Mais dans la terre classique de l'érudition on ne pensa point qu'une généalogie mal dressée fournît une raison suffisante de révoquer en doute l'existence d'un personnage historique. Les auteurs Allemands se bornèrent à rectifier la filiation erronée rapportée dans les Chroniques de Savoie, et l'opinion qui fait descendre Bérold de la famille des Comtes de la Saxe occidentale a été adoptée par des hommes aussi savans au moins que la plupart de ceux qui hasardèrent alors d'autres systèmes.

MM. De Rivaz et David ont trouvé un moyen assez singulier de se débarrasser du poids de l'opinion des historiens Allemands. Ils disent qu'Albéric ayant écrit dans le 13e siècle que toutes les

Maisons souveraines de l'Europe descendaient de Wittikind, les auteurs Allemands, flattés de cette idée, avaient dressé des généalogies à leur gré pour soutenir ce beau système. Mais on ne doit pas attribuer à un homme sensé une absurdité révoltante, lorsque ce qu'il dit peut s'entendre dans un sens raisonnable. Il est probable qu'Albéric a voulu dire que le sang de Wittikind s'était étendu dans toutes les Cours par les alliances; et comme la Maison de Savoie est la seule hors de l'Allemagne qui ait jamais passé pour être de la race de Wittikind, on ne peut guères trouver de sens à la phrase du moine de Trois-Fontaines, qu'en supposant qu'il avait en vue cette famille qui, dès le 13e siècle, avait mêlé le sang du héros Saxon à celui des principales Maisons souveraines de l'Europe.

Nous croyons retrouver une trace favorable au même système dans l'expression de *mirandæ indolis*, dont se sert le cardinal Pierre Damien, en parlant des fils d'Adélaïde. Quelqu'ampoulé que soit son style, il faut supposer qu'il n'aurait pas employé une telle épithète, si la naissance de ces princes n'avait eu quelque chose de remarquable. Or, quand on supposerait que les princes de Savoie descendaient des Marquis d'Yvrée, ou de l'usurpateur Boson, cette extraction n'avait rien de bien flatteur pour des Marquis de Suze et Comtes de Savoie, dont les Etats étaient bien

plus considérables que ceux que possédaient dans le même temps plusieurs princes de race royale. Nous pensons donc que l'expression *mirandœ indolis* doit plutôt se rapporter à la célébrité de la famille qu'à sa puissance ou à son rang, et certainement peu de races souveraines avaient plus d'éclat que celle de Wittikind, dont les descendans portaient le nom après maintes et maintes générations. Les généalogistes Allemands appellent l'impératrice Mathilde du nom de Wittikindéenne. *Mathildis Wittikindea.*

Nous avons rapporté les diverses opinions qui ont été opposées pendant deux siècles à celle de l'origine Saxonne, et l'on a vu qu'elles présentent toutes un degré d'invraisemblance au moins égal à celui qu'on reprochait à la tradition Savoyarde. Il faut ajouter qu'aucun de ces systèmes n'a obtenu un succès véritable, c'est-à-dire, que non-seulement aucun d'eux n'a réuni l'assentiment de la majorité des historiens, mais qu'en général ils n'ont été défendus que par ceux qui en étaient les inventeurs. La question est donc au même point qu'à l'époque de la publication de l'ouvrage de Guichenon, c'est-à-dire, que l'opinion de l'origine saxonne a sur les autres l'avantage d'être fondée sur la tradition. Il suffit, ce semble, à ceux qui la défendent, de prouver qu'elle ne présente ni impossibilité ni contradiction; mais nous croyons qu'on peut aller plus loin, et que ce

système présente, non pas une vraisemblance ordinaire, mais un très-haut degré de probabilité. Quant aux récits des Chroniques de Savoie sur la vie de Bérold, tout en avouant qu'ils sont mêlés de beaucoup de fables, nous croyons, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'ils ne doivent pas être entièrement rejetés, et que la cause des erreurs qu'elles ont commises est susceptible d'une facile explication.

Nous examinerons avant tout s'il est vraisemblable qu'un prince Saxon ait pu quitter sa patrie pour former un établissement dans la contrée la plus reculée de la Bourgogne. Il est vrai que la distance de la Saxe à la Savoie est assez grande pour qu'il ne se présente pas naturellement à l'esprit que les souverains d'une de ces provinces aient pu tirer leur origine de l'autre. Cependant la chose n'est pas aussi difficile à expliquer qu'on pourrait le croire.

Tous les auteurs, à l'exception de ceux qui suivent l'opinion de d'Hozier, sont d'accord que la Maison de Savoie est d'origine étrangère au royaume d'Arles. En effet, l'extinction totale des deux Maisons royales de Bourgogne et de Provence, qui seules auraient pu lui léguer l'illustration dont elle a joui dès son origine, et l'obscurité même qui couvre les aïeux d'Humbert Ier, ne permettent pas de douter de cette extranéité. Maintenant si l'on nous accorde que les ancêtres

d'Humbert étaient étrangers d'origine, nous serons conduits à reconnaître que non-seulement ils pouvaient être Saxons, mais qu'ils ne pouvaient guères être que Saxons, parce que les Saxons sont les seuls étrangers qui soient entrés et aient pu s'établir dans le royaume de Bourgogne, à l'époque où l'on doit fixer la première apparition des princes de la maison d'Humbert; époque qui ne peut pas être plus récente que le milieu du dixième siècle, si l'on veut se rappeler ce que nous avons dit des vastes domaines de ce prince, de ses nombreuses largesses envers l'Eglise, et de l'époque où il a vécu. D'ailleurs, plusieurs raisons portent à croire que Hugues de Saxe, que nos Chroniques désignent comme l'aïeul d'Humbert, est le premier de sa race qui ait quitté l'Allemagne ou sa patrie. La plupart de nos historiens l'ont cru, puisqu'ils en ont fait un Marquis d'Italie; et il est difficile de supposer qu'une seule génération ait pu réunir tous les domaines qu'Humbert possédait dès le commencement de son règne. Ainsi, en adoptant le système de l'origine saxonne, l'âge de Hugues serait un second motif pour placer son établissement en Savoie ou en Bourgogne avant le milieu du même siècle. Comme il n'est pas permis de supposer qu'il y ait eu des chroniques écrites en Savoie dès le 10e siècle, et que les événemens de cette époque n'ont pu être conservés que par une tradition

orale, il est probable que si Hugues de Saxe ne fût pas venu dans ces contrées, son nom serait resté inconnu à nos chroniqueurs.

On sait qu'à la mort de Rodolphe II, en 937, le royaume de Bourgogne fut occupé par Othon-le-Grand, qui emmena en Allemagne Conrad alors âgé de 8 ou 9 ans, et ne lui rendit ses États qu'à l'époque de son mariage avec Adélaïde, en 951, suivant la plupart des historiens. Les Saxons auraient donc occupé les royaumes unis de Provence et de Bourgogne pendant 14 ans. Il est vrai que quelques auteurs modernes prétendent que cette restitution a eu lieu bien auparavant, et qu'en 943, Conrad régissait déjà ses Etats. La charte rapportée par Guichenon (*Bibl. Sebus.*, Cent. 2, N.° 5) semble en effet prouver cette assertion. Mais il faut observer qu'à cette époque le jeune roi n'était âgé que de 14 à 15 ans, et qu'il n'est pas probable qu'à cet âge il eût pu s'affranchir de la tutelle des Saxons. D'autres historiens disent au contraire qu'à peine fut-il regardé alors comme souverain, même dans son royaume, qui n'était gouverné que par les ordres d'Othon. Mais lors même que l'occupation des Etats de Conrad n'aurait duré que 6 ans, cette période est plus que suffisante pour qu'un prince saxon ait pu s'établir en Bourgogne; et si ce prince est en effet Hugues, fils d'Immed, cousin germain d'Othon, la vraisemblance sera

fort augmentée, parce que rien n'empêchera de supposer qu'il ait été commandant des troupes du roi de Germanie, ou son lieutenant dans les Etats bourguignons; et, soit qu'on suppose que son parent l'ait gratifié des domaines qui, cinquante ans plus tard, étaient entre les mains d'Humbert Ier, soit qu'on suppose qu'il se soit fait lui-même un Etat aux dépens des seigneurs opposés à la cause d'Othon, toutes ces conjectures n'auront plus rien que de plausible, et l'établissement d'un prince saxon en Savoie devient plus facile à expliquer que celui d'un Comte de Mâcon ou d'un fils d'Othe-Guillaume. Nous verrons bientôt que cette hypothèse ne contredit point ce que disent nos Chroniques de l'éducation de Bérold à la cour d'Othon, ni de son exil de cette cour; et, si elle ne s'accorde point avec l'époque qu'elles fixent pour la venue de ce prince en Savoie, qui est impossible à concilier avec la vérité, il est assez probable qu'elles ne sont tombées dans un aussi grand nombre de bévues que pour s'être mépris sur celui des Othon qui était désigné comme oncle de Bérold. Cette méprise est d'autant plus croyable, que les Othons n'ont été distingués par des noms de nombre que longtemps après l'extinction de leur famille, et que les Chroniques contemporaines, et même celles des deux siècles suivans, ne les désignent ordinairement tous les trois que sous le nom de *Rex*

Otho. Il y a d'ailleurs plus d'un exemple de méprises semblables. On lit entr'autres dans Albéric, (*Ad ann.* 986) : *Conradus iste genuit Rudolphum secundum*. Il faut évidemment *tertium*.

Outre cette hypothèse, qui suffit parfaitement pour démontrer combien peu l'établissement d'un prince saxon en Bourgogne choque la vraisemblance historique, il en est une autre qui ferait remonter à quelques années plus haut l'établissement de la Maison de Savoie dans ces contrées. Mais nous ne la présentons que comme une simple conjecture, parce qu'elle repose sur une circonstance qui n'est elle-même qu'hypothétique. Nous avons déjà fait observer que rien n'indique que les évêchés de Belley, Tarentaise et Maurienne aient appartenu soit au royaume de Provence, soit à celui de la Bourgogne transjurane; système conforme d'ailleurs à celui de quelques auteurs qui n'accordent au royaume d'Arles, formé de la réunion des deux précédens, que les provinces ecclésiastiques de Vienne, Arles et Lyon (la Maurienne était alors de la province de Tarentaise). Il est assez vraisemblable, ainsi que nous l'avons déjà dit, que ces Comtés soient ceux que les historiens disent être restés fidèles aux rois de Germanie. Nous voyons en effet que l'empereur Arnoul conserva toujours une espèce d'autorité dans une portion de ces contrées. Lorsque Rodolphe I^er^ donna à sa sœur le monastère de

Romainmoutier, situé au cœur de ses États, Arnoul en prit occasion de rompre de nouveau avec lui, prétendant qu'il avait disposé d'un objet qui lui appartenait. Un historien Bourguignon a déjà observé (1) que les rois de Germanie avaient toujours regardé le royaume de Bourgogne comme une dépendance de leur couronne. Il est donc possible que les provinces dont nous parlons soient restées séparées du royaume de Provence pendant sa courte durée, et que l'importance dont elles étaient pour la conservation de l'Italie, que les rois de Germanie regardaient aussi comme leur domaine, aient engagé Arnoul et ses successeurs à en conserver la possession. Henri-l'Oiseleur mit tous ses soins à raffermir et consolider le royaume de Germanie; et une charte rapportée dans la *Gallia christiana* prouverait que son autorité était reconnue même dans le Vallais, puisqu'une donation de l'année 920, sous l'évêque de Sion, Willencus, porte la date *regnante Henrico imperatore*. Ne pourroit-on pas supposer, sans trop de hardiesse, que ce prince ait mis quelque intérêt à conserver des provinces qui étaient la clef de l'Italie, et qu'il y ait envoyé des troupes pour garder les passages des Alpes, ou pour en chasser les Sar-

(1) Dom. Plancher, T. 1, p. 201.

razins. Dans cette hypothèse, l'établissement d'un prince saxon en Savoie, au lieu de correspondre à l'époque de la naissance de Bérold, pourrait l'avoir précédée de 15 ou 20 ans, et les aïeux d'Humbert auraient eu 60 ou 80 ans pour rassembler les domaines que celui-ci possédait; ce qui n'est sûrement pas un calcul exagéré. Puisqu'on est contraint, par les chartes qui prouvent l'antiquité et l'importance de ses domaines, de placer l'accroissement de la Maison d'Humbert dans le 10e siècle, et à reconnaître que cet accroissement a été rapide et considérable, même avant son règne, quelle hypothèse plus favorable à des conséquences semblables pourrait-on imaginer, que celle de l'établissement d'une branche de la Maison de Saxe, placée, dès le commencement de ce siècle, entre les Alpes et le royaume des Rodolphes, et devant à la protection des Othons une influence sans bornes dans ce royaume, non-seulement pendant la minorité de Conrad, mais encore pendant tout son règne, et jusqu'au moment où l'extinction de leur dynastie et les alliances que nos princes avaient contractées en Bourgogne les déterminèrent à reconnaître pour suzerain Rodolphe III? M. Durandi observe qu'on ne peut savoir comment la Val-d'Aoste (dont Humbert Ier était Comte) est parvenue à ce faible roi, et il remarque que dans plusieurs actes on voit Humbert agir comme un prince à peu près

indépendant et sans faire mention du roi de Bourgogne. L'hypothèse que nous venons d'indiquer répondrait à ces deux observations.

Cette conjecture, qui est parfaitement conciliable avec la première supposition, acquiert plus de vraisemblance encore si on la restreint à la province de Maurienne, qui a toujours passé pour le berceau de la Maison de Savoie, ce qui ne peut être vrai que pour les temps antérieurs à Humbert, puisque dès son règne la Maurienne ne faisait qu'une faible portion des Etats de Savoie. En effet, il paraît qu'à cette époque le diocèse de Maurienne, qui s'étendait des deux côtés des Alpes, appartenait plus à l'Italie qu'à la Bourgogne. Une charte de 887, rapportée dans le tome 9, p. 672, *Rerum Franc. scriptor.*, et que nous citons sur la foi de MM. de Rivaz et David, dit que la Maurienne est située dans le voisinage de la Bourgogne; et Vicpert parlant des seigneurs qui poursuivirent Léon IX jusqu'à La Chambre, dit que cette ville est à l'extrémité de l'Italie.

Nous ne développerons pas plus longuement cette opinion, parce que nous croyons qu'avec des recherches plus approfondies que celles que nous avons pu tenter, cette dernière conjecture pourrait être établie avec quelque solidité, et que ce serait lui nuire que de vouloir l'échafauder sur de simples suppositions, ainsi qu'ont fait les historiens de Bourgogne dans tout ce qu'ils ont

dit sur l'étendue des royaumes de Provence et de la Bourgogne transjurane.

§. VI. *Peut-on reconnaître le personnage d'*HUGUES DE SAXE, *dans quelque personnage historique contemporain ?*

Nous nous sommes écartés aussi rarement qu'il a été possible des opinions de Guichenon, parce qu'il est certainement l'auteur qui a mis le plus de réflexion et le plus de travail dans son système. Nous sommes donc entièrement de son avis, lorsqu'il pense qu'Hugues de Saxe a été le premier des princes de sa race qui se soit établi en Savoie, et lorsqu'il démontre qu'il est bien plus naturel que Bérold ait succédé à l'établissement de son père, qu'il ne l'est de le voir arriver dans ce pays comme un homme tombé des nues. Mais nous ne pouvons suivre son sentiment, lorsqu'il croit que cet Hugues est le même que celui qui a paru dans la donation d'Othon III à l'église de Verceil, en 999, et qui est mort en 1007. Il y a peu de vraisemblance que le prince saxon ait pu être Marquis d'Italie, à moins qu'on ne suppose que la Maurienne ait été pendant quelque temps une des Marches de ce royaume, ou au moins qu'elle ait été une Marche de la Bourgogne; ce qui expliquerait le titre de *Marchio* et ne ferait porter l'erreur de Guichenon que sur

le royaume où Hugues aurait été Marquis. Mais la date de la mort de l'Hugues de Guichenon forme une difficulté plus grande encore et ne peut se concilier avec l'âge qu'il est prouvé qu'Humbert, son petit-fils, et Burchard, son arrière petit-fils, devaient avoir en 1007. Puisqu'Humbert aux Blanches-Mains a paru dans les premières années du règne de Rodolphe III, et que les actions attribuées à son père se rapportent, d'après nos Chroniques même, à la fin du règne de son prédécesseur, il est bien plus raisonnable de placer l'aïeul dans le commencement de ce long règne, c'est-à-dire, vers le milieu du 10e siècle; et nous devons d'abord le chercher dans le temps où les Saxons occupèrent le royaume, c'est-à-dire, de 937 à 951. Si à cette époque nous rencontrons un personnage placé dans le rang le plus éminent, pendant la minorité de Conrad, qui soit même qualifié de parent du roi, et qui s'appelle Hugues, nous aurons trouvé tous les caractères qui peuvent convenir à un prince, cousin germain d'Othon, et qui se serait trouvé en Bourgogne à l'époque où ce dernier en était le véritable maître (Note IX). Or, nous voyons que dans le parlement des grands et petits vassaux du royaume de Bourgogne, assemblé en 943, pour juger le différend de l'Abbé de Cluny et de Charles-Constantin, le premier seigneur nommé dans la Charte est le Comte Hugues.

Son nom est même placé avant celui du Comte du Palais; ce qui prouve deux choses : d'abord qu'il était le premier en dignité de tous les seigneurs laïcs qui assistèrent à cette assemblée; ensuite, qu'il avait une charge particulière dans l'Etat, qui le rendait supérieur aux autres Comtes, puisqu'il précède celui qui devait avoir le premier rang.

Le même personnage se retrouve dans le Comte Hugues à la prière duquel le roi Conrad fit, la même année 943, une donation à Cluny, et qui est traité par le roi de *consanguineus noster*. Il est vrai que Guichenon prétend que ce prince est un Marquis ou dynaste de Baugé; mais cela ne peut pas être : 1.° Guichenon avoue lui-même que ces seigneurs ne portaient pas le titre de Comte; 2.° la généalogie des sires de Baugé n'est fondée que sur d'incertaines et obscures traditions jusqu'au commencement du 11^{e} siècle, et les meilleurs auteurs rejettent les premiers d'entr'eux contre l'avis de Guichenon. Cet auteur, pour avoir voulu faire remonter cette famille jusqu'au temps de Louis-le-Débonnaire, est tombé dans de nombreuses invraisemblances : entr'autres, il donne à Hugues I^{er}, qu'il suppose né vers l'an 800 (puisqu'il recevait en 830 la terre de Baugé pour prix de ses services), il lui donne, disons-nous, un petit-fils mort en 958; 3.° lorsqu'il serait vrai, ce qui n'est pas, que la

terre de Bouligneux donnée dans l'acte de 943 dépendît de la seigneurie de Baugé (elle dépendait de la terre du Villars indépendante de Baugé), cela ne prouverait rien, car les donations étaient faites à la prière de toutes sortes de personnes de marque, et non point spécialement à la prière du Comte ou Seigneur du territoire; 4.° il est bien peu vraisemblable que le seigneur d'une portion de la Bresse, qui, d'après les meilleurs historiens, était vassal de l'évêque de Mâcon, ait pu être parent du roi de Bourgogne et tenir le premier rang parmi les seigneurs de son royaume. Enfin, si Baugé était une terre indépendante des empereurs successeurs des rois de Bourgogne, ainsi que le dit Guichenon, elle l'était aussi de ces derniers; et, dans ce cas, un dynaste de Baugé n'aurait rien eu à démêler avec Conrad. Le Comte Hugues des Chartes de 943 ne peut être non plus Hugues-le-Grand, qui n'était pas Comte, mais Duc de la Bourgogne française, qui était étranger au royaume de Conrad et qui, cette même année, était à la cour de Louis-d'Outremer, dont il tint une fille sur les fonts baptismaux et qui le créa Duc de France (1). Rien n'empêche donc de voir dans le Comte Hugues, parent de Conrad et président son conseil, Hu-

(1) *Hist. gén. de Bourg.*, pag. 241, T. 1.er

gues de Saxe, que nos Chroniques ont bien pu appeler Duc, soit comme fils du Duc Immed, soit comme commandant des troupes d'Othon, et que les Chartes peuvent nommer Comte, soit qu'il eût ce titre en Bourgogne, soit qu'il possédât les Comtés de Maurienne et autres restés sous l'obéissance des rois de Germanie, selon qu'on voudra admettre l'une ou l'autre de nos hypothèses.

§. VII. *L'existence de* BÉROLD DE SAXE *est-elle appuyée sur d'autres témoignages que celui des Chroniques de Savoie?*

La guerre déclarée à ce prince depuis un siècle et demi par un grand nombre d'historiens rend nécessaire l'examen dans lequel nous allons entrer. On doit cependant avouer que s'il fallait rayer de la liste des princes du 10.e siècle tous ceux dont l'existence n'est attestée que par le témoignage des Chroniques du pays où ils ont vécu, les généalogies de cette époque présenteraient de fréquentes lacunes. Plus l'époque où Bérold se trouvera avoir vécu sera reculée, plus le silence des Chroniques contemporaines deviendra facile à expliquer, car les monumens du 10.e siècle sont bien plus rares que ceux du 11.e La dévastation de notre contrée par les incursions répétées des Sarrazins, sous le règne de Conrad, en faisant

disparaître les cités et les monastères qui existaient en Savoie, a dû nécessairement anéantir toutes les traces de l'histoire de ce pays et des princes qui y commandaient. Les monastères les plus anciennement fondés, tels que ceux de Talloire, de Lémenc, du Bourget, etc., ne datent que de la fin du règne de Rodolphe III. Les églises de Tarentaise et de Maurienne ne possédaient également aucune Charte antérieure à ce règne. Il est donc impossible de trouver des preuves de l'existence de Bérold pendant les cinquante premières années de sa vie. Un seul monastère existait dans le voisinage, celui d'Agaune ou de St.-Maurice en Chablais : aussi y trouve-t-on deux Chartes qui font mention d'un Comte Berthold, nom dont celui de Bérold n'est évidemment que la prononciation vulgaire, ainsi que nous l'avons déjà observé. Mais ce Comte Berthold est-il le même que le père d'Humbert aux Blanches-Mains? c'est ce qu'il serait sans doute impossible de démontrer, mais qu'il est permis d'affirmer comme une chose très-vraisemblable. Le lieu où ces actes ont été passés n'a jamais appartenu dès-lors qu'à la famille de Bérold. Le Comte Rodolphe, qui est nommé avec ce prince, est aussi nommé avec Humbert aux Blanches-Mains dans la donation du château de Moras dont nous avons parlé plus haut; et Berthold tient dans ces chartes le même rang que

son fils Humbert tient dans celles où il est fait mention de lui, c'est-à-dire le premier rang. Il est vrai que dans la charte de restitution d'Evomont faite en 1009 à l'évêché de Lausanne, on trouve le Comte Rodolphe nommé avant le Comte Berthold. MM. de Rivaz et David se sont étayés de cette charte pour prouver que le Berthold des chartes citées par Guichenon était de la famille royale de Bourgogne et fils du Duc Rodolphe, frère de Conrad-le-Pacifique, qui est nommé Comte dans la charte de 1009, et que ce même Berthold fut père d'un autre Duc Rodolphe, auquel l'empereur Henri IV enleva, en 1078, ses domaines, pour les donner aux évêques de Sion et de Lausanne. Mais ce système est insoutenable. La Maison de Bourgogne fut éteinte, de l'aveu de tous les auteurs, à la mort de Rodolphe-le-Fainéant. Il est en outre difficile de supposer qu'il n'y ait eu qu'une génération intermédiaire entre le Duc Rodolphe né vers 930, et le Rodolphe dépossédé en 1078. Enfin, il est littéralement prouvé que c'est par distraction que MM. de Rivaz et David ont avancé que le Duc et le Comte Rodolphe n'étaient qu'une même personne, puisqu'ils ont souscrit ensemble dans la charte de 961 en faveur de l'Abbaye de Payerne (1). Tout ce qu'on peut conclure de cette

(1) Guich. *Bibl. Sebus.*, Cent. 1, N.° 1.

discussion est qu'il a existé en Bourgogne, pendant les 10e et 11e siècles, plusieurs princes du nom de Rodolphe, mais cela ne détruit pas la possibilité ni même la vraisemblance que le Comte Berthold désigné dans les chartes de 1015 et 1016, soit le Comte Bérold de Savoie, qui n'aurait eu alors que 72 ou 73 ans.

Quant à la charte de sauvegarde en faveur de l'Abbaye de Talloire, il est impossible de la lire sans être convaincu qu'elle doit être rejetée. Cependant nous ne croyons pas qu'elle soit entièrement apocryphe; il y a une grande différence entre le commencement de cet acte, qui est un tissu d'absurdités, et le reste de la Charte, qui n'a rien d'extraordinaire pour un titre du 12e ou 13e siècle. Il est assez croyable que cette célèbre sauvegarde n'était qu'une charte donnée par Amédée III, ou peut-être Amédée II, telle que celles accordées au même monastère par Amé V et Amé VIII, et que cette charte se trouvant *tam antiqua ut plus legi non possit*, ainsi que l'a attesté Jean Rus, la vétusté du titre et le nom d'Humbert donné au fils de celui qui avait souscrit la sauvegarde, ont persuadé au bon religieux que cet acte ne pouvait être attribué qu'au père d'Humbert aux Blanches-Mains, et que c'est d'après cette persuasion qu'il a suppléé ce que lui-même avoue n'avoir pu déchiffrer.

Mais il existe encore une trace de la mémoire

de Bérold à laquelle nous avouons que nous attachons une plus grande importance qu'aux chartes où peut se rencontrer son nom; nous voulons parler de la tradition populaire existante dans la Maurienne, où l'on parle encore de la *Tour de Bérold*, du château d'Hermillon, bâti par ce prince, de la chapelle de St.-Laurent, élevée sur le champ d'un de ses combats, et où l'on attribue à ces souvenirs la protection que les princes de la Maison de Savoie avaient accordée à l'église de Sardières, tradition qui peut être erronée sur quelques points, mais qui a certainement une autre source que les récits de nos Chroniques, très-inconnues dans les montagnes de Maurienne. Le poids de ces traditions populaires nous semble fort grand; car, ou l'on voudra soutenir qu'elles ont pris leur naissance pendant le séjour des Comtes de Savoie dans la Maurienne, et alors il faudra nous accorder que la mémoire de Bérold date des 11e et 12e siècles; ou bien on reconnaîtra qu'elles ont une autre origine, et alors quelle sera celle qu'il faudra leur assigner? quelle influence aura pu accréditer une fable sans fondement aux deux extrémités de la province? Pourquoi une tradition romanesque sur les ancêtres des princes de Savoie a-t-elle été confinée dans cette portion reculée de leurs Etats? Certes, ce n'est pas l'intérêt qu'on veut leur prêter d'accréditer leur origine saxonne; car la tradition

dont nous parlons ne raconte point d'où sortait ce prince Bérold, dont elle a conservé une faible trace après tant de révolutions et de changemens de domination.

Guichenon a traité fort lestement tout ce que les Chroniques de Savoie ont dit des combats de Bérold en Maurienne, parce qu'elles y font figurer les troupes du Marquis de Saluces, qui n'existait pas alors; mais il semble que l'erreur d'un historien sur une circonstance de sa narration ne rend pas toute la narration incroyable. Si l'on se donne la peine de lire cette partie de la vie de Bérold, on verra qu'elle n'a rien de commun avec les autres chapitres. On n'y trouve rien qui porte le caractère du romanesque ou du merveilleux. Les événemens y sont racontés avec le plus grand détail et avec une connaissance suffisante des lieux; et si les actions attribuées à Bérold eussent été attribuées à un de ses successeurs dont l'existence n'est pas contestée, personne ne les aurait révoquées en doute. Enfin, une circonstance récente vient de donner un nouvel appui à l'autorité de la tradition. Cette circonstance est la découverte de tombeaux antiques trouvés auprès du Col de la Magdeleine, aux environs de Lans-le-Bourg, et près d'une chapelle dédiée à St. Laurent, découverte qui est due aux soins de notre respectable confrère Monseigneur l'Evêque

de Maurienne (1). Le nombre de ces tombeaux, leur éloignement des habitations, la réunion de plusieurs individus dans la même tombe, et les armes qu'elles renferment, prouvent qu'un combat a eu lieu dans les environs, tandis que la conservation de quelques parties des armures indique, ainsi que le pense le savant Prélat, que ces tombeaux ne datent que du moyen âge. Peut-être sommes-nous aveuglés par notre penchant pour les traditions nationales, mais il nous paraîtrait assez difficile de soutenir que c'est par une pure invention que nos Chroniques ont placé au hasard dans un coin de la Maurienne le théâtre d'un combat que des découvertes faites quatre ou cinq cents ans après démontrent avoir réellement été livré dans les environs. L'existence d'une chapelle de St.-Laurent auprès de ces tombes, quoique les Chroniques de Savoie en placent une autre du même nom à Sardières, est aussi une circonstance remarquable, et qui prouve que ces traditions ont un fond de vérité. Bérold avait 25 ou 30 ans lors des dernières guerres d'Othon Ier contre Bérenger et Adalbert, et il n'en avait que 60 lors des premières guerres contre Arduin. D'ailleurs les Sarrazins ont désolé nos provinces à plusieurs reprises entre ces deux époques; le

(1) Voyez ci-devant, page 234.

combat de St.-Laurent peut ainsi avoir été livré contre les troupes italiennes, comme le disent nos Chroniques, ou contre les Sarrazins, comme pourraient le faire croire les traditions locales. Il n'est donc pas impossible ni même invraisemblable que les faits d'armes de Bérold soient de toute vérité; et Guichenon paraît avoir été un peu plus sévère sur les preuves de cette guerre, que les historiens des autres pays ne l'ont été sur les événemens du 10e siècle.

On doit avouer que les premières pages des Chroniques de Savoie ressemblent beaucoup plus à un roman qu'à une histoire; mais au travers des fables grossières qu'y a entassées l'ignorance des Chroniqueurs, on reconnaît souvent un fond de réalité dénaturée par des erreurs énormes sur les dates ou sur les noms. Toute l'histoire de l'impératrice tuée par Bérold, et la guerre d'Othon contre ses quatre beaux-frères, ne sont autre chose que la légende travestie de l'impératrice Cunégonde, femme d'Henri II. L'occupation du royaume de Bourgogne à la mort de Rodolphe III par l'empereur Othon III, qui était mort 29 ans avant Rodolphe, est moins un anachronisme qu'une transposition de l'occupation de ce royaume par Othon Ier à la mort de Rodolphe II. Bérold n'a pas commmencé sa carrière en Bourgogne sous le roi Boson, prédécesseur de Rodolphe III, puisque ce roi n'a jamais existé; mais il l'a com-

mencée sous le véritable prédécesseur de Rodolphe, qui n'a jamais eu de guerres contre les Gênois, mais bien contre les Sarrazins venus de la rivière de Gênes. Bérold n'a pu assister au siége imaginaire de Gap par les Marquis italiens; mais, quoi qu'en dise Guichenon, il a très-bien pu être présent ou commander celui de Gap contre les Sarrazins, etc. Nous verrons dans l'instant que les relations de Bérold avec la famille des Othons, quoique défigurées et rendues incroyables par la narration de nos Chroniques, peuvent présenter la plus grande vraisemblance par la seule correction des dates.

§. VIII. *Bérold a-t-il pu être neveu de l'empereur Othon?*

Ceux qui auront eu la patience de nous suivre jusqu'ici dans ces arides discussions, auront sans doute été surpris de la témérité avec laquelle nous avons défendu l'opinion de Guichenon contre la foule de ses adversaires; mais nous craignons qu'on ne taxe de défaut de réflexion l'effort que nous allons tenter pour défendre nos Chroniques contre tous les auteurs et contre Guichenon lui-même, dans l'assertion des premières que Bérold était neveu de l'empereur Othon. Certainement il est impossible que ce prince ait pu être neveu d'Othon III. Mais nous avons déjà

dit que l'anachronisme de cette parenté ne peut être imputé à nos premières Chroniques, que nous croyons avoir été écrites dans un temps où les Othons ne se distinguaient pas par des chiffres. Il est probable que celles-ci n'avaient parlé que de l'empereur Othon; or, non-seulement Othon-le-Grand pouvait par son âge être oncle de Bérold, mais ce qui est plus concluant, il est établi, par le témoignage des historiens contemporains, qu'il avait au milieu des Alpes un beau-frère dont les enfans étaient par conséquent ses neveux par alliance. Cette circonstance n'ayant jamais été relevée jusqu'ici, il est nécessaire d'en parler avec quelque détail.

On sait qu'Othon Ier, avant d'épouser la veuve de Lothaire, avait déjà été marié à Edithe d'Angleterre, fille d'Edouard IV et sœur d'Athelstane. Les circonstances de ce mariage sont assez singulières. Les auteurs saxons et les auteurs anglais disent qu'Henri-l'Oiseleur ayant demandé à Athelstane une de ses sœurs, pour la donner en mariage à Othon, le roi d'Angleterre en envoya deux à la cour de Saxe; qu'Othon choisit la plus jeune, qu'on nommait Edithe, et que sa sœur, qui se nommait Aldithe ou Aldive, fut mariée à un prince qui avait ses possessions au milieu des Alpes. Guillaume de Malmesbury dit en propres termes: *Huic successit filius Henricus qui misit ad Athelstanum regem Anglorum pro duabus*

sororibus suis Adilha et Editha quarum posteriorem filio suo Othoni collocavit, alteram cuidam duci juxtà Alpes nuptum dedit. Malmesb., p. 40.

Le docteur Lingard, qui parle de ce mariage, non-seulement d'après Malmesbury, mais d'après Ingulf, Ethelwerd et Hroswitha, dit qu'après la bataille de Brunamburg, Henri-l'Oiseleur fit la demande d'une princesse d'Angleterre, et qu'Athelstane envoya en Saxe Edithe et Adive, sous la conduite du chancelier Turketul, afin que l'héritier de l'empire pût faire son choix. Othon préféra Edithe et on donna Aldive à un prince dont l'histoire n'a pas conservé le nom, mais qui possédait des domaines au milieu des Alpes. (Lingard, T. 1, p.). Mais il y a beaucoup de difficulté sur la date de ces mariages. Le continuateur de Réginon les place sous l'année 930; cependant Othon n'aurait eu alors que quinze ans. Tous les historiens sont d'accord que la demande fut faite par Henri-l'Oiseleur; Hroswitha a consacré six vers à raconter l'ambassade qu'il envoya en Angleterre; les auteurs anglais au contraire placent le mariage après la bataille de Brunamburg, en 937, bataille trop célèbre dans leurs annales pour qu'il puisse y avoir erreur sur sa date. Il paraît d'ailleurs assez ridicule que le roi d'Angleterre ait envoyé deux de ses sœurs à Othon pour lui donner le plaisir de faire un choix.

Nous avons d'abord cru impossible de concilier des circonstances aussi contradictoires et aussi précises; mais un passage du moine d'Hamersleb, nous paraît propre à donner l'explication de ces difficultés « *Otho*, dit-il, *dixit uxorem Edidam* « *filiam regis Anglorum*, *fœminam religio-* « *sam*, *cum quâ decem annis vixit; Edith* « *obiit* 7. *Kal. febr. anno* 947, *sepulta in* « *Magdeborck; Saxoniam inhabitaverat ipsa* « *annis* 19 (1). » Cet auteur mérite plus de foi qu'aucun autre, puisqu'il est instruit du jour même de la mort d'Edithe. On voit par ce texte qu'Edithe avait demeuré en Saxe long-temps avant son mariage; que l'époque où elle y était arrivée tombait il est vrai sous le règne d'Henri, qui avait fait la demande des deux sœurs, mais que le mariage n'avait été célébré que l'année après sa mort, qui est en effet l'année de la bataille de Brunamburg. Comme Aldithe ne fut mariée qu'après le choix fait par Othon, il est certain qu'elle avait aussi été élevée en Saxe.

Nous sommes entrés dans quelques détails sur ces circonstances, parce qu'elles nous paraissent prouver que le prince à qui on donna Aldithe était assez étroitement lié avec la Maison de Saxe, pour qu'Henri-l'Oiseleur lui ait donné en mariage

(1) Leibnitz, *Rer. Brunsvck*, Tom. I.er, p. 708.

une princesse qu'il avait demandée lui-même au roi d'Angleterre. Cette alliance paraît présenter tous les caractères d'un mariage de famille. Si l'on réfléchit qu'Immed de Saxe était frère de l'impératrice Mathilde, on verra combien le mariage d'Aldithe avec un fils d'Immed, neveu d'Henri et cousin germain d'Othon, est propre à expliquer les circonstances singulières de ces deux mariages, qui, dans toute autre supposition, seraient assez difficiles à comprendre. Il est certain que l'histoire ne fait mention d'aucun prince vivant dans le milieu du 10e siècle et portant le titre de Duc dans les Alpes, ni d'aucun qui ait épousé une princesse d'Angleterre. Quelques historiens ont cru voir dans l'empereur Louis-l'Aveugle, le prince d'Aquitaine nommé Louis, qui épousa aussi une fille d'Edouard; mais outre que les dates sont inconciliables, les auteurs Anglais disent que Louis d'Aquitaine épousa une 3e sœur nommée Elgive. Celui qui épousa Aldithe ou Aldive est donc un prince inconnu jusqu'à ce jour. Pourquoi ne verra-t-on pas dans ce personnage ignoré, cet Hugues, Duc de Saxonie, dont le fils a en effet passé pour être neveu d'Othon, et que Guichenon croit avoir été fils d'Immed, prince de la Saxe occidentale? L'époque où ce prince a dû exister, soit comme père de Bérold, soit comme neveu de Mathilde, s'accorde parfaitement avec la date de ce mariage, qui a pu, sans

difficulté, avoir lieu après l'occupation de la Bourgogne en 937. D'ailleurs, comme la Maison de Savoie, dès sa première apparition, possédait toutes les Alpes connues à cette époque, il y a présomption que ce prince qui était possessionné au milieu des Alpes devait lui appartenir. Au reste cette hypothèse, que nous ne donnons que comme une simple conjecture, peut servir à expliquer plusieurs circonstances rapportées dans nos Chroniques, telles que l'éducation de Bérold à la cour de Saxe, l'amitié d'Othon pour lui et son exil de sa cour. Les historiens Saxons s'accordent à dire qu'Edithe était une femme accomplie, qu'Othon l'aima tendrement et la regretta longtemps. L'auteur inconnu de la vie de Mathilde dit même qu'après sa mort, Othon *judicavit sibi animum esse a conjugali consortio postmodum abstinere* (1). Il est donc assez naturel qu'il ait accordé son affection au neveu d'une femme chérie et qu'il l'ait fait élever auprès de lui; mais il est fort naturel aussi qu'après le second mariage d'Othon, le neveu d'Edithe ait déplu à Adélaïde et qu'il ait été obligé, à cause d'elle, de s'éloigner de la cour de Saxe, ce qui a suffi à nos chroniqueurs pour trouver la cause de cet éloignement dans les fables les plus absurdes.

---

(1) *Rerum Brunsw.*, p. 201, t. I.er

On a observé plusieurs fois dans le cours de ce Mémoire, et on répète en le terminant, qu'on n'a jamais eu la prétention de donner une démonstration rigoureuse de la vérité de l'origine saxonne de la Maison de Savoie. Cette démonstration peut être envisagée comme désormais impossible. Ce n'est pas après une ère de vandalisme et de destruction, qui a fait disparaître pour toujours ce qui restait de monumens du moyen âge, qu'on peut espérer de trouver quelque charte, inédite jusqu'ici, qui puisse établir la généalogie d'Humbert aux Blanches-Mains. Il sera donc toujours libre aux historiens de suivre l'autorité de la tradition savoyarde ou de lui opposer d'autres systèmes. Notre but, en embrassant le premier de ces partis, a été de démontrer que l'origine de la Maison d'Humbert avancée par nos Chroniques était tout aussi vraisemblable et n'était pas sujette à plus de difficultés qu'aucune des opinions contraires; si nous avons réussi à prouver que l'origine saxonne est, après tout, celle qui présente en elle-même le plus grand degré de vraisemblance, nous aurons prouvé plus qu'il n'était nécessaire, car, à probabilité égale, le poids de la tradition doit nécessairement emporter la balance.

Si, d'après la nature de cette discussion, il ne nous a pas été possible de sortir du champ des conjectures, nous avons, autant qu'il a été en

notre pouvoir, assis ces conjectures sur des faits constans, tandis que plusieurs des systèmes que nous avons examinés ne reposent que sur des faits ou des dates non prouvés. Ainsi on pourra admettre ou rejeter notre manière de voir sur la famille et le nom du père d'Humbert aux Blanches-Mains, mais on ne pourra se refuser à reconnaître que ce prince, quel qu'il soit, est né vers le milieu du 10e siècle et vers l'époque de l'occupation du royaume de Bourgogne par Othon-le-Grand. On sera libre également de donner tel ou tel prince pour époux à Aldithe d'Angleterre, mais il n'en sera pas moins vrai qu'un prince établi au milieu des Alpes et ayant des relations avec la famille de Saxe, a épousé vers la même époque la sœur d'Edithe, femme d'Othon Ier, et que ses enfans étaient ainsi neveux de cet empereur. On peut aussi nier que le Comte Hugues et le Comte Bérold nommés dans les Chartes de 943, de 1015 et de 1016, soient les ancêtres d'Humbert aux Blanches-Mains, mais il restera toujours vrai que trois Comtes ont successivement paru dans les chartes des rois de Bourgogne, avec le privilége d'y tenir toujours le premier rang après le roi et la reine, et que ces Comtes se nommaient Hugues, Berthold et Humbert. Enfin, on peut rejeter les deux suppositions que nous avons faites pour fixer l'établissement d'un prince saxon en Savoie, vers le commencement

ou vers le milieu du 10e siècle; mais, d'après ce que nous avons dit des domaines possédés par Humbert aux Blanches-Mains, et des donations nombreuses faites par lui ou ses enfans, dans le commencement du siècle suivant, on ne peut se refuser à reconnaître que cette Maison y était établie dès long-temps.

Nous ajouterons que le reculement de l'époque de cet établissement jusques vers la première moitié du 10e siècle, fait disparaître plusieurs objections qu'on a élevées jusqu'ici contre le système de l'origine saxonne, et qu'elle peut se concilier avec le sentiment de MM. Durandi et Vernazza, qui croyaient qu'Humbert était d'une famille bourguignone. En effet, on voit, par la lecture de leurs ouvrages, que ces savans ne penchaient vers ce sentiment que parce qu'il leur paraissait évident qu'Humbert aux Blanches-Mains était un des principaux seigneurs du royaume de Bourgogne; mais comme trois générations suffisent pour nationaliser une famille étrangère, il n'est pas douteux que les princes de Savoie, quoique Saxons d'origine, pouvaient être considérés comme princes bourguignons au commencement du 11e siècle.

Nous désirons que ce travail sur Humbert aux Blanches-Mains, que plusieurs circonstances défavorables nous ont empêché de rendre aussi complet que nous aurions désiré, puisse fournir aux

écrivains qui s'occuperont de l'histoire de notre pays, une faible trace de lumière qui puisse les guider au travers de la nuit profonde du 10e siècle, et contribuer à assurer leurs pas dans ces vagues et incertains espaces du champ de l'histoire, où il est si difficile, pour ceux qui cherchent à se frayer une route nouvelle, de savoir s'ils se rapprochent ou s'ils s'éloignent de la vérité.

NOTES.

(*Note I.re*) Quelques auteurs affirment que les Comtes de Savoie tenaient en fief, de l'archevêque de Vienne, le droit de battre monnaie à Aiguebelle; mais ce fait, fût-il incontestable, ne change rien à notre assertion. Il s'agissait en effet d'une petite monnaie qui avait cours dans toute la province ecclésiastique de Vienne, et qui était plutôt une monnaie viennoise qu'une monnaie de Savoie. Il est très-vraisemblable que cette monnaie se battait dans l'origine dans quelque lieu du Viennois soumis à l'autorité des Comtes de Savoie, et que ceux-ci ayant transporté cette fabrication dans le centre de leur Etat, ils reconnurent tenir ce droit de l'archevêque de Vienne; mais cela n'a aucun rapport avec la monnaie de Suze et celle de Savoie, qui n'avaient pas cours dans la province ecclésiastique de Vienne; et il n'est pas présumable que ces archevêques eussent dans le diocèse de Maurienne, qui n'avait pas toujours été sous leur juridiction, un droit qu'ils n'avaient pas dans l'évêché de Genève.

(*Note II*). La première objection qui se présente contre ce que nous avons dit d'une parenté par les femmes entre les rois de la Bourgogne transjurane et la Maison de Savoie, serait que la descendance des sœurs de Conrad-le-Pacifique et de

Rodolphe III a été publiée par divers auteurs et qu'on n'y trouve aucune base pour appuyer une semblable conjecture. Cette objection aurait certainement beaucoup de force s'il s'agissait d'une époque moins reculée et d'une famille mieux connue par les historiens; mais le silence des auteurs contemporains sur plusieurs individus de cette Maison qui ont réellement existé, prouve combien il est facile que quelques-uns d'entr'eux soient restés ignorés. Albéric ne donne à Conrad et Mathilde d'autres enfans que Rodolphe et Gepa, et il se tait sur les cinq autres. La généalogie de St.-Arnoul ne compte que Rodolphe, Gepa, Berthe et Mathilde. Gisèle n'est connue que par Hermannus Contractus et Dittmar. Enfin les modernes ont trouvé dans les chartes la preuve de l'existence de l'archevêque Burchard II, et de Conrad son frère; mais les auteurs contemporains n'ayant rien dit de ce Conrad ni du duc Rodolphe son oncle, il est impossible de savoir si ces princes ont été mariés, et à plus forte raison quel a été le sort de leurs enfans. Si ces auteurs ont omis de faire mention d'une ou plusieurs sœurs de Rodolphe III, ils ont bien pu en oublier d'autres dont les chartes n'ont pu donner aucune connaissance. En effet, il est établi par le passage d'Hugues de Flavigny, (Chron. Vird., page 186), que Burchard, archevêque intrus de Lyon, était neveu de Burchard II, et par conséquent de Rodolphe-le-Fainéant: *et primus omnium prædicti Burchardi nepos, Burchardus angustanus episcopus, relictâ propriâ sede, procaciter Lugdunensem arripuit,*

et post multas perpetratas nequitias, captus a militibus imperatoris perpetuo est condemnatus exilio. Cependant personne ne peut dire de qui ce troisième Burchard était fils. On peut donc croire que la généalogie de la Maison de Bourgogne est assez incertaine pour laisser le champ libre à toute espèce de conjecture. Gundlingius et Pfeffinger ont publié cet arbre généalogique; mais Gottlieb-Schwartz, dans sa dissertation sur Mathilde, abbesse de Quedlimburg, prétend avoir donné un travail beaucoup plus complet, quoiqu'il déclare qu'il ne répond pas de ne s'être trompé. Il a en effet commis une erreur, en confondant l'archevêque de Lyon Burchard II et l'évêque d'Aoste Burchard, qu'il donne pour frère à Rodolphe III, quoiqu'il ne fût que son neveu. MM. de Rivaz et David ne sachant que faire de cet évêque d'Aoste, lui ont donné pour père leur comte Gérard, qui est le Bérold de nos Chroniques.

(*Note III*). On ne cite ici que l'autorité de Guichenon, parce que les écrivains piémontais placent beaucoup plus tard la date du mariage d'Odon et veulent qu'après la mort d'Olderic-Manfroi, qu'ils placent en 1035, la Marche de Suze ait été gouvernée par Herman et Henri, les deux premiers maris d'Adélaïde, et M. Durandi croit que le fils aîné d'Odon n'était pas encore né en 1040 (Voyez *Alp. Gr. et Penn.*, pag. 135). Mais il y a beaucoup de difficulté dans tout cela : outre les chartes citées par Guichenon, l'annaliste Saxon, sur l'année 1036, dit, en parlant du mariage

d'Immille de Suze, que sa sœur Adélaïde *Nupserat Odoni Marchioni de Italia.* Voyez Durandi, *Piem. Cispad.*, pag. 356.

(*Note IV*). Cet évêque a paru dans la fondation du prieuré de la Burbanche, qui, d'après les noms des témoins, paraît de la même date que les autres Chartes d'Humbert et de ses fils, c'est-à-dire de 1025 à 1030. Quoique les auteurs de la *Gallia Christiana* fassent vivre Itérius, abbé de Savigny, nommé dans cet acte, jusqu'en 1044, il n'y a aucune trace de lui après 1028; et Levrier, qui conclud de l'intervention de cet abbé dans une charte, qu'elle est antérieure à 1027, cite en note diverses autorités. Il paraîtrait donc que la charte d'Eldradus serait fort ancienne (*Levrier*, p. 66).

(*Note V*). En réduisant la donation de Rodolphe à la juridiction temporelle des archevêques sur la ville archiépiscopale, ainsi que l'ont fait les auteurs de la *Gallia Christiana*, il devient moins important d'examiner l'authenticité de la Charte de 996, puisque dans la vérité les archevêques ont possédé long-temps cette juridiction. Cependant, comme cet acte est le seul qui ait été fait par les rois de la Bourgogne transjurane dans la Savoie méridionale, jusques au commencement du 11e siècle, on ne peut s'empêcher d'observer qu'il n'est pas exempt de suspicion. Quoique le style du chancelier Anselme, dans les autres chartes qu'il a rédigées ne soit pas d'une latinité fort relevée, il est cependant loin du barbare entor-

tillage de la Charte de 996. On ne comprend pas comment cette charte a pu être inconnue à Guichenon, qui n'avait aucune raison de la dissimuler, puisqu'il adopte l'opinion de la conquête de la Tarentaise par Humbert. Enfin, on ne peut expliquer que dans un royaume, dont la partie orientale avait été dévastée 25 ans auparavant par les Sarrazins, le roi et son chancelier se soient figurés que les Sarrazins fussent des Hiberniens, et que cette méprise soit consignée dans un acte souscrit dans la ville d'Agaune même, pillée par ces barbares. Les auteurs de la *Gallia Christiana*, un peu étonnés sans doute de ces *Hibernicis incursionibus*, ont écrit en marge *ibericis*, ce qui ne vaut guères mieux. On dira peut-être qu'il y a contradiction à admettre que les archevêques eussent la juridiction temporelle de la ville métropolitaine, et à suspecter le titre qui la leur confère. Mais on rencontre un grand nombre de titres semblables dans les temps dont nous parlons, ainsi que l'a observé Pfeffel en termes qu'il est inutile de citer ici. Nous finirons par rappeler une citation de Fleury qu'on trouve dans Durandi; c'est que la Charte de 999 en faveur de l'évêque de Verceil est la première où ce savant écrivain ait remarqué la puissance publique donnée si expressément à une église *Totum comitatum in integrum*. Cependant Fleury ne pouvait pas ignorer la Charte en faveur de l'église de Tarentaise, qui se trouve dans les antiquités italiques de Muratori.

(*Note VI*). L'ouvrage de Guichenon renferme

deux pages in-folio sur l'étymologie du nom de *Savoie*, dont aucune ne présente le moindre degré de vraisemblance, et dont plusieurs sont de la plus grande absurdité. On ne comprend pas comment nos historiens ont voulu chercher dans la langue latine ou française l'origine du nom d'une contrée des Gaules ; car il paraissait bien plus naturel de la chercher dans la langue des peuples qui l'habitaient. Si la recherche des étymologies de noms propres, et surtout des étymologies celtiques, n'était pas devenue presque ridicule par l'abus qu'on en a fait, ne serait-il pas possible de trouver dans des mots qui auraient indubitablement appartenu au langage antique de ce pays, une étymologie qui ne serait pas plus étrange que celle de *Sauve-voye*, ou de *Saxonis via*, ou de *Sabbata vada* ? Le nom celtique du sapin est le mot *sap*, dont le premier n'est qu'un composé, *sappinus*, ainsi qu'on le voit dans les mots *sapium*, *sappum*, *sapey*, etc., *sappum de Viriaco*, *fagetum de Tappona*, dans la Charte de l'Abbaye de St. Sulpice, rapportée par Guichenon, *Pr.*, *p.* 33 ; *Lo Sapey montis benedicti* dans le titre de 1506 cité par Durandi, *Piem. Traspad.*, *pag* 58. On sait, d'un autre côté, que le mot de *Wald* (forêt) était répandu dans tous les dialectes d'origine celtique, *Wood* en Anglo-Saxon, *Wualda* en Italie, *Vauda* en Piémont, *Vaud* en deçà des Alpes et *Waldum* dans la basse latinité. Ne peut-on pas supposer, sans trop d'invraisemblance, que l'ancien nom de la région ou de la grande vallée renfermée entre le Jura et les Alpes était celui de *Sap-Wald* ou *Sap-*

Vaud que les Romains n'ont pu prononcer autrement que *Sapaudia*, la double consonne que renfermait le nom celte n'étant pas connue dans leur langue. Mais lorsque la langue française s'est formée, elle a conservé le *v*, ainsi que le latin du 11e siècle, *Savogia*, *ager Savogensis*. Le mot de Savoie signifiait donc le pays ou la forêt des sapins; et lorsqu'on réfléchit sur l'ancien état de cette contrée, où le sapin couvre encore tous les points où il a pu échapper à la cognée et aux incendies spontanés, où il prospère à toutes les expositions, dès le fond des vallées, jusques à la ligne des neiges éternelles, enfin où il remplace de lui-même toutes les autres essences de bois, on se convaincra que notre pays, plus que tout autre, devait présenter l'aspect d'une forêt de sapins. Au surplus, la plupart des noms celtes étant *caractéristiques*, il est probable que le nom de *sap* était en même temps le nom du sapin, et celui du caractère le plus apparent de cet arbre; et si dans ces temps reculés le sapin portait, comme dans l'idiome actuel, le nom de *bois noir*, le mot de *Sap-Wald* aurait signifié également une forêt de sapins ou une forêt-noire, c'est-à-dire qu'il aurait été le même que le nom allemand de *Schwartz-Wald* qui a toujours désigné la forêt Hercinie.

(*Note VII*). On pourrait peut-être penser que l'assertion des historiens sur les limites du comté et ensuite du royaume de Rodolphe Ier est sans fondement, et qu'il est bien plus probable qu'il gouvernait toute la Bourgogne transjurane; mais

bien loin que ces auteurs se soient trompés, il est certain que la séparation de cette province en deux parties distinctes et correspondantes aux limites dont il s'agit avait eu lieu depuis trente ans, c'est-à-dire dès l'époque où Lothaire avait donné les diocèses de Belley et de Tarentaise à son frère Charles, et ceux de Genève, Sion et Lausanne à son frère Louis. Ces deux cessions sont de 858 et 859. Les historiens sont assez divisés sur les partages subséquens de ces provinces, mais il est certain que Lothaire reprit à la mort de Charles ce qu'il lui avait abandonné en 858, et qu'il possédait même l'Albanais en 867; car on ne peut pas supposer qu'il eût fixé le douaire de sa femme Thietberge dans les Etats de l'empereur Louis, qui jouit des évêchés de Lausanne, Genève et Sion jusqu'à sa mort arrivée en 875. Le reste de la Savoie, ainsi que les contrées de Tarentaise et de Belley, furent au contraire possédés par Charles-le-Chauve, dès la mort de Lothaire, en 869 jusqu'en 877. Ce n'est donc qu'après le traité de Foron en 878, que la Bourgogne transjurane fut réunie sous la domination de Charles-le-Gros. La cession de Lothaire à Louis comprenait tout ce qui lui restait en deçà du Jura, à l'exception du Montjou et d'un Comté voisin; M. le Chevalier Durandi qui cite cette charte ne parle point de ce Comté qu'il se réserva; il serait difficile d'y reconnaître un autre territoire que celui d'Aoste, puisque le Vallais était cédé à Louis; et malgré le respect que mérite l'autorité d'un homme aussi savant, cette circonstance et plus encore l'usage de la langue française et d'un

idiome d'origine romance dans la vallée d'Aoste, peuvent faire croire avec raison que dans les bas siècles ce pays a appartenu plus souvent à la Bourgogne qu'à l'Italie.

Au reste il ne faut point confondre la Bourgogne jurane ou transjurane, qui ne renfermait que les évêchés dont nous venons de parler, situés à l'est du Jura, avec le royaume de Bourgogne transjurane, à qui chaque auteur a donné une étendue différente. Il paraît cependant qu'en séparant des Etats possédés par le dernier Rodolphe, ce qui formait le royaume de Provence, et les Etats allemands acquis par Rodolphe II, le surplus correspondait assez bien à la province transjurane, et formait le royaume de Bourgogne proprement dit. C'est sans doute de ce royaume, ainsi séparé des autres domaines de Rodolphe III, que Pierre Damian a voulu parler, lorsqu'il dit que la Maison de Savoie possédait la plus grande partie du royaume de Bourgogne. Dans ce sens, ce qu'il avance serait conforme à la vérité (quoiqu'ayant l'air d'une exagération ridicule), puisque les diocèses de Maurienne, Tarentaise, Aoste et Belley étaient sous la domination des enfans d'Adélaïde, ainsi que la moitié de ceux de Genève et Sion, et une portion de celui de Lausanne.

(*Note VIII*). Nous n'entendons ici par le Comté de Belley que le territoire de l'évêché de ce nom, tel qu'il était alors d'après l'ancien pouillé du diocèse, ne renfermant que les trois archiprêtrés des environs de Belley, les trois archiprêtrés de Savoie

ou du Petit-Bugey, et les deux situés en Dauphiné. Ce diocèse a été agrandi en 1630 de tout le décanat de Seyssieux, démembré de celui de Genève; et son étendue paraît avoir été bien plus considérable dans le moyen âge; car il devait comprendre en outre le décanat d'Aubonne, où se trouvait placée la ville de Nyon, ancien siége de l'évêché. Les auteurs qui ont jeté des doutes sur l'existence de l'ancien évêché de *Colonia Equestris* et sur sa translation à Belley, n'ont pas réfléchi que l'évêché de Belley n'aurait pas dépendu jusqu'à nos jours de la province ecclésiastique de Besançon, s'il n'y eût pas été attigu dans un temps quelconque, et que le point de contact ne pouvait être que vers le nord, et vraisemblablement sur le même côté du Jura.

(*Note IX*). Il est assez présumable qu'il devait exister quelque alliance entre les Maisons de Saxe et de Bourgogne, pour que le titre de *consanguineus* de la Charte de 943 soit facile à expliquer. Mais on peut aller plus loin et dire qu'il y avait réellement parenté entre la branche Wittikindéenne et les princes Guelfes dont Conrad était issu. En effet, Welphe de Bavière avait épousé Hegelwige de Saxe, et on lit dans Schwartz le passage suivant : *Eckartus in geneal. saxon p.* 469, *et in notis ad vitam Hathumodæ probabiliter conjecit hanc Hegelwuicham fuisse filiam Brunonis Anchariæ ducis et sororem Giselæ Wittikindeæ atque Ecberti ducis.* D'après cette opinion, Hegelwige aurait été cousine germaine de Théodoric père d'Immed; mais il faut reconnaître que les auteurs ne sont pas unanimes sur plusieurs

points de la généalogie de la famille de Wittikind; seulement ils sont tous d'accord sur la tige première, qu'ils disent être le roi Siguéard; et comme cette opinion pouvait être connue d'un homme aussi instruit pour son siècle que l'était le cardinal Damian, elle suffirait pour justifier les expressions de *regiæ indolis* et de *mirandæ indolis* dont on a tant parlé. Cette dernière épithète aurait été d'autant plus applicable aux fils d'Adélaïde, qu'il n'existait pas à cette époque de Maison souveraine ayant en sa faveur une tradition vraie ou fausse qui la fît descendre de rois aussi anciens que Siguéard, roi de Saxe.

Dans ce que nous avons dit quant à l'influence de la protection des Othons sur la puissance et l'accroissement de la Maison de Savoie, nous n'avons présenté Hugues de Saxe que comme cousin germain d'Othon Ier, parce que cette parenté est prouvée par l'histoire, si l'on avoue l'existence de Hugues fils d'Immed. Mais notre système serait plus probable encore si l'on admettait que Hugues fut encore beau-frère de cet empereur, conjecture dont nous avons essayé de prouver la possibilité dans le §. 8 de ce Mémoire. Nous ajouterons à ce que nous avons déjà dit sur ce sujet, que cette hypothèse donnerait la clef de la fausse généalogie de Bérold dressée par nos Chroniqueurs. Ceux qui savent avec quelle facilité les circonstances de détail s'altèrent dans les traditions, comprendront sans peine qu'il a suffi de quelques générations pour qu'un prince de Saxe, beau-frère d'Othon, comme ayant épousé la sœur aînée de sa femme, ait passé pour être son *frère aîné*.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LES MONUMENS ROMAINS D'AIX-EN-SAVOIE.

Par M. le Général Comte DE LOCHE.

(Lues dans les séances du 22 juin 1827 et 4 juillet 1828).

PREMIÈRE PARTIE.

Des anciens Bains d'Aix.

Il est aisé de se convaincre que l'empereur Gratien n'a pas fait édifier, ni même réparer, les monumens dont on voit à Aix d'assez beaux restes : ce que ce prince, zélé chrétien, n'aurait certainement pas entrepris, puisque, déjà avant son règne, l'Eglise avait proscrit la fréquentation des thermes ou bains publics, à cause de la licence qui s'y était introduite.

Je crois avoir bien prouvé (1) que le nom latin *Aquæ Gratianæ* fut substitué à celui d'*Aquæ*

(1) Voyez le *Journal de Savoie* des 7 et 28 juillet 1826.

Allobrogum, c'est-à-dire les eaux du pays des Allobroges (1).

Le *Dictionaire historique* de La Martinière avait admis cette substitution sur la seule assertion de Daviti, qui écrivait à la fin du seizième siècle un ouvrage intitulé : *Etat et empire du monde*, livre fort au-dessous du médiocre, et parfaitement oublié. L'erreur de Daviti a sa source dans l'expression *Aquæ Gratianopolis Diœcesis*, c'est-à-dire, les *Eaux du Diocèse de Grenoble*, dénomination usitée dans les Bulles

---

(1) L'expression récente *Allobrogie*, quoique signifiant la contrée que les anciens nommaient toujours *le pays des Allobroges*, paraît ne pas remplacer précisément celles de Jules-César et de tous les historiens romains, qui distinguaient les pays par des dénominations générales, comme la *Gaule*, l'*Espagne* et même l'*Italie*, tandis que les divers peuples établis dans ces vastes contrées conservaient leurs noms sans les transmettre au sol qu'ils occupaient; et l'on disait le *pays des Allobroges*, des *Eduens*, des *Averni*, etc. etc. Il paraît convenable de conserver pareille expression quand il s'agit de ces anciens peuples, parce qu'elle indique quelque chose de l'état d'abord nomade de l'espèce humaine, lorsqu'elle s'est répandue sur le globe; ce qui est d'autant plus applicable aux Allobroges en particulier, qu'il est vraisemblable que les peuples qui ont porté ce nom n'ont pas toujours été circonscrits dans des limites déterminées; conjecture d'autant plus plausible, qu'elle éclaircirait plus d'une difficulté relative à l'histoire de nos contrées.

des Papes et ailleurs; ce que l'on peut voir dans les anciens titres de l'église d'Aix (1) : J'en présente quelques-uns dans cette séance académique. Ce fut ainsi que le nom *Aquæ Gratianæ*, répété par tous les géographes, nous est parvenu et qu'il jouit encore mensongèrement d'une sorte de droit de prescription.

Parmi les nombreuses inscriptions que l'on a vues à Aix, il en est une rapportée par Guichenon, Abauzit, etc., où il est fait mention d'un Domitien *possessor aquenses*. Cette dénomination est dérivée de celle *ad aquas* que la Table Théodosienne et tous les écrits des Romains donnent constamment à tous les endroits où ils ont vu des eaux thermales. Ce mot *ad aquas* se trouve même dans les titres de la basse latinité.

Il est donc prouvé que les monumens romains dont on voit les ruines à Aix sont d'un âge antérieur au temps de Gratien; et comme le silence absolu de l'histoire ne fournit sur Aix aucune indication sur l'histoire de ces monumens, il en résulte un problème à résoudre : c'est là le sujet des recherches contenues dans ce Mémoire.

L'étude des ruines de ces monumens faite dès ma jeunesse, m'a fourni nombre d'occasions de

(1) Voyez le *Journal de Savoie*, 6 et 20 mars 1818.

les observer en détail. Je n'ai pas négligé de m'instruire de tout ce qui avait été publié à ce sujet, et d'en apprécier la valeur en présence même des monumens. Avec l'ensemble de ces données, je viens tenter la solution du problème; dans l'espérance, Messieurs, que vous tiendrez quelque compte de mes efforts.

C'est dans les ruines des monumens qu'il s'agit de reconnaître le goût du temps de leur construction. Ce cachet est une sorte de langage, qui peut devenir plus énergique lorsqu'il fournira des occasions de signaler leur rapport avec quelques époques qui se rattachent à de grands événemens politiques.

Les eaux minérales d'Aix ont dû être remarquées dès les premiers temps où le pays a été reconnu. L'abondance des eaux de deux fontaines voisines que l'on voyait sortir du sein des rochers, et la haute chaleur qui les distingue, se faisaient remarquer au loin, surtout pendant la froide saison, où, par la condensation des vapeurs qui, sous forme de brouillards, et sans être concentrées dans aucun édifice, elles se répandaient alors avec liberté dans l'espace, de manière à signaler l'emplacement de ces fontaines. En s'en approchant, la nature particulière et l'odeur des gaz qui s'en échappent sans cesse n'ont pu manquer d'attirer l'attention des premiers qui se portèrent dans une contrée remarquable par la ferti-

lité du sol, par les vastes pâturages que présentaient de grandes plaines entourées de coteaux délicieux, par la présence des majestueuses Alpes, et par la surface d'un beau lac, qui réfléchissant un surcroît de lumière, prolonge ainsi la durée du jour; sans parler de la variété des points de vue qui permettent à l'œil de pénétrer dans de vagues lointains, ce qui complète le charme irrésistible de cette diversité de tableaux, auquel n'a pu être indifférent l'homme même plongé dans la plus profonde ignorance.

Les agrémens d'un beau paysage, en flattant les regards, ajoutent aux avantages offerts par une terre féconde, ceux que pouvaient désirer des familles qui cherchent à se fixer sur un sol favorable. S'il n'appartient qu'à l'artiste de rendre raison de l'effet d'un beau paysage, un sentiment inné chez lui et commun à l'espèce humaine, n'est pas moins la cause première des émotions qu'éprouvent de part et d'autre (quoiqu'avec des modifications individuelles), soit celui qui est versé dans l'exercice de l'art, soit celui qui n'en a aucune connaissance.

J'ai parlé du silence de l'histoire de ces premiers temps; l'on a ensuite, il est vrai, par les écrits des Romains, quelque connaissance de l'antique nation dont le pays renfermait la contrée où gîssent les sources d'Aix. Mais ces connaissances n'ont, en général, pour objet que les guerres

longues et sanglantes que cette même nation soutint toujours avec courage contre la fortune de Rome, l'adresse de ses généraux, et la discipline de ses troupes; cette nation, dont on a dit dans le temps *qu'elle ne le cède à aucun peuple des Gaules, ni en renommée, ni en puissance* (1), ces Allobroges, en un mot; qui faisaient autrefois la guerre avec des armées nombreuses, mais qui ne s'occupèrent (ensuite) qu'*à cultiver les plaines et les vallons des Alpes* (2).

Il me semble donc qu'il n'est pas possible de nier que les Allobroges aient connu nos fontaines d'eaux thermales. Tout porte à croire qu'ils auront aussi éprouvé des effets de leurs vertus bienfaisantes.

Cette conjecture est d'autant moins hasardée qu'elle est fondée sur le témoignage irrécusable des monumens. Ceux-ci sont particulièrement les tubes quadrangulaires dans lesquels s'élevaient les vapeurs des eaux thermales, retenues dans des réservoirs de diverse étendue, dont le plafond portait sur des piliers (3). Ces tubes dirigeaient

---

(1) Tite-Live. *Jàm indè nullâ gallicâ gente opibus, aut famâ inferior.* Libr. 1, Dec. 3.

(2) V. Strabon, liv. IV, traduction, 1809, T. 1, p. 26.

(3) Ces souterrains furent découverts il y a environ 40 ans, par l'incident d'un enfoncement au pied extérieur

des vapeurs favorisées tantôt par l'action du cours de l'eau, tantôt par son volume, enfin ménagées avec art, pour produire diverses modifications de bains de vapeurs, soit en présentant plus ou moins de champ à leur dilatation, par l'étendue de diverses pièces où ces vapeurs étaient reçues, soit

---

d'un mur d'une maison. Cet enfoncement avait produit une sorte d'entonnoir au fond duquel on voyait une ouverture formée par l'éboulement. L'accès de cette ouverture ayant été suffisamment déblayé pour qu'un homme couché sur le ventre pût y pénétrer, je fus un des premiers qui s'introduisirent dans le souterrain, dans lequel tantôt accroupi, tantôt rampant, et à la lueur d'un flambeau, je parcourus une partie des conduits. J'en pris avec soin les dimensions, dans l'étendue que je pus reconnaître, et j'en traçai le plan et les profils, accompagnés d'un Mémoire que j'ai eu l'honneur de présenter, à Turin, en 1788, à S. A. R. M.gr le Prince de Piémont (depuis S. M. Charles-Emmanuel IV), dans la vue d'attirer les regards du prince héréditaire sur les ruines des antiquités d'Aix, qui méritent l'attention de l'autorité sous les rapports de l'archéologie, de l'histoire médicale, et d'autres vues d'utilité publique. Le manuscrit que je mets sous les yeux des Membres de la Société Académique, est un relevé des Notes qui avaient été employées à ce Mémoire. Là, je vis, en circulant ainsi dans ces souterrains, des réservoirs dont le plafond était formé de larges briques qui avaient été soutenues par des piliers cylindriques également de briques. Quelle fut ma surprise de me trouver dans un espace de près de quatre toises carrées, où manquaient trente-six de ces piliers, de manière que le plafond, comme suspendu en l'air, résistait encore au poids

en réunissant une plus grande masse de vapeurs dans des cabinets d'une dimension tellement circonscrite qu'une seule personne en remplissait presque toute la capacité.

Ces mêmes tubes me fournissent d'abord un sujet qui me paraît étroitement lié à l'objet de de ce Mémoire, en voici le motif. Je n'ai point vu dans les écrits des anciens, ni dans les descriptions des ruines romaines produites de nos jours, que l'on ait rencontré des tubes de cette sorte et pour semblable destination. J'avais été induit en erreur lorsque j'ai avancé que l'on en avait trouvé de pareils à Lyon (1). L'on en a trouvé, il est vrai, dans les environs de Montmélian à quelques lieues d'Aix; ils n'étaient pas entiers, mais fracturés et en petit nombre, cachés dans le sein de la terre, et sans le moindre indice qu'ils aient été en contact avec du ciment, comme on le voit sur ceux qui ont été

énorme de quelques pieds de matériaux, et même à celui des fondemens et d'une partie du mur de la maison. Maintenant le propriétaire actuel, M. Perrier, a pourvu à la solidité de son logis et a disposé ces souterrains de manière à être visités par les curieux. On en peut voir une grande partie sous sa maison et son jardin. Cette étendue dont on lui doit la conservation, ne comprend cependant que la partie principale des souterrains des antiques bains.

(1) *Journal de Savoie*, 1826, 7 juillet.

employés aux bains d'Aix. Je dois ici faire mention que les tubes découverts près de Montmélian diffèrent de ceux que l'on voit à Aix, en ce que l'on voit aux premiers une ouverture latérale quadrangulaire d'environ deux pouces. Cette ouverture est, vers le milieu, de la longueur du tube et occupe exactement la même place dans chacun des tubes de cette sorte, de façon qu'étant placés l'un à côté de l'autre, il en résulte une communication de l'un à l'autre; mais ils n'étaient destinés que pour des étuves sèches. Quoi qu'il en soit, le système de tubes placés côte à côte est également une disposition qui appartient au pays des Allobroges. « Il en existe une bande « de cette espèce, composée de cinq rangs « accolés de tuyaux, dans le musée formé par « M. Schneider, à Vienne (Isère) (1).

L'exemple singulier de ces tubes n'annonce-t-il pas, par leur destination, que les Romains

---

(1) *Mémoire sur les ruines du Viel-Evreux*, par M. Reyer, membre de l'Institut, etc.; Paris 1827, page 256.

Ce savant antiquaire décrit aussi des tubes qui ont quelque analogie avec ceux dont il est question. Mais ces autres tubes étaient espacés entre eux et placés horizontalement dans les murs, comme des soupiraux, pour porter des courans d'air dans les fourneaux des étuves sèches.

n'en avaient aucune connaissance ? Ne peut-on pas conclure que ce mode de contenir la vapeur des eaux thermales leur étant inconnu, mais que le voyant pratiqué dans l'endroit, ou comme les monumens l'indiquent, ou par quelques moyens analogues, on a construit à Aix des bains dans le goût Romain, mais auxquels on a appliqué ce qu'une longue expérience, sur les effets salutaires des vapeurs des eaux thermales, avait appris d'âge en âge aux Allobroges ?

Cette conjecture prend un grand degré de probabilité, lorsque l'on sait qu'aucune des constructions romaines ne fut exécutée à Aix par l'ordre ni aux frais du gouvernement, puisqu'on n'y voit aucun vestige de théâtre, d'amphithéâtre, de cirque, de temple spacieux, ou autres monumens destinés à des réunions nombreuses, qui signalent ailleurs la main des légionnaires et l'action de la force publique, mais seulement le concours de divers particuliers, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Ces tubes, moulés d'une seule pièce, avaient été formés d'une argile pure, c'est-à-dire, sans mélange, préparée comme pour la poterie, de l'épaisseur d'un travers de doigt, très-sonores ; leur couleur est d'un rouge de brique fort clair ; leur face extérieure est sillonnée de cannelures, pour recevoir le ciment et lier l'assemblage de ces tubes.

Les briques dont on va parler diffèrent des tubes par la texture de la pâte argileuse dont elles sont formées : elle est plus ou moins mélangée de pailletes de mica. Leur couleur n'est pas d'un rouge clair, mais rougeâtre, fort obscur. Destinées à former le plafond des réservoirs, leur dimension est proportionnée à celle de la place qu'elles occupent, ce qui fait qu'elles diffèrent d'étendue; leur épaisseur est d'environ trois doigts. On en a trouvé de près de quatre pieds carrés de surface, avec l'empreinte d'un pied de cheval de grandeur colossale, dont les dimensions exagérées étaient ainsi en rapport avec ces énormes briques. Mais le plus grand nombre portent pour empreinte, ou marque de l'ouvrier, le mot CLARIANUS; on en a vu quelques-unes marquées CLARIANUS CISAL., d'autres CLARIANA. On sait que chez les Romains les briquetiers plaçaient une empreinte particulière à chacun d'eux. Cette marque est ordinairement un pied de quelque animal. Le choix du nom même de l'ouvrier est déjà une distinction. Celle de la belle forme des lettres indique une époque rapprochée de celle de l'empereur Auguste et de ses premiers successeurs, dont l'élégante proportion, continuée sous le règne de Tibère, dégénéra ensuite peu à peu sous les empereurs suivans.

Si l'on suppose que la marque du briquetier,

Clarianus, n'a appartenu qu'à un seul personnage, sans avoir passé à d'autres ouvriers, cette conjecture sera encore appuyée par l'exemple d'autres marques de briquetiers que l'on voit à Aix : *Clarianæ*, *Clarianus cisal.*, et d'autres qui paraissent désigner des élèves de l'école de *Clarianus*.

Il paraît que Clarianus a confectionné des briques à Vienne, qui fut la capitale de la province romaine dont le pays des Allobroges faisait partie. Chorier, dans ses *recherches sur les antiquités de Vienne* (Lyon, 1659), fait mention de *carreaux de terre cuite d'une largeur et épaisseur non commune, avec le nom Clarianus* (page 155); ce qu'il juge très-bien n'être que la marque du briquetier. Il assure de plus que près de Vienne, sur le rivage du Rhône, il y avait diverses tuileries.

On a découvert à Lyon des briques romaines marquées de l'empreinte *Clarianus* (1), laquelle est la même que celle des briques d'Aix. Il y aura donc un rapprochement marqué entre l'époque des travaux des Romains aux bains d'Aix, et ceux qu'ils exécutèrent à Lyon. Là, furent élevés des monumens publics de toutes sortes : amphithéâtres, théâtres, temples, bains, etc. L'époque de

(1) *Magasin encyclopédique*, février 1810, pag. 360.

leur construction est nécessairement renfermée entre la période qui embrasse le règne d'Auguste, et celui de son successeur immédiat Tibère. Ces édifices furent construits sous le gouvernement de *L. Minutius Plancus*, pendant le règne de l'empereur Auguste, sous lequel il fut consul, l'an 13 de l'ère vulgaire (1). L'histoire nous apprend que Plancus avait été gouverneur des Gaules, qu'il avait établi une colonie romaine à Lyon, où il a résidé avec plusieurs légions, sous lesquelles il avait fait construire des monumens publics. Tibère avait fait décerner au nom d'Auguste les honneurs de l'apothéose; des temples lui furent décernés pour les servir. Ce sacerdoce fut même une dignité connue sous le nom d'*Augustalitas*. Un des temples les plus célèbres de la nouvelle divinité fut celui érigé à Lyon par soixante nations gauloises, dont les noms de quelques-unes se trouvent sur des monumens (2). On

(1) Abanis Beaumont prétend que *Plancus fut exilé à Faverges* (*Descript. des Alp. grecq. et cott.*, T. 1, pag. 110). Sur cet énoncé, on a supposé que Plancus ayant séjourné ainsi à la portée d'Aix, c'est à ce personnage que l'on pourrait attribuer les travaux romains qui y ont été exécutés; mais cette chaîne de suppositions ne saurait jusqu'ici fonder une conjecture plausible.

(2) De Colonia, *Histoire litt. de la ville de Lyon*, 1727, pag. 79 et suiv.

ne saurait douter que les Allobroges, dont le pays faisait alors partie de la Gaule lyonnaise, n'aient été compris au nombre de celles qui avaient concouru à l'entreprise. Ce pays, depuis les bords du lac Léman, s'étend sur la rive gauche du Rhône jusqu'à sa jonction avec l'Isère. Les couloirs entre les montagnes, qui permettent de parcourir un long espace, dont les Allobroges occupaient surtout les plaines qui s'y rencontrent, formaient un débouché naturel vers la capitale de la Gaule lyonnaise, où ce peuple était d'ailleurs appelé par sa position géographique, par ses intérêts commerciaux, et enfin par les liens des mêmes lois et des mêmes coutumes. C'est des parties montagneuses de ce pays que les Allobroges s'étaient répandus jusque dans la plaine, où *ils fondèrent la ville de Vienne, dans laquelle les plus notables d'entre eux vinrent s'établir* (1).

Le concours de ces diverses considérations me paraît de quelque poids pour faire assigner par approximation l'époque où eurent lieu à Aix les premières constructions romaines exécutées aux fontaines thermales. Si l'on n'a connu dans aucune ruine d'antiques bains, des tubes d'évaporation d'eau chaude à l'instar de ceux d'Aix, on a dans Vitruve une indication formelle de la structure

(1) Strabon, *loc. cit.*

des piliers de briques de deux pieds de hauteur, portant des carreaux sur lesquels se plaçait le pavé (1), c'est-à-dire, le plancher du *sudarium*. Il est vrai que Vitruve n'entend point ici une pièce échauffée par la vapeur de l'eau naturellement chaude, mais seulement par la seule action de la chaleur du feu.

Sans aborder ici la description de l'ensemble des belles ruines souterraines des antiques bains d'Aix, ce qui exigerait un ouvrage à part; qui devrait encore comprendre la restauration de l'édifice tel que, d'après l'étude des monumens de cette sorte, il doit avoir été construit; on me permettra de faire observer que la partie de l'ensemble de ces bains qui devait le plus être échauffée, se présentait de la manière la plus favorable au midi, aux rayons du soleil; ce qui est conforme au principe énoncé par Vitruve.

---

(1) *Vitr.*, liv. V, chap. 10.

V. encore la traduction de l'*Architecture de Vitruve* avec les commentaires de M. *de Bioul*, Bruxelles 1816; on y voit, aux pages 243 et 244, la découverte faite à Rome, sous les fondemens de l'église de St.-Etienne *in piscivola*, des restes d'un souterrain qui avait été une piscine, où l'on remarquait des piliers isolés de 3 palmes de hauteur, disposés en lignes droites, en tout sens, recouverts par des carreaux, ainsi qu'on le voit à Aix; sans qu'il y soit fait mention de nos tubes quadrangulaires.

Les marbres antiques plus ou moins précieux qui revêtaient l'intérieur de plusieurs bains, dénotent encore l'époque où, sous les premiers empereurs, le luxe avait fait concourir les marbres à l'ornement des bains, dont l'usage était si familier aux Romains. On distingue les plus précieux de ces marbres, en ce qu'ils ont été sciés en tablettes très-minces; tandis que les autres ont plus ou moins d'épaisseur, en raison de l'éloignement du lieu d'où ils avaient été tirés, et des qualités qui les faisaient rechercher. Ces différens marbres dont on peut former une collection d'échantillons, sont au moins d'une vingtaine d'espèces différentes, dont quatorze ont été déterminés (1), parmi lesquelles on reconnaît le *serpentin antique*, *le vert antique*, *le porphyre rouge* de la plus belle sorte, et plusieurs autres. L'emploi et le choix de ces marbres sont un exemple du goût et de la somptuosité des thermes de la capitale du monde, tel qu'il avait été déjà admis à l'époque que l'on a désignée.

Je ne crois pas devoir passer sous silence le cadran antique découvert dans une des cours des antiques bains; il avait été exposé au soleil dans une cour selon l'usage, pour que l'esclave qui

(1) V. Socquet, *Analyse des eaux thermales d'Aix*, an 2 (1810), pag. 93.

servait aux bains pût savoir quelle heure il était. On voit maintenant ce cadran placé dans le jardin de M. Perrier. Il marque la division des jours, selon l'usage des Romains, chez qui la durée du temps que le soleil paraît journellement sur l'horizon, était divisée en douze parties égales, pour toutes les saisons, mais de façon que celles d'hiver étaient plus courtes que celles d'été. Cette inégalité, qui a lieu graduellement, est fidèlement indiquée par l'ombre du style du cadran, construit exactement pour l'élévation du pôle à Aix. Il réunit à ces conditions celui de signaler les deux termes de la route annuelle du soleil, ainsi que le milieu de sa course, par trois cercles qui indiquent respectivement l'équateur et les deux tropiques, creusés dans une cavité conique. On peut voir dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Turin une description détaillée de ce monument (1).

On voit au Musée de la ville de Chambéry, un cadran antique trouvé dans les environs de St.-Pierre-d'Albigny; celui-ci est d'une pierre calcaire d'un grain assez grossier, mais dont les lignes également tracées sur une partie d'un cône creux, ne désignent pas les tropiques. Celui d'Aix est

(1) *Mém. de l'Acad. de Turin*, 1809. Classe de *littérature*, sous le titre d'*Antiquités d'Aix-les-Bains*.

remarquable par la nature de la pierre sur laquelle il a été sculpté; c'est le *travertin* (*thophus polyphormus* de Valérius), sorte de tuf compacte dont parle Vitruve, livre II, chap. 7. Les anciens prisaient fort cette sorte de tuf pour les ouvrages qui devaient être taillés avec soin et en même temps exposés à l'air. On ne trouve le travertin nulle part en Savoie, ni dans les contrées voisines : Rome le recevait de l'Ombrie; elle le reçoit encore maintenant des environs de Tivoli. Ainsi que les marbres, le travertin dont a été fait ce cadran est donc venu de fort loin.

L'étendue des souterrains connus annonce une distribution de divers bains qui devaient occuper un intervalle assez considérable, mais dont les bornes sont aujourd'hui difficiles à assigner, soit à cause de nouvelles constructions d'édifices, soit à cause des travaux des cultivateurs; mais il suffira de visiter ce qui est encore en état d'être examiné, pour se convaincre de la dégradation qu'ont éprouvée, dans les temps antiques, les piliers des réservoirs rongés jusqu'aux deux tiers de leur hauteur, dans la partie qui avait été plus souvent ou plus long-temps plongée dans l'eau thermale; car l'action du fluide, plutôt que celle des principes gazeux, a produit cette dégradation, puisque la partie supérieure des mêmes piliers n'a éprouvé aucune érosion, quoique exposée à l'action directe des gaz.

Il est cependant permis de présumer que les Romains, si habiles dans l'art de construire, se seront assurés du degré de résistance des briques employées à ces piliers plongés dans l'eau. S'il en est ainsi, l'érosion opérée n'aura été manifestée aussi sensiblement que dans l'intervalle d'une longue suite d'années, au bout desquelles on a dû remédier çà et là, par la substitution de quelques autres piliers, dont la différence de construction, ainsi que celle des briques, annoncent des restaurations partielles.

Le système de plafonds soutenus par des piliers n'a pas été seulement appliqué aux réservoirs qui fournissaient le gaz aux différens bains de vapeur, mais il l'était aussi aux canaux de conduite, surtout à ceux d'une capacité convenable pour le prompt écoulement des masses d'eaux qui avaient été accumulées pour le service des bains d'immersion ou de vapeur.

SECONDE PARTIE.

Des autres Monumens anciens que l'on voit à Aix.

1.° Le Temple.

Non loin de l'emplacement des anciens thermes, on voit d'assez beaux restes d'un monument désigné à Aix, sous le nom de *Temple de*

Diane. Entouré de bâtimens, enseveli jusqu'à la moitié de sa hauteur dans un amas de décombres, son aspect ne laisse pas de frapper d'admiration, soit par la solidité d'un mur qui montre trois des quatre côtés d'une enceinte, soit par le bel entablement qui couronne ce mur, construit avec des pierres taillées avec soin, dont les surfaces unies et planes sont placées par assises, sans aucune liaison, de manière à former des joints d'une telle précision, qu'ils échappent quelquefois au premier coup-d'œil. Si l'on se porte dans l'intérieur de cette ruine d'édifice, au lieu de l'uniformité que l'on remarque à l'extérieur, on voit ce mur tellement mutilé, et sa surface si fort inégale, que l'on juge aussitôt qu'elle a été rendue telle par des dégradations opérées à dessein, sans doute pour faire disparaître les décorations dont l'intérieur avait été revêtu. Les efforts employés à cette fin paraissent avoir été violens, puisque, malgré l'étonnante solidité du mur existant, il porte, par quelques renflemens, des preuves évidentes de la résistance qu'il a opposée à ces efforts. Une pareille mutilation démontre que ces décorations intérieures étaient analogues à la destination de l'édifice, c'est-à-dire au culte de quelque divinité; ce qui est confirmé par la disparition entière d'une des quatre faces vers laquelle était la statue et l'autel de la divinité, ainsi qu'on l'indiquera bientôt.

L'entablement qui couronne extérieurement ce mur est remarquable par le bon effet qu'il produit à l'œil. Dans son élégante simplicité, on y reconnaîtra la noblesse du goût de l'architecture grecque, et ses progrès chez les Romains. La troisième Planche de ce volume, figure Ire, en donne un profil, d'après lequel on jugerait cependant mal de l'effet que cet entablement produit à l'œil à une certaine distance, et de bas en haut, ainsi que le verrait celui qui serait placé vers le pied du mur. Sur le tracé du profil, les trois faces (ou plates-bandes) de l'architrave paraissent saillir en se prolongeant en avant, et se configurer comme des dents de scie. Il n'en est pas de même pour celui qui voit cet entablement de bas en haut, comme on vient de le dire; dans ce cas, ces faces paraissent verticales. Vitruve indique l'effet de cette illusion (1), qui fait paraître inclinées en avant les surfaces verticales; il apprend à y remédier, en les faisant incliner un peu en sens contraire à celui que produit l'illusion. D'ailleurs, il résulte de cette saillie des plates-bandes,

(1) Livre III, chap. 3. M. Bioul, savant et moderne commentateur de Vitruve, a très-bien développé le sens du texte de l'auteur ancien.

Milizia a fort bien expliqué l'effet de cette apparence d'inclinaison. Voy. *Princip. d'arch.*, Bassano 1813, T. 1er, pag. 51.

ainsi que l'indique la figure citée, que la projection de l'ombre en devient plus sensible, et que ces plates-bandes en sont par conséquent mieux distinguées. Au reste, cette inclinaison de plates-bandes se voit à Rome au théâtre de Marcellus, au Panthéon, au temple de Mars vengeur, au Colisée, à l'arc de Suze et à tous les chefs-d'œuvres d'architecture greco-romaine. On remarque que, non-seulement les plates-bandes de l'architrave, mais encore toutes les moulures planes verticales. y sont aussi inclinées en arrière.

L'édifice couronné par cet entablement était, du côté du couchant, surmonté par un fronton dont il ne reste que le tympan, qui n'est qu'une surface uniforme sans bas-relief ni inscription.

Il est plus que probable que la statue de la divinité de ce petit temple était à l'orient, et en même temps vers le côté le plus rapproché des thermes, vis-à-vis de la porte de l'édifice. Cette statue se présentait ainsi aussitôt à la vue. « Il « faut (dit Vitruve, Livre 6, Chapitre 5) placer « les temples dans les lieux où la statue du dieu « qui s'y trouve regarde le couchant, afin que « ceux qui voudront sacrifier soient tournés vers « l'orient et vers la statue qui est dans le temple. « Il faut qu'en adressant leurs vœux et leurs « prières, ils puissent voir en même temps et « le temple et la partie du ciel qui est au levant, « tellement qu'au lever du soleil, les statues pa-

« raissent avec lui, et semblent regarder ceux « qui les prient; en un mot, il faut que les autels « soient tournés vers le levant. »

La statue de la divinité de ce temple étant à l'orient, se trouvait par conséquent du côté des thermes. Il est à remarquer que c'est précisément de ce côté qu'a été complètement détruite l'une des quatre faces qui formaient l'enceinte du temple.

Il serait fort à désirer que les ruines de ce temple fussent débarrassées des décombres sous lesquels elles sont en partie cachées; ce qui mettrait au jour des débris, des inscriptions ou autres dépouilles curieuses, et en ferait découvrir la porte qui y est ensevelie. Elles aideraient à reconnaître si cet édifice n'a été qu'un *sacellum*, ou petit temple, ou si l'on veut, une chapelle; et dans ce cas, la science n'aurait qu'à gagner.

Selon Vitruve, le nom de *temple* n'était donné qu'aux édifices sacrés qui avaient des colonnes à l'extérieur. Le *sacellum* ou petit temple était couvert, et orné intérieurement. L'*édicule* venant ensuite, était un lieu découvert, avec enceinte entourée de mur.

Les amateurs d'architecture, qui savent que les maîtres de l'art en ont puisé les règles d'après les beaux modèles fournis par les monumens antiques, ont ici des exemples que leur présente cet entablement qui, dépouillé de toute superfluité

de détail, n'en est pas moins combiné avec cette grâce qui constitue la grandeur et la force, jusques dans les monumens d'un ordre inférieur. On reconnaîtra dans l'élégante simplicité de celui-ci, l'esprit qui caractérise l'ordre ïonique, malgré la supression des denticules et les modifications de la corniche.

Le seul motif de l'intérêt public doit faire désirer que l'on mette au jour le reste de ce monument. Sa présence ainsi manifestée, ajouterait un plus grand lustre à ceux qui attirent à Aix l'attention du voyageur. Enfin, cette sorte de décoration accroîtrait en même temps la renommée dont jouissent les eaux thermales d'Aix, dont les monumens romains attestent principalement les vertus bienfaisantes.

A quelle divinité fut donc consacré ce temple? L'absence d'inscriptions, ou d'indice tiré des monumens, ne nous permet de répondre à cette question que par le témoignage de la tradition locale, qui en a constamment désigné Diane pour la divinité. L'esprit de l'ordre ïonique, qui, par sa gracieuse délicatesse, était réservé aux déesses, et la situation d'un édifice considéré comme partie accessoire des thermes, paraissent venir à l'appui de la tradition. Il est permis de conjecturer que la déesse qui présidait aux bains et à la décence qui y doit régner, ait reçu à Aix le culte que l'on croyait lui devoir. D'autre part, le temple de la

divinité qui présidait à la chasse devait avoir un libre accès à la campagne. Ici le temple avait cet accès direct du côté du midi, vers lequel on ne trouve pas d'indice d'antique construction. Cette conjecture est établie d'après l'usage de placer les temples d'une manière analogue aux attributs des diverses divinités : ceux d'Apollon et de Bacchus étaient près du théâtre ; celui d'Hercule près du cirque ; ceux de Vénus, de Vulcain et de Mars, hors de la ville, pour écarter les habitans soit des piéges de la volupté, du danger des incendies, soit des périls de la guerre (1). D'après cela, il paraît que celui de Diane à Aix aurait été situé dans des vues également analogues à l'esprit de la mythologie.

L'époque de la construction de ce temple paraît appartenir à celle où les progrès des arts cultivés par les Grecs étaient connus chez les Romains. Ce fut sous le règne d'Auguste que les préceptes et les exemples du beau en architecture furent répandus à Rome, d'où ils pénétrèrent dans les provinces de l'empire. Or cette époque coïncide avec le commencement du règne de Tibère, et avec celle des constructions que Plancus fit exécuter à Lyon, ainsi que les briques marquées au nom du briquetier *Clarianus*, le témoi-

(1) Vitr., Liv 1^er^, chap. 7.

gnent : ce qui fait donc présumer que la construction du temple et celle des thermes appartiennent à la même époque. A quoi l'on peut ajouter que chez les Grecs, et à leur exemple, les Romains, lorsqu'ils bâtissaient une ville, leur premier soin était d'y élever des temples (1). D'où l'on peut conjecturer, comme très-probable, la contemporanéité du temple et de l'édifice des thermes.

2.° Arc de Campanus.

Ce monument se trouve depuis quelques années entièrement exposé au public. Masqué jusqu'alors par un chétif bâtiment, il a été rendu, en quelque sorte, à sa première destination, qui fut d'annoncer l'édifice des thermes, mais non d'en faire partie. Mis au jour, il est un objet d'illustration pour la ville d'Aix, et une sorte de conquête sur les siècles passés. Conquête bien propre à en annoncer d'autres plus importantes. Grâces soient rendues à ceux qui, après l'avoir découvert, ont disposé l'enceinte de murs dans laquelle il est maintenant renfermé, de manière à être, de loin, exposé en partie à la vue, et

(1) *Ibique templa Deorum immortalium constituentes;* Vitr., Lib. 3, cap. 4.

à pouvoir être observé de près, au moyen d'une grille de fer. Tandis qu'il est l'objet de la curiosité des voyageurs et des nombreux étrangers qui viennent aux bains, l'art du dessin est venu en multiplier la représentation. Telle est la puissance des monumens antiques. Conduit par l'objet de ce Mémoire, on a dû présenter une ébauche du dessin de cet arc, principalement destinée à tenir compte de quelques particularités liées au but de nos recherches, après en avoir préalablement fourni d'autres comme point de comparaison.

On voit à la planche citée l'esquisse de trois arcs. Celui d'Aix y est présenté à côté des arcs d'Aoste et de Suze. Ces deux derniers monumens construits au pied des Alpes ne sont pas étrangers à notre objet; ils lui appartiennent particulièrement en ce qu'ils indiquent, par le goût de leur architecture, l'ordre des temps où ils ont été construits. Tous les trois ont été faits pour être vus isolés, afin de se présenter facilement à la vue, soit pour annoncer l'entrée d'une ville ou d'un édifice public, soit pour orner une voie publique et rendre la route agréable aux passagers. Telle était la destination des arcs qui embellissaient les abords de la superbe Rome. Souvenirs permanens de la gloire des triomphateurs, ces monumens se multiplièrent dans l'empire, à l'imitation de ceux qui décoraient les environs de la capitale du monde. C'est aux seuls

Romains qu'en est due l'invention : les Grecs même n'avaient rien imaginé de semblable, quoique les arts qu'ils ont créés aient concouru pour embellir les monumens de cette sorte. Les Grecs érigeaient plutôt un trophée sur le champ de bataille. Lorsque les vainqueurs aux jeux olympiques entraient en triomphe dans leur ville natale, c'était par une brèche faite à dessein à ses murs; comme si les portes ordinaires n'avaient pas été dignes de les recevoir.

Le plus ancien de ces trois arcs est celui de la Cité d'Aoste, éloigné d'environ cent toises de la porte de cette ville, sur la route de Rome. La porte de la ville a trois ouvertures, dont les deux latérales plus petites étaient destinées pour les gens à pied (1) : l'arc n'a qu'une seule ouverture; mais, pour les mettre en rapport avec les deux portes latérales, on avait placé une statue plus grande que nature de chaque côté, entre deux colonnes, sur un stylobate commun; elles correspondaient à l'une et à l'autre des portes latérales de l'entrée de la ville. Ces colonnes, avec leurs chapiteaux corinthiens décoraient, chaque

(1) V. notre *Notice sur la vallée d'Aoste*, Mémoires de la Société Académique de Savoie, T. 1er, pag. 239; et les Mém. de l'Acad. de Turin, Tom. 25, 2e partie, pag. 27.

face de l'arc. Sur ces colonnes s'élève encore un entablement dorique qui était surmonté d'un attique. Les statues étaient engagées dans le massif du mur, sans aucune niche. Elles ont été dès long-temps arrachées, de manière que les places où elles paraissaient adossées ont l'apparence trompeuse d'une porte.

On remarquera sans doute le mauvais effet de la réunion de l'ordre corinthien au dorique, qui est une sorte de monstruosité. Un tel assemblage fut problablement produit par quelque Romain attaché comme ingénieur à la colonie qui bâtit la cité. Quoi qu'il en soit, l'idée de cet assemblage ne peut avoir été produite que par l'absence du sentiment qui dirige les convenances, ainsi qu'on l'a fait en surchargeant le riche, gracieux et délicat chapiteau à feuilles d'acanthe, du volumineux entablement dorique et de ses masses compliquées.

Il n'en est pas de même de l'arc de Cottius à Suze, qui est un modèle du goût le plus pur et surtout de l'unité, qui, en architecture, ne doit pas perdre de vue l'esprit de l'ordre auquel appartient le monument. Tous les détails de cet arc correspondent au choix qui a été fait. Ainsi qu'à celui d'Aoste, les colonnes sont engagées dans le mur, ce qui en masque les angles, et laisse voir les colonnes sur les côtés comme sur

les faces de ces édifices, ainsi qu'on le voit à Rome au temple de la Concorde et ailleurs (1).

On fait observer que ni l'un ni l'autre de ces deux arcs n'ont eu d'inscriptions que sur l'attique, au-dessus de l'entablement, comme le fait voir encore celui de Suze. Quant à celui d'Aoste, on sait que son entablement a disparu, qu'on le voyait encore il y a près d'un siècle, mais dans un état de telle dégradation, que l'on crut devoir le faire entièrement disparaître pour le remplacer par une toiture. Une inscription votive en l'honneur d'Auguste se voyait sur cet attique, ainsi que l'indique le *Theatrum Pedemontii.*

L'usage de ne placer des inscriptions que sur l'attique des arcs, a été observé dans tous les autres arcs que j'ai pu consulter et où l'on peut reconnaître le goût de l'architecture des Grecs. Dans ce cas, l'inscription n'exprimait qu'une sorte de dédicace conçue en peu de mots. La fin était quelquefois ornée de bas-reliefs, comme on

(1) Engager les colonnes dans les angles d'un mur de manière que les trois quarts de leur circonférence paraissent saillir, c'est là une disposition dont les anciens ont donné des exemples que l'architecte peut être dans le cas d'imiter. Il n'en est pas de même des colonnes engagées sur une face de mur : ici les colonnes sont engagées de la moitié de leur diamètre, ce qui fait un mauvais effet, ainsi qu'on le voit au plan de l'arc d'Aoste.

le voit à Suze. Plus tard, sous les règnes de Septime-Sevère et de Constantin, on surchargea les murs des arcs de bas-reliefs inscrits dans des panneaux disposés entre les colonnes.

L'arc de Suze était situé près de la ville de ce nom et sur la voie romaine qui conduisait aux Alpes cottiennes (le mont Genèvre) : cette situation était parfaitement analogue à celle de l'arc d'Aoste. Ce dernier a été construit aux frais du gouvernement, sous le règne d'Auguste; celui de Suze, aux frais d'un prince, humble tributaire de cet empereur; tandis que celui d'Aix ne l'a été que par un particulier. Ce qui doit faire pressentir quelle fut la somptuosité du premier, les recherches de luxe du second, et la modestie du troisième.

Cependant l'arc de Campanus, quoique d'un goût plus simple et de moindres dimensions que les précédens, réunit au mérite de signaler la direction de la voie qui conduisait aux thermes, celui d'indiquer le milieu de l'édifice qui en renfermait les diverses parties. Il fut modélé sur le goût du temple de Diane. On a pu observer que la corniche de son entablement est composée de deux cimaises de forme antique (moins boursouflée que celle vulgairement en usage). L'arc d'Aix n'a qu'une cimaise mais semblable à celle du temple. De part et d'autre la frise n'a eu aucune inscription. Enfin l'architrave, au lieu d'être divisée

en trois faces, comme au temple, ne l'est ici qu'en deux, en raison de sa moindre dimension : mais toutes les deux sont inclinées en arrière, comme on le voit au temple.

Cet arc est accompagné de deux pilastres surmontés d'un entablement portant un attique. Au-dessus de l'attique, ont été deux vases, statues, ou autres reliefs placés dans la direction verticale de chaque pilastre : c'est là une induction fournie par l'exemple, laquelle est ici pleinement justifiée par deux cavités pratiquées au sommet de l'attique, à la place correspondante aux pilastres, et dont l'inspection manifeste que des socles supportant des statues ou vases, en ont été arrachés.

Pour juger de l'effet que produit la vue de ce monument, il faut le considérer du côté opposé à celui où il a des niches et des inscriptions. On y reconnaît le goût antique dans la simplicité de cette façade. Il n'en est pas de même de la façade opposée, qui se présentait au regard lorsqu'on s'approchait des thermes. On y remarque huit cavités pratiquées sur la frise, dans toute la partie qui correspond d'un pilastre à l'autre. Millin, qui a donné un dessin de cet arc, a figuré ces cavités comme des niches semblables ; il les a considérées comme propres à recevoir chacune une urne cinéraire ; de là il a conclu que le monument a été sépulcral, en s'appuyant sur l'usage des Romains de placer les tombeaux sur la voie publi-

que. Il n'en est pas ainsi, puisque si l'on examine ces huit cavités jusqu'à les toucher de la main, on se convaincra alors qu'elles sont de deux sortes : les unes, au nombre de quatre, ont seules la forme de niches à fond plat, sur lequel peut reposer un corps tel qu'une urne, comme le fait voir, à la figure 3.me, la coupe verticale des quatre niches de cette sorte, dont le fond plat est en demi-cercle. Mais les quatre autres cavités n'ont pas un fond plat, et l'on ne saurait y asseoir une urne ni aucun corps quelconque, ainsi que le démontre évidemment la coupe verticale d'une des quatre cavités de cette dernière sorte, à moins que ce corps n'y eût été assujetti par des grappes de métal forcément implantées dans la cavité : c'est aussi ce qui a été pratiqué à ce dessein. On peut voir les creux où ces grappes ont pénétré : j'en ai extrait quelques fragmens de cuivre ; ce qui prouve, ce me semble, que quelque objet de métal avait été arraché de ces cavités.

On voit, à la 2.e figure, la représentation moins en petit de toute la partie de l'arc où sont ces différentes cavités, et dans l'ordre où elles ont été disposées. On voit comment elles se trouvent alternées : d'un côté, de gauche à droite, et de l'autre, de droite à gauche, de manière qu'au milieu de l'espace qui les comprend, deux cavités sans base à fond plat sont voisines l'une de l'autre. Une disposition aussi bizarre et sans exemple

ne peut, ce me semble, que laisser un champ librement ouvert aux conjectures.

Il paraît donc que les quatre cavités sans base à fond plat, auraient été, seules, pratiquées lors de la construction de l'arc; que dans les deux cavités voisines, au milieu de l'arc, auraient été attachés des ornemens en bronze fixés à leurs extrémités dans les deux autres cavités pareilles. Par cette disposition, on ne voyait alors sur la frise aucune de ces cavités ou niches, mais seulement ces deux pièces de bronze, ou peut-être n'en existait-il qu'une seule, que l'on peut supposer avoir porté, par un mot ou deux, le nom du genre d'édifice annoncé par la présence de l'arc, comme serait le mot *Thermæ*, ou quelqu'autre analogue à celui-ci.

Les ornemens en bronze sur les monumens ne sont pas sans exemple dans le bon temps de l'architecture. Ceux que l'on a supposé avoir existé ici auront été arrachés, ou par l'effet de quelque vandalisme, ou par autre cause qui aura permis ensuite de restaurer l'arc, après les insultes qu'il avait reçues. Ce fut probablement à l'occasion de cette restauration présumée, et peut-être dans la seule vue d'ajouter sous ces cavités (augmentées d'autant d'autres en forme de niches), le nom de certains personnages non compris parmi ceux déjà tracés sur l'attique.

Quoi qu'il en soit, il est évident que l'archi-

trave a disparu sous le marteau, dans sa partie au-dessous de ces cavités et niches, et que les noms que l'on y voit ont été substitués aux deux faces ou plates-bandes qui régnaient sans interruption sur tout le monument. On n'ignore pas que cette pièce est considérée comme essentielle, puisqu'elle représente une poutre couchée, et portée sur des colonnes ou pilastres. L'architrave doit paraître sans mutilation et sans aucune inscription. Ce principe, fondé sur l'esprit des ordres, n'a été méconnu qu'à l'époque de la décadence de l'art. Cette époque est indiquée vers le commencement du 3e siècle. « Ce fut, dit « Félibien, après les règnes de Sulpice-Sévère, « de Caracalla et de Géta (vers l'an 312), que « depuis lors l'architecture tomba dans une cor- « ruption dont elle n'a été tirée que 1200 ans « après. »

Il paraît que l'on a quelque droit de conjecturer que la mutilation de l'architrave de cet arc appartiendrait à un temps rapproché de cette époque, qui ne serait pas fort éloigné de celui où le culte des chrétiens reçut enfin la faculté d'être librement exercé.

La place destinée aux inscriptions des monumens publics doit être combinée soit avec les convenances architectoniques dont on vient de faire mention, soit encore en occupant une étendue convenable pour recevoir des caractères de

dimensions propres à les faire apercevoir à une distance donnée. Les exemples que nous ont laissés les anciens sont tous d'accord avec ces principes. L'arc de Suze et celui d'Aoste, ainsi que tous ceux que nous avons pu consulter, n'ont point dévié de ces lois (1).

On doit avant tout prévenir qu'il est plus que douteux que les noms que l'on lit sur l'arc d'Aix, aient appartenu à des personnages d'illustres et anciennes familles romaines. Les nations gauloises, et surtout celle des Allobroges, dont le pays fut des premiers classés dans le nombre des provinces romaines, adoptèrent non-seulement la religion, les lois et les usages des Romains; mais les principaux d'entr'eux substituèrent à leur nom gaulois, des noms romains même choisis parmi ceux des familles les plus illustres. A ce fait, qui est connu, je viens ajouter une preuve par un exemple fourni par *Chorier*, dans une inscription qu'il rapporte dans ses *Recherches sur les antiquités de Vienne* (2) : c'est une ins-

---

(1) V. entr'autres, DURAND, *Recueil d'édifices de tout genre*, planche 21, où se voit une collection nombreuse d'arcs romains.

V. aussi, GRAND, *Essai sur l'histoire de l'architecture*, et autres.

(2) Liv. I^er^, pag. 10, Grenoble, 1659. Voici l'inscription :

cription ou le nom *Andebrocirigis* se trouve à la suite d'un nom romain de la famille *Pompeia*. On y remarque un E renversé de droite à gauche, qui, dans les inscriptions, signale l'époque du règne de l'empereur Claude et disparaît ensuite. Cette inscription appartient donc vers l'an 40 de notre ère. Elle paraît fournir un indice propre à faire conjecturer que le nom *Pompeius*, qui se présente plusieurs fois sur l'arc d'Aix, n'est peut-être que celui substitué au nom gaulois. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, on ne saurait nier que Vienne, alors capitale du pays des Allobroges, et qui avait été fondée par ceux-ci, n'ait été alors une ville florissante, dont les principaux habitans venaient aux eaux d'Aix (*Aquæ Allobrogum*), et où l'aménité du local les avait invités à y posséder des campagnes, lesquelles étaient probablement d'antiques héritages de leurs

---

D. M.

POMPEIAE. COC
CAE. ANDƎBRO
CIRIGIS. SEQVANAE

c'est-à-dire : *Aux Dieux manes de Pompeia, dite la Rouge, de la famille d'Andebrocirigix.*

La lettre E ainsi placée ꟻ appartient au temps de l'empereur Claude qui, par son exemple, autorisa la façon extravagante de placer cette lettre.

familles transportées à Vienne. Cette conjecture est établie sur ce que rapporte Guichenon (1).

Ainsi que tous les autres arcs, celui d'Aix a des inscriptions sur l'attique, que l'on doit distinguer de celles qui sont au-dessous sur l'architrave. M. de Gimbernat, dans le dessin qu'il a donné de cet arc, en a produit exactement les inscriptions de part et d'autre, telles qu'on les présente ici.

---

(1) Hist. Gén. de la Royale Maison de Savoie, Tom. 1^er^, pag. 22. « Au même village (Lafin) près d'Aix, était la « maison champêtre de *M. Allo. Annivus*, citoyen romain « et sénateur de Vienne, où était sa sépulture magnifique : « ensemble celle de son frère *Ouchanius* et d'*Attinia* sa « femme. Le tombeau de M. *Allo* était composé de deux « pierres dont l'une est au cimetière, et l'autre en façon « de pilier en l'une des portes du cimetière, lesquelles « jointes ensemble forment cette inscription :

V. M. T. VOLFTINO. M. ALLIONI.
ROMANO. OMNIBVS. HONORIB. VIENNE.
ALLECT.... ISSIMI. ORDIN. SENAT.

« Le titre du sépulcre est en une autre pierre où sont « ces mots :

M. ALLONI ANNIVO.

On peut voir dans l'endroit cité, trois autres inscriptions relatives à la femme et au frère d'*Aulus Annivus*.

On prévient que Guichenon s'est mépris en indiquant le village de *Lafin* pour le lieu de ces monumens ; ils ont été au village dit *Le Vivier*, erreur qui est sans conséquence pour l'objet de ce Mémoire.

UNIV. OF MICH.

Vis-

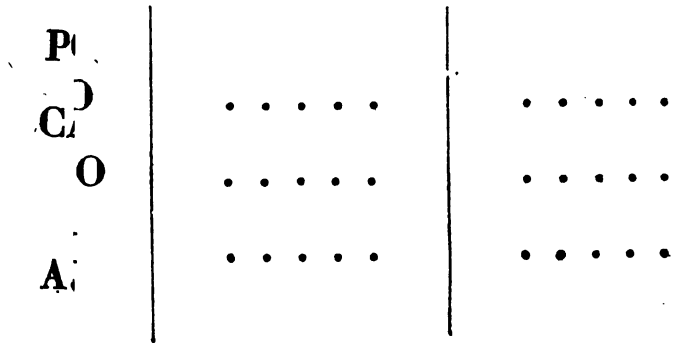

TIO	T. CANNVTIO	L. POMPEIO
AVO	ATTICO	CAMPANO CAMPANI
'O	PERPESSO	ET SENTIAE FILL.

CAMPANVS
FECIT.

SUR L'ATTIQUE.

C'est-à-dire : *A Pompeius Campanus, grand père paternel.*

— *A Caïa la seconde, grand-mère paternelle.*

— *A Pompeia, la sœur aînée.*

— *A Pompeius Campanus, le frère.*

Les deux dernières cases ne présentent qu'un très-petit nombre de lettres qui n'offrent aucun indice de mots.

SUR L'ARCHITRAVE.

On les traduit ainsi :

A Decius Valerius Gratus.

A Caïus Agricola.

A Lucia Pompeia, seconde, tante du côté paternel.

A Pompée père direct (le plus rapproché) *et aux parens.*

A Caïa Voluntilia Sentia aïeule chérie.

A Caïus Sentius aïeul direct, chéri.

A Titius Cannutius (dit) *l'Athénien*, qui a beaucoup souffert.

A Lucius Pompeius Campanus, fils de Campanus et de Sentia.

SOUS L'ARCHITRAVE.

Lucius Campanus vivant a érigé ce monument.

Il paraît que les personnages dont les noms sont sur l'attique forment ensemble une sorte d'arbre généalogique, et que L. Pompeius Campanus n'aura érigé le monument qu'à la mémoire de ceux-ci.

Quant aux noms inscrits sur l'architrave, on fait d'abord observer que ceux de *Gratus* et d'*Agricola* sont mieux gravés que les suivans. Ceux-ci ne paraissent figurer ici que comme personnages distingués, amis ou protecteurs de la famille. Le nom *Gratus* n'est pas romain, mais grec d'origine. A Vienne, l'on voit diverses inscriptions de la famille *Gratus ;* elle était divisée en deux branches, celle des Gratiens et celle des Décidiens. Il n'est peut-être pas improblable que le nom que l'on voit à Aix soit le personnage qui fut élevé au consulat de la ville de Rome et collègue de l'empereur Dèce, l'an 251 de notre ère. Si cette conjecture n'est pas appuyée par celle des noms et prénoms, au moins elle n'est pas contredite par les fastes consulaires, où ne se trouve que le seul nom de famille du consul Gratus. Il est probable que le nom suivant *C. Agricola* fut aussi un personnage distingué dans le pays.

On voit dans les noms suivans, les noms de deux individus de la famille *Pompeia*, dont une femme porte le nom de l'illustre famille romaine *Sentia*. Mais on ne doit pas oublier que les Allo-

broges avaient changé leurs noms durs et barbares contre ceux des plus illustres familles romaines.

Le nom qui suit, *Cannutus Atticus*, serait-il celui d'un chrétien qui aurait éprouvé l'effet des persécutions? car nous sommes parvenus au règne de Dèce.

La dernière inscription est en l'honneur du personnage *Lucius Pompeius Campanus*, le même dont le nom est au-dessous, c'est-à-dire, de celui qui a fait ériger le monument. Ce double emploi du même nom paraît confirmer ma conjecture relative à cette sorte de restauration de cet arc, laquelle aurait eu lieu ensuite de la mutilation indiquée; ce qui aurait procuré l'occasion d'ajouter les noms que l'on voit sur l'architrave. Cette dernière inscription, où Campanus reçoit deux fois le surnom de Campanien, rappelle ces mots de Cicéron *Campana arrogantia*. Quoi qu'il en soit de l'origine de ce surnom, porté par un ou même plusieurs de la famille *Pompeia* de Vienne, on doit le considérer néanmoins comme d'origine Allobroge. Le mot *Campanus* n'étant qu'un surnom (cognomen), ne peut, seul, conduire à des conjectures plausibles.

On remarquera qu'il n'est ici aucun indice d'inscriptions sépulcrales, telles que D. M., *diis manibus*, et autres qui accompagnaient constamment celles des tombeaux et même les monu-

mens funèbres qui ne renfermaient pas les cendres de ceux dont on y lisait les noms. L'arc d'Aix n'est donc point un monument sépulcral, mais un témoignage de souvenir de diverses personnes d'une même famille, auquel on a ajouté ensuite les noms de quelques amis et autres parens; témoignage dont la publicité était attachée à celles des thermes peut-être construits ou restaurés par ces personnages.

A Aix et dans les environs, on rencontre une multitude d'inscriptions, parmi lesquelles il en est une qui est fort importante quant au but de nos recherches; car elle désigne une époque mieux déterminée que celles que nous n'avons pu indiquer que d'une manière approximative.

A Grésy-sur-Aix, près d'une vieille tour féodale, on voit entre plusieurs débris de monumens romains (1), une inscription, ou plutôt une partie d'inscription, qui n'est même qu'une partie d'un nom. Ce fragment d'inscription occupe une pierre représentée à la figure 5 de la troisième planche de ce Mémoire, sur laquelle on lit:

D. HEREN.....

Ces lettres sont de grande dimension. La première D a 5 pouces de hauteur, sur une largeur

(1) V. le *Journal de Savoie*, 1818, 10 juillet.

égale; tandis que les suivantes, plus petites, n'en ont que quatre. On doit lire : *Divo Herennio*, ce qui me paraît pouvoir être démontré.

Le nom *Herennius*, car on ne peut rapporter qu'à celui-ci la première moitié que l'on voit sur la pierre, l'autre ayant été sur celle qui suivait; ce nom, d'origine étrusque, ne peut avoir été que celui de *Quintus Herennius Etruscus Decius*: ce que l'on va tâcher de prouver. Les historiens les plus rapprochés du règne de Dèce (Aurelius Victor) nous représentent son fils *Herennius* comme fort instruit, orné de vertus et surtout de celles qui constituent le vrai guerrier. Son père Dèce, hongrois de naissance, élevé au milieu des camps, avait été porté au trône des Césars vers l'an 249 de l'ère chrétienne. Il associa son fils à l'empire, en le faisant déclarer César, et partagea ainsi avec lui sa gloire, ses honneurs et sa fortune. Mais cette gloire et ces honneurs furent de bien courte durée. Une nouvelle guerre suscitée par les Goths et les Scytes, détermina l'empereur à se porter sur le théâtre qu'elle devait ensanglanter. Dèce, sur la foi d'un traité auquel il croyait pouvoir se fier, entreprit de traverser un marais, dans lequel l'ennemi, d'accord avec des traîtres, avait préparé une embuscade. Herennius, qui précédait l'empereur, fut aussitôt enveloppé. Le père marcha en vain au secours de son fils, tous les deux périrent dans une déroute, et

furent tellement engloutis dans la fange, que l'on ne put y découvrir leurs corps.

Herennius, en qualité de César, avait droit aux honneurs de l'apothéose. Ces honneurs lui ont été déférés (1). Mais cette distinction, droit acquis à la mémoire des empereurs et des Césars, n'avait son effet que lorsque le monarque régnant avait à cœur la gloire de ce nouveau dieu. Gallus, auteur et complice de l'infame trahison qui avait fait périr l'empereur et son fils, pour couvrir la honte de sa perfidie, et selon la politique astucieuse de ses pareils, affecta donc d'honorer la mémoire de Dèce et d'Herennius. L'inscription découverte à Grésy n'a pas été simplement en l'honneur d'Herennius, mais collectivement à celui de Dèce, ce qui est appuyé sur le texte d'Entrope. L'inspection de la pierre avec la moulure qui en fait partie, et des fragmens de l'architrave qui avait été en dessous, indiquent fort bien des débris d'une frise que l'on voit à la figure 5e de la même troisième planche. Cette frise et l'entablement dont elle faisait partie ont sans doute appartenu à un monument public dont on a vu, au même endroit, divers morceaux, tels que ceux d'un arc de sept pieds et demi de rayon,

(1) *Eutropius in epitome.*

des éclats de chapiteaux indiquant l'ordre toscan, des bouts de pilastres cannelés et des socles.

La construction de ce monument au nom de ces deux princes, trouve son époque naturelle sous le règne de Gallus. Mais ce règne ne comprend que trois années, depuis 253 jusqu'à 256 de notre ère, c'est-à-dire, 150 ans avant le règne de Gratien. On ne saurait rapporter plus tard cette construction, puisque sous les règnes suivans, le feu de la guerre, les excursions des peuples du nord, que la conduite de Gallus avait occasionnées, et les troubles intérieurs éloignent toute probabilité à opposer à ces indications. Enfin, c'est après le règne de ce même Gallus qu'arrive l'époque où, loin de construire des monumens, la rage des insurgés et des barbares opéra leur destruction.

On ne peut que former des vœux pour que cette inscription soit recueillie et logée dans quelque mur de l'édifice des bains ; elle échapperait alors à la destruction qui la menacera un jour ou l'autre. Le hasard en procurerait d'autres, outre celles nombreuses que présente la campagne des environs. C'est ainsi qu'on l'a fait à Langres et particulièrement à Vienne, cette ancienne capitale du pays des Allobroges, où, par les soins de M. Schneyder, ont été recueillis les débris des monumens qui embellirent jadis cette cité. Un pareil musée ajouterait à la célébrité des

fontaines bienfaisantes ; et même, indépendamment de cet avantage, il produirait des titres d'illustration toujours chers aux amis de leur pays.

On a exposé dans ce Mémoire que l'époque de l'usage des eaux salutaires d'Aix en Savoie se perd dans l'histoire des anciens Allobroges ; que ceux-ci devenus Romains, sous le règne de l'empereur Tibère, vers le commencement du premier siècle de notre ère, avaient fait construire les anciens thermes et le temple ; qu'au période de 240 ans, compris depuis environ l'an 13e du premier siècle de notre ère jusqu'en 253, succédèrent les dissensions publiques, les invasions successives des barbares, qui mirent le comble à des maux qui entraînèrent la ruine totale des édifices publics.

L'écroulement qu'éprouva l'empire romain après le règne de Charlemagne et le déchirement des parties qui le formaient, amenèrent ensuite une division de territoire telle que la ville d'Aix se trouva une ville frontière, exposée par conséquent aux fâcheux effets des guerres fréquentes entre les Comtes de Savoie et de Genevois, ils y signèrent même entr'eux différens traités. Le château fut attaqué, pris et repris. Ce fut cependant à sa construction que l'on doit la conservation du temple, de l'arc, et de quelques inscriptions. Malgré ces obstacles, l'antique renommée

des eaux survécut à ces vicissitudes. Une caverne naturelle, à laquelle l'art n'avait presque rien ajouté, de laquelle sortait la fontaine dite de *soufre*, recevait chaque année les infirmes nombreux qui y trouvaient guérison ou soulagement. Ce ne fut qu'en 1775, sous le règne de Victor Amé III, que furent construits les bâtimens commodes et élégans qui, sous le règne bienfaisant de CHARLES-FÉLIX, ont reçu des accroissemens et des avantages précieux.

DE

QUELQUES USAGES ANTIQUES.

Par M. le Général Comte DE LOCHE.

(Note lue dans la séance du 7 mars 1828).

Temporibus defuncta videt. Horat.
Epist. I., v. 23.

Si l'on isolait l'archéologie de toutes les autres connaissances, ce serait avec raison que son étude serait alors considérée comme inutile. Il n'en saurait être de même lorsqu'elle éclaire l'histoire, qu'elle instruit nos artistes, et lorsque n'ayant que des ruines à consulter, elle découvre encore dans les temps les plus reculés, des usages dont les vestiges subsistent après une longue suite de siècles. Il me paraît qu'elle peut offrir au philosophe de graves sujets de méditations.

Ces usages, comme une sorte de chaîne, lient ainsi le présent au passé; ils présentent, par le contraste des usages antiques avec les mœurs actuelles, les traces de l'origine des nations, lorsqu'ils portent le cachet de la haute antiquité à laquelle ils ont appartenu. C'est dans ces vues que l'on vient faire mention de quelques usages

vulgaires conservés encore fidèlement dans nos contrées.

Tas de cailloux apportés sur les Alpes.

Dans les Alpes du haut Comté de Nice, on ne trouve que des communications difficiles, souvent à peine praticables pour le voyageur à pied. A l'occasion d'une marche de militaires avec lesquels je gravissais un passage qui, de la vallée de la Sture, conduit dans le haut Comté tout hérissé de roches granitiques, j'eus occasion de voir, à ma grande surprise, un tas de cailloux roulés. Ceux-ci avaient été évidemment apportés de loin, un à un; ils ne pouvaient avoir été pris que sur les bords de la Sture, à une journée de marche du tas où l'on les avait accumulés, sur un sol remarquable par une belle pelouse verdoyante, située au milieu de rochers d'un aspect fort sauvage. Ayant parcouru ensuite plusieurs fois ce pays avec des guides instruits, je pus m'assurer que ce dépôt de cailloux est dû à un usage fort antique, maintenant pratiqué comme acte religieux, comme témoignage de dévotion dans la visite d'un *Sanctuaire* (1) dédié à S.te Anne, placé à quelque distance de ces cailloux.

(1) Dans les Alpes transalpines, on désigne sous le nom de *Sanctuaire*, des chapelles, ou églises isolées établies

Mais ce dépôt n'est pas le seul qui existe dans les Alpes : il en est de semblables en Savoie dans les montagnes. Voici des notions précises sur trois dépôts pareils. Le premier est celui dont M. de Saussure a fait mention dans ces termes : « Après « avoir passé une espèce de défilé entre deux « rochers, dit-il, on entre dans une plaine plus « que demi-circulaire, fermée par les rochers du « *Bon-Homme* et d'autres cimes qui y tiennent « et couvertes d'un beau tapis de gazon. C'est la « plaine, ou le *plan de Mont-Joux*. Je ne doute « point qu'elle n'ait été consacrée à Jupiter..... « La belle verdure qui la couvre et l'enceinte de « rochers qui la renferme semblaient inviter à y « construire un temple, ou un hospice (1). »

---

sur des pics ou sommités; il en est de richement pourvues. On n'y voit ordinairement qu'un ou deux ermites, qui en sont les gardiens, sous la direction d'ecclésiastiques qui, par intervalles, et à l'occasion où il y a concours de pélerins, y viennent célébrer, recevoir les offrandes, et placer les *ex-voto* que l'on y apporte. Celui de S.te Anne est très-fréquenté soit par ceux du haut comté, soit par ceux de la vallée de la Sture. Ces sanctuaires consacrés maintenant par le culte, ainsi que bien d'autres, et même le Grand-St.-Bernard, étaient, sous l'empire du polythéïsme, des asiles pour les voyageurs et des temples pour des idoles, peut-être à l'imitation des hauts lieux proscrits dans la Sainte Ecriture.

(1) *Voyage dans les Alpes*, par H. B. de Saussure, §. 760, Tome II, pag. 149, in-4°, 1804.

Après quelques observations géologiques, de Saussure continue ainsi : « Cette montée conduit « à une autre plaine semblable à la précédente, « mais plus petite et plus sauvage, qui se nomme « le *Plan-des-Dames*. On voit au milieu de « cette plaine un monceau de pierres de forme « conique, de 10 à 12 pieds de hauteur, sur 15 « à 20 de diamètre.... Ce monument s'augmente « d'un jour à l'autre, parce que tous ceux qui « passent jettent une pierre sur ce tas (1). » Au reste, toutes les conjectures que l'on peut former sur ce tas doivent disparaître, lorsque l'on sait que ces monceaux de pierres ont une origine qui remonte à une haute antiquité, qu'ils sont connus des mythologistes sous le nom de *mercures*, et en français, sous celui de *pierres sacrées*.

Le second dépôt de *mercures* que l'on ren-

(1) On passe sous silence ce qui fut rapporté à M. De Saussure *du corps d'une grande dame qui, surprise là par un orage avec sa suivante, y moururent et furent enterrées sous des débris de rochers.* Le fait peut être vrai, mais l'origine du monceau de pierres a une source bien différente. Albanis-Beaumont, qui a visité plusieurs fois ce local, dit que les pierres qui forment ce tas sont d'une *telle grosseur, qu'un seul homme n'eût pu facilement les transporter sur cette montagne.* On sait d'ailleurs qu'une voie romaine traversait le *Plan-des-Dames*; on a même trouvé des médailles dans les environs.

contre dans nos montagnes est entre Haute-Luce et Megève. Il est semblable à celui du *Plan-des-Dames;* il est augmenté par les mêmes voies; les jeunes bergers se font une sorte de point d'honneur d'avoir porté une pierre sur ce tas, comme pour marquer une époque de leur jeunesse.

Un troisième dépôt de cailloux se voit plus près de Megève.

Ces trois dépôts, placés sur les montagnes du Faucigny et de la Tarentaise, ne sont probablement pas les seuls que l'on rencontre sur les monts qui en séparent les vallées. Quoi qu'il en soit de leur origine mythologique, elle paraît avoir une source plus éloignée que celle où les Grecs avaient réuni sous le nom de *Mercure*, tant d'attributs et de fonctions diverses. Chez les anciens habitans des Alpes, où le culte de cette divinité était généralement établi, Mercure n'était considéré que comme indicateur et protecteur des chemins, ainsi placés sous l'égide du respect dû à une divinité. Pour moi, Messieurs, j'entrevois une origine plus reculée à cet usage. Je la vois, cette origine, dans la *pierre du témoignage* des Patriarches. Ici, c'est le témoignage de la vision de l'échelle mystérieuse (1), là, c'est

(1) Genèse, 28, 16 et suiv.

la pierre du *témoignage de la bonne intelligence* entre Jacob et Laban. *Apportez des pierres sur celle que je viens de placer*, dit le patriarche à ses frères ; plusieurs furent ainsi réunies en un tas élevé (1).

Culte des Fontaines.

Attribuer aux fontaines certaines vertus occultes fut un usage très-répandu chez les anciens, et qui parvint également chez les habitans des pays Alpins; ce que prouvent quelques traces que l'on peut encore observer, traces que n'a pas effacées une religion toute de vérités. Il est vrai qu'il ne reste que des indices de ces vieilles superstitions. A travers la direction que le culte des chrétiens a donnée à la croyance des vertus de ces fontaines, on n'a pas de peine à reconnaître la haute antiquité de cet usage.

Pour remonter à l'origine du culte des fontaines, il suffit de savoir que les Grecs, dont l'imagination peupla la terre d'une foule de divinités, n'oublièrent pas d'en donner une au moins à chacune des fontaines pour lesquelles ils avaient une vénération particulière, et surtout pour celles qui jouissaient de la réputation de posséder des

(1) Genèse, 31, 44.

vertus salutaires pour guérir quelques infirmités. Les Celtes en agissaient de même à cet égard (1). Les Romains reçurent des Grecs le culte des Nymphes des fontaines. On célébrait à Rome des fêtes à leur honneur. Les voyageurs se faisaient un devoir de s'arrêter près des fontaines les plus renommées, pour leur rendre le culte ordinaire, qui consistait à se laver les mains et le visage dans les eaux de la fontaine sacrée.

Ora manusque tuâ lavimus, Feronia, lymphâ.
Hor., Sat. lib. 1^er^, 5, v. 24.

Ce fut sans doute sous la protection des Nymphes d'une fontaine, au pied du mont Palatin et non loin du Tibre, que furent exposés Remus et Romulus enfans. C'est maintenant à la même fontaine, que, par suite d'une vieille tradition transmise d'âge en âge, on porte à cette même fontaine les enfans malades pour en obtenir la guérison (2).

---

(1) V. *Peloutier*, hist. des Celtes, liv. 1.

(2) Parmi les preuves à rapporter de ce fait, je me borne au témoignage du savant abbé *Venuti*, qui en fait mention dans sa *Descrizione topografica delle antichità di Roma* (1803, seconde édit. T. 1. Pag. 1). *Vedesi alle radici del Palatini un tempietto dedicato a S. Teodoro, che credo fosse primo dedicato a Romolo, dove forse furono esposti i due fratelli, fabricato sino d'agli*

On rencontre en Savoie quelques fontaines qui ont la réputation de guérir les enfans malades. Ces fontaines sont sous la protection de quelque saint. Sur le territoire de la commune de St.-Girod, province de Genevois, est une fontaine sous la protection de St. Lazare dont elle porte le nom (en idiome du pays S. *Laderre*). Un oratoire dédié à ce saint, considéré soit comme le personnage ressuscité à la voix du Sauveur, soit comme le patron de l'Ordre militaire et religieux voué à servir les lépreux, se voyait à peu de distance. Là on voit encore des mères apporter des enfans malades, invoquer la protection du saint avec toute la ferveur qu'inspire la puissance de l'amour maternel, que l'Eglise a protégé en sanctifiant un antique usage.

Une autre fontaine de cette sorte se voit sur le territoire de la ville de La Roche, au fond d'un vallon, dans une situation fort pittoresque, au bord d'une forêt de sapins; elle coule sous une voûte surmontée d'un petit oratoire accompagné d'une chapelle. Là, ainsi qu'à la fontaine

---

antichissimi tempi, e conservato sempre nel suo piccolo e povero stato..... La tradizione, l'antichità, l'esser nominato col nome di un santo soldato, l'uso di portarvi bambini infermi, come anticamente, sono conjetture che fanno indubitatamente credere essere stato il tempio antico.

de St. Lazare, on voit apporter des nouveaux-nés malades.

Il est probable qu'il existe ailleurs dans nos contrées d'autres fontaines qui ont obtenu la confiance de la tendresse maternelle; et, ainsi que celle de St. Théodore, les unes et les autres indiqueront une origine commune avec celle du fondateur de Rome.

Origine du charivari pour arrêter le jet d'un essaim d'abeilles.

L'usage connu dans une grande partie de l'Europe de frapper sur des corps sonores pour arrêter un essaim au moment du jet, nous vient des anciens Grecs, qui, les premiers, ont cultivé l'abeille. Cet usage n'est pas établi sur la connaissance de l'organisation de l'insecte, qui est dépourvu de tout organe destiné à transmettre les sons, ce que prouve avec évidence la conduite qu'il tient lorsqu'un bruit ou une rumeur quelconque se manifeste auprès de lui. J'ai soumis les abeilles de mes ruches à toutes sortes d'épreuves, sans qu'elles aient jamais manifesté la moindre inquiétude, se livrant paisiblement à leurs travaux ordinaires. Sans détailler les nombreuses expériences que j'ai faites à ce sujet, je me borne à certifier que l'explosion des armes à feu, même celle exécutée par plusieurs bataillons, à une dis-

tance d'environ cent mètres, ne trouble en aucune manière leur conduite ordinaire.

On peut objecter qu'un coup de fusil dirigé sur un essaim dans sa course est un moyen efficace pour l'arrêter promptement. Mais ce n'est pas dans le bruit produit par l'explosion qu'il faut chercher la cause de cet effet; on la trouvera soit dans le choc de la grenaille ou de quelques grains de poudre, soit dans la commotion violente qu'éprouve l'air plus fortement ébranlé en raison d'une moindre distance.

Sans entrer dans de plus grands détails, l'on peut facilemeut se convaincre que l'abeille n'est point douée d'un sens analogue à celui de l'ouïe. Le charivari est donc parfaitement inutile pour fixer un essaim. Lorsqu'on l'exécute pendant les évolutions circulaires des individus qui forment le jet, on est porté naturellement à attribuer au charivari, la cause qui détermine les abeilles à se réunir et à former, comme par enchantement, un groupe qui passe ainsi d'une agitation tumultueuse au repos le plus parfait.

Tout porte à croire que ce charivari a été une sorte de rite, imité des danses des Corybantes ou prêtres de Cybèle, parmi lesquelles il s'en formait des troupes qui voyageaient à la manière de nos bateleurs et dans la même vue; c'est-à-dire, pour trouver des moyens de subsistance fondés sur la crédulité populaire. On voit par là

que le mystérieux charivari aurait été reçu comme une faveur miraculeuse de la déesse dont le culte est plus ancien que celui de Jupiter.

Ce fut de l'île de Crête (aujourd'hui Candie), que la culture des abeilles s'est répandue dans la Grèce. Les Romains en reçurent les leçons de cette culture, avec les fables ridicules qu'ils nous ont transmises sur l'histoire de cet admirable insecte.

On doit cependant faire observer que l'usage de ce même charivari a eu chez les Grecs une autre destination plus raisonnable que celle de fixer les essaims. Exécuté par celui qui en poursuivait un, le charivari était alors un acte par lequel il signalait son droit de propriété sur l'essaim fuyant dans les airs (1). Cette loi défendait d'employer le charivari dans la vue de dérober l'essaim à son maître. Ce qui était très-convenable dans un pays où les ruches étaient si fort multipliées, que, pour prévenir toute contestation, et en même temps favoriser dans certaines contrées la multiplication des ruchers, on jugea à propos de faire une loi, laquelle est rapportée par Plutarque dans la vie de Solon, exprimée ainsi par Amiot : « Que celui qui voudrait asseoir sur son « fonds des ruches d'abeilles, qu'il les asseit à

(1) *Platon, de legibus., lib.* XXXIII, *Dialog.* 8.

« trois-cents pas pour le moins de celles qui para-
« vant auraient été assises autour de lui. »

Si les bornes de cette Notice me l'eussent permis, j'aurais pu, Messieurs, dévoiler l'origine ancienne de divers autres usages établis sur de vieux préjugés. L'histoire de l'abeille m'aurait fourni d'autres traces de croyances ridicules; tandis que, par un contraste singulier, j'aurais pu vous convaincre que plusieurs des plus belles découvertes sur les mystères de l'histoire du même insecte, avaient été connues des Grecs dans le siècle d'Aristote. Ces rapprochemens viendraient s'offrir encore aux méditations sur la cause de la ténacité des opinions erronées chez le vulgaire, tandis que les vérités souvent les plus utiles s'effacent de son souvenir.

NOTE

SUR

La hauteur de Chambéry au-dessus du niveau de la Mer.

Par M. G.-M. RAYMOND, Secrétaire Perpétuel.

(Lue dans la séance du 9 août 1828).

M. ROGER, de Nyon, Major du Génie dans l'Etat-Major de la Confédération Suisse, a lu à l'Académie royale des Sciences de Paris, le 25 juin 1827, un Mémoire ayant pour titre : *Elévation du Mont-Blanc sur le lac de Genève, et de ce lac sur la Mer.* Il résulte de ce Mémoire 1.° que la combinaison d'un grand nombre de nivellemens et de mesures trigonométriques donnerait pour la hauteur du lac de Genève au-dessus de l'Océan, 372 mètres, 445; 2.° que la combinaison des mesures barométriques donnerait pour la même hauteur, 371 mètres, 015. Les Rédacteurs de la *Bibliothèque universelle* prenant la moyenne de ces deux résultats, fixent la hauteur du lac à 371 mètres, 73.

Dans la Notice sur la situation géographico-topographique de la ville de Chambéry, insérée dans le second Volume de nos Mémoires, page 269, la hauteur du lac de Genève au-dessus de la Mer, déduite des données qui nous ont été fournies par feu M. le Professeur Pictet, n'est que de 367 mètres, 81. Si, au lieu de cette hauteur, on emploie celle de 371^m, 73, on trouve pour la hauteur de Chambéry, par Genève et Paris. . . . . 246^m, 696

Hauteur de Chambéry, par Paris seulement. 243, 617

490. 313

Résultat moyen. . . . . $245.^m156$

Nous avions trouvé pour la hauteur approchée de Chambéry 243. 196. La différence en moins est de $1.^m$ 96, c'est-à-dire, d'une toise. En sorte que la hauteur approchée du sol de Chambéry serait de 125 toises de France 4 pieds 8 pouces. Cette légère différence, loin d'infirmer la justesse du résultat auquel nous étions parvenus, paraît au contraire en fournir la démonstration : « Car, dit avec raison M. Roger (dans un cas « analogue), qu'est-ce qu'une toise dans de pareilles déterminations, compliquées de la « figure et de la densité de la terre et d'autres « influences ? »

Nous saisirons l'occasion que nous fournit le même Mémoire de M. Roger, pour observer que l'Académie des Sciences de Paris, d'après le Rapport qui lui a été fait sur ce Mémoire, par MM. Arago et Mathieu, a adopté pour valeur très-approchée de l'élévation du Mont-Blanc au-dessus du lac de Genève, la quantité de 4435 mèt.

Ajoutant à cette hauteur celle du lac de Genève. 371

Il en résulte pour la hauteur du Mont-Blanc au-dessus de la Mer. . 4806 mèt.

Cette hauteur indiquée dans l'Annuaire du Bureau des longitudes, n'était que de 4775 mètres, ou 2450 toises; elle serait, en conséquence, de 2466 toises.

SUITE DE L'ÉTAT

DES DONS

Faits à la Société Royale Académique de Savoie. (Voyez les Volumes précédens).

RÉCIT historique des fêtes et réjouissances qui ont eu lieu à Nice et à Ville-Franche, pendant le printemps de 1821, à l'occasion du séjour de LL. MM. VICTOR-EMMANUEL, la Reine MARIE-THÉRÈSE et leur auguste famille; Turin 1821; broch. in-8.°; par M. le Chevalier Durante. Donné par l'auteur, Correspondant de la Société.

L'HYMNE d'amour, chant lyrique, avec des Notes historiques; hommage du Corps de la Noblesse, offert à LL. MM. le Roi CHARLES-FÉLIX et la Reine MARIE-CHRISTINE, au nom de la ville de Nice, à l'occasion de leur présence dans cette ville en 1826; par le même; broch. in-4.°

RONDE niçarde, avec la traduction française; pour la *Fête des mariages*, pendant le séjour de LL. MM. à Nice, en 1826. Donnée par le même.

POESIE in occasione della venuta delle Loro Maestà CARLO-FELICE, e MARIA-CRISTINA in Nizza Marittima nell' autunno del 1826; broch. in-4.° Données par le même.

MANUEL des Garde-malades, des gardes des femmes en couches, sages-femmes, bonnes d'enfans et mères de famille, etc. Un vol. in-16, 2.de édition; par M. le Docteur Foderé, Correspondant. Envoyé par l'auteur.

OSSERVAZIONI sulla pratica del solfato di cinconina, e cenno di alcune febbri intermittenti trattate colla cinconina pura; Mortara, 1826; in-8.° Par M. le Docteur Marianini, de Mortara. Données par l'auteur.

NOUVELLE THÉORIE de la vision; brochure in-8.°, contenant trois Mémoires; par M. Lehot, Ingénieur des ponts et chaussées au service de France. Envoyée par l'auteur.

THÈSES de Médecine et de Physique soutenues le 2 juin 1827, à l'Université de Turin; par M. le Docteur Bonino. Envoyées par l'auteur.

SOUVENIRS d'un séjour en Sardaigne pendant les années 1821 et 1822, etc. Vol. in-8.°; par M. le Marquis de Saint-Séverin. Donnés par l'auteur.

SAGGIO di nuove ricerche sul calcolo differenziale; Memoria del Dottore Carlo Conti, Socio corrispondente dell' I. R. Accademia di scienze, lettere, e arti di Padova; broch.

in-8.°; Padoue, 1825. Envoyé par M. Michel Saint-Martin, Membre de la Société.

CENNI su due Memorie del Dottore Melandro, interno ai Paragrandini. Envoyé par le même.

COMPTE-RENDU des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, pendant l'année 1826; broch. in-8.° Envoyé par M. Bonafous, Correspondant.

STORIA di una rara enterolitiasi osservata nell' intestino cieco d'un cavallo; dal veterinario Giuseppe Luciano; letta ed approvata dalla Società agraria di Torino; 1826. Envoyée par le même.

PROGRAMME de la séance publique de la Société royale et centrale d'Agriculture de Paris, du 24 avril 1827. Envoyé par le même.

DISCOURS d'ouverture des leçons publiques d'hygiène-vétérinaire, de prophylactique, etc. commencées le 16 novembre 1826, à Genève, sur la pitié due aux animaux; par M. Favre, d'Evires, Médecin-Vétérinaire de la République et Canton de Genève, etc. Envoyé par l'auteur.

RAPPORT sur l'établissement pastoral de Coppet, envoyé par M. le Chevalier Colonel de Martinel, Correspondant.

BULLETINS de la Chambre d'Agriculture et de Commerce de Chambéry, 3e livraison. Donnée par la Chambre.

FLORE LYONNAISE, ou description des plantes qui croissent dans les environs de Lyon et sur le mont Pilat; par M. le Docteur Balbis, Professeur de Botanique; 2 vol. in-8.° Envoyée par M. Bonafous.

NOTE sur une nouvelle mine de manganèse (manganèse carbonaté compacte), trouvée dans la vallée de Lanzo, commune d'Ala; par M. le Docteur Cantù; broch. in-4.° Envoyée par l'auteur.

ESSAI chimico-médical sur la source minérale dite *du Pont du Jardin*, de la ville de Nyons, dans le département de la Drôme; par le même; broch. in-8.°

NOTICE sur Charles-Emmanuel de Savoie, Duc de Némours, etc., par M. Péricaud aîné, Bibliothécaire de la ville de Lyon; broch. in-8.° Donnée par l'auteur.

BREVE RAGGUAGLIO della fabricazione del Cacio nel paese di Gruyères; traduzione compendiata di una Memoria del signor Bonafous; broch. in-8.° Donné par M. Bonafous.

MÉMOIRES de la Société royale d'agriculture, hist. nat. et arts utiles de Lyon; 1825-1827; un vol. in-8.° Données par le même.

PROGRAMME des Prix mis au concours par la Société royale d'Agriculture, etc., de Lyon; 1827. Envoyé par M. le Chevalier Colonel de Martinel.

RAPPORT à la même Société sur un concours

ouvert pour la destruction de la Pyrale de la vigne, in-8° ; 1827. Envoyé par le même.

RAPPORT à la même Société sur l'emploi comparatif de différentes charrues, etc. Envoyé par le même.

RECHERCHES POLYÉDROMÉTRIQUE, par M. le Professeur Lhuilier, Correspondant.

LETTERE inedite di Principi e d'Uomini illustri raccolte e publicate da Luigi Cibrario Torinese, con simile delle scritture d'Alfieri e della Contessa d'Albany. Vol. in-8.° Envoyé par M. Cibrario, Correspondant.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

ERRATA.

Page 11, ligne dernière, *vend*, lisez : *vent.*
— 25, — 19 et 20, *retirés*, lisez : *recueillis.*
— 49, — 2, *la Thuille*, lisez : *la Thuile.*
— 51, — 4, *se déchessent*, lisez : *se dessèchent.*
— 53, — 10, *dépendence*, lisez : *dépendance.*
— 54, — 10, *métampsycose*, lisez : *métempsycose.*
— 56, — 9, *menaçaus*, lisez : *menaçans.*
— 59, — 8, *fosestiers*, lisez : *forestiers.*
— 132, ligne dernière, après le mot *brillant*, ajoutez : *fait.*
— 152, ligne 6e de la dernière colonne de chiffres, 40, 07, lisez : 40, 02.
— 313, — 6, *Etats de Burchard*, effacez, *de Burchard.*
— 335, — 17, *ferait*, lisez : *feraient.*
— 380, — 1, *Adilha*, lisez : *Alditha.*
— 381, — 5, *dixit uxorem*, lisez : *duxit uxorem.*
— 400, — 10 de la note, *Averni*, lisez : *Arverni.*
— 407, — 6, *vers le milieu, de la longueur*, ôtez la virgule.

FAUTES à corriger dans le 2.d Volume, omises dans l'*Errata* :

Après la page 212, les pages suivantes, numérotées par erreur 113, 114, 115, 116 et 117, doivent être numérotées, 213, 214, 215, 216, 217.

Page 274, ligne 2, au lieu de 3° 24′, lisez : 3° 34′.

B

Fig. 2.

B

C

UNIV. OF MICH.

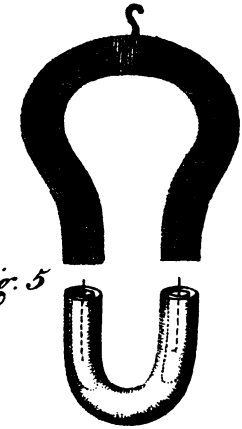

Fig. 5

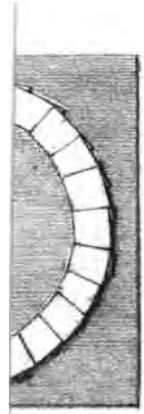

Fig. 4

Lith. de H. Brunet à Lyon.

UNIV.
OF
MICH.

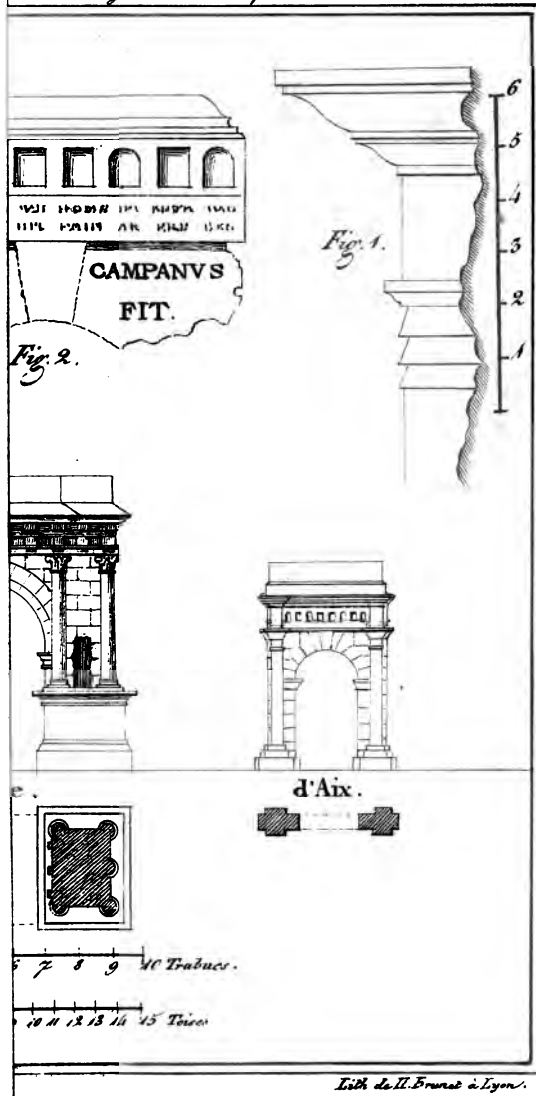

Lith. de H. Brunet à Lyon.